
BUHR A
a39015 01808005 46


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



W. de Jongh

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

Fantin des Odoards, Antoine Etienne Nicolas.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables, jusqu'à la paix de 1801;

PAR ANT. FANTIN-DÉSODOARDS, Citoyen français.

QUATRIÈME ÉDITION

Seule conforme au manuscrit original.

Mihi Galba, Otho, Vitellius, nec beneficio, nec injuriâ cogniti. TACIT. hist. Lib. I.

TOME CINQUIEME.



DE L'IMPRIMERIE DES C.ens MAME, PÈRE ET FILS, A ANGERS.

A PARIS,

CHEZ { BELIN, Imprimeur Libraire, rue St. Jacques, n.° 22.
CALIXTE VOLLAND, Libraire, Quai des Augustins, n.° 25.

AN IX. — 1801.

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

LIVRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Fête du dix août, pour célébrer l'acceptation de la constitution de 1793. Suppression des trois académies de Paris. Destruction des mausolées dans les temples.

1793. An I.

TANDIS que les jacobins préparaient la destruction de Lyon et de Marseille, ils avaient convoqué, dans Paris, une réunion de commissaires d'une partie des assemblées primaires, pour revêtir l'acceptation du nouvel acte constitutionnel d'une forme plus solemnelle ; ce fut le sujet d'une fête célébrée le dix août.

1793. Deux jours auparavant, la convention avait supprimé, par un décret, l'académie française, l'académie des sciences, et l'académie des belles-lettres. Toutes les sociétés littéraires, instituées dans les provinces, se regardant comme éteintes, par la loi qui frappait celles de Paris, cessèrent absolument de tenir des séances devenues presque désertes dès les premières années de la révolution.

L'horison de la France présentait alors l'aspect le plus sinistre. La convention avait décrété, le premier août, que les tombeaux des rois de France à Saint-Denis, et tous les mausolées qui se trouvaient dans les temples, seraient détruits dans l'espace de dix jours, anecdote d'un genre inoui, parmi les atrocités inutiles, et que l'histoire rangera peut-être, dans quelques siècles, parmi les fables imprimées comme les vampires de Calmet, ou les hommes sans tête de Pline.

Grégoire, chargé par le comité d'instruction publique du rapport qui devait motiver la suppression des trois académies de Paris, déploya des formes oratoires, qui, dans un autre tems, et sur un autre sujet, pouvaient lui ouvrir les portes de cette académie française qu'il démolissait alors.

« Nous touchons au moment, disait le rapporteur, où, par l'organe de ses mandataires, à la face du ciel, et dans le champ

de la nature, la nation sanctionnera le code qui établit sa liberté. Après-demain, la république française fera son entrée dans l'univers. En ce jour, où le soleil n'éclairera qu'un peuple de frères, les regards ne doivent rencontrer, sur le sol français, aucune institution qui déroge aux principes que nous avons décrétés. » An 1.

« Cependant, quelques-unes de ces institutions, qui portent l'empreinte du despotisme, avaient échappé à la réforme générale ; ce sont les académies. »

« Que les amis des sciences et des arts ne s'alarment point, leurs efforts ont accéléré la maturité de la raison. Les académies concoururent à défricher le champ de la science, mais cette mine est presqu'entièrement exploitée. A l'égard des objets purement littéraires, l'esprit humain ayant atteint sa virilité, peut prendre son essort, sans qu'une société savante, chèrement payée par l'état, soutienne son vol. Dans un gouvernement sage, il ne doit exister aucune institution parasite. »

« L'académie française, l'aînée de toutes les académies, présente les symptômes de la décrépitude. Les autres académies, qui se bornaient à la littérature, restèrent presque constamment au-dessous de leur siècle. La seule académie des sciences méritait l'estime

1793. de l'univers par ses immenses travaux, qui forment un des plus beaux monumens élevés par l'esprit humain. »

« Il existe une république, la plus ancienne de l'univers, et qui doit survivre à toutes les révolutions, c'est la république des lettres. Par quelle fatalité les statuts de nos corps académiques, sont-ils une infraction aux principes que la république française révère ? Ils établissent une hiérarchie, entre des hommes qui ne doivent reconnaître de prééminence que celle des talens. Quand les nobles cessèrent de croire que la science était dérogeante, ils tâchèrent de savoir un peu, et voulurent être agrégés à ces académies, pour paraître savoir beaucoup. La féodalité plaça le blason à côté du génie. On vit des académiciens honoraires : c'étaient des grands seigneurs ! »

« On ne reproche guère aux académiciens, voués aux sciences, cet esprit de corps, qui est, aux sociétés, ce que l'égoïsme est aux individus. Mais la plupart des autres corps littéraires ont présenté, comme les jurandes, la lutte des plus misérables passions ; ils s'arrogèrent le privilège exclusif des talens. Delà les persécutions sourdes contre l'homme, qui, sans être de leurs corps, avait l'audace de les éclipser. On sait que Molière, Lesage, Dufresny, Pas-

cal, Bourdaloue, les deux Rousseau, Piron, Regnard, Helvetius, Diderot, Mably, ne furent pas de l'académie. » An 1.

Le même jour, la veuve de Marat s'était présentée à la barre de la convention, pour dénoncer ceux qui s'opposaient à l'apothéose de ce vil martyr de la démagogie. « Je viens, disait-elle, vous demander justice des attentats nouveaux commis contre la mémoire du plus intrépide défenseur de la liberté. Combien d'or fut prodigué, combien de plumes vénales furent stipendiées pour couvrir d'opprobres le nom de l'ami du peuple? On le poursuit jusque dans son tombeau. *Je vois, dans* cette enceinte, les plus lâches des libellistes, les Carra, les Ducos, Les Dulaure, vanter sans pudeur, dans leurs pamphlets périodiques, le monstre qui plongea dans son sein un fer parricide. Jusqu'à quand souffrirez-vous que le crime insulte ainsi à la vertu? La mémoire des martyrs de la liberté, est le patrimoine du peuple. Celle de Marat est le seul bien qui me reste. »

La convention accueillit la veuve Marat; on décréta l'impression du discours qui venait d'être lu; le comité de sureté générale fut chargé d'informer contre les ennemis de Marat et les détracteurs de sa mémoire.

Les academies devaient trouver peu de défenseurs dans un sénat qui regardait comme

un sacrilège de troubler la cendre du chef
1793. des anarchistes. Danton qui présidait, prononça ce décret : « La convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit : Toutes les académies et sociétés littéraires patentées et dotées par la nation, sont supprimées. Les jardins, cabinets, bibliothèques, museums et autres monumens des sciences et des arts attachés aux académies supprimées, sont sous la surveillance des autorités constituées jusqu'à ce qu'il en ait été disposé par les décrets sur l'organisation de l'instruction publique. »

Les travaux sur les degrés du méridien, sur les longitudes et sur l'uniformité des poids et mesures, dont s'occupait l'académie des sciences, furent confiés à la commission des poids et des mesures, composée de la plus grande partie des membres de l'académie des sciences. Cette commission se fondit dans la première classe de l'institut national, lorsque ce corps fut institué par la loi du 3 frimaire an 4, pour remplacer les académies supprimées.

La chûte des académies entraîna bientôt celles des universités, des collèges ; toute l'économie de l'ancienne instruction publique s'écroula ; on travaille aujourd'hui à la remplacer, et ce ne sera pas chose aisée.

AN I.

CHAPITRE II.

Situation des armées sur les frontières.

QUELLE que fût l'opinion des Français sur la constitution, présentée le 10 juin à la convention, discutée le 11 et adoptée le 23, j'ai déjà observé que l'anarchie menaçait d'une chûte si prochaine et si visiblement inévitable, toutes les branches de la fortune générale, que l'introduction d'un gouvernement, bon ou mauvais, était considérée comme *le plus heureux événement.*

J'ai encore observé que l'espoir seul de ce gouvernement tutélaire avait autant contribué que les insinuations des commissaires montagnards, dans les provinces, à rallentir les préparatifs qui se faisaient pour venger l'intégrité de la convention nationale. D'ailleurs, on regardait la parole donnée par les conventionnels, d'indiquer incessamment les assemblées primaires pour le renouvellement du corps législatif, comme un engagement qu'ils ne se permettraient pas d'enfreindre. Le redressement des torts faits aux particuliers, pendant l'absence des lois constitutionnelles, découlait aussi avec tant de netteté des moyens que chaque Français devait trouver dans la

1793. constitution, de se procurer la justice qui lui était due, qu'on se flattait que, par la marche seule des événemens, les auteurs de tous les forfaits qui avaient étonné l'Europe, pendant les sessions des assemblées législative et conventionnelle, seraient mis en jugement et recevraient le juste châtiment qu'ils méritaient.

Ceux qui raisonnaient ainsi ne connaissaient pas le machiavélisme de la faction qui tenait le timon de l'état. Les montagnards, bien éloignés de vouloir établir un gouvernement qui eût mis un terme à leurs rapines, l'étaient encore davantage d'imiter Sylla, qui, tout couvert du sang romain, versé par ses ordres, ne craignit pas d'abdiquer le pouvoir suprême et de rentrer dans la vie privée. Cette constitution, dont les jacobins parlaient avec tant d'enthousiasme, n'était qu'un fantôme qu'ils présentaient au peuple, tandis qu'ils prenaient les mesures pour assurer leur puisssance.

On ne parlait à la tribune de la société mère que des efforts prodigieux, nécessités par les circonstances, pour terminer la révolution, et on laissait entrevoir qu'il faudrait peut-être suspendre, pendant quelque tems, l'inauguration du nouveau gouvernement définitif, pour en assurer la durée.

La situation singulièrement alarmante des

affaires politiques, servait d'un prétexte plausible au développement des mesures les plus extraordinaires. Les frontières du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, se trouvaient en même tems entamées. D'un côté, les Espagnols, profitant de l'extrême négligence avec laquelle on avait organisé l'armée des Pyrénées, pénétrant en France par des montagnes qu'on jugeait impraticables, s'étaient emparés de la forteresse de Bellegarde. Poursuivant leurs avantages, ils avaient battu l'armée française qui se retira sous le canon de Perpignan, abandonnant aux ennemis un tiers du département des Pyrénées-Orientales et le port de Collioure. De l'autre, les Anglais, maîtres de Toulon, attendaient des renforts de Naples et de Rome, menaçaient de donner la main aux Espagnols, et forçaient l'armée d'Italie à se tenir sur la défensive.

AN I.

Les insurgés de la Vendée venaient de remporter, sur les armées de la république, les victoires les plus signalées. Ils avaient tué, le vingt-deux juillet, près d'Angers, deux mille hommes, et enlevé presque tout le parc d'artillerie. La division du général Tuncq avait été presque entièrement détruite sur le territoire de Chatonai, le cinq septembre. Les républicains avaient été battus à Clisson et à Coron. Ces défaites étaient peu de chose

auprès du combat de Montaigu, le dix-huit
1793. septembre, où six mille insurgés parvinrent à mettre en déroute une armée de quarante mille hommes, commandée par Rossignol et par Ronsin. La terre fut jonchée des cadavres des malheureux républicains, que l'impéritie ou la trahison de leurs chefs sacrifiaient indignement. L'armée royale victorieuse portait la dévastation dans les départemens qui environnaient la Vendée.

Les départemens de Corse, d'après la décision d'une consulte tenue dans les derniers jours de mai, rappelaient les députés corses envoyés à la convention nationale; rejetaient la constitution civile du clergé, adoptée en France, et proclamaient le célèbre Paoli général de leurs armées. Bientôt ils appelèrent les Anglais à leur aide. Les Corses restés fidèles à la France, secondés par quelques troupes françaises et par le commissaire conventionnel Lacombe-Saint-Michel, opposèrent en vain la plus vigoureuse résistance. L'isle entière subit le joug des Anglais; le roi d'Angleterre se fit décerner le titre de roi de Corse.

Les Prussiens s'approchaient de Landau, ayant soumis Mayence après un siège opiniâtre. L'armée française retranchée dans les lignes de la Lauter, n'était pas assurée de sauver cette place, dont la conquête aurait

ouvert aux Allemands les barrières de l'Alsace et de la Lorraine. An I.

Les affaires étaient encore plus embrouillées dans la Belgique, où l'armée anglaise, commandée par le duc d'Yorck, s'était réunie aux Autrichiens et aux Prussiens, sous les ordres du prince de Cobourg et du duc de Virtemberg. L'indiscipline montait à son comble dans l'armée française, découragée par plusieurs combats dans l'un desquels le général Dampierre avait été tué. Ceux qui forcèrent Dumourier à passer sous les drapeaux ennemis, appelaient au commandement de cette armée le général Custine, célèbre par sa campagne sur les bords du Rhin; mais, comme je l'ai mille fois observé, les cordeliers et les jacobins, intimement unis lorsqu'il s'agissait d'écraser leurs ennemis, n'en étaient pas moins ennemis irréconciliables. Les deux factions tendaient perpétuellement à leur but particulier, lors même que, par leurs efforts combinés, elles paraissaient n'avoir qu'un but commun.

Dumourier favorisait la faction d'Orléans, ce fut la véritable cause de sa perte. Les cordeliers, qui n'avaient pu le sauver, le vengèrent en faisant périr sur un échafaud celui que les jacobins lui avaient donné pour successeur. Le commandement de l'armée du Rhin fut confié au général Beauharnais, et

1793. celui de l'armée de la Moselle, au général Houchard ; l'un et l'autre périrent bientôt après par la fatale guillotine. On assure que le général Dampierre était menacé du même sort, lorsqu'il fut tué sur le champ de bataille, en se précipitant sur le canon ennemi. Son fils qui l'accompagnait, le voyant courir à une mort certaine, lui témoignait sa surprise. « Je vais, mon fils, chercher une mort glorieuse, pour en éviter une flétrissante. » A l'instant un boulet de canon le renversa de son cheval.

Custine, chassé du camp de César par des forces supérieures, s'était retranché, en attendant les renforts qu'on lui promettait. La ville de Condé s'était rendue au duc de Virtemberg, celle de Valenciennes était assiégée par les Autrichiens et les Anglais.

Dans ces circonstances, on attira Custine à Paris, sous prétexte de combiner avec lui les mesures qu'il fallait prendre. Ce fut Danton qui le fit arrêter, en alléguant que, dans une conversation particulière, il avait dit que, lorsque les décrets de la convention lui paraissaient contraires au bien du service, il ne les faisait pas proclamer dans son armée. Son procès, devant le tribunal révolutionnaire, ne commença que le 15 août. Il fut conduit, le 28, à l'échafaud, au milieu d'une multitude immense, d'autant plus empressée de

jouir de ce triste spectacle, que celui qui en était l'objet avait joué un plus grand rôle dans la révolution. An I.

Custine fut condamné pour des crimes qu'assurément il n'avait pas commis. On l'accusait de n'avoir pas hasardé une bataille, pour dégager Condé et Valenciennes, tandis qu'il était prouvé que, dans l'état de désorganisation où se trouvait l'armée, une action générale pouvait avoir les suites les plus funestes, et qu'une défaite livrerait sans défense, aux armées coalisées, les provinces du Nord. Les événemens qui suivirent la mort de ce général, ne justifièrent que trop la *conduite prudente* qu'il avait tenue. Les ennemis s'emparèrent de Valenciennes, du Quesnoy et des places voisines. Il fallut dans la suite les efforts les plus prodigieux, pour les empêcher de pénétrer plus avant.

Après la prise de Valenciennes, la mésintelligence se mit entre les armées combinées. Elles se séparèrent. Le duc d'Yorck, avec les Anglais, les Hessois, les Hanovriens et les Hollandais, abandonnant la Flandre française, se porta sur Dunkerque.

1793.

CHAPITRE III.

Proclamation du gouvernement révolutionnaire. Portrait de Barrère.

DANS les circonstances qui présentent un grand danger pour la chose publique, l'unité d'actions fut, de tout tems, considérée comme le principal avantage du gouvernement monarchique sur le gouvernement républicain. Les Romains, dans les momens de crise, jetant un voile sur les tables de la loi, confiaient la puissance absolue à un dictateur, mais les pouvoirs attachés à cette suprême magistrature, étaient circonscrits dans l'espace le plus borné. Jean-Jacques Rousseau admire l'excellence de cette mesure, et la recommande à tous les états libres, dans les instans de détresse.

Ce n'était pas le parti que voulaient prendre les jacobins, lorsqu'ils ne songeaient qu'à se débarrasser des entraves de la constitution qu'ils venaient eux-mêmes de promulguer. Chez les Romains, des hommes éprouvés par les places qu'ils avaient remplies, distingués par leur expérience, leurs talens, leurs vertus, tenaient le gouvernail de l'état au moment de la tempête. Chez

nous, au contraire, des hommes aussi féroces qu'ignorans, et à peine échappés aux lisières de l'enfance, se saisirent du pouvoir arbitraire. Ils le dirigèrent à l'aventure, prétendant que leur patriotisme suppléait aux connaissances qu'ils n'avaient pas, et traitant de royalistes ou de fédéralistes les téméraires qui osaient leur donner des conseils de vive-voix ou par écrit. An I.

Les commissaires venus à Paris, de toutes les parties de la France, pour être témoins des premiers pas que ferait la machine politique, n'étaient pas de retour dans leurs foyers, que les jacobins, fermant le code *constitutionnel*, proclamaient jusqu'à la paix un gouvernement provisoire révolutionnaire.

Bazire en fit la proposition, et le décret fut rendu par soixante ou quatre-vingts députés. L'assemblée la plus nombreuse ne renfermait guères que ce nombre de votans, depuis le mois de juin. Les montagnards parcouraient les provinces pour intimider le peuple; d'autres députés s'abstenaient des séances, ou se dispensaient de prendre part aux délibérations. Les excès d'un petit nombre de scélérats passaient pour l'ouvrage de la convention nationale.

De quelle espèce étaient ces hommes qui disaient à une grande nation, dans l'espace de peu de jours : voilà une constitution

1793. que nous vous ordonnons d'accepter, nous emprisonnerons, comme suspects, ceux qui l'ont rejetée, et nous vous défendons en même tems de la mettre à exécution jusqu'à la paix, que nous ferons quand il nous plaira ? Non, ce n'étaient pas des hommes ; l'histoire doit dire ce qu'ils étaient, car, avant eux, on ne connaissait rien qui leur ressemblât. Le bon abbé de Saint-Pierre disait un jour : je ne sais pas si Caligula, Domitien, Muley-Ismaël et Aurengzeb étaient des dieux, mais je sais seulement qu'ils n'étaient pas des hommes.

Sous le gouvernement révolutionnaire, l'invasion des propriétés se décrétait à la tribune des jacobins et sur la montagne ; les emprunts forcés et les confiscations s'exécutaient sur tous les citoyens, auxquels on supposait quelques ressources. Les hommes intelligens et laborieux, qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, avaient acquis quelque fortune, étaient, pour cela même, jugés suspects et contre-révolutionnaires. Toutes les marchandises étaient tariffées au-dessous de leur valeur, pour éteindre le commerce. Le plus infâme des vices, la délation, devint la première des vertus ; elle fut érigée en précepte. Les tribunaux révolutionnaires, créés sous divers noms, s'enracinaient dans tous les départemens,

sur

sur les débris des autorités soumises auparavant à des règles positives. Les paroles indiscrètes devenaient des crimes capitaux. On appelait rebellion, les actions les plus indifférentes; chaque individu, non jacobin, se trouvait entre le pillage, les cachots et l'échafaud. An I.

Le comité de salut public, qui déplaçait à son gré les autorités subalternes, cumulait dans ses mains tous les pouvoirs; il disposait des finances par des mandats secrets. Le trésor national cessa d'être soumis à la censure de la convention; la déprédation fut dégagée de toute responsabilité; les *membres* du comité de salut public devaient être renouvelés chaque mois, d'après le décret de sa création; la convention n'osait pas exécuter ce décret : elle scellait, à chaque époque, la continuation du règne de ses maîtres.

Les conventionnels envoyés dans les départemens et près des armées, partageaient tous les pouvoirs du comité de salut public, et, cependant, dépendaient tellement de lui, que si, rappelés par son ordre, ils n'obéissaient pas sur-le-champ, ils perdaient leur titre de membre de la convention, titre reconnu jusqu'alors pour indépendant de toute autorité.

La convention dégradée prenait le carac-

tère d'une saturnale de tigres rugissans. Les
1793. carbets des Rovintons seraient le sénat de Rome, en comparaison de cette affreuse montagne, où le rebut des échafauds dictait des arrêts au rebut de la nature, et de ces pasquins antropophages qui se proposaient mutuellement des verres de sang à boire.

Le comité de salut public avait calculé qu'avec deux lois tyranniques, il pouvait conduire à l'échafaud toute la France. L'une de ces deux lois était le fameux décret pour l'incarcération des gens suspects; l'autre, celui qui ordonnait aux tribunaux de juger à mort tous les ennemis du peuple. Par les ennemis du peuple, la loi entendait expressément ceux qui cherchent à anéantir la liberté par la force ou par la ruse, ceux qui auront favorisé l'impunité de l'aristocratie, qui auront calomnié le patriotisme, qui tentent d'avilir le tribunal révolutionnaire, qui veulent altérer la pureté des principes révolutionnaires, etc.

La preuve nécessaire, ajoutait cette loi, pour condamner les ennemis du peuple, est toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, qui peut obtenir l'assentiment d'un esprit juste et raisonnable; la règle des jugemens est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la

patrie ; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis. An 1,

Deux hommes, Danton et Robespierre, dominèrent constamment le comité de salut public, et lorsque les oscillations du mouvement révolutionnaire eurent conduits Danton sur l'échafaud, Robespierre en fut le seul régulateur. Ce tyran, profond dans tous les genres de domination, non-seulement dirigeait le comité, mais se servait de lui pour s'assurer de toutes les voix de l'assemblée nationale, lorsque, pour l'exercice de son despotisme, il avait besoin de quelques actes émanés du *législateur*. Il conservait ainsi *le rôle* de serviteur de la loi, lorsqu'il violait tous les principes de la justice; et l'apparence hypocrite d'une obéissance à la volonté générale, lorsque tout pliait sous le joug de son pouvoir arbitraire.

Craignant de paraître moins redoutable, en faisant un trop fréquent usage de la parole, il employait tour-à-tour les membres du comité pour intimider la convention, la tromper, la séduire ; tantôt pour la pénétrer de défiances, tantôt pour lui rendre le calme, après l'avoir jetée dans les alarmes.

Barrère était celui qu'il chargeait le plus ordinairement de haranguer l'assemblée. Cet homme, dont la figure douce annonçait une ame sensible, fut doué, par la nature ou l'ins-

truction d'une grande souplesse de langage.
1793. Sa manière d'agir, tantôt régulière, tantôt extravagante, tantôt juste, tantôt atroce, fut une de ces bisarreries de l'esprit humain qu'on ne sait comment expliquer. Son art était de mêler, de confondre ensemble le vice et la vertu, le mensonge et la vérité. Il se fût chargé de trouver des affinités entre les actions de Domitien et les pensées de Marc-Aurèle ; lui comme Robespierre, Robespierre comme lui, invoquaient la liberté pour consolider le despotisme, et la morale universelle pour justifier les actes les plus révoltans d'injustice et de barbarie. Jamais, non jamais tant d'hypocrisie dans la conduite, tant de perfidie dans le raisonnement, ne servirent d'accompagnement à tant de crimes.

Mais ce gouvernement révolutionnaire, en comprimant les ames, en brisant les affections, en changeant tous les rapports, toutes les habitudes, lorsque les événemens variés de la guerre étrangère nourrissaient l'inquiétude générale, devait produire les plus étonnans effets dans un pays où fermentaient, depuis un lustre, les idées les plus disparates sur les élémens de la liberté publique.

Le besoin d'un gouvernement resserré se faisait sentir. La dictature, qui n'effrayait pas la liberté romaine, n'aurait rempli qu'à

demi les vues des jacobins. Ils desiraient une administration procurant à chacun d'eux les moyens d'être avantageusement employés. On inventa le mot de gouvernement révolutionnaire; il fut organisé de manière à porter son autorité aussi loin que le voudraient ceux qui en tiendraient les rênes. Cependant, par la magie de ce mot, ce mode provisoire paraissait environné d'une existence momentanée, et par conséquent non alarmante pour la liberté.

On adapta d'abord ce gouvernement à la conduite de la guerre, dont les périls furent exagérés avec art. Chaque revers était présenté comme l'effet d'un complot ourdi par les royalistes; le droit de vigilance intérieure sur les traîtres devint bientôt aussi illimité que le pouvoir militaire.

Le gouvernement révolutionnaire ayant confisqué les biens des individus signalés comme ennemis de la patrie, cette combinaison procura au comité de salut public les espèces métalliques dont il avait besoin pour pousser la guerre avec vigueur.

Ce gouvernement avait promis un plan militaire aussi neuf qu'efficace. Barrère, chargé de le développer à la tribune de la convention, s'exprimait en ces termes : La tactique ne convient pas dans les guerres d'une nation libre. Les hostilités, ordonnées par les

monarques, ressemblent à des tournois qui
1793. durent aussi long-tems que la patience du peuple. La guerre populaire doit être comme un torrent, comme un déluge de la liberté. En conséquence, la convention décréta, le 16 août, que les Français se leveraient en masse pour défendre l'indépendance de leur territoire. Tout retentit du bruit des armes. La guerre cumula tous les intérêts, pour n'en faire qu'un seul. Les citoyens se trouvant poussés vers une mesure extraordinaire, on ne pensa qu'à vaincre les ennemis.

Un million de combattans, bien payés, tandis qu'il n'existait plus de fortune publique, bien nourris aux frontières, lorsque la famine régnait à l'intérieur; séduits par l'espoir de partager, à la paix, les propriétés confisquées, durant la guerre, firent admirer leur courage en combattant l'Europe entière.

Dès-lors, le pouvoir conventionnel fut hors d'atteinte; les insurrections, aisément arrêtées, s'évanouissaient comme l'ombre, ne laissant à leur suite que de nouveaux motifs de vengeances; quelques résistances partielles ne furent considérées que comme des rebellions obscures, combattues par la toute puissance nationale.

An I.

CHAPITRE IV.

Bataille de Hoods-Cootte.

DANS les armées combinées contre la France, on comptait alors quatre cent cinquante mille combattans, sans parler des flottes d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande. Les jeunes gens accouraient en foule de toutes les provinces de France, pour s'enrôler sous les drapeaux républicains. Remplis de la meilleure volonté, ils acquirent bientôt l'expérience qui leur manquait.

Le duc d'Yorck assiégeait Dunkerque; il somma, le 13 août, le commandant O-Méara de rendre la place. Des intelligences, qu'il y entretenait, le flattaient d'en être bientôt le maître, lorsque la division qui couvrait le siège, sous les ordres du général Freytag, fut surprise, le 9 septembre, dans son camp de Hoods-Cootte, par trente mille républicains, commandés par Houchard, nommé général de l'armée du Nord, depuis la disgrace de Custine. Les Anglais, entièrement défaits, furent contraints de prendre la fuite, laissant quatre mille des leurs sur le champ de bataille. A cette nouvelle inattendue, le duc d'Yorck, abandonnant brusquement le

siège, n'évita qu'avec peine de tomber dans
1793. les mains des Français ; mais il perdit toutes ses munitions de guerre et de bouche et une artillerie aussi nombreuse que magnifique, embarquée à Wool-Wick, et qui venait d'arriver sur le territoire de France.

Houchard, en sauvant Dunkerque dans cette journée, anéantit tous les projets formés par les Anglais, sur la West-Flandre. On assure qu'il ne fit pas, dans cette occasion, tout ce qu'il pouvait faire, qu'il avait dépendu de lui de se rendre maître de la personne du duc d'Yorck. Cette accusation coûta la tête à Houchard, malgré l'éclat du laurier dont elle était ornée. Mais dans un tems où la tyrannie des montagnards excluait toute justice, Houchard pouvait bien être compté parmi tant de malheureux, moissonnés par l'esprit de parti. Le commandement de son armée passa au général Jourdan. Dans le même tems, la conduite de l'armée des Ardennes était confiée au général Ferrand, celle du Rhin au général Delmas, et celle de la Moselle au général Moreau.

Après une fuite, qui dura cinq jours, les Anglais se rassemblèrent dans les environs de Nieuport, abandonnant les Hollandais, qui furent défaits le 12 septembre, sur les bords de la Lys. Presque toutes les villes de

la Flandre Autrichienne rentrèrent sous la domination française. An I.

Les Autrichiens, maîtres de Condé et de Valenciennes, voulaient poursuivre leurs avantages. La ville du Quesnoy se rendit au général de Beaulieu, le 11 septembre. Le prince de Saxe Cobourg, faisait le siège de Maubeuge avec une armée de soixante et dix mille hommes; il fut attaqué par les Français, qui le forçèrent de repasser la Sambre. Le général autrichien, craignant de perdre la Flandre entière, après cette retraite, demandait à l'empereur un renfort de cinquante mille hommes. L'armée du Nord était alors forte de cent soixante mille combattans. Les coalisés avaient une telle apréhension des entreprises qu'elle pouvait tenter, qu'ils détruisirent des magasins immenses de provisions de toute espèce, de crainte qu'elles ne tombassent au pouvoir du général Jourdan.

Lyon, sans fortifications régulières, sans troupes de ligne, sans canons de remparts, repoussait, depuis deux mois, les attaques de soixante mille assaillans favorisés par tout ce que la tactique moderne inventa de moyens pour forcer les villes à se rendre.

Le quart de la ville était détruit par les bombes et par les boulets, le reste menaçait ruine (1); la moitié des guerriers avait

(1) Dubois-Crancé écrivait à la convention, le 25

terminé sa carrière par les maladies, par
1793. les fatigues, ou par le fer ennemi. Non-seulement on ne pouvait plus renouveler les postes pour procurer à leurs défenseurs un repos nécessaire, mais quelquefois le guerrier qui avait défendu avec succès une rédoute, était obligé de passer sur-le-champ dans un autre, pour secourir ses frères d'armes, succombant sous le nombre de leurs ennemis. Les femmes même partageaient, avec leurs époux et leurs frères, les travaux et les dangers du siège, comme elles parta-

---

août : Le feu a commencé hier à quatre heures du soir. Les boulets rouges ont incendié le quartier de la porte Saint-Clair. Les bombes ont commencé leur effet à dix heures; le feu s'est manifesté de la manière la plus terrible vers le quai de la Saône. D'immenses magasins ont été la proie des flammes. On assure que Bellecour, l'arsenal, la porte du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin et autres adjacentes, sont totalement incendiées. On peut évaluer la perte, occasionnée pendant deux nuits, *à deux cent millions*. Dubois-Crancé rendait compte ensuite de plusieurs sorties qu'avaient voulu faire les Lyonnais, et dans lesquelles il disait qu'ils avaient toujours été repoussés, en laissant beaucoup des leurs sur la place. Dubois-Crancé assurait que, parmi les morts, se trouvaient beaucoup de prêtres, et qu'il en coûterait à la république une de ses plus importantes cités, *et d'immenses accaparemens de marchandises*; c'était ainsi qu'il appelait les productions des superbes manufactures de Lyon.

gèrent, dans la suite, avec eux, les supplices honorables que les plus lâches des hommes infligeaient à la valeur. An I.

Mais quels que furent la patience, l'intelligence et le courage des Lyonnais, ils étaient en proie aux attaques d'un ennemi contre lequel la valeur est inutile : cet ennemi était la faim dont les plus extrêmes horreurs dépeuplaient la ville.

Quelques conférences s'étaient établies pour parvenir à un accommodement. Les conventionnels montagnards refusaient d'écouter toute proposition, à moins qu'au préalable on ne leur livrât ceux qu'ils appelaient *les instigateurs* de la révolte. Les Lyonnais refusaient d'admettre des propositions indignes de la courageuse résistance qui devait les honorer à jamais.

Cependant le faubourg de Vaise avait été emporté le 21 septembre. Le poste de fourvières, qui dominait sur la ville, avait cédé aux efforts des assaillans le 8 octobre. *Seize vendémiaire*, les Brotteaux et Perrache commençaient à brûler. Les assiégeans, maîtres de toutes les hauteurs, pouvaient aisément embrâser le reste de la ville.

Dans l'affreuse alternative où se trouvaient les Lyonnais d'être physiquement ensevelis sous les ruines de leur patrie, ou de livrer, à une mort certaine, les citoyens qui, par

leurs talens ou leur courage, les avaient
1793. guidés dans les champs de la gloire, il ne restait d'autre parti à prendre, à ces derniers, que de se sacrifier eux-mêmes généreusement pour sauver les restes languissans de leurs compagnons.

Les chefs civils et militaires, et généralement les individus qui se regardaient comme personnellement proscrits par les jacobins, résolurent de sortir ensemble de la ville, et de chercher un asyle sur une terre étrangère. Ce rassemblement formait un corps d'environ deux mille hommes. Quelques charriots, sur lesquels étaient déposées les ressources de toute la troupe fugitive, et quelques pièces de canon de 4, suivaient cette petite armée au milieu de laquelle se trouvaient un assez grand nombre de femmes qui, n'ayant pas voulu abandonner leurs maris, marchaient à pied, tenant dans leurs bras leurs enfans trop jeunes pour les suivre : les uns et les autres couraient à la mort.

On sortit de Lyon le 9 octobre, au milieu de la nuit, en gardant le silence le plus absolu ; cette précaution essentielle était cependant inutile, des infâmes espions avaient prévenu les assiégeans de cette sortie. En conséquence, les jacobins Couthon, Maignet, Laporte, Bassal et Dubois-Crancé, dépêchèrent des couriers le long de la route que

les Lyonnais se proposaient de tenir. Les paysans auxquels on avait persuadé que le comte d'Artois et les principaux chefs des émigrés se trouvaient dans la colonne Lyonnaise, accouraient de toutes parts au son du tocsin. An I.

La colonne poursuivait sa marche, malgré les obstacles qui se multipliaient. A peine était-elle engagée dans les défilés de S.t-Cyr, au Mont-d'Or, et dans ceux de S.t-Germain, qu'elle fut entièrement entourée par plus de cinquante mille combattans. Les Lyonnais firent des prodiges de valeur ; mais enfin le nombre devait l'emporter. Enfoncés de *toutes parts*, le plus grand nombre périt les armes à la main ; environ sept cents individus, hommes ou femmes, la plupart couverts de blessures, tombèrent dans les mains de leurs ennemis. Transférés de cachots en cachots, et enfin dans les caves de la maison commune de Lyon, ils finirent leurs jours par différens genres de supplices.

Quelques proscrits parvinrent à s'échapper dans les campagnes. On dit que des prêtres constitutionnels, abusant de leur ministère, cherchaient, par des offres perfides de secours, à gagner la confiance de ces malheureuses victimes de l'esprit de parti; et que, lorsqu'ils avaient surpris leur secret, ils les livraient aux jacobins, en retenant leurs dépouilles.

1793. De tout le rassemblement sorti de Lyon le 9 octobre, il ne se sauva qu'environ soixante individus, qui trouvèrent leur salut dans l'humanité des villageois dont ils eurent le bonheur d'être accueillis.

CHAPITRE VI.

Lyon ouvre ses portes. Décret qui change le nom de cette ville en celle de Commune-Affranchie, et qui ordonne les démolitions de ses principaux édifices.

Après le départ de l'élite des défenseurs de la cité, Lyon ouvrit ses portes aux assiégeans. Les troupes de la république n'y entrèrent que partiellement, sous la conduite du général Doppet. Le quartier-général continua de résider au camp de la Pape, d'où Kellermann sortit bientôt pour aller combattre les Piémontais. Les montagnards Javogues et Collot-d'Herbois ne parlaient d'abord que de clémence. Les Lyonnais étaient bien éloignés de prévoir le sort qui les attendait ; leur premier sentiment fut celui d'une heureuse abondance qui succédait tout-à-coup à la disette qu'ils éprouvaient depuis plusieurs mois.

Les sans-culottes, qui formaient la plus

grande partie de l'armée assiégeante, reclamaient hautement le pillage de la ville qu'on leur avait promis. Les troupes de ligne repoussèrent cette demande avec horreur ; mais bientôt les conventionnels montagnards trouvèrent l'occasion d'assouvir la soif de l'or et de sang dont les jacobins étaient dévorés. AN II.

Le club central avait été solemnellement rétabli et installé dans la salle de spectacle, auprès de la maison commune. Collot-d'Herbois, un des commissaires de la convention, jouait, durant l'ancien régime, la comédie dans cette enceinte, où souvent la médiocrité de ses talens avait dirigé sur lui les sifflets du parterre. *Cet histrion*, devenu législateur par l'effet des métamorphoses qui avaient confié les destinées de la France aux Marat, aux Danton, aux Carrier, aux Barrère, aux Antonnelle, aux Fréron, aux Tallien, aux Dubois-Crancé, aux Lebon, aux Sergent, voulait se venger de ceux qui méprisèrent ses talens de comédien. Sa place lui en donnait la facilité, et la manière atroce dont il y procéda, excitera dans tous les tems le frémissement de l'horreur.

A peine la société populaire avait repris ses séances, que Collot-d'Herbois y vint prononcer un discours dont je ne citerai quelques traits, que par leur connexion avec les événemens affreux qui se succéderent bien-

…APITRE VII.

… des Lyonnais. Destruction des … édifices qui décoraient cette …

Ces exécutions jetaient la terreur dans l'ame de tous les Lyonnais. Plusieurs cherchaient leur salut dans la fuite, malgré les précautions prises pour les en empêcher.

Les commissaires conventionnels, employant une de ces ruses familières à la secte à laquelle ils appartenaient, surent ramener leurs victimes dans le piège qu'on leur avait tendu. Une proclamation fut publiée. On exposait que les rigueurs, nécessitées par la nature des événemens qui s'étaient succédés à Lyon, regardaient les seuls individus qu'elles avaient frappés; on ajoutait que, sans raison, une multitude de pères de famille, de chefs de manufactures et d'ateliers, s'éloignaient de leurs foyers; que la convention était bien éloignée de vouloir leur enlever les moyens d'alimenter leurs familles et leurs ouvriers. On leur annonçait que le parti qu'ils avaient à prendre, pour éviter toutes recherches ultérieures, était de venir déclarer à la municipalité qu'ils

n'est plus ; » enfin, que les commissaires conventionnels feraient un tableau de toutes les propriétés des riches, et qu'elles seraient affectées aux indemnités dues aux patriotes opprimés. An I.

Les patriotes furent exhortés, les jours suivans, à dénoncer les juges, les jurés qui avaient condamné l'immortel Challier, les membres de la municipalité, les officiers militaires de tout grade, les membres des comités administratifs établis durant le siège, les riches négocians, et les endroits où leurs effets précieux pouvaient être cachés. On répétait, dans le club, qu'un véritable républicain devant méconnaître le cri de la nature, lorsqu'il s'agissait du salut de sa patrie, dénoncer son père était une vertu digne de lui.

Les suites de cette invitation furent des visites domiciliaires chez les riches habitans qu'on avait désarmés. Les uns furent traînés à l'échafaud; d'autres, seulement dépouillés des effets précieux qui se trouvaient dans leurs maisons.

1793.

CHAPITRE VII.

Massacre des Lyonnais. Destruction des principaux édifices qui décoraient cette ville.

Ces exécutions jetaient la terreur dans l'ame de tous les Lyonnais. Plusieurs cherchaient leur salut dans la fuite, malgré les précautions prises pour les en empêcher.

Les commissaires conventionnels, employant une de ces ruses familières à la secte à laquelle ils appartenaient, surent ramener leurs victimes dans le piège qu'on leur avait tendu. Une proclamation fut publiée. On exposait que les rigueurs, nécessitées par la nature des événemens qui s'étaient succédés à Lyon, regardaient les seuls individus qu'elles avaient frappés; on ajoutait que, sans raison, une multitude de pères de famille, de chefs de manufactures et d'ateliers, s'éloignaient de leurs foyers; que la convention était bien éloignée de vouloir leur enlever les moyens d'alimenter leurs familles et leurs ouvriers. On leur annonçait que le parti qu'ils avaient à prendre, pour éviter toutes recherches ultérieures, était de venir déclarer à la municipalité qu'ils

voulaient continuer leur commerce, en spécifiant le nombre d'ouvriers qu'on se proposait d'occuper. Les négocians étaient invités en même tems à donner connaissance du genre et de l'étendue de leurs spéculations commerciales, et à prouver, par leurs livres de compte, la vérité de ce qu'ils énonçaient à cet égard. An I.

Les crédules Lyonnais revinrent dans leurs maisons. Ils furent bientôt arrêtés par milliers. Les scellés furent apposés sur leurs effets ; leurs livres de commerce furent transportés dans des bureaux destinés à les recevoir et à les brûler. Leurs familles se virent *livrées* aux horreurs de l'indigence ; alors les lois de sang, portées contre Lyon, eurent leur entière exécution.

Dubois-Crancé, de retour à Paris, avait présenté à la convention une pièce qu'il regardait comme très-importante. C'était la réponse des Lyonnais à la sommation qui leur avait été faite, quelques mois auparavant, d'ouvrir leurs portes. On a vu, dans le livre précédent, que cette réponse, dans laquelle les habitans de Lyon énonçaient les raisons qui les avaient forcés à prendre les armes, était revêtue de vingt mille signatures. Dubois-Crancé, regardant ces signataires comme les plus riches particuliers de Lyon, calculait que le séquestre de leurs

1793. biens devait mettre deux milliards à la disposition du gouvernement. Il demande que ce titre, contre les Lyonnais, soit déposé aux archives nationales; cette mesure fut adoptée. Des copies de cette pièce furent envoyées aux commissaires conventionnels, à Lyon, avec ordre de poursuivre les signataires, de les faire condamner à mort, et de se saisir de leurs propriétés.

Pour parvenir à cette extermination, un détachement de l'armée révolutionnaire de Paris arrivait; une commission militaire fut formée par Collot-d'Herbois, sur le modèle du tribunal établi par Fréron dans Marseille. Ces juges faisaient conduire devant eux tous les individus dénoncés par le club central. On demandait au prévenu son nom, ce qu'il avait fait durant le siège, et on l'envoyait à la mort, de quelque manière qu'il répondît.

Collot-d'Herbois et Fouché, de Nantes, écrivaient à la convention, le 28 brumaire: « Nous poursuivons notre mission avec l'énergie d'hommes qui ont le sentiment de leur caractère. Nous ne descendrons pas de la hauteur où nous sommes, pour nous occuper de misérables individus plus ou moins coupables. Il faut que tout soit vengé d'une manière prompte et terrible. Convaincus qu'il n'y a d'innocens dans cette infâme cité

que celui qui fut chargé de fers durant le siège, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir. Rien ne peut désarmer notre sévérité. L'indulgence est une faiblesse dangereuse; les démolitions sont trop lentes. Il faut des moyens plus rapides; l'explosion de la mine, l'activité dévorante de la flamme peuvent seules répondre à l'impatience républicaine, qui doit avoir les effets du tonnerre. » An 1.

Cette lettre était accompagnée du buste de Challier. Lorsqu'on voudrait émouvoir votre sensibilité, ajoutait Collot-d'Herbois, découvrez *cette* tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes qui ne voient que des individus; qu'ils soient rappelés, par cette peinture énergique, à la sévérité du devoir. C'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant Challier. La justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens qui serviront de leçon à tous.

Chaque jour voyait marcher au supplice au moins quarante citoyens. Quelques membres du club central, qui criaient vive la république à chaque tête qui tombait, ne pouvant arrêter la consternation qui se manifestait généralement, les jacobins firent à la multitude un crime de cette sensibilité. Il parut une affiche qui déclarait suspect quiconque

1793. laisserait paraître sur son visage la moindre apparence de tristesse, ou quelque signe de pitié s'échapper de sa bouche en faveur des condamnés.

Le nombre des exécutions augmentait de jour en jour. Cependant, les prisons ne désemplissaient pas. *Tout va bien maintenant*, écrivaient d'abominables proconsuls, lorsque ce mouvement cadencé d'emprisonnemens et d'assassinats était parfaitement établi. Trois fois la guillotine avait changé de place. Des fosses profondes étaient creusées pour absorber le sang. Malgré ces précautions, le sang inondait les places ; il coulait dans les rues. Les bourreaux se lassaient ; la pitié pénétrait dans les cœurs. Des malheurs particuliers, qui se distinguaient au milieu de la calamité générale, devaient produire ce sentiment.

Un individu, accusé d'avoir dit qu'il donnerait volontiers cinq cent mille livres pour reconstruire le superbe Hôtel-Dieu de Lyon, écrasé par les bombes, fut condamné à mort en récompense de l'action vertueuse qu'il se proposait de faire. Cet infortuné était père de dix enfans, sa femme allait accoucher du onzième ; elle se jette aux pieds des commissaires conventionnels. La tendresse conjugale, la piété filiale et tous les élans de la nature, qui déchirent l'ame de l'homme sensible, n'avaient aucun accès sur le cœur de

ces êtres féroces. Qu'on éloigne les rejetons d'une race rebelle : telle fut la réponse de Collot-d'Herbois. Cette rebellion consistait à passer pour riche, et ce crime était irrémissible. An I.

L'accusé est traîné à l'échafaud en présence de sa famille. En vain sa malheureuse épouse, entraînée par son désespoir, s'élance jusques sur l'instrument de mort ; son mari est frappé dans ses bras, son sang rejaillit sur elle. L'horreur qui la saisit, hâte, dans ses entrailles, les douleurs de l'enfantement ; on la porte chez elle mourante. Les agens de la commission militaire y arrivaient en même tems. *Les scellés* sont apposés sur ses meubles les plus indispensables. On la chasse de sa maison, sans lui permettre d'emporter les linges nécessaires à l'être auquel elle venait de donner le jour. Cette femme succombe à son infortune, et ses enfans sont relégués dans un hôpital.

Plusieurs Lyonnaises espéraient qu'en réunissant leurs gémissemens, elles parviendraient peut-être à fléchir la cruauté des bourreaux de leurs pères, de leurs frères, de leurs époux. Elles se présentent dans l'attitude de suppliantes. Les commissaires de la convention refusent de les entendre ; on les menace d'une décharge de canon à mitraille. Deux d'entre elles, qui ont le triste courage

d'insister, sont saisies et liées pendant six
1793. heures au poteau de la guillotine. Elles sortirent de ce supplice, mille fois pire que la mort, entièrement défigurées par le sang de leurs proches dont elles avaient été trempées.

CHAPITRE VIII.

Fête funèbre en l'honneur de Challier. Les Lyonnais sont exterminés par la foudre.

Huit cents ouvriers étaient employés à la démolition de la ville. On disait publiquement que les restes de sa population seraient dispersés dans d'autres communes, et que le local resterait désert. Collot-d'Herbois, pour arrêter les funestes impressions que faisait cette perspective, avait résolu de frapper les regards de la multitude, par la pompe lugubre d'une fête extraordinaire. Ce fut l'apothéose de Challier, et la procession, aussi horrible que ridicule, dont cette apothéose fut accompagnée. Une guillotine ambulante et des bourreaux armés de sabres ensanglantés, faisaient partie de cette marche infernale, au milieu de laquelle on voyait, en costume de cérémonie, des représentans du peuple. Des hymnes étaient chantés en l'honneur de Challier. On distribuait avec profu-

sion le panégyrique de cette nouvelle divinité, prononcé dans le club central. Dans ces pamphlets délirans, on présentait la destruction de Lyon et le supplice de ses habitans comme un sacrifice digne d'être offert aux mânes des guerriers tués pendant le siège. An 14

Ainsi, les jacobins enivraient la multitude de leur rage. Les meurtres juridiques se perpétuent avec une nouvelle fureur. Les proconsuls ne trouvent pas l'action de la guillotine assez prompte pour assouvir leur vengeance, on invente un nouveau genre de supplice, qui doit frapper les prisonniers en *masse; ils seront* exterminés par le canon chargé à mitraille.

Deux cent soixante-neuf victimes des deux sexes périrent en un seul jour de cette manière. On les avait liés deux à deux dans une enceinte, fermée par des arbres. Quelques-uns, dont les liens furent rompus par la mitraille, prirent la fuite; ils furent poursuivis et hachés par des dragons. On les jeta dans le Rhône. Plusieurs respiraient encore. Deux eurent la force ou le malheur de nager jusqu'à un banc de sable. Ils tendaient en vain leurs mains défaillantes. Les dragons traversèrent le bras du fleuve et achevèrent de les tuer. Cette affreuse exécution dura plus d'une heure; Collot-d'Herbois, qui en

1793. fut l'ordonnateur, assassina plusieurs victimes de sa main.

Un seul homme échappa à la mort ; ses liens avaient été brisés par la mitraille, sans qu'il eût reçu aucune blessure : il fuyait dans les brotteaux à travers la campagne, poursuivi par un dragon. Au moment d'être atteint, le dragon lui crie : Jette-toi par terre et fais le mort. En même tems il tire à côté de lui ses deux coups de pistolets, et sautant de son cheval il feint de l'achever à coup de sabre. Son éloignement du champ de carnage permettait d'apercevoir une partie de son action ; et tandis que, remonté sur son cheval, il revenait au petit pas au bruit des applaudissemens donnés par les massacreurs, celui qui lui devait la vie s'éloignait en se traînant sur la terre, et se mettait en sureté. Si ces lignes parviennent jamais à ce brave soldat, elles seront la récompense de sa bonne action. A Rome on couronnait solemnellement celui qui avait sauvé les jours à un de ses concitoyens.

Après cette boucherie, Collot-d'Herbois revint à Paris. Une pétition avait été présentée à la convention pour la supplier de mettre un terme aux malheurs de Lyon. Collot se présente à la tribune, et, après avoir parlé vaguement des mesures prises pour la punition des attentats commis dans cette ville,

il continua ainsi : « La nature des choses sollicite de prononcer sur les moyens les plus prompts, les plus conformes à la grandeur de votre caractère et à la générosité nationale, pour licencier et disséminer la trop nombreuse population de Commune-Affranchie. Les hommes dignes de la liberté ne regretteront pas de s'éloigner de cette terre, et les citoyens laborieux trouveront, dans vos dispositions paternelles, les moyens de féconder leur industrie dans quelque lieu qu'ils veuillent la porter. » AN I.

» Il est pressant aussi de mettre en valeur d'immenses propriétés nationales, que le séquestre rend stériles ; de rendre à l'utilité générale les objets dont elle a été privée ; enfin, pour que l'inscription décrétée, qui doit attester que Lyon n'est plus, puisse avoir lieu, il ne faut pas que cette inscription se trouve entourée d'habitations où plus de cent trente mille individus peuvent encore demeurer. Ce que le comité de salut public a jugé nécessaire avant tout, d'après la pétition qui lui a été renvoyée, c'est de soulager une sorte d'amertume qui pèse sur vos cœurs, depuis que vous avez envoyé à Lyon de nouveaux commissaires. Un voile odieux est jeté sur les événemens, on calomnie l'appareil majestueux et terrible qui accompagne les actes de justice populaire. L'hypocrite men-

songe s'est présenté sous la forme du repentir, pour vous induire en erreur. »

1798.

» Souvenez-vous des circonstances. Lyon soumise ne se présentait plus les armes à la main, mais la rebellion était concentrée, enracinée dans le cœur de ses habitans. Ceux de vos collègues qui avaient présidé au siège de cette ville, penchaient vers l'indulgence. Les ennemis de la patrie trouvèrent dans ces dispositions des armes pour nuire à la chose publique. Il y eut alors, en quelque sorte, un nouveau siège à faire; il fallut renverser toutes les espérances, et mettre en permanence l'indignation, la justice, la terreur et la plus inflexible sévérité. Vos collègues marchèrent vers ce but, et on choisit plusieurs jacobins pour en accélérer le succès. »

» Le départ des représentans fut l'époque d'une audace nouvelle. On vous avertit alors que tous les lieux publics retentissaient des plus scandaleux discours. On vous avertit que les Lyonnais se vantaient avec arrogance de s'être bien défendus; qu'ils avaient perdu la partie, mais qu'ils attendaient la revanche. On affectait d'annoncer une amnistie prochaine; les chances de la vie et de la mort rendaient nul l'effet des exécutions. Les femmes employaient la prostitution pour égarer les chefs de l'armée, et quelques condamnés échappaient à la mort. Enfin, on

publiait que la convention improuvait les mesures rigoureuses ; on vous présentait sous les traits de la faiblesse, lorsque vous commandiez à vos commissaires une sévérité inexorable. » An I.

» L'armée révolutionnaire, dont vous aviez décrété l'envoi à Commune-Affranchie, arriva et fit rentrer dans les cœurs cette écume de crimes qui débordait de toutes parts. Alors fut créée la nouvelle commission qui devait juger ; et comme la justice ne pouvait avoir deux mouvemens, l'un accéléré, l'autre ralenti, les autres tribunaux demeurèrent suspendus. »

» *Une agitation* sensible se faisait reconnaître. Un volontaire de la division révolutionnaire avait été assassiné ; des canons aux portes des prisons avaient été encloués ; des lettres menaçantes ne laissaient aucun doute sur les projets les plus sinistres, et le président de la commission révolutionnaire a écrit que, si les exécutions étaient encore différées, les juges et lui couraient risque d'être assassinés. Voilà ceux auxquels on voudrait que vous rendissiez la liberté. »

» Pourquoi avait-on différé les exécutions ? Il faut vous le dire : c'est que, pour délivrer l'humanité du spectacle d'un grand nombre d'exécutions successives, vos commissaires avaient cru possible de détruire tous les cons-

pirateurs en un seul jour. Vous savez qu'il
1793. ne faut pas craindre de se faire des ennemis pour le salut de la patrie. Vos collègues continuent avec fermeté leur mission difficile ; conservez-leur votre confiance ; ne les abandonnez pas aux coups des ennemis de la liberté, parce qu'ils ont été impassibles en remplissant leurs devoirs. »

Le sang coula cinq mois dans Lyon. Près de six mille victimes périrent dans ce carnage. Leurs derniers regards se tournaient sur les ruines de leur patrie qui présentait l'aspect d'un immense tombeau.

Fruits amers des révolutions ! Lorsque la masse du peuple, se livrant aux perfides insinuations de ces hommes qui ne spéculent que sur la misère publique, oublie que la justice doit être la base de tous les changemens que les circonstances peuvent amener dans la politique, une injustice appèle une autre injustice ; les malheurs de l'espèce humaine s'amoncèlent ; la morale publique se dégrade ; le peuple, conduit d'erreurs en erreurs, de crimes en crimes, finit, après avoir tout dévoré autour de lui, par se dévorer lui-même.

Il serait injuste d'attribuer à la majorité de la convention des excès de férocité qui excitent le frissonnement de l'effroi ; la terreur enveloppait la convention elle-même

depuis le 2 juin. Les hommes altérés de sang qui abusaient indignement du nom de la représentation nationale, furent les ministres infâmes du cabinet de Saint-James, qui, jaloux depuis long-tems des riches manufactures de Lyon, employait des trames odieuses pour détruire cette florissante cité. An I.

CHAPITRE IX.

Tableau fait par Lequinio de la guerre de la Vendée.

Tandis que les bombes et les boulets rouges écrasaient Lyon, de nouveaux Cortez, de nouveaux Pizarres renouvelaient, dans la Vendée, les atrocités que les Espagnols commirent dans le seizième siècle en Amérique.

Le général Biron, chargé de cette guerre, accoutumé à mêler, dans les opérations hostiles, les ménagemens qui peuvent atténuer le plus horrible des fléaux, n'était pas propre à diriger une expédition de cannibales, dans laquelle il s'agissait moins de ramener les habitans du Bas-Poitou et des contrées environnantes aux principes républicains, que d'aigrir les esprits à force de vexations, et d'éterniser une insurrection nécessaire aux

jacobins, pour parvenir à la désorganisation
1793. de la France.

Les démarches que faisait Biron pour rendre la paix et le bonheur à des hommes égarés par des suggestions astucieuses, furent traitées de trahison envers la montagne; il paya de sa tête le crime de sa modération, comme son successeur à l'armée d'Italie, le général Brunet, paya de la sienne les efforts qu'il faisait pour établir dans les camps la discipline militaire, gage des succès durables.

A la place de Biron, furent envoyés dans la Vendée des généraux qu'on appelait sans-culottes, et bientôt la Vendée fut livrée à la dévastation. Je ne parle pas de Santerre qui, avant la journée du deux juin, avait voulu prendre part à cette guerre; accoutumé aux actions dans lesquelles il pouvait briller sans courir aucun danger, il prit la fuite aux premiers coups de fusils. Ainsi Démosthène, après avoir décidé, par ses harangues, les Athéniens à déclarer la guerre à Philippe, avait abandonné ses camarades à la bataille de Chéronée. Santerre reprit son métier de brasseur de bierre, et depuis lors on ne parla presque plus de lui.

Comment lire sans frissonner cet ordre donné à Angers, le 12 frimaire l'an deux?

Les représentans du peuple, délégués par la convention nationale, près l'armée de l'Ouest

l'ouest et dans les départemens de l'ouest et du centre, requièrent le général commandant l'armée de l'Ouest à Angers, de donner, de suite et sous sa responsabilité personnelle, les ordres les plus pressans pour organiser une *compagnie d'incendiaires* qui, au premier ordre, se tiendra prête à marcher et à incendier les maisons et les bâtimens qui lui seront indiqués par le commandant de la place qui, de sa part, demeure chargé de faire lesdites indications. *Signé* Francastel, Esnue-la-Vallée. » AN I.

Le jacobin Lequinio, dans un mémoire publié au mois de janvier 1795 (nivose an trois), *présente* ce tableau des opérations de l'armée jacobine. « Les généraux de cette armée, dès les premiers instans, ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier. Leurs appointemens immenses, et la disposition des fonds pour les dépenses extraordinaires, l'ont changée pour eux en une sorte de ferme, dont ils ont été bien aises de voir durer le bail. »

» Ils ont spéculé sur le produit des pillages, et, pour couvrir leurs lâches procédés, ils favorisaient les débordemens de leurs soldats. On a vu plusieurs de ces derniers couverts d'or et de bijoux, les consommant avec une prodigalité révoltante. Ils enlevaient, dans leur délire, les biens des patriotes comme

les papiers publics par les journalistes.

1793. Les conventionnels Bourbotte, Thureau, Choudieu et Francastel, écrivaient, au mois d'octobre : « La convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée à la fin d'octobre : nous pouvons l'assurer, aujourd'hui, qu'il n'existe plus de Vendée ; une profonde solitude règne actuellement dans les pays que les rebelles habitaient ; on ferait beaucoup de chemin, dans ces contrées, avant de rencontrer un homme ou une chaumière ; nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres... » Le conventionnel Richard écrivait, à la même époque, de Saumur : « La convention a décrété qu'au mois d'octobre la guerre de la Vendée serait finie. Graces aux mesures sages et vigoureuses qui ont été prises, ce vœu sera rempli ; les rebelles, par-tout vaincus et par-tout poursuivis, cherchent en vain un asyle ; l'ardeur des troupes est telle, que je puis vous répondre qu'ils n'échapperont pas à la juste vengeance que demande, depuis si long-tems, la liberté outragée par ces scélérats. »

Il semblait, en lisant ces lettres, que l'armée de la convention, ou des jacobins, après avoir converti le plus riche canton de la France en un lugubre désert, tenait les

restes des révoltés bloqués dans une enceinte qu'il ne leur était plus possible de franchir; on apprit bientôt le contraire. Le sac de la Vendée, loin de forcer ce qu'on appelait l'armée catholique et royale à mettre bas les armes, n'avait fait que l'obliger d'aller chercher ailleurs des subsistances, en occasionnant de nouvelles dévastations. AN I.

On a déjà observé que cette guerre, qui ne ressemblait point à celle que nous faisions sur les frontières, contre les ennemis extérieurs, demandait, de la part des agens du gouvernement, et des généraux qu'on y employait, autant de vertu que de courage, *et sur-tout une* prudence consommée : assemblage très-difficile à trouver au milieu des passions les plus divergentes.

Il eût fallu perpétuellement distinguer, dans ces malheureux cantons, les rassemblemens de nobles, de prêtres, de maltotiers, de contrebandiers, et de déserteurs insurgés par intérêt, par habitude ou par nécessité ; les uns conduits par l'amour du pillage, et les autres par la haine qu'ils portaient à la révolution, de la masse entière des habitans trompés par des raisonnemens insidieux. Ces derniers, simples agriculteurs, attachés à leurs propriétés, à leurs familles, et au pays où réposaient les cendres de leurs ancêtres, ne trouvaient aucun avan-

tage dans le désordre. La paix pouvait leur
1793. procurer le seul genre de bonheur qu'ils connaissaient ; la plupart croyaient de bonne-foi défendre la cause de l'Etre-Suprême, en s'opposant aux progrès des hommes qui avaient envoyé Louis XVI sur un échafaud, et chassé les gens d'église des biens qu'ils possédaient. Quelques-uns d'eux avaient cédé non-seulement aux inspirations morales de leurs curés, mais très-souvent à la contrainte qui leur était faite par les noyaux de troupes révoltées.

Il était naturel que, par-tout où des hommes simples et ignorans se trouvent excités par des hommes investis de la confiance publique, par leurs lumières, leur crédit, ou seulement par les chaînes de l'habitude, les premiers soient indubitablement induits en erreur. Le danger existe nécessairement en raison composée de l'isolement des uns, du nombre ou de la richesse des autres, et des dispositions locales. Telle était la situation du Bas-Poitou, qui offrait aux mécontens, avec des subsistances très-abondantes, une retraite presqu'assurée par mer.

CHAPITRE X.

Réflexions sur les moyens qu'il fallait employer pour éteindre cette insurrection.

Il fallait éclairer les agriculteurs sur les dangers qui les menaçaient, et leur faire comprendre que ceux qui les poussaient à la révolte, étaient mus par des passions qu'ils couvraient habilement avec le voile du bien public. Peut-être, dans le principe, les eût-on déterminés à séparer leur cause de celle des *véritables* révoltés, si la convention eût envoyé des hommes connaissant la langue du pays, doués de beaucoup d'intelligence, avec quelque facilité de parler en public, et dont l'ame pure et franche, brûlât d'une sincère ardeur pour la félicité publique.

L'instruction des villageois n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire. Il ne faut que de la droiture, de la simplicité pour obtenir leur confiance; persuadez leur que vous voulez vraîment leur bonheur, et vous les conduirez au gré de vos desirs.

Si, dans vos actions, le villageois ne découvre que des vertus, s'il n'entend dans vos discours que l'expression de la vérité naïve, s'il lit dans vos yeux l'amour sincère

1793. de lui-même, vous aurez à peine fait quelques pas dans la carrière de l'instruction, que des prodiges s'opéreront à vos côtés; surtout, que votre morale s'éloigne de cette teinte lugubre, qui porte la tristesse dans les ames, et les ferme aux douces émotions de la joie. Il faut des fêtes au peuple. La religion des anciens Romains excellait dans cette sage distribution. Les solemnités de Cérès et de Bacchus, celles en l'honneur des divinités des bois et des fontaines, se liaient avec les travaux nourriciers de l'agriculture. Les miracles d'Orphée, si célèbres dans l'antiquité fabuleuse, ne sont peut-être que la peinture exagérée des prodiges moraux exécutés chez dés peuples grossiers, par des moyens analogues à ceux dont je parle.

Le comité de salut public avait envoyé dans la Vendée les êtres les plus lâches, les plus cruels, les plus immoraux. Ministres subalternes d'une superstition nouvelle qu'un nouveau Mahomet voulait établir en France, sur les débris des anciennes, ces horribles agens servaient, avec autant de bassesse que de cruauté, l'ambition de quelques scélérats, qui livraient, entre leurs mains, la liberté, la fortune et l'existence d'un million d'infortunés, pourvu que dans le cours de leurs brigandages, ils eussent les yeux per-

pétuellement tournés vers la source de leur puissance, et qu'ils proclamassent par-tout les nouveaux souverains de la France, et leur autorité sans bornes. An I.

Au lieu d'employer l'indulgence et la persuasion, pour gagner le peuple, on s'appliquait à le vexer, à le tourmenter; on le contraignait par le meurtre et le pillage, le mensonge et la trahison, à la dure alternative de se joindre à l'armée rebelle, pour défendre ses foyers domestiques, ou d'être fusillé sans miséricorde, après avoir vu brûler son habitation.

Les généraux et les commissaires conventionnels non-seulement autorisaient par leur exemple le viol, l'assassinat, l'incendie; mais, par un machiavélisme inconcevable, ils proclamaient des amnisties, et ceux qui, trompés par cette perfide amorce, venaient se rendre, avec ou sans armes, étaient assassinés.

CHAPITRE XI.

Horreurs commises dans la Vendée.

J'AI déjà parlé de ces atrocités repoussantes; lecteur sensible, sois convaincu que mon cœur se soulève en traçant ces lignes,

1793. Que n'en puis-je dérober la connaissance à la postérité ; mais la vérité, qui plane sur ma tête, doit lui parvenir toute entière, pour effrayer et pour instruire nos derniers neveux.

Je crois devoir copier un fragment de la brochure de Lequinio que j'ai déjà citée. Lequinio est d'autant moins suspect, qu'envoyé lui-même à la Vendée, il fut témoin de toutes les horreurs commises dans ce malheureux pays ; qu'il en fut souvent l'auteur.

« On a fait venir dans ces départemens une prétendue armée révolutionnaire, pour achever, disait-on, la ruine d'une horde d'esclaves, dont elle devait exterminer jusqu'au dernier rejeton ; mais, au lieu d'exécuter ce projet, elle a dévasté les possessions du paisible agriculteur. Cette troupe s'est divisée en douze petites colonnes, pour ruiner une plus grande étendue de pays à-la-fois. Lorsque les porte-feuilles étaient bien pleins, on n'avait plus aucun desir de se battre, dans la crainte de perdre son butin. Les soldats demandaient des billets d'hôpitaux. Les généraux faisaient pis encore, ils mettaient en réquisition toutes les charrettes trouvées dans les communes ; enlevaient ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, comme dans celles des insurgés ;

faisaient traîner le tout dans leur camp ; permettaient aux habitans d'emporter le reste de leurs effets, à condition d'accompagner les colonnes républicaines ; mettaient le feu aux habitations ; et, parvenus au milieu des champs, on tuait les hommes, on violait les femmes et les filles, et on les poignardait ensuite. » An I.

« Dans un village, connu par l'attachement de ses habitans aux nouvelles institutions, on apprend qu'une colonne républicaine approchait. Tous les colons se réunissent pour préparer, pour ceux qu'ils appelaient leurs frères d'armes, un repas frugal. La *colonne* arrive, mange les vivres de ces malheureux, les entoure dans le cimetière, hommes, femmes, enfans, et les fusille tous. »

Les chefs de la rebellion, profitant du désespoir de ceux des villageois qui avaient échappé aux recherches de l'armée révolutionnaire, leur persuadèrent aisément que, la mort étant destinée par les jacobins à tous les habitans de la Vendée, il ne leur restait d'autre parti à prendre, que de vendre chérement leur vie.

Les torches du fanatisme, agitées dès-lors par des mains hypocrites et perverses, embrâsèrent les cultivateurs de la Vendée des feux de la vengeance ; elles firent couler

dans leurs veines, avec le phlogistique de
1793. la phrénésie religieuse, le fiel empoisonné d'une aversion presqu'inextinguible, pour le régime que prêchaient les dévastateurs. Des armées nombreuses se formaient comme par miracle et se disloquaient de même. Si les troupes conventionnelles étaient inférieures en nombre, on les attaquait, on les combattait avec acharnement; et, lorsque leurs forces paraissaient redoutables, l'armée vendéenne s'évaporait, les armes étaient cachées dans les bois, les hommes se trouvaient dispersés dans les champs, chacun à sa charrue, de manière qu'il était impossible de les convaincre d'avoir fait partie du rassemblement qu'on venait de poursuivre et de dissiper.

Quelques-unes de ces dispositions commençaient à se manifester, lorsque Biron commandait dans la Vendée; mais ce ne fut que sous ses successeurs Santerre, Rossignol et Ronsin, qu'elles prirent des accroissemens incalculables. L'infortuné Phelippeaux accusa de haute trahison les généraux Berruyer, Marcé, Ligonnier et Quetineau. Le fil qu'il présentait pour sortir de ce labyrinthe politique, le conduisit à l'échafaud; et la plaie qu'il avait voulu cicatriser, ne fit qu'augmenter après sa mort.

Les insurgés de la Vendée avaient com-

mencé leurs opérations militaires avec des fourches, des bâtons, quelques pierriers enlevés sur des vaisseaux corsaires, et quelques fusils fournis par les Anglais. En peu de tems, ils combattirent les armées conventionnelles avec les armes envoyées par la convention. Les combats de Saumur, de Coron, de Vihiers, de Doué, attesteront à jamais la force invincible qu'un peuple réduit au désespoir peut tirer de cette affreuse situation. Les Vendéens, bravant l'artillerie qui les foudroyait, se jetaient comme des forcénés sur les canons. Les femmes, mêlées avec les hommes, montraient un courage égal et un égal acharnement. Les troupes de la convention prenaient la fuite, abandonnant fusils, munitions, artillerie, bagages. On assure que les Vendéens s'étaient procuré, de cette manière, avant la fin d'octobre, des munitions de guerre immenses, soixante mille fusils et deux cents pièces de canon. AN I.

CHAPITRE XII.

Tableau du gouvernement révolutionnaire.

J'AI déjà dit qu'après la fête du dix août, la convention nationale, mettant à l'écart la constitution qui venait d'être présentée so-

lemnellement à l'acceptation du peuple, avait
1793. décrété que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix.

Des mesures révolutionnaires ne sauraient être considérées que comme des remèdes violens, appliqués à des maux extrêmes qui ne peuvent être guéris d'une manière différente. Je les compare à ces amputations chirurgicales commandées par la nécessité, pour sauver le malade, en le privant d'un membre gangrené. Des opérations aussi cruelles et aussi dangereuses ne doivent pas se répéter trop de fois, ni durer trop long-tems; il faut se hâter de prescrire un régime au malade.

Les révolutions qui, par un ébranlement subit et général, changent les rapports politiques et civils des nations, sont des actes et non des habitudes. Le peuple qui vient de conquérir sa liberté, ne saurait trop se hâter de quitter la hache pour prendre la truelle.

La liberté est une plante délicate dont il faut confier la garde aux lois protectrices. Née au sein des orages, elle a besoin de la culture la plus soignée pour prendre racine, pour fleurir et pour porter des fruits.

Qu'est-ce donc qu'un gouvernement révolutionnaire? Il est dificile de répondre à cette question. Ces deux mots *gouvernement révolutionnaire* expriment deux idées opposées. Une révolution détruit un gouvernement

précédent, et un nouveau gouvernement qui suit une révolution, arrête le mouvement révolutionnaire. Mais, si j'ignore de quels élémens politiques se compose un gouvernement révolutionnaire, les effets qui résultèrent parmi nous de cette étrange organisation sociale, ne sont que trop connus. An I.

Tous les droits civils et politiques, ébranlés et même détruits, toute nuance effacée entre les divers pouvoirs, toute liberté enlevée à la presse et aux opinions, la nation divisée de nouveau en castes privilégiées ou proscrites, les propriétés violées sans ménagement, les lettres-de-cachet rétablies et multipliées avec scandale, les asyles domestiques livrés à l'inquisition la plus tyrannique, les formes de la justice dépouillées de tout sentiment d'humanité et de bonne-foi, la France couverte de scellés et de prisons, tous les excès de l'anarchie et du despotisme se choquant avec fracas dans une multitude confuse de comités de tous les noms, de tous les genres; la terreur et la consternation dans toutes les ames, l'échafaud dévorant chaque jour cent victimes, et menaçant d'en dévorer un plus grand nombre; dans les maisons, le deuil universel; dans les lieux publics, le silence des tombeaux: voilà l'incroyable systême qui dévorait les hommes et les choses.

Une révolution qu'on avait regardée comme

1793. le passage plus ou moins gradué du mal au bien, ne fut qu'un coup de foudre, selon l'expression de Saint-Just. L'égalité, fille de la nature ou de la loi, était devenue un niveau sanglant, promené sur toutes les têtes. Ainsi un ancien tyran étendait sur un lit de fer tous les étrangers que le sort conduisait chez lui, et, par des tortures, les faisait réduire à la mesure de ce lit.

Celui qui s'était enrichi en volant ses créanciers ou sa patrie, n'avait qu'à se faire recevoir au club des jacobins, pour devenir l'homme vertueux par excellence. Ce n'était plus à la friponnerie, mais à la probité qu'on cherchait un correctif. Les gouvernans révolutionnaires, feignant d'ignorer que des élémens du bonheur individuel se compose le bonheur public, condamnaient jusqu'aux tendres épanchemens de la nature. Les larmes versées sur la tombe d'un père, d'une épouse, d'un ami, étaient, selon eux, un vol fait à la cité. La douleur, à les entendre, ne devait pas se resserrer dans les familles. Ne pas se réjouir des triomphes jacobiniques, lorsque, dans la perte de ses proches, on voyait se rompre les liens qui attachaient à l'existence, c'était conspirer contre la république.

Un étourdi de 26 ans, nommé St.-Just, à peine sorti du collège, avait lu, dans Montesquieu, qu'un peuple s'était laissé corrompre par

par le luxe, enfant des arts et du commerce, et, dans Jean-Jacques Rousseau, que Lycurgue, sur un espace de quelques milliers de stades, avait formé un peuple de guerriers; et sur-le-champ notre maladroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs, de la population, de l'étendue, appliquant son thême à la France, venait dire, d'un ton de suffisance, à la tribune de la convention : Ce n'est pas le bonheur de Persepolis, c'est celui de Sparte que nous avons promis aux Français. AN I.

De quelle nature était ce bonheur? Donnons l'idée du gouvernement révolutionnaire, par un exemple choisi entre beaucoup d'autres. C'est l'instruction envoyée par les commissaires conventionnels, à Lyon, aux comités révolutionnaires établis dans les provinces méridionales de France :

» La commission engage chacun des individus qui composent les comités révolutionnaires et les sociétés populaires, à se pénétrer de l'esprit qui a dicté cette instruction : tout est permis à ceux qui agissent dans le sens de la révolution; il n'y a d'autre danger, pour les républicains, que de rester en arrière. Quiconque passe le but en apparence, souvent n'y est pas arrivé. »

» Qu'est-il besoin de vous en dire davantage? Vous saurez distinguer vos amis; vous

1793. séquestrerez tous les autres. Vous ne serez pas assez imbécilles pour regarder comme des actes de patriotisme quelques actions extérieures par lesquelles les traîtres ont souvent cherché à vous abuser. Voici le langage que la plupart d'entr'eux vous tiendront : Que peut-on nous reprocher, nous avons fait notre service dans la garde nationale, nous avons payé nos contributions, nous avons déposé des offrandes sur l'autel de la patrie, nos enfans sont aux frontières, qu'exige-t-on de plus ? Vous leur répondrez : peu nous importe, vous n'avez jamais aimé le peuple ; vous avez souri à la dénomination de sans-culottes ; vous avez du superflu à côté de vos frères qui meurent de faim, vous n'êtes pas dignes de vivre en société avec eux, ils vous vomissent de leur sein. »

» Voilà vos devoirs. Qu'aucune considération ne vous arrête, ni l'âge, ni le sexe, ni la parenté. Commencez sur-tout par établir une taxe révolutionnaire sur les riches : il ne s'agit pas d'exactitude mathématique, agissez en grand, prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile ; le superflu est une violation évidente des droits du peuple. De quel droit un homme garderait-il dans ses armoires des meubles et des vêtemens superflus ? Il est encore une matière précieuse à requérir, ce sont ces métaux vils et corrup-

teurs que dédaigne le républicain, qui ne doit connaître que le fer. Qu'ainsi à votre voix tous ces métaux s'écoulent dans le trésor national. De l'acier, du fer, et la république sera triomphante. »

» En vous traçant cet apperçu rapide de vos devoirs, la commission ne prétend pas vous dire tout. Il est des choses qu'on ne peut qu'indiquer, mais qui sont saisies par l'œil pénétrant du patriotisme, et dont il sait faire son profit. Nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus vous. Nous emploîrons avec sévérité toute l'autorité qui nous est confiée, et nous punirons comme perfidies, ce que, dans d'autres circonstances, on aurait pu appeler lenteur, faiblesse, négligence. Le tems des demi-mesures et des tergiversations est passé, aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. »

Une maxime de Jean-Jacques Rousseau, trop dédaignée par nos révolutionnaires, c'est que les fondateurs d'une république ne doivent pas commencer par la remplir de mécontens. Qu'eût dit le bon Jean-Jacques, s'il eût vu Robespierre encombrer la France de victimes? Rousseau voulait que les hommes aimassent la liberté; il fallait donc leur en faire goûter les charmes. Les jacobins, au contraire, voulaient ramener la France à un

1793. gouvernement bien plus tyrannique que celui qui fut brisé par la révolution : ils devaient en conséquence rendre la liberté odieuse.

La terreur, l'arme favorite des tyrans, maniée par les êtres les plus insensibles, et en même tems environnés de la plus redoutable puissance, courbait toutes les ames sous un joug d'airain. Non-seulement les contes, faits à la tribune de la convention, n'éprouvaient ni le moindre dissentiment ni la moindre discussion, mais à peine osait-on jeter les yeux autour de soi.

Il était, sans doute, des Français qui reconnaissaient l'imposture. Comment les Parisiens auraient-ils pu se la dissimuler, eux qui si souvent avaient entendu proclamer en leur nom des vœux qu'ils n'avaient pas formés, et quelquefois contraires à ceux qu'ils avaient formellement émis : c'était un des moyens adoptés par les jacobins pour égarer l'opinion publique.

Ils avaient réparti, entre les sections, un certain nombre de leurs affidés à l'impudence cynique, aux forts poumons, à la voix tonnante. Ces agitateurs, grassement payés, étaient chargés de séduire, d'effrayer, et même au besoin de représenter les sections. Ces assemblées avaient-elles pris une délibération, chacun se retirait après la rédaction ; alors une vingtaine de ces factieux

ouvraient de nouveau la séance, annulaient de leur chef les arrêtés pris, leur en substituaient de différens, et même quelquefois d'absolument contraires. Ils venaient, le lendemain, présenter effrontément, à la barre de la convention nationale, ce prétendu vœu de leur section. An I.

C'était le vœu des sans-culottes payés à quarante sous par jour pour assister aux séances sectionnaires, lorsque les harangueurs du peuple avaient des motions incendiaires à convertir en arrêtés. Danton fut l'inventeur de ce chef-d'œuvre de démagogie, bisarre résultat d'une réflexion profondément perverse. En arrachant les ouvriers à leurs ateliers ou à leurs boutiques, par l'appât d'un salaire accordé à la fainéantise, on était sûr de désorgâniser tout ordre et toute police, de mettre en fuite les citoyens aisés, ou de les faire taire. Mais comment donner quarante sous par jour à cinquante mille individus, uniquement pour applaudir aux motions jacobines ? Les assignats opéraient ce prodige. Les sans-culottes n'avaient d'autre volonté que celle de ceux qui les payaient ; ceux qui les payaient, étaient des jacobins qui donnaient le vœu de la société-mère pour celui des habitans de Paris.

Rien n'était plus ordinaire que des fraudes de cette espèce. Personne, à Paris, ne s'y

1793. trompait; mais les Parisiens se seraient bien gardés de les dévoiler : ils voyaient de trop près le danger d'une indiscrétion. Des huissiers, des records et quelques clercs de procureur formaient le plus grand nombre des orateurs qui brillaient dans les tribunes sectionnaires. Leur attitude furibonde offrait, au premier coup-d'œil, quelque chose de burlesque ; mais leur logique sanguinaire effaçait bientôt le ridicule de leur rôle. On frémissait de leur brutale éloquence, car elle précédait la captivité et la mort.

Toute la France n'apprenait les événemens de Paris que par les journaux à la disposition des dominateurs, ou par les mensongères relations que les dominateurs répandaient eux-mêmes. Quiconque osait les contredire, était voué à la mort. Ainsi les jacobins proscrivirent Condorcet, dont le seul crime était d'avoir osé parler le langage de la vérité.

Pendant que la terreur brisait les plumes dans les mains des écrivains véridiques, les écrits jacobins pénétraient dans les provinces, sans éprouver la moindre contradiction. Le vulgaire irréfléchi adoptait aveuglément les faits que ces écrits renfermaient, et l'homme sage hésitait incertain.

L'homme est naturellement timide, ou du moins son courage est moins en lui-même, que dans les objets qui l'entourent ; comme

la méchanceté de l'homme n'est pas tant dans les écarts de sa raison, que dans le défaut du sentiment qui devrait le guider. Des soldats romains, sous l'empire de Pulcherie, ne prirent-ils pas la fuite devant quelques hordes barbares accourues de la rive gauche du Danube ; et, de nos jours, une bête fauve ne glaça-t-elle pas d'épouvante tout le Gevaudan ? On communique la peur aussi aisément que le courage. Une armée marche fièrement à l'ennemi, lorsque chaque soldat qui la compose, se confie en la bravoure de ceux qu'il voit à ses côtés. C'est par le même méchanisme, qu'un guerrier, qui se croit *soutenu par* des gens de cœur, fond le premier dans la mêlée, et précipite tous ses camarades sur les bayonnettes baissées ; tandis qu'un autre soldat, qui se croit abandonné, sort du champ de bataille, et entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite. An I.

Voulez-vous augmenter la timidité de l'homme ? qu'il soit isolé au milieu de ses semblables ; arrangez vos institutions sociales de manière que les liens de la société n'existent pas pour rapprocher les individus, mais pour les blesser ; rompez la circulation des pensées, la communication des sentimens, en créant des opinions dangereuses ou criminelles ; entourez ensuite les familles de délateurs ; qu'un père en rencontre un dans son

1793. fils, un fils dans son père, un mari dans sa femme; qu'il résulte de votre législation, qu'un homme est plus en sureté à côté d'un ours dans le fond des forêts, qu'à côté d'un autre homme dans les villes. Vous aurez établi votre règne par la terreur, mais persuadez-vous bien que ce règne ne sera pas durable.

La délation fut préconisée comme une vertu républicaine; il en résulta que les parens, les amis n'osaient plus communiquer ensemble. Si je demandais à quelqu'un des nouvelles de ses proches : Il y a plusieurs mois, me répondait-on, que je ne les ai vus. Nous ne sortons que pour les affaires indispensables; chacun reste chez soi, trop heureux s'il peut s'y faire oublier.

Par-tout se formaient des commissions judiciaires où n'étaient admis que des hommes connus par leur ignorance, leur brutalité, et souvent par des flétrissures juridiques. Les comités révolutionnaires leur conduisaient les victimes dévouées. Ces commissaires s'introduisaient tout-à-coup dans les maisons furetant tous les coins des appartemens, forçant le secret des armoires, brisant les cachets des lettres, des dépôts, des testamens; se précipitant sur le moindre papier pour chercher des signes de conspirations dans des phrases oiseuses; dérobant l'argent, l'or, les bijoux,

Chacun examinait soigneusement ses gravures, ses tableaux, ses statues, ses livres, ses manuscrits, en effaçait de son mieux les armoiries et les plus légers emblêmes du tems passé. C'était à qui brûlerait les lettres de l'amitié, de l'amour, de la parenté, de la reconnaissance. Une foule d'ouvrages, plus ou moins curieux, furent immolés à la frayeur généralement répandue. AN I.

Celui qui avait fait quelque petite provision de sucre, de café, ou des denrées de première nécessité, qu'il était difficile de se procurer avec des assignats, dont la valeur diminuait chaque jour, traité d'accapareur, voyait *enlever* sa petite récolte, que les commissaires du comité révolutionnaire se partageaient presque sous ses yeux; mais si l'inspection de ses papiers ou de ses meubles annonçaient un homme riche, il était sur-le-champ conduit en prison.

Ce fut alors qu'on voyait ce nombre prodigieux d'incarcérations du créancier par le débiteur de mauvaise foi, de l'amant heureux par le rival rebuté, du mari outragé par l'adultère impuni, de l'artiste habile par l'artisan jaloux, des maîtres par leurs domestiques, du juge impartial par le plaideur condamné, du militaire d'un grade supérieur par son inférieur envieux.

Les juges révolutionnaires fondaient leurs

jugemens sur un décret de la convention,
1793. du 27 mars, qui mettait hors de la loi quiconque aurait provoqué la contre-révolution. Cette provocation pouvant s'étendre jusqu'à des propos insignifians, tous les individus qu'on traitait d'aristocrates en étaient censés coupables. Les tribunaux révolutionnaires n'avaient d'autres fonctions à remplir, à leur égard, que de les envoyer à la mort après avoir constaté l'identité.

Si, contre toute attente, un de ces tribunaux avait l'imprudence d'acquitter ces sortes d'accusés, lorsqu'il ne se présentait contre eux aucune preuve de délit, les proconsuls montagnards, sans égard aux lois qui défendaient de soustraire un justiciable à ses juges naturels, renvoyaient l'accusé devant un autre tribunal moins scrupuleux ou plus soumis, et l'y faisaient juger de nouveau. Ainsi, un malheureux prêtre, absous par le tribunal de Bayonne, composé d'hommes qui n'étaient rien moins que les amis des prêtres, fut traduit devant un autre tribunal, condamné sans être entendu, et renvoyé à Bayonne. Il y fut décapité sous les yeux des juges qui avaient reconnu son innocence, et des citoyens qui avaient applaudi à cette sentence.

Chacun de ces proconsuls montagnards, lancés vers tous les points de la France, pour y faire germer la terreur, ne formant leur

opinion que d'après les délations d'hommes flètris ou de femmes perdues, se permettaient de promulguer des lois aussi absurdes et arbitraires, que souvent contradictoires avec celles qu'adoptaient leurs collègues. Ici, un arrêté désarmait les citoyens paisibles pour armer les citoyens turbulens. Là, un autre arrêté soumettait au régime militaire une place éloignée des frontières de cent lieues, et qui donnait alors même la plus forte preuve de sa soumission aux lois. Un troisième étalait l'appareil des supplices, sans savoir s'il y aurait des coupables à punir. Un quatrième ordonnait de sortir d'une ville. Un cinquième enjoignait d'y rentrer. On ne savait la veille quel serait le régime du lendemain. Chacun craignait d'être coupable en obéissant à des ordres intimés deux jours auparavant. An I.

J'ai entendu un grand nombre d'individus, gémissant sous la tyrannie des jacobins, faire cette réflexion : Quoi, nos armées ont conquis la Belgique, elles mettent en déroute l'Europe entière conjurée contre nous, et dix mille brigands font trembler, dans l'intérieur, des millions de Français ! Quel étonnant problème à résoudre !

Ce rapprochement était vicieux. Cent voleurs sont attroupés au coin d'un bois pour détrousser les passans ; mille de ces derniers passent successivement par petites compagnies,

ils sont tous dévalisés les uns après les autres ;
1793. ils étaient cependant dix contre un.

CHAPITRE XIII.

Etat désolant dans lequel le gouvernement révolutionnaire réduisit les Français.

L'INDOLENCE qui perdit Athènes, nous livra sans défense entre les mains de ces hommes atroces qui, selon l'expression de Collot-d'Herbois, l'un d'entre eux, parlant des assassinats dont ils se souillaient chaque jour, disaient froidement qu'ils *procuraient une transpiration salutaire au corps politique*. Ils ne détruisirent la liberté de la presse, ce *palladium* d'un gouvernement représentatif, que parce qu'ils craignaient que les écrivains ne donnassent l'éveil sur la nature des crimes qu'ils voulaient commettre. Alors, n'ayant plus d'obstacles à vaincre, on les vit, au sortir des plus bruyantes orgies, ivres de vin et altérés de sang, se présenter sans pudeur à la tribune de la convention, et souvent, à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre des décrets barbares, qui, frappant à-la-fois plus d'innocens que de coupables, couvraient toute la république de deuil. Ainsi, ces monstres, pour nous

amener au bonheur de Sparte, voulaient anéantir douze millions d'individus en France, espérant, après cette *transpiration révolutionnaire*, pouvoir distribuer à ceux qui auraient survécu au désastre commun, une charrue et quelques arpens de terre en friche, pour les garantir des vices de Persepolis. AN I.

Lorsque chacun trembla pour ses propriétés ou pour sa vie, un égoïsme irréfléchi, un système complet d'insensibilité, rompit autour de nous les liens de l'amitié, et même ceux de la nature. Quelques citoyens, renfermés dans une nullité absolue, se tranquillisaient solitairement au milieu des secousses de l'anarchie. D'autres, pour s'étourdir sur les dangers dont ils étaient environnés, se livraient à des plaisirs bruyants au sein de la patrie déchirée. L'oppression commune, émoussant les ressorts de la sensibilité, semblait rendre les malheurs publics indifférens à quelques-uns de ceux que ces malheurs n'avaient point encore blessés personnellement.

Dans les rassemblemens publics, un fanatisme sanguinaire rappelait, surpassait même la frénésie des dissentions religieuses. Il multipliait ses formules de proscription, ses modes d'inquisition, ses procédés de

1793. tyrannie; il se composait un code de fureur, un idiôme de carnage.

Déjà ce fanatisme, qui assurément n'était pas l'esprit public, paraissait pourtant l'être; car, ceux qui ne le sentaient pas, feignaient de le sentir. Ils en empruntaient, autant qu'il était en eux, les formes et le langage. La terreur avait commandé l'hypocrisie; un vil commerce d'imposture s'établit dans la société; le caractère national se flétrissait par l'habitude du mensonge; un peuple franc et indiscret apprenait à dissimuler; les sentimens généreux, justes et humains, protestaient vainement au fond des ames contre tant de démence; on craignait de les manifester par le plus léger signe, par la plus légère expression.

CHAPITRE XIV.

Décret d'accusation contre quarante-deux députés. Incarcération de soixante-treize autres.

DANS cette disposition générale des esprits, les uns s'étant accoutumés à croire tout ce qu'on voudrait, et les autres à feindre la crédulité qu'ils n'avaient pas, Robespierre,

Danton et leurs émissaires, commençaient à publier avec confiance, sous le nom de rapports et d'acte d'accusation, tout ce qui leur importait d'accréditer de fables grossières, d'invraisemblables romans. On eût dit que la récente histoire de la révolution venait d'être subitement effacée de la mémoire des hommes, lorsque Barrère et Saint-Just associaient, comme autant de complices des mêmes crimes, les personnages les plus décidément connus, par l'opposition de leurs sentimens et de leurs intérêts, par le choc de leurs opinions, par la divergence de leurs préjugés, et même de leurs erreurs. AN I.

C'est ce qu'on dut sur-tout remarquer, lorsqu'au mois d'octobre, Amar, au nom du comité de sureté générale, fit décréter d'accusation quarante-deux membres de la représentation nationale, et en fit incarcérer soixante-treize autres. Le plus grand nombre de ces victimes que la soif du pouvoir sacrifiait sans choix comme sans remords, avait courageusement défendu la cause de la liberté contre les atteintes de la montagne; mais on voyait parmi eux, quelques montagnards des plus désorganisateurs. Vergniaud, Gensonné, Lasource, marchant au supplice, durent être extrêmement surpris, d'appercevoir, au milieu d'eux, Carra et Sillery, deux des principaux chefs du parti orléaniste,

1793. et cet évêque Fauchet, qui avait trop long-tems prêché l'anarchie.

L'intérêt qu'avaient les jacobins d'écraser tout ce qui leur résistait, fut l'unique cause de la proscription d'un aussi grand nombre de députés. La société-mère ne se flattant pas de les réduire au silence, ce n'était pas assez, pour sa sureté, de les tenir éloignés ou en prison; on redoutait leur vengeance, il fallait la prévenir.

Le rapport que fit Saint-Just à ce sujet, ne renferme que l'imputation vague de trahison, non-seulement sans preuves, mais sans précision, puisque le rapporteur n'articule pas le genre de trahison qu'il impute aux accusés. Le seul crime qu'il impute nettement à ceux qui s'étaient réfugiés à Caën, consistait à s'être évadés de Paris. Ne pouvant faire le même reproche à ceux qui n'étaient pas sortis de leurs maisons, il eut recours à l'imputation de complicité avec les autres. Or, l'évasion, selon lui, étant la preuve du crime, il en conclut, à l'égard des fugitifs, qu'on avait eu raison de les arrêter le deux juin; et à l'égard des détenus, que les arrêts prononcés contre eux n'étaient pas moins légitimes, puisqu'ils étaient complices des fugitifs.

Telle fut la logique du rapporteur. Il résultait de ses raisonnemens, que celui qui se

se dérobe par la fuite à la fureur de ses ennemis, est, par cela même, coupable de trahison envers sa patrie. Dès-lors, l'accusateur est dispensé d'articuler l'espèce de trahison, moins encore les circonstances, et à plus forte raison les preuves. Ils ont fui; donc ils sont coupables d'une trahison quelconque; donc ils doivent être mis hors de la loi. Ce fut la base de la condamnation des députés trop confians, qui, sur la foi de leur innocence, étaient imprudemment restés au pouvoir de leurs ennemis. Il ne leur fut pas permis de se défendre.

An I.

A l'égard des soixante et treize qui, par un *acte formel*, avaient voulu constater les attentats des jacobins, on fut réduit, pour leur imputer à crime l'action la plus juste et la plus généreuse, de supposer une analogie entre cette protestation et les rassemblemens du Calvados, quoique cet écrit eût été rédigé et signé à Paris, le dix juin, dans un tems où non-seulement le rassemblement de Caën n'était pas formé, mais où les députés proscrits ne s'étaient pas encore réunis dans cette ville.

L'absurdité d'une imputation n'empêchait pas les jacobins de la hasarder. Ils crurent rendre les soixante-treize odieux à la multitude, en les représentant comme les échos des proscrits rassemblés dans le Calvados.

1793.

CHAPITRE XV.

Chûte du parti orléaniste.

On a observé précédemment que le comité de salut public n'avait pas dans son institution toute l'autorité dont il fut investi dans la suite. Ses membres devaient être renouvellés tous les mois. Il parvint insensiblement non-seulement à se perpétuer dans le pouvoir qui lui avait été confié, mais à se rendre indépendant de la convention nationale. Ce changement était encore un appendice du gouvernement révolutionnaire. Le corps législatif, en le consacrant par ses décrets, tomba dans la faute la plus pernicieuse au corps social.

Les membres du comité de salut public faisaient entendre à la convention qu'ils ne voulaient se servir du pouvoir qui lui était confié, que pour écraser les aristocrates. Il eût été de la sagesse de cette assemblée de se préserver de ce piège grossier. D'abord, il fallait savoir ce que les membres du comité entendaient par aristocrates. Tout citoyen qui leur déplaisait, pouvait être aristocrate à leurs yeux. D'ailleurs, l'histoire de toutes les révolutions apprenait que tous les usurpateurs

de l'autorité publique avaient suivi la marche qu'adoptait le comité de salut public. Ils promettaient d'anéantir le parti qu'on avait rendu odieux, ils l'anéantissaient en effet; mais le tour du parti qu'ils avaient feint de servir, arrivait bientôt; celui-ci, contraint de chercher un abri, n'en trouvait plus; il était subjugué sans ressources. An I.

Le comité de salut public, devenu le centre du gouvernement, dédaigna plus d'une fois de soumettre le résultat de ses travaux à la délibération de l'assemblée générale. Ses arrêtés avaient force de lois; et pour leur exécution, il envoyait dans les départemens des commissaires revêtus de pouvoirs illimités, et qui ne dépendaient que de lui seul.

Robespierre, devenu membre de ce comité, était parvenu, sans qu'on puisse en donner la raison, à rassembler sur sa tête une masse de vœux et d'hommages bien capables de troubler son imagination très-faible et très-délirante. Il semblait que toutes les sociétés populaires avaient pris à tâche de lui faire respirer, de toutes les parties de la république, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur. C'était à qui enivrerait un homme dont l'ame ne pouvait résister aux vapeurs empoisonnées dont on l'entourait. Comme ce vil Anicius, qui proposait, chez les Romains, d'ériger un temple au dieu

Néron, des millions de fanatiques ne sem-
1793. blaient avoir chassé de leurs sanctuaires les divinités qu'on y adorait, que pour se prosterner devant leur nouveau dieu, Maximilien Robespierre.

La forme de cet ouvrage ne me permet pas de fatiguer les regards de mes lecteurs de ces ridicules adulations, fruit de la bassesse ou du crime. On les trouve rassemblées dans un rapport fait à la convention, au mois de janvier 1795, par le député Courtois, au nom d'une commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, après la journée du 9 thermidor.

Robespierre, se croyant au faîte de la puissance, et soutenu par quelques hommes qui se servaient de lui pour parvenir à leurs fins, attaquait alors ceux de ses collègues qui avaient favorisé sa conspiration du 31 mai. Ces agens lui devenaient inutiles ou même nuisibles ; il voulait livrer successivement aux bourreaux le plus grand nombre de ses complices, et parvenir à la puissance suprême, en écrasant ses amis et ses ennemis.

La force du parti orléaniste diminuait rapidement depuis que les jacobins, vexés par Dumourier dans la Belgique, n'écoutant que leur vengeance, avaient mis au jour les liaisons de ce général avec les meneurs du

club des cordeliers. Danton et Lacroix, malgré leurs moyens révolutionnaires, n'osaient presque plus élever leur voix dans la convention ; ils s'étaient vus contraints d'abandonner le duc d'Orléans, comme on l'a vu précédemment. An I.

Ce n'est pas le lieu d'examiner si Danton avait plus de talent que Robespierre, ou si Robespierre avait plus de talent que Danton ; mais il est certain que, dès que le public fut informé qu'il avait existé une faction dont le but était de porter sur le trône le duc d'Orléans, ou quelqu'un que le duc d'Orléans protégeait, le rôle de ceux qui composaient cette faction, était extrêmement difficile à jouer, quelque attention qu'ils eussent à éloigner d'eux les marques auxquelles on aurait pu les reconnaître pour orléanistes.

C'était une guerre sourde, mais acharnée, et dans laquelle les combattans se servaient d'armes inégales. Autant les uns faisaient d'efforts pour repousser l'accusation de royalisme dont on les écrasait, autant les autres accumulaient les preuves de leurs assertions ; et dans cette lutte, les dantoniens, réduits à convenir que, s'il existait réellement un parti orléaniste, les chefs méritaient l'échafaud, se voyaient presque toujours au moment de faire leur procès à eux-mêmes.

1793. Les pamphlets pleuvaient sur ce parti, que la réclusion du duc d'Orléans laissait hors d'état de payer des champions pour repousser les attaques. Lorsque Toulon ouvrit ses portes aux Anglais, on assurait qu'aux débris du parti d'Orléans devait être attribuée cette trahison, et que le chef de ce parti n'avait été conduit à Marseille, que pour être à portée de profiter des soulévemens que les cordeliers ménageaient en sa faveur dans différentes parties de la république, et sur-tout dans les départemens du sud.

Plusieurs circonstances favorisaient ces propos. Quelques jours après la translation du duc d'Orléans et de son fils Montpensier à Marseille, ils avaient été traduits devant le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, pour se purger du crime de haute trahison dont ils étaient accusés. Ce tribunal qui ne savait pas quelles étaient les vues que les membres du gouvernement avaient sur les deux prisonniers, et qui ne recevait à ce sujet aucune instruction de Paris, les déchargea honorablement de toute accusation, sans cependant les rendre à la liberté.

Dès que la nouvelle de cette absolution fut connue à Paris, on ne doutait plus qu'il ne fût question de faire proclamer d'Orléans roi dans les départemens du Sud. Les membres du comité de salut public, qui ne se faisaient

pas scrupule de traduire un accusé plusieurs fois en jugement pour le même délit, parurent ne pas s'occuper de la sentence prononcée par les juges provençaux. D'Orléans écrivit à la convention, pour demander son élargissement. Aucune réflexion ne suivit la lecture de sa lettre, ses demandes furent repoussées par l'ordre du jour. An I.

Cependant, quoique Voidel pressentît que le silence des membres du comité de salut public, dans cette occasion, cachait un dessein sinistre, il osa publier une apologie de ce prince, placardée sur les murs de Paris. Cette affiche fut couverte du mépris public; mais le gouvernement n'y fit aucune attention. Depuis lors, d'Orléans languissait d'autant plus obscurément dans la citadelle de Marseille, que la montagne avait fait séquestrer ses biens qu'il avait prodigués jusqu'alors au soutien de sa faction. Cette mesure, à laquelle les cordeliers n'avaient pu s'opposer efficacement, annonçait de loin que les partisans de Danton seraient écrasés par ceux de Robespierre.

Il ne restait guère à la faction dantonienne d'autre parti à prendre, pour éviter sa ruine totale, que de se réunir aux robespierriens; mais les chefs de ces deux factions, jacobine et cordelière, connaissaient trop bien réciproquement leur profonde scélératesse, pour se

1793. fier les uns aux autres. Une réconciliation sincère entre ces rivaux de crimes, était impossible; on se réduisit donc à dissimuler des deux côtés. On verra, dans la suite, les sanglans résultats de cette dissimulation.

CHAPITRE XVI.

Moyens employés par le comité de salut public et par Robespierre, pour parvenir au rang suprême.

Pour parvenir au rang suprême, il fallait enchaîner le peuple, détruire la convention, et créer une nouvelle forme de gouvernement. Ceux qui s'étaient rendus maîtres des affaires publiques, avaient combiné ces trois opérations avec tant d'art, qu'ils dûrent se flatter de réussir.

Pour enchaîner le peuple, l'art de Robespierre était de s'en rendre l'idole, en feignant d'en être lui-même idolâtre; de faire taire, par la terreur ou par les supplices, ceux qui auraient pu l'éclairer sur les dangers que courait la liberté. Il fallait anéantir ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au desir, au besoin même d'être gouverné par un seul homme ou par un petit nombre d'hommes. On y parvenait, en ex-

cluant de toutes les places les gens instruits et ceux qui possédaient quelque fortune, pour les donner à des hommes sans talens et sans ressources, mais choisis de manière que la multitude crut que c'était elle-même qu'on choisissait, et qu'on n'était occupé que de ses intérêts. An I.

Les pages d'une espèce de catéchisme, trouvé chez Robespierre après sa mort, sont remplies de proscriptions contre la probité, les richesses, les talens. Les écrivains sur-tout, regardés avec raison comme les délateurs nés de la calomnie, sont ceux sur lesquels on se déchaine avec le plus d'acharnement dans cette brochure. « Quels sont nos ennemis, se demande Robespierre? les riches et les écrivains mercénaires. Comment ferez-vous taire les écrivains, comment les attacherez-vous à la cause du peuple? ils sont à ceux qui les paient. Or, les seuls hommes capables de les payer, sont les riches, *ennemis naturels de la justice et de l'humanité*. J'en conclus qu'il faut proscrire les écrivains, comme les plus dangereux ennemis du régime républicain. »

D'après ces principes, il voulait amonceler dans les prisons la science, les richesses et la probité; enchaîner la plume des gens de lettres contraires à ses vues; payer, des deniers publics, les journaux par lui com-

mandés; se former, par le moyen des sociétés
1793. populaires dirigées *par une seule*, des agens, des amis, des *moules à places*; faire sortir de terre des guillotines; établir de toutes parts des commissions révolutionnaires; arrêter l'influence des grandes villes par le système que les anarchistes appelaient de *vive force*, qui commençait par les ruiner et finissait par les détruire; anéantir les arts, en haine des artistes; absorber toutes les fortunes, pour créer un simulacre d'égalité; distribuer ensuite des secours et des places sans distinction, puisque, n'existant plus de mérite transcendant, le choix ne pouvait tomber que sur l'ignorance.

Robespierre se proposait de détruire la convention, en investissant insensiblement de tous les pouvoirs les deux comités de salut public et de sureté générale. Dans cette vue, le conseil exécutif, composé des ministres, fut supprimé, et les membres du comité de salut public devinrent eux-mêmes ministres. Il plaçait dans ces comités les députés qui lui étaient les plus dévoués; il voulait ensuite circonvenir la convention nationale de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, qu'elle exécutât, presque sans s'en douter, les volontés des deux comités, et même ce qu'ils étaient censés vouloir.

S'il restait dans l'assemblée quelque indi-

vidu dont les lumières ou l'énergie fussent à craindre, les comités, investis de la puissance dictatoriale, avaient le droit de le jeter dans les fers, de le traduire devant le tribunal révolutionnaire, sans qu'il eût été préalablement entendu par la convention; de le porter sur l'échafaud, de lui fermer encore la bouche sous le glaive, par des formes tyranniques. Insensiblement la convention devenait inutile et odieuse; une insurrection habilement concertée suffisait pour détruire une assemblée qui avait perdu son pouvoir et même sa considération. An 1.

Enfin, Robespierre voulait créer une nouvelle forme de gouvernement, en se servant du conseil général de la commune de Paris, dont il connaissait l'ambition. On a déjà vu que cette municipalité aspirait à la domination sur les autres communes, comme Robespierre aspirait à la domination sur la république. En flattant cette soif d'autorité, il savait parfaitement qu'un corps municipal, presque entièrement composé d'intrigans, de fripons ou d'hommes échappés au glaive de la justice, se prêterait à toutes ses vues. La municipalité avait sous ses ordres la force armée de Paris, elle dirigeait les sections par ses orateurs. Il était d'autant plus aisé de la décider à s'insurger pour dissoudre la convention, que, prenant par son faible ce sénat de

1793. sans-culottes, on lui laissait entrevoir la perspective de jouir, dans la république française, du pouvoir que les lois romaines accordaient au sénat de Rome.

Un grand nombre d'écrits, trouvés dans le porte-feuille de Robespierre, prouve que le gouvernement monarchique, après lequel il criait sans cesse pour ramener sans cesse le peuple à y penser, était à ses yeux le gouvernement par excellence. Il ne créait des factions imaginaires, que pour fatiguer les Français du pouvoir d'une assemblée nombreuse.

Ce fut dans la vue d'établir insensiblement l'unité d'action dans le gouvernement, qu'il avait resserré l'exercice effectif de l'autorité conventionnelle dans l'étroite enceinte d'un comité de douze membres. On se rappèle avec quel art il sut isoler le comité de salut public de l'ensemble de la convention; comment le comité de sureté générale, paraissant partager les fonctions du gouvernement, était cependant subordonné au comité de salut public; par quelle habileté, en neutralisant ou en envoyant à l'échafaud les membres du gouvernement qui lui faisaient ombrage, Robespierre entait sa domination sur les ruines de la puissance décemvirale, qu'il n'avait agrandie, en ravissant celle du corps législatif, que parce qu'il crut tirer un meil-

leur parti de douze députés que de sept cents. Mais on se rappèle aussi comment ses collègues, meilleurs calculateurs que lui, et par un retour d'égale bienfaisance, le laissèrent, dans les mêmes vues, s'étouffer d'une redondance de pouvoirs au-dessus de ses forces, et, profitant de son aveugle confiance, le précipitèrent dans l'abîme qu'il avait creusé pour eux.

CHAPITRE XVII.

Création de l'armée révolutionnaire. Décret sur les suspects.

A PEINE, sur le rapport de Bazire, la convention avait décrété que la France serait régie révolutionnairement jusqu'à la paix, que Chaumette était venu demander au corps législatif la création d'une armée révolutionnaire, traînant à sa suite une guillotine ambulante; une loi qui autorisât les comités révolutionnaires à faire arrêter tous les individus qui leur paraîtraient suspects, et un traitement pour ces mêmes comités. Billaud-Varennes convertit ces demandes en motion; Bazire et Danton, qui cherchaient à complaire au comité de salut public, appuyèrent la motion, et ces demandes furent décrétées.

Quelques jours après, sur la motion de
1793. Merlin, la convention ordonna l'incarcération générale de tous les gens suspects; et, par l'intensité que cette loi donnait à la suspicion, il n'était presque personne que le comité de salut public, les comités révolutionnaires et les commissaires du gouvernement ne pussent déclarer suspects et enfermer arbitrairement.

La loi réputait suspects ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou par leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la royauté ou du fédéralisme; ceux auxquels on avait refusé des certificats de civisme, les fonctionnaires publics suspendus par la convention ou ses commissaires, les ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, ou agens d'émigrés, qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution; enfin, les individus sortis de France dans l'intervalle du premier juillet 1789 à la publication de la loi du huit avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans les délais fixés par cette loi, ou précédemment.

Les comités révolutionnaires, établis par la loi du vingt-un mars, étaient chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens supects, de décerner contre

eux des mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Il leur était enjoint d'envoyer sans délai, au comité de sureté générale, l'état des personnes arrêtées avec les motifs de leur écrou, et les papiers saisis dans leurs maisons. AN I.

Ce décret, rendu le douze septembre, fut exécuté à la rigueur. Tout individu qui n'était pas partisan de Robespierre, tremblait pour sa liberté. Ceux-là faisaient leur testament, ceux-ci fuyaient leurs foyers, et mendiaient un asyle chez les habitans de la campagne; les uns s'enfonçaient dans les forêts, les autres s'enterraient dans des cavernes au sein de la terre. Ces précautions devinrent, presque généralement, funestes à ceux qui les prenaient. Ne paraissant plus dans le lieu de leur domicile, les municipalités les inscrivaient dans les listes d'émigrés qu'elles étaient tenues de dresser, et il leur fut bien difficile, dans la suite, de s'en faire rayer.

CHAPITRE XVIII.

Changement de l'ancien calendrier. Nouveaux poids, nouvelles mesures.

POUR accoutumer le peuple à la marche inattendue que les compagnons de Robes-

pierre voulaient donner à la révolution, on
1793. avait ajouté un autre moyen, celui de produire un tel bouleversement dans les idées générales, que, la chaîne du passé ne se liant plus avec le présent et l'avenir, la multitude fût conduite à recevoir sans réflexion tous les changemens qu'on lui présenterait. De là, le gouvernement militaire établi dans la plupart des villes; de là, la destruction du culte public de la religion chrétienne; de là, la violation des tombeaux, et la soustraction des monumens funéraires élevés dans les églises et dans les cimetières; de là, le changement des noms des villages, des villes, des rues, des personnes, pour adopter des dénominations qui embarrassaient tous les rapports commerciaux.

On établit l'uniformité des poids et des mesures, réclamée depuis long-tems; mais, au lieu de prendre pour base de cette opération des termes auxquels le peuple était accoutumé, on eut recours à des formules grecques dont les notions inconnues devaient trouver au premier abord beaucoup de difficultés à être admises dans les usages de la société.

Il est constant que, si la convention s'était contentée d'ordonner que les poids et les mesures dont on se servait à Paris, auraient lieu exclusivement dans la république, cette opération

opération, dans les circonstances où l'on se trouvait, n'aurait trouvé presque aucun obstacle dans l'exécution. Mais la commission des poids et des mesures ne voulait pas envisager la France seule, il était sans doute à desirer, pour l'intérêt général du commerce, que tous les peuples de l'Europe adoptassent les mêmes mesures; on ne pouvait se flatter d'obtenir un jour ce résultat, qu'en adoptant des poids et des mesures qui ne tinssent à aucun lieu et à aucune nation, et que la nature indiquât elle-même aux hommes.

D'après cette observation, les nouvelles mesures dérivèrent de la grandeur de la terre. On se servit, pour la déterminer, du quart du méridien. Cette longueur, étant à-peu-près connue, fut divisée en parties toujours dix fois plus petites, pour chercher une longueur qui fut propre à servir d'unité aux mesures linéaires qui devaient remplacer la toise; l'autre, le pied dont on faisait usage en France.

En conséquence, prenant d'abord la dixième partie du quart du méridien, on a trouvé qu'elle contenait deux cent vingt-cinq lieues. Cette longueur, divisée en dix à son tour, a donné vingt-deux lieues et demie. Par une troisième division, on a eu une longueur de cinq mille cent trente-deux toises; par une quatrième, cinq cent treize

toises; par une cinquième, cinquante-une
1793. toises; par une sixième, environ quarante pieds; et par une septième, trois pieds onze lignes et demie. Cette dernière longueur, qui ne diffère pas beaucoup de celle de l'aune, en plusieurs provinces de France, parut la plus commode pour être employée comme unité de mesure. On lui donna le nom de mètre, mot grec qui signifie mesure. Le mètre se divise, en suivant le système décimal, en décimètre, centimètre, millimètre, et devient lui-même le principe de toutes les mesures de superficie, de solidité, de capacité, de pesanteur.

La toise et l'aune firent place au mètre, le mille au kilomètre, le boisseau au myriagramme, la pinte au litre. L'unité des mesures pour l'arpentage, fût une are, contenant cent mètres carrés. Celle pour les bois à brûler, un stère, contenant un mètre carré. Cellé des mesures de capacité un cadil, contenant la millième partie d'un mètre cubique. Celle des poids un gramme, qui est le poids d'une quantité d'eau distillée, égale à celle qui est contenue dans le cadil, mise au degré de la glace fondante et pesée dans un espace entièrement purgé d'air. Ce poids vaut deux livres cinq gros quarante-neuf grains de l'ancien poids de marc.

Les multiples s'exprimaient à l'aide des

mots *déca*, dix, *hecto*; on voulait sans doute dire *hécato*, cent, car *hecto* signifie six en grec, *kilo* mille et *myria* dix mille. Ainsi, en suivant le système décimal, décamètre était le nom d'une mesure de longueur égale à dix mètres, hectare une mesure de logueur cent fois plus grande que celle de l'are; *kilo*, litre, une capacité de mille litres, et myriagramme un poids de dix mille grammes. An I.

Le tems fut compris dans les métamorphoses qui s'exécutaient en France; le jour ne devait plus se diviser en vingt-quatre, mais en dix heures subdivisées en dix parties ou en cent minutes. Deux cadrans sur ce modèle sont placés sur le pavillon du milieu des Tuileries. La convention décréta un calendrier nouveau, où les décades fussent substituées aux semaines. Les jours, au lieu de porter, comme auparavant, le nom des planètes, furent nommés primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Le rapport, à ce sujet, présentait un point de vue si séduisant, pour l'imagination, que pendant le cours des mesures sanguinaires de ces jours orageux, il fit sur les cœurs opprimés la douce sensation d'une campagne verdoyante dont la fraîcheur frappe les regards d'un voyageur au milieu des rochers ou des déserts.

1793. Le desir d'un heureux changement est si naturel à l'homme, et chacun sentait si peu d'affection pour nos anciens mois, qui dans leurs cours n'amenaient que des calamités, qu'on ne fut pas fâché de les voir disparaître pour faire place à des mois dont la nomenclature offrait les images de la nature, depuis vendémiaire, le mois joyeux des vendanges, jusqu'à floréal, consacré à Flore, et fructidor, consacré à Pomone.

An II. L'année républicaine commence après l'équinoxe d'automne, le premier vendémiaire correspondant au 22 septembre. Les douze nouveaux mois furent nommés vendémiaire, brumaire, frimaire, nivose, pluviose, ventose, germinal, floreal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. Chaque mois fut composé de trente jours ou de trois décades. Il restait cinq jours et six heures pour concilier l'année civile avec l'année solaire de trois cent soixante-cinq jours six heures. Ces jours, que les Grecs appelaient épagomènes avant qu'ils les eussent intercalés dans les mois, furent nommés sanculotides par les jacobins. Ils prirent la dénomination de jours complémentaires après la révolution du 9 thermidor.

Plutarque rapporte que le soleil s'apperçut un jour que Rhéa était devenue enceinte de Saturne. Il la maudit, et dans les imprécations que lui arrachas on ressentiment,

il prononça qu'elle n'accoucherait dans aucun des mois de l'année; mais Mercure, amant favorisé de Rhéa, joua aux dez avec le soleil, et lui gagna une légère partie de chaque jour; réunissant tous ces fragmens, il en composa cinq jours, qu'il ajouta aux trois cents soixante dont l'année solaire était composée; c'est dans ces jours nommés épactes par les Egyptiens, que Rhéa accoucha. Au premier, naquit Osiris; au second, Apollon; au troisième, Typhon; le quatrième, Isis, sortit du sein de Rhéa, et le cinquième, Nephté, Vénus et la Victoire.

An I.

Toutes ces opérations étaient évidemment fautives; cette vérité sera dans la suite reconnue généralement, et l'est déjà dans toute l'Europe, excepté en France. Mais les savans qui en furent chargés, se trouvaient dans des circonstances si délicates, ils étaient sous la verge d'un despotisme si froidement barbare, que la moindre tergiversation de leur part, dans une innovation qui se liait avec le vaste plan de bouleversement universel, imaginé par le comité de salut public, leur eût coûté la vie. D'ailleurs, la réformation des poids et mesures, pour substituer à la bigarrure si incommode de leur variété, un système plus simple, était universellement desirée. L'assemblée constituante, par son décret du 8 mai 1790, avait chargé l'acadé-

mie des sciences des préparatifs de cette
1793. restauration. L'académie avait proposé de faire dépendre les poids et les mesures de la grandeur du méridien terrestre, et de n'employer que la division décimale, sans entrer dans les difficultés insurmontables qu'entraînait ce système. La commission des poids et mesures, instituée après la suppression des académies, ne fit que suivre la route qui lui était tracée.

Assurément les géomètres ne se flattaient pas d'avoir mesuré le globe terrestre avec assez d'exactitude, pour affirmer que trois pieds onze lignes et demie formaient précisément une longueur égale à la dix millionnième partie du quart du méridien terrestre, ou de la distance comprise depuis le pôle de la terre jusqu'à l'équateur; quand ils auraient deviné juste, il résultait de leur calcul que la toise était la cinq millionnième partie du quart du méridien; l'ancienne mesure était, ainsi que la nouvelle, dépendante du méridien terrestre; rien n'exigeait donc un changement de mesures. Une toise renferme environ deux mètres; comme un mètre renferme environ les dix millionnièmes du quart du méridien terrestre, d'après les calculs de la commission des poids et mesures.

La conversion des semaines en décades

n'offrait aucun avantage, et, reléguant cinq jours hors du cercle des mois, gênait les opérations commerciales des Français avec les autres nations de l'Europe. La destruction de la religion chrétienne qui formait le but principal de ce changement, le présentait sous un aspect désagréable, à un peuple qui professait cette religion. Les noms donnés aux mois, qui paraissaient, au premier coup-d'œil, adaptés aux saisons, ne souffraient pas l'inspection de la philosophie. Ces mois représentaient les saisons à Paris, mais ils ne les représentaient pas dans le reste de l'Europe, ni même dans le Midi de la France. Prairial était le messidor de Bordeaux et de Perpignan; le fructidor de Paris, était le vendémiaire d'Aix et Marseille. Le commencement de l'année, placée au vingt-deux septembre, n'était pas une opération astronomique; notre année est solaire. Le soleil ne finit pas sa course à l'équinoxe, mais au solstice; il paraît alors prendre un nouvel essor, recommencer une nouvelle année. Il eût mieux valu donner aux mois les noms des douze signes du zodiaque.

Il est probable que toutes ces innovations qui n'influent nullement sur le système républicain, seront abandonnées un jour. L'unité des poids et des mesures doit sim-

plifier en France les opérations commerciales ; mais la règle de cette unité n'est pas dans les planètes. N'allons pas chercher si loin, ce qu'on peut déterminer de très-près. Tous ces termes nouveaux jetteraient beaucoup d'obscurité sur les livres écrits avant la révolution ; et puisqu'un miriamètre est une demi-lieue, autant dire une demi-lieue qu'un miriamètre. Si ce néologisme s'étendait, nous n'entendrions bientôt plus les bons auteurs du siècle de Louis XIV.

CHAPITRE XIX.

Etablissement du maximum sur le prix des marchandises.

LES jacobins n'avaient compris jusqu'alors sous la dénomination d'aristocrates, que les nobles, les prêtres et les principaux magistrats. Ces classes n'existant plus, on inventa le titre d'aristocratie bourgeoise, d'aristocratie mercantile ; on s'acharna sur ce qu'on appelait le *négociantisme*, c'est-à-dire, que des hommes intelligens et laborieux, qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, et en procurant à leurs concitoyens des jouissances variées, avaient arrangé leur fortune particulière,

furent, pour cela même, jugés suspects et contre-révolutionnaires. An II.

Il y avait assurément, parmi les riches, beaucoup d'ennemis de la révolution ; mais les procédés de la montagne ne leur avaient-ils pas inspiré ces sentimens qu'on appelait aristocratiques ?

Des citoyens jouissent de leurs propriétés sous la sauve-garde du contrat social ; ils confient à des législateurs le soin d'en consolider la garantie ; quelques-uns de ces mandataires mettent en fuite, assassinent ou incarcèrent leurs collègues ; trompant ensuite, sans pudeur, leurs commettans, ils tolèrent d'abord, ils autorisent ensuite la violation des propriétés, ils en viennent enfin à les violer eux-mêmes, et leurs commettans seront taxés de trahison pour s'être plaints de l'abus des pouvoirs qu'ils avaient confiés ? On les trahit, on les dépouille et on prétend leur interdire le murmure.

Les déclamations contre le commerce et contre les commerçans n'étaient pas plus fondées ; tous les négocians furent compris sous la dénomination d'accapareurs, sans qu'on eût défini l'accaparement, et sans qu'il fût possible de le définir. Comment tracer une ligne de démarcation entre l'emmagasinement légitime et un amas criminel ? Toute spéculation n'est-elle pas relative dans le

commerce ? La limite qui paraîtrait juste au-
1793. jourd'hui, ne deviendrait-elle pas fautive demain en raison des variations qui naissent de l'abondance ou de la vanité ?

J'accorde que certains négocians aient trop écouté leurs intérêts dans une circonstance où le désintéressement semblait devoir être la première vertu des Français ; mais, sans parler des nombreux sacrifices faits par les villes commerçantes, il est constant que ce reproche d'avidité, dont la tribune des jacobins ne cessait de retentir, n'était l'effet que de l'ignorance la plus crasse de la plupart des orateurs qui le hasardaient.

Avant de crier à l'avidité des commerçans, les jacobins auraient dû apprendre, s'ils l'ignoraient, que dans le négoce, l'avidité tient plus à la nature de la chose qu'au vice de l'homme. C'est une règle générale et nécessaire, qu'il n'est point de commerce sans avidité ; elle en est le véhicule, comme l'ambition est le véhicule de l'état militaire, comme le desir des jouissances est celui de toutes les professions qui mènent à la fortune. L'avidité du négociant n'est pas d'une autre nature que celle du laboureur, de l'artisan, du manufacturier, elle est plus saillante parce qu'elle s'exerce sur des objets plus compliqués.

Il en a été de l'aristocratie des négocians comme de celle des riches ; on les a mé-

contentés en attaquant à-la-fois leur profession, leur honneur, leur fortune, leur sureté; et ce mécontentement qu'on a excité, servit de prétexte à l'expoliation : le meurtre et le pillage sont devenus des ressources de finances. AN II.

CHAPITRE XX.

Suite des mesures révolutionnaires.

Je ne releverai pas toutes les fautes d'ignorance commises par les montagnards, en finances, en commerce, en administration ; et l'avide impéritie, qui ne voyait dans les réglèmens fiscaux les plus tortionnaires que les sommes qu'ils pouvaient produire à l'instant, sans prévoir qu'on en tarissait la source. Ce fut l'effet de l'emprunt forcé, des taxes arbitraires, des prohibitions et du séquestre trop prolongé des denrées et des marchandises. Ce fut l'effet de la défense de vendre l'or et l'argent, moyen sûr d'en hausser le prix par le surcroît qu'entraînent les risques attachés aux opérations frauduleuses.

On fixa le prix des principaux objets de commerce à un taux qui fut nommé maximum. Tous les marchands en gros et en détail furent forcés de livrer leurs marchandises

à ce prix, sans égard à celui qu'ils en avaient
1793. donné eux-mêmes.

Cette mesure fut très-accueillie par la multitude, dont les regards ne s'étendent pas au-delà du moment présent. Mais la convention ne pouvait pas se dissimuler qu'elle devait opérer la ruine du commerce. N'était-il pas d'une évidence extrême que les manufacturiers seraient contraints de renoncer à leurs travaux, dès que le prix des matières premières excéderait celui des objets manufacturés et propres à être mis en vente ? N'était-il pas certain que le négociant renoncerait aux achats qu'il faisait à l'étranger, aussitôt que les objets de ses spéculations seraient frappés d'un maximum révolutionnaire, à leur entrée sur les terres de la république ? Cette loi devait donc produire très-prochainement la plus fâcheuse disette. Cependant, comme elle ne frappait pas directement sur le consommateur, elle fut adoptée comme mesure révolutionnaire presque sans discussion.

La défense qui fut faite d'exporter nos productions, nous causa le double dommage de nous priver des objets qui nous manquaient, en nous ôtant les moyens d'échange, et de de décourager par la perte d'un débouché le possesseur des objets que nous fournissions aux étrangers.

De tant de fautes, une des plus impardon-

nables fut celle de mettre le gouvernement à la place du commerce, et de rendre l'administration marchande. Système aussi absurde en lui-même que funeste au gouvernement d'une grande nation, qui ne doit jamais perdre de vue qu'en fait d'administration, le moins faire est toujours le mieux faire. Toutes les villes furent remplies de magasins de marchandises de toute espèce, appartenant à la république. Les préposés à la garde de ces magasins s'enrichirent, les marchandises disparurent ou se détériorèrent, et ce vice augmenta la disette qu'on avait voulu prévenir. An II.

Gouvernemens des empires, protégez, secondez les hommes à grandes vues, à grandes spéculations, mais ne cherchez pas à les diriger; laissez agir l'industrie, elle opérera mieux que vous. Liberté, sureté, voilà tout ce que le commerce vous demande; il se chargera du reste.

Il n'est point vrai, comme on l'a prétendu, que le salut de l'état ait exigé ces mesures, les unes absurdes, les autres inhumaines; c'était un prétexte bannal dont les montagnards couvraient les maux qu'ils voulaient faire. D'ailleurs, il vaut mieux tolérer quelques abus, souffrir quelques dommages, que d'anéantir des institutions qu'il faudra récréer dans la suite : de tous les maux, la destruction est le pire.

1793. Mais les usurpateurs de l'autorité publique, convaincus qu'ils étaient haïs et méprisés, s'attachaient, sans examen, à tout ce qui paraissait devoir affermir leur puissance. Indépendamment de leur ignorance personnelle, ils avaient à flagorner la bassesse du parti dont ils étaient à-la-fois les chefs et les esclaves. Il fallait entretenir à Paris l'abondance et le bas prix des denrées de première nécessité, sous peine d'une insurrection; il fallait satisfaire les caprices de leurs satellites, sous peine d'en être abandonnés; il le fallait, dût-on ruiner le reste de l'empire.

Les jacobins crurent pouvoir parvenir à leurs fins, en taxant les denrées, et en ordonnant d'approvisionner les marchés; ils se trompèrent. Les obstacles se multiplièrent, la fermeté résista, la faiblesse éluda; le but fut manqué. La loi fut ouvertement violée dans les départemens disetteux, et l'on vit hausser le prix dans les lieux d'abondance. Si, d'un côté, le besoin porte toujours à franchir les limites, l'intérêt personnel profite, à son tour, de toute la latitude qu'il trouve, dans la loi, pour abuser du besoin.

Le gouvernement recourut à des voies coërcitives; on accumula décrets sur décrets, presque tous plus absurdes les uns que les autres. De violence en violence, d'ineptie en ineptie, on avait tellement usé les ressources de la France, qu'elle serait restée sans cul-

ture et sans commerce, si une nouvelle révolution n'avait fait disparaître ce systême révolutionnaire. An II.

Ces absurdités étaient peu de chose en comparaison du traitement qu'éprouvaient les individus incarcérés sous le nom d'hommes suspects. Robespierre voulait qu'on les retînt en prison jusqu'à la paix, afin de les avoir perpétuellement sous sa main, et de les pressurer à discrétion. Barrère, pour s'en débarrasser et pour jouir sur-le-champ de leurs biens, proposait de les déporter au plutôt: la montagne flottait entre ces deux opinions. Collot-d'Herbois, pour mettre un terme à l'incertitude, proposa de faire sauter les bâtimens qui renfermaient les suspects.

Cet horrible projet ne fut pas décrété. On verra, dans la suite, comment les prisonniers étaient détruits en masse dans plusieurs villes, et sur-tout à Nantes, à Toulon, par les ordres de Carrier et de Freron.

CHAPITRE XXI.

Procès de Marie-Antoinette d'Autriche.

Tandis que, par l'introduction d'une abondance factice qui devait précéder la disette la plus longue et la plus désastrueuse que jamais eut éprouvée une nation riche et in-

1793. dustrieuse, les jacobins persuadaient à la multitude égarée qu'ils travaillaient à son bonheur. Les orateurs demandaient à grands cris, dans la tribune de la société-mère, le jugement de Marie-Antoinette, dont ils assuraient que l'existence exposait le sort de la république.

Cette princesse était entrée à la conciergerie du palais, le deux juillet à trois heures après minuit. Elle y languit dans l'abandon le plus absolu jusqu'au treize octobre, que son acte d'accusation lui fut signifié par Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public au tribunal révolutionnaire.

Marie-Antoinette avait été envoyée devant le tribunal révolutionnaire, par un décret rendu le premier août, le même jour où la convention ordonna la destruction de tous les mausolées de Saint-Denis.

Fouquier-Tinville exposait que, le 11 et le 12, un des juges du tribunal avait interrogé la veuve Capet, et qu'examen fait de toutes les pièces à sa charge, il résultait que les crimes attribués aux Messaline, aux Brunehault, aux Fredegonde, aux Médicis, n'approchaient pas de ceux que le tribunal avait à punir dans Marie - Antoinette d'Autriche ; que, non contente d'avoir dilapidé les finances, pour satisfaire à ses plaisirs, payer les agens de ses intrigues, et favoriser le roi de Hongrie,

son

son frère, elle avait entretenu des intelligences les plus criminelles avec les ennemis de la France ; qu'elle avait ménagé, le premier octobre 1789, un repas de corps entre un grand nombre de militaires, et dans lequel les convives avaient, en sa présence, placé à leurs chapeaux la cocarde blanche, et foulé aux pieds les couleurs nationales ; An II.

Qu'elle avait, conjointement avec son mari, fait distribuer, dans toute l'étendue de la république, des écrits contre-révolutionnaires ; occasionné, dans Paris et aux environs, une disette, à la suite de laquelle une foule immense se porta dans Versailles, le *5 octobre*, et la força de venir résider aux Tuileries avec sa famille ;

Qu'arrivée à Paris, elle forma des conciliabules nocturnes avec tous les contre-révolutionnaires de l'assemblée constituante et de la législative ; qu'elle y prépara la fuite du roi, de concert avec Lafayette et Bailly ; qu'après le retour de Varennes, elle continua les mêmes intrigues ; qu'elle détermina non-seulement le massacre du champ-de-Mars, mais ceux qui avaient eu lieu précédemment à Nancy, ou qui souillèrent dans la suite le territoire de la république ;

Que Louis Capet, ayant accepté la constitution, Marie-Antoinette s'occupa de tous les moyens de la renverser ; en conséquence,

elle détermina son mari à frapper du *veto*
1793. les décrets rendus par l'assemblée législative, contre les émigrés et les prêtres réfractaires ;

La veuve Capet faisait nommer des ministres pervers et des généraux perfides ; de concert avec les royalistes de l'assemblée législative, elle avait fait déclarer la guerre à l'Empereur, et lui envoyait ensuite les plans de campagne. Elle avait médité la conspiration du 10 août, et pour en assurer la réussite, présentant un pistolet à son époux, elle lui avait dit : voilà le moment de vous montrer ;

Qu'enfin, la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Aggrippine, est si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation présentée par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer, avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences, dont l'idée seule fait frémir la nature.

Je ne rapporterai pas le long interrogatoire qu'on fit subir à Marie-Antoinette, ni sa défense, par Tronçon-Ducoudrai, mais je dois consigner ici les détails curieux sur ce procès. Ils ont été insérés, par un des jurés à ce tribunal de sang, dans une brochure intitulée : *cause secrète de la*

révolution du neuf thermidor. La scène se passa chez un restaurateur où ce juré était venu dîner avec Robespierre, Barrère et Saint-Just. AN II.

« Nous étions à table, dans une chambre à l'écart, lorsque Barrère me demanda quelques détails sur les preuves mentionnées au procès de l'Autrichienne. Je n'oubliai point l'élan d'indignation de la nature offensée, lorsqu'Antoinette, accusée par Fouquier d'avoir commis avec son fils un crime imprésumable, se tourna vers les spectateurs avec dignité, et dit : j'en appelle à toutes les mères de famille qui sont dans cette *assemblée*, et je les somme de déclarer si parmi elles il s'en trouve une que la seule idée de ces horreurs ne fasse pas frissonner. »

Frappé de cette réponse, comme d'une secousse électrique, Robespierre brisa son assiète avec sa fourchette, en s'écriant : il ne suffisait donc pas à cet imbécille de Fouquier, que Marie-Antoinette fût présentée au peuple comme une Messaline, il fallait qu'il en fît une Aggrippine, et qu'il lui procurât, dans ses derniers instans, la satisfaction d'exciter la sensibilité du public.

Parmi les témoins qui furent appelés à déposer contre Marie-Antoinette, on distingua l'amiral d'Estaing. Il articula des choses insignifiantes. Ce guerrier, pour

1793. échapper à la mort qui le poursuivait, et qui ne tarda pas à l'atteindre, flétrit sa gloire, par cette bassesse, et déshonora sa vie.

Marie-Antoinette n'entreprit pas une défense qu'elle jugeait devoir être inutile. Elle se réduisit à observer qu'on n'avait présenté contre elle aucun fait positif, accompagné de preuves. Elle avait conservé sa fermeté jusqu'au moment où, répondant à l'inculpation qui lui était faite, au sujet de son fils, une larme s'échappa de ses yeux. Sa condamnation, décidée d'avance, fut prononcée le 16 octobre, 25 vendémiaire, à quatre heures du matin. Elle écouta sa sentence de mort, sans aucune émotion apparente, mais son courage l'abandonna en retournant du tribunal à la prison ; elle fondit en larmes. Cette faiblesse, bien pardonnable à son sexe, et peut-être au nôtre, ne fut que passagère. Se montrant bientôt supérieure à son infortune, elle assura ses gardes qu'on la verrait monter sur l'échafaud d'un pas décidé, et recevoir la mort sans aucun effroi.

En rentrant dans la conciergerie, Marie-Antoinette avait prié ceux qui la gardaient de la laisser seule quelques heures, pour se recueillir dans la chambre qu'elle avait habitée jusqu'alors. Dès qu'elle fut seule, elle coupa ses cheveux elle-même, quitta

les habits de veuve, qu'elle portait depuis la mort de son mari, s'habilla de blanc, et se jettant ensuite sur un lit, elle s'endormit jusqu'au moment qu'on vint la chercher pour l'exécution. AN II.

On la conduisit à l'échafaud, dans une charrette, les mains liées derrière le dos. Dans le trajet, elle semblait prêter peu d'attention aux exhortations d'un prêtre constitutionnel qui l'accompagnait, et moins encore à la multitude dont elle était environnée. Quoique ses yeux ne parussent s'occuper de rien, on y appercevait néanmoins les traces de l'émotion intérieure de son ame. Ses joues se coloraient, quelquefois, d'un rouge vif, et ne présentaient, l'instant d'après, que la pâleur de la mort. Mais ses regards annonçaient, le plus constamment, un mêlange de surprise et d'indignation.

Arrivée sur la place de l'exécution, le jardin et le palais des Tuileries, vers lesquels ses regards se tournaient, lui firent visiblement éprouver quelqu'agitation. Elle monta d'un pas précipité sur l'échafaud, et l'instant d'après, le bourreau montra sa tête au peuple, le 25 vendémiaire, 16 octobre, à midi et demi.

On ne saura jamais quelles furent les véritables causes de la mort de la reine; les

charges alléguées contre elle étaient entière-
1793. ment vagues. Il est probable que les auteurs de la mort de Louis XVI, menacés dans leur existence par les puissances de l'Europe qui attaquaient la France au dehors, et par les royalistes qui la troublaient au dedans, réagirent avec audace; et pour prouver à leurs ennemis que les menaces ne les intimidaient pas, ils résolurent de les braver de nouveau. On attribua souvent à la politique, à l'ambition, ou à d'autres vues profondes, les effets de la peur qui joua un si grand rôle dans la révolution.

Ce qui sert à prouver que ce meurtre judiciaire n'avait d'autre objet que de déverser, sur les royalistes, la terreur dont ils voulaient frapper les jacobins, c'est que la sœur du roi ne fut pas épargnée, quoiqu'on sût parfaitement qu'elle ne prenait aucune part aux actes du gouvernement de Versailles ou des Tuileries.

Braver les têtes couronnées, les humilier, forcer la nation entière de s'identifier à la révolution par la nature même des excès que la révolution avait vu naître : tel fut le but de ceux qui gouvernaient alors. La fille du roi ignora long-tems que sa mère avait péri sur un échafaud. Elle était conservée pour servir d'échange aux quatre députés que la trahison de Dumourier avait livré aux enne-

mis. Leur tête en danger faisait respecter celle de madame Marie-Thérèse-Charlotte ; cependant, cette considération ne l'eût pas sauvée, si Robespierre n'eût formé le projet de l'épouser, et de fortifier, par cet hymen, son espoir de parvenir au rang suprême. AN II.

Les événemens incroyables, chimériques, se calculaient alors comme des événemens ordinaires. Il est certain que Robespierre osa, dans la tour du Temple, annoncer à la fille de Louis XVI les sentimens qu'elle lui inspirait, et que la manière dont la jeune princesse reçut cette déclaration, l'eût conduite sur un échafaud, si le neuf thermidor n'eût changé ses destinées.

Le fils du roi, auquel la constituante avait donné le titre de prince royal, n'avait que six ans et quelques mois, lorsque les portes du Temple s'ouvrirent pour le recevoir, et se refermèrent sur lui pour jamais. La municipalité lui avait donné pour gouverneur un savetier nommé Simon, qui lui apprenait à jurer, à maudire son père, à insulter sa mère, à chanter la carmagnole, et à crier vive les sans-culottes. Il devint absolument hébété ; l'innocence de son âge ne permettait pas de le condamner légalement à la mort ; on ne voulait pas qu'il sortît du Temple ; il passa pour constant qu'on l'empoisonna : je

1793. parlerai de cette mort dans la suite de cet ouvrage.

CHAPITRE XXII.

Procès de vingt-deux députés.

APRÈS le supplice de Marie-Antoinette d'Autriche, le tribunal révolutionnaire commença le procès des députés proscrits depuis le deux juin. Ceux qui s'étaient soustraits, par la fuite, aux chaînes qui les attendaient, avaient été mis hors la loi par un décret. Quelques-uns d'eux étant tombés dans les mains de leurs persécuteurs, on les conduisit à l'échafaud, sans autre formalité, de la part des juges révolutionnaires, que de constater leur identité. Tel avait été le sort de Gorsas à Paris, de Birotteau-de-Cussy, de Guadet, de Salles, de Barbaroux, à Bordeaux, sous les ordres des commissaires conventionnels, Tallien et Garreau.

Quoique les jacobins, qui se considéraient comme les conservateurs de la chose publique, fatiguassent depuis long-tems la convention de pétitions réitérées pour entamer l'instruction criminelle contre les députés renfermés à la conciergerie, on était retenu par

la difficulté de rassembler quelques preuves qui eussent au moins l'apparence de la probabilité. Le comité de salut public resta longtems indécis sur le choix des charges, et même des victimes. An II.

Les chefs d'accusation, rédigés par André Amar, furent fondés sur une espèce de roman ou pamphlet de parti, composé par Camille Desmoulins contre Brissot et les brissotins; on les dénonçait, dans cet écrit, comme orléanistes. L'auteur, qui ne se proposait, par cette diversion, que de masquer la conduite des cordeliers, était bien éloigné de penser que sa production aurait des suites aussi funestes. Il se recria beaucoup contre l'infâme abus qu'on faisait de sa brochure; il déclara que toutes les assertions qu'elle contenait, étaient des extravagances qu'aucune preuve n'étayait. On ne daigna pas écouter sa rétractation; ce roman, rempli de reproches aussi invraisemblables que souvent contradictoires, servit de base aux raisonnemens d'Amar; on ne se donna pas la peine de le discuter.

Il ne restait d'autre parti à prendre à Camille Desmoulins, que de se transporter au tribunal révolutionnaire, et de renouveler courageusement, en présence des juges et du public, la déclaration qu'il avait faite aux comités de gouvernement. Ses liaisons avec Danton, et la crainte de révéler lui-même le

secret des véritables orléanistes, le retinrent.
1793. L'imprudent ne voyait pas l'abyme qui se creusait sous ses pas; et qu'en livrant à la mort des hommes qu'il était de son devoir de défendre, il forgeait la foudre qui devait bientôt l'écraser lui-même.

L'art avec lequel, dans l'acte d'accusation, on avait accolé les inculpations de fédéralisme à celles de royalisme, permettait d'impliquer, dans le même procès criminel, des hommes dont les sentimens politiques avaient toujours été contradictoires, et qui furent surpris, sans doute, de la bizarrerie du sort qui les réunissait, pour marcher ensemble à la mort; le duc d'Orléans fut signalé comme un girondiste.

Danton et ses affidés se prêtaient volontiers à un entortillage qui semblait devoir dérober les principaux agens de la faction cordelière, aux recherches des jacobins. Mais ils avaient à combattre des ennemis aussi clairvoyans qu'acharnés, qui jouissaient de l'embarras de leurs antagonistes, et qui les poursuivaient en détail, en attendant l'occasion de les attaquer en masse.

Dans l'acte d'accusation furent réunis: Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulard de Sillery, Caritat de Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados, Doulcet de Pontecoulant, Ducos, Boyer de Fon-

frède, Gamon, Mollevault, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaie, Bonnet, Lacaze, Massuyer, Savary, Lehardy, Boileau, Royer, Antiboul, Lasource, Lesterpt de Beauvais, Isnard, Duchastel, Duval, Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andréi, Grangeneuve, Viger et Philippe Egalité-d'Orléans. Les uns étaient en prison ; les autres en fuite. AN II.

On conservait les dispositions du décret du 28 juillet, qui avait déclaré traîtres à la patrie, Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Pétion, Guadet, Chassey, Lydon, Valady, Defermond, Kervélégan, Henri Larivière, Rabaut-Saint-Etienne, Lesage, Cussy et Meillan.

Il était ordonné que les députés signataires de la protestation du 6 juin, qui n'étaient pas renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, seraient enfermés dans une maison d'arrêt ; que les scellés seraient apposés sur leurs papiers, et que le comité de sûreté générale ferait un rapport à ce sujet.

Les témoins à charge contre les députés proscrits étaient presque tous des municipaux de Paris, qui, dans le principe, s'étaient portés leurs accusateurs, pour complaire à la montagne ; mais la défense de plusieurs des accusés détruisit si complètement l'accusation d'orléanisme portée contre eux, que, malgré

l'engagement que les juges et les jurés avaient
1793. pris de les condamner, et quoique la salle d'audience fût remplie de jacobins, les cœurs s'amollirent, on vit couler des larmes. De combien de remords les membres du jury ne devaient-ils pas être assiégés, lorsque, malgré le cri de leur conscience, ils cherchaient des motifs de condamnation dans les absurdes mensonges dont les faux témoins étayaient leurs accusations.

Le tribunal s'apperçut bientôt que, non-seulement la défense des prisonniers portait la conviction de leur innocence dans l'esprit des assistans impartiaux, mais que ceux même qui étaient payés par les accusateurs, commençaient à laisser entrevoir des sentimens de compassion. Le président écrivit au corps législatif, que, si l'instruction de ce procès se prolongeait plus long-tems, les formalités embarrasseraient la conscience des jurés. Il ajoutait que, dans un procès révolutionnaire, une multiplicité de témoins, et un long développement de défenses insidieuses, étaient également inutiles, sinon nuisibles à la manifestation de la vérité. Cette épître fut appuyée d'une députation de jacobins, qui s'expliqua plus clairement encore. Les pétitionnaires demandaient un décret qui autorisât le jury, au tribunal révolutionnaire, à condamner les accusés, quand il se croirait suffisamment

instruit, sans attendre l'examen définitif de toutes les charges, ni écouter ce que les accusés voudraient articuler pour leur défense. An II.

Les jacobins avaient fait cette démarche à la sollicitation des témoins municipaux, honteux de voir leur perfidie dévoilée au grand jour. Robespierre s'empressa de la convertir en motion; Danton l'appuya, dans la fausse persuasion que toutes les recherches sur la faction orléaniste seraient ensevelies dans le tombeau des accusés. Il ne prévoyait pas que l'atroce injustice avec laquelle il fermait la bouche à ses collègues, serait renouvelée contre lui-même, lorsque, conduit à son tour devant ce sanguinaire tribunal, il invoquerait en vain le droit sacré de défendre sa vie par les armes de la raison.

Le décret qui fut rendu, et qui autorisait le jury à cesser l'instruction d'un procès, dès qu'il se croirait suffisamment instruit, était de fait une sentence de mort prononcée par la convention. Le tribunal révolutionnaire se hâta d'en profiter, pour se débarrasser du cri de sa conscience, qui plaidait en faveur des innocens qu'il allait condamner.

La motion que le tribunal était suffisamment instruit, fut faite par un noble nommé, avant la révolution, le chevalier d'Antonelle, et qui pouvait avoir eu les mêmes motifs que Barrère pour se faire jacobin. Les juges étaient

1793. instruits, sans doute, qu'ils allaient faire périr les membres les plus distingués de la convention, par leur attachement au régime républicain. Ils savaient que, par le plus astucieux machiavélisme, les cordeliers avaient rejeté, sur les girondistes, le crime d'orléanisme dont ils craignaient d'être convaincus; ils savaient qu'on n'avait réuni, dans le même procès, quelques partisans du duc d'Orléans aux girondistes, que pour pouvoir étendre à tous les accusés le crime d'un petit nombre d'eux; ils savaient, enfin, que le seul esprit de parti traînait devant eux les victimes qu'ils avaient à juger; ils n'en votèrent pas moins froidement leur mort.

Les accusés s'élevèrent vainement contre cette illégale condamnation; en vain ils observèrent que dans les débats on n'avait articulé aucun fait contre plusieurs d'entr'eux, dont à peine le nom avait été prononcé devant le tribunal; en vain ils représentèrent que quelque motif que le jury pût avoir pour se déclarer suffisamment instruit relativement à ceux auxquels on avait fait des reproches avec ou sans fondement, il ne pouvait pas l'être à l'égard de ceux contre lesquels aucun témoin n'avait encore été entendu.

Armé d'un décret, le tribunal refusa même de faire connaître les motifs de sa convic-

tion ; et, pour mettre fin aux réclamations auxquelles il n'avait rien à répondre, l'ordre fut donné à la garde militaire d'éloigner les prisonniers de l'audience. AN II.

Saisi d'un transport d'indignation, Valazé se poignarda dans la salle. Brissot, Vergniaux, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Sillery, Ducos, Carra, Duperret, Gardien, Duprat, Fauchet, Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Viger furent, le 11 brumaire, conduits à l'échafaud. Les autres accusés, à l'exception du duc d'Orléans, s'étaient soustraits par la fuite au sort qu'on leur destinait.

Vergniaux, prévoyant l'issue de son procès, s'était muni de poison ; mais lorsqu'il vit ses jeunes compagnons d'infortune Ducos et Fonfrède, braver la rigueur de leur sort, il remit sa phiole à l'officier de garde et résolut de mourir avec eux. Ils subirent leur arrêt de mort avec le calme d'une conscience pure. Leur dernier vœu fut en faveur de la liberté de leur patrie. Un prisonnier qui se trouvait avec eux, nous a transmis cette peinture de leurs derniers instans, dans une brochure intitulée : *Mémoire d'un détenu.*

« Ils étaient calmes sans ostentation, quoiqu'aucun d'eux ne se laissât abuser par l'espérance ; leurs ames étaient tellement exaltées par l'éclat de leur sacrifice, qu'il était

impossible de les aborder avec les lieux com-
1793. muns des consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi avait le maintien du sage, luttant contre l'infortune; Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins; Vergniaud, tantôt grave, tantôt moins sérieux, citait des vers dont sa mémoire était ornée, et quelquefois il faisait entendre les derniers accens de cette éloquence sublime, dont quelques étincelles, faisant pâlir la tyrannie, avaient arraché le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs. »

» Les deux beaux-frères, Fonfrède et Ducos, se détachaient de ce tableau sévère, pour inspirer un intérêt plus vif encore. Leur jeunesse, leur tendre amitié, les graces de leur esprit et de leur figure, rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos, qui avait eu le tems de prendre la fuite, s'était rendu en prison pour partager le sort de son frère. Des larmes s'échappaient quelquefois de leurs yeux, en songeant à la douleur de leurs épouses et à l'indigence qui menaçait leurs familles. Ils laissaient l'un et l'autre des enfans en bas âge, et une grande fortune dont la nation ou plutôt les jacobins allaient s'emparer. Mais bientôt, fixant leurs regards sur leur patrie désolée, ils oubliaient et leur

famille

famille et eux-mêmes pour ne voir que la postérité. » AN II.

C'est la première fois qu'on a massacré à-la-fois tant d'hommes d'un grand mérite ; jeunesse, talens, tout ce qu'il y a de plus intéressant parmi les hommes fut englouti en masse dans l'abyme du néant. Ce moment fut pour ainsi dire celui où la tyrannie entra en possession de la France entière. Cent mille Français furent immolés sur la tombe de ces députés ; l'ordre social s'écroula en gravant leur apologie sur les tables de l'histoire.

CHAPITRE XXIII.

Exécution du duc d'Orléans.

QUELQUES jours après, d'Orléans, enfermé dans la citadelle de Marseille, fut conduit à Paris pour subir sa condamnation. Ceux qui ne jugent des événemens que d'après le bruit que certains hommes ont fait dans certaines circonstances, pensaient que l'arrivée de Philippe d'Orléans, dans la capitale, serait accompagnée de quelqu'une de ces catastrophes qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. Les tems n'étaient plus les mêmes. D'un côté, ses nombreux amis

1793. ou ses nombreux panégyristes s'étaient dispersés depuis qu'il ne les payait plus ; de l'autre, les chefs de la faction orléaniste ou cordelière, voyant augmenter les difficultés de leurs entreprises et diminuer les moyens de réussite, paraissaient consternés.

Ce parti n'était pas détruit, mais le seul sentiment qui en réunissait alors les principaux individus, était la haine violente qu'ils portaient à Robespierre, qui avait rompu leurs mesures, en mettant dans la main de la nation les biens de la maison d'Orléans. Danton, craignant sans doute les rapprochemens que pouvait occasionner le moment où le chef du parti orléaniste paraîtrait devant le tribunal révolutionnaire, s'était éloigné de Paris, avec quelques amis, pour respirer l'air de son pays natal à Arcy-sur-Aube. Ses craintes étaient vaines. D'Orléans montra, dans ses derniers momens, une fermeté qui contrastait avec sa vie efféminée et crapuleuse, soit qu'ayant calculé depuis long-tems que le rôle qu'il jouait dans la révolution, devait le conduire sur le trône ou sur l'échafaud, il regardât sa situation comme un coup de la fortune auquel il devait s'attendre, ou qu'il conservât l'espoir qu'en s'abstenant de nommer ses complices, ses enfans recueilleraient un jour le fruit de sa discrétion.

On assure que d'Orléans revint à Paris sans savoir le sort qui l'y attendait. Les gardes qui le conduisaient, avaient pour lui des égards qui tenaient du respect. Sa translation s'était faite si brusquement et avec tant de mystère, que, quand il fut arrivé dans la capitale, personne ne voulait croire à cette nouvelle; et, lorsqu'il ne fut plus possible d'en douter, chacun tremblait de manifester un sentiment à son égard. L'opinion générale était même qu'il sortirait de sa prison pour jouer le rôle qu'il avait toujours ambitionné.

AN II.

Dans l'état de servitude où les jacobins tenaient la France, toute conjecture sur d'Orléans pouvait se réaliser. Le comité de salut public était en mesure de faire tomber la tête de cet homme, dont les crimes fatiguaient la terre, ou de la ceindre d'une couronne. La convention n'était alors qu'un troupeau d'esclaves, stupidement soumise à tous les caprices des maîtres qu'elle s'était donnés.

Arrivé à Paris, le 13 brumaire, 3 novembre, il parut le 16 devant ses juges. Deux heures auparavant, il lui était arrivé un panier de vin de Champagne; en le recevant, il dit au concierge de la prison: voici le meilleur vin qu'il soit possible de boire, vous me ferez le plaisir de le goûter.

1793. Le concierge se défendait. Point de cérémonie, je vous prie, goûtez ce vin, personne au monde n'en a jamais bu de meilleur. Le concierge en but deux verres; quant à d'Orléans, il vida sans se reposer une bouteille entière. Ce fut son dernier repas.

D'Orléans trouva au tribunal le député Coustard, dont les jacobins n'avaient pu se saisir assez à tems pour le réunir à ceux qui avaient été exécutés le 11 brumaire. Il y trouva aussi un de ses plus chauds partisans, qui venait le défendre. Fouquier-Tinville lui fit subir cet interrogatoire.

D. Avez-vous connu Brissot ? R. Je l'ai connu, mais je ne me rappèle pas de lui avoir parlé depuis qu'il est à la convention.

D. Quel était le poste que remplissait auprès de vous Sillery ? R. Il m'était attaché en qualité de capitaine des chasses du ci-devant Dauphiné.

D. N'avez-vous point eu, chez Sillery, des entrevues particulières avec Laclos, Brissot et autres conspirateurs ? R. Non.

D. Depuis quel tems, avez-vous cessé de fréquenter Pétion ? R. Depuis qu'il m'avait conseillé de donner ma démission de député.

D. N'avez-vous pas assisté à des conciliabules chez Pétion ? R. Non.

D. Comment avez-vous consenti à livrer votre fille entre les mains de Sillery et sa femme, qui depuis a émigré ? R. J'ai, à la vérité, confié ma fille à la femme de Sillery, qui ne méritait pas ma confiance; elle s'est associé Pétion, qui l'a accompagné en Angleterre. An II.

D. Mais, vous ne pouviez pas ignorer que cette femme était une intrigante ? R. Je l'ignorais absolument.

D. Quel était le motif du voyage de votre fille en Angleterre ? R. Le besoin de voyager, pour rétablir sa santé.

D. N'est-ce pas par la suite d'une combinaison, que vous avez voté la mort du tyran, tandis que Sillery a voté contre ? R. Non, j'ai voté en mon ame et conscience.

D. Avez-vous connaissance que Pétion ait été lié avec quelqu'un de votre famille ? R. Non.

D. Vous n'avez sans doute pas ignoré, qu'il entretenait une correspondance très-suivie avec votre fils, qui était à l'armée de Dumourier ? R. Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres.

D. Avez-vous connaissance que Sillery était très-lié avec Buzot et Louvet ? R. Non.

D. Avez-vous connaissance que Louvet

1793. devait proposer l'expulsion des Bourbons hors du territoire de la république ? R. Non.

D. N'avez-vous pas, un jour, dîné avec Ducos, et plusieurs autres députés conspirateurs ? R. Non.

D. N'est-ce pas par suite des liaisons qui existaient entre vous et les factieux, que toutes vos créatures ont été nommées à la tête de nos armées ? R. Non, certainement. Mais, par exemple, vous ne devez pas ignorer que Servan n'était qu'un ministre de nom, et que c'était Laclos, votre affidé, qui dirigeait le ministère ? R. Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

D. N'avez-vous pas dit, un jour, à un député que vous rencontrâtes, *que me demanderas-tu, quand je serai roi ?* R. Je n'ai jamais tenu ce propos.

D. Ne serait-ce point à Poultier, à qui vous l'auriez tenu, et celui-ci ne vous a-t-il pas répondu : je te demanderai un pistolet pour te brûler la cervelle ? R. Non.

D. N'avez-vous pas été envoyé à Marseille par la faction, à l'effet d'écarter les traces de la conspiration dont vous étiez le chef ? R. Non.

D. Comment se fait-il, que vous, qui étiez à Marseille au milieu des fédéralistes qui firent emprisonner et supplicier les patriotes, ils vous ont laissé tranquille ? R. Je parus

devant un tribunal, qui m'interrogea et ne me trouva pas coupable. AN II.

D. A quelle époque ont cessé vos correspondances avec l'Angleterre ? R. Depuis 1790, que j'y ai été, pour vendre une maison et des effets que j'y avais.

D. Connaissez-vous le nommé Dumont ? R. Non.

D. N'avez-vous pas eu connaissance de couriers qui allaient et venaient de Paris à Londres à cette époque ? R. Non.

D. Pendant votre séjour à Londres, n'avez-vous pas été lié avec des créatures de Pitt ? R. Non ; j'ai vu Pitt, parce que j'avais des *lettres à lui* remettre.

D. N'avez-vous pas eu des liaisons avec des Anglais résidant en France depuis 1790 ? R. Je ne le crois pas.

D. Les raisons du voyage de votre fille n'avaient-elles pas pour but, de la marier avec un prince de la nation d'Angleterre ? R. Non.

D. Quels ont été les motifs de votre mission en Angleterre ? R. C'est que l'on savait que j'étais lié avec le parti de l'opposition, et il s'agissait d'entretenir la paix avec l'Angleterre à cette époque.

D. Avez-vous eu connaissance des manœuvres de Dumourier, avant que sa trahison eût éclaté ? R. Non.

1793. D. Comment pensez-vous faire croire aux jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat; lui, qui était votre créature? vous, dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui avec lui, en partageant sa trahison envers le peuple français; vous, qui aviez votre fille près de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui? R. Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres, qui roulaient sur des choses indifférentes.

D. Pourquoi, dans la république, souffriez-vous qu'on vous appelât prince? R. J'ai fait ce qui dépendait de moi pour l'empêcher; je l'avais même fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui m'appelleraient ainsi, seraient condamnés à une amende envers les pauvres.

D. Quelles étaient les vues des grandes largesses que vous avez faites pendant la révolution? R. Je n'ai point fait de grandes largesses; j'ai été assez heureux pour soulager les indigens, au milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une petite portion de mes propriétés.

On voit que le tribunal, qui ne tenait nul compte des formes judiciaires, cherchait moins des preuves contre d'Orléans, condamné dans l'opinion publique, que des

circonstances qui pussent lier sa cause avec celle des députés girondistes, condamnés à mort, quelques jours auparavant, comme fauteurs de la conspiration d'Orléans. AN II.

D'Orléans ne se plaignit ni de ses amis ni de ses ennemis. On vint lui dire qu'il était condamné, mais qu'il dépendait de lui que l'exécution fût différée jusqu'au lendemain; il refusa ce délai, et voulut marcher sur-le-champ à l'échafaud qui l'attendait.

Il eut pour compagnons de son supplice, le député Coustard, et trois autres infortunés, que le tribunal révolutionnaire avait condamnés à mort la veille.

Ceux qui furent témoins de sa mort, assurent qu'aucune altération ne parut sur son visage. Quant à la multitude, qui courait en foule aux exécutions qui se succédaient tous les jours, malgré le jacobinisme qui agitait sa masse, on s'appercevait de l'impression satisfaisante que faisait la mort d'un homme, regardé comme la première cause des malheurs qui avaient accompagné la révolution.

Depuis ce moment, les chefs du parti Orléaniste non-seulement n'osaient plus se montrer, mais, pour effacer jusqu'à la trace d'une accusation, qui, à cette époque, n'était

1793. pas moins capitale que celle de fédéralisme ou de royalisme, ils se déclaraient les plus empressés courtisans de Robespierre. Ce fut à cette disposition de circonstances, qu'il faut peut-être attribuer une partie de l'étonnant pouvoir qu'acquit ce factieux, et qui ne fit qu'augmenter, jusqu'au moment où le glaive de Damoclès, suspendu sur sa tête, trancha le fil de ses jours.

LIVRE QUINZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Apostasie de Gobel, évêque de Paris. Les objets du culte catholique sont traînés dans la fange.

Après l'exécution du duc d'Orléans, le comité de salut public sembla redoubler d'activité pour consolider le règne de la terreur. Sur la motion de Saint-Just, il fut décrété, pour la seconde fois, que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix. Le même décret confiait, au comité de salut public, l'entière administration des affaires. On décréta, sur la motion de Bazire, que les prêtres catholiques qui entendraient des confessions, seraient déportés sur la côte de Madagascar. Thuriot fit ordonner que tous les étrangers qui se trouvaient en France, seraient enfermés dans des prisons. Bazire, voulant établir une égalité parfaite entre le maître et son valet, le père et ses enfans, demanda que tous les Français fussent tenus de se tutoyer; un décret y invita les citoyens.

1798. Une députation de la section de Guillaume Tell fit entendre à la convention ces paroles insensées : Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. Une députation des jacobins ajouta le lendemain : Laissez la salutaire terreur à l'ordre du jour ; effrayez les malveillans par cette Méduse ; rapportez le décret qui accorde, aux membres du corps législatif, la faculté d'être entendus avant d'être décrétés d'accusation. Bazire, Chabot, Thuriot se distinguèrent parmi ceux qui applaudirent à cette motion, sans prévoir qu'ils appelaient la foudre sur leurs têtes.

Tandis que la frayeur glaçait toutes les ames, un spectacle inattendu vint frapper les regards. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, se rendit à la barre de la convention, suivi de ses vicaires, le 19 brumaire, et abjura publiquement sa profession. Il avait été conduit à cette démarche par Anacharsis Cloots et par Chaumette, deux des apôtres les plus ardens de la politique de Robespierre. On assure qu'il reçut cent mille écus pour se couvrir de cet opprobre, dont les suites influèrent sur les mœurs publiques. D'autres pensent que les jacobins lui promirent cette somme, et qu'ils le firent guillotiner quelque tems après pour éviter de la lui payer.

Un grand nombre de prêtres, par crainte, par faiblesse, par ambition, suivirent l'exem-

ple de Gobel; il fut imité, sur-tout, par presque tous les prêtres qui se trouvaient à la convention : on assure que Robespierre ne poussait les prêtres constitutionnels à cette mesure, que pour les rendre odieux et méprisables, et se réserver le moyen, sans craindre un soulévement, de les envoyer à la mort, lorsqu'il aurait exterminé tous les prêtres réfractaires.

Alors les objets du culte catholique furent traînés dans la fange des rues, et livrés à la dérision d'hommes grossiers, sans religion et sans mœurs ; des prostituées, dans des attitudes lascives, furent promenées sur des chars de triomphe ; on les plaça, sur les autels, dans les temples ; on chanta des hymnes en leur honneur ; on brûla de l'encens à leurs pieds ; on leur adressa des vœux. Ces profanations durèrent plusieurs mois à Paris, et furent répétées dans presque toutes les grandes villes de France. Cependant un décret admettait la liberté des cultes ; mais par une bizarrerie qui caractérisait ce tems de démence et d'horreur, personne ne pouvait profiter de cette liberté autorisée par la loi, sans s'exposer à périr sur un échafaud.

La montagne entière marchant, ou du moins paraissant marcher de concert vers le même but, étincelait de plus de feux que n'en vomit jamais le Vésuve, lorsque son explosion en-

gloutit les villes de Pompeia et d'Herculanum.
1793. La lave brûlante qui découlait de ce cratère, couvrait le sol entier de la France, et menaçait de consumer l'Europe. Chabot avait proposé, comme l'institution la plus républicaine, l'établissement d'un corps de douze cents tyrannicides, chargés d'assassiner tous les rois de l'Europe, et tous les chefs des armées ennemies. Leurs armes devaient être le pistolet et le poignard, et leurs appointemens proportionnés aux dangers de leur service.

Ce projet, repoussé d'abord avec effroi, fut reproduit par Jean Debry, et décrété sur sa motion. Si ces assassins furent organisés, il ne paraît pas qu'ils aient osé entreprendre leur dangereuse mission. Mais les principaux jacobins s'étaient partagé la France, pour y exercer leurs fureurs. Carrier était envoyé à Nantes et dans la Vendée; Tallien, à Bordeaux; Fréron, à Marseille; Bernard, de Saintes, dans la Côte-d'Or; Duquesnoy eut le département du Nord; Joseph Lebon, celui du Pas-de-Calais. Maignet ravageait ces fertiles contrées que baigne la fontaine de Vaucluse, célèbre par les amours de Pétrarque et de la belle Laure. Collot-d'Herbois et Dubois-Crancé détruisaient Lyon par le fer et par le feu. Esnue-la-Vallée, Piori, Lequinio, Carpentier, Garreau et d'autres mon-

tagnards portaient la dévastation dans d'autres départemens. J'ai déjà parlé des malheurs de Marseille ; ceux de Bordeaux n'étaient pas moins déplorables. An II.

CHAPITRE II.

Dévastation de Bordeaux pendant la mission de Tallien et d'Isabeau.

Après la vigoureuse réclamation faite par la ville de Bordeaux contre les tyranniques opérations de la montagne, cette ville, à l'exemple de Marseille, avait établi une commission populaire avec pouvoir d'expulser de ses murs les égorgeurs et les anarchistes. En même tems, une force départementale fut mise sur pied, pour rétablir l'intégrité de la convention nationale.

Les députés Treilhard et Mathieu y furent envoyés au mois de juin. S'étant rendus à l'administration centrale, où toutes les autorités constituées de Bordeaux étaient assemblées, Treilhard prononça un discours, dans lequel, évitant de parler du fédéralisme, il observa que la convention comptait sur Bordeaux pour des ressources pécuniaires, et sur-tout sur le zèle de la jeunesse bordelaise pour marcher à l'ennemi ; le président de la

1793. commission populaire répondit : que la Gironde ne reconnaissait plus une convention qui avait cessé d'exister depuis le deux juin, et que l'intention d'un grand nombre de départemens était de marcher sur Paris, non pour dissoudre le corps législatif, mais pour lui rendre sa liberté, et procurer la punition de ceux qui y avaient porté atteinte.

On témoignait aux commissaires les égards les plus distingués, mais une garde nombreuse veillait auprès d'eux, autant pour leur faire honneur que pour répondre de leurs démarches. Cependant, leur séjour causait une fermentation sourde dans la ville ; les magistrats, craignant qu'ils ne fussent insultés, leur proposèrent de retourner à Paris ; ils sortirent de Bordeaux le 29 juin, pour se rendre dans le département de la Dordogne.

Ils écrivirent à la convention que les Bordelais, trompés sur la journée du 2 juin, paraissaient dévoués aux intérêts de la république, mais que parmi eux se trouvaient un grand nombre de partisans de la monarchie ; sur ce rapport, Treilhard et Mathieu furent rappelés dans le sein de la convention. Elle décreta, le 6 août, que tous les actes faits par la commission populaire de Bordeaux étaient anéantis, comme attentatoires à la souveraineté du peuple français ; que tous les individus, composant ce tribunal,

ensemble

ensemble tous ceux qui avaient adhéré à ses actes, étaient mis hors la loi; et pour faire exécuter ce décret, Tallien, Ysabeau, Garreau et Chaudron-Rousseau furent envoyés à Bordeaux. An II.

Pétion, Barbaroux, Salles, Meillan, Guadet, Birotteau, Bergoing, Lesage, Giroux, Cussy, et quelques autres députés, s'étaient réfugiés dans ces contrées. La montagne mettait un intérêt d'autant plus grand à les livrer au couteau de la guillotine, que, presque tous, recommandables par leurs talens et leurs lumières, l'influence générale de leurs opinions était augmentée par l'influence particulière que leur donnaient des liaisons de famille. Le comité de salut public, qui avait envoyé leur signalement aux magistrats de toutes les communes, faisait demander par le ministre de la justice qu'on les livrât à sa vengeance; il offrait même, à ce prix, d'oublier les démarches fédéralistes faites dans le département de la Gironde. S'appercevant bientôt que les habitans n'étaient pas disposés à trahir leurs compatriotes, on prit d'autres mesures.

Les commissaires conventionnels, sous prétexte qu'ils n'étaient pas en sureté dans Bordeaux, s'étaient retirés à la Réole, petite ville à la droite de la Garonne, à huit lieues

1793. de Bordeaux. Ils s'occupaient à y rassembler un camp de quatre à cinq mille hommes, sous le nom d'armée révolutionnaire.

Sous prétexte de rechercher les proscrits et les armes des volontaires, qui s'étaient formés en bataillons pour marcher au secours de la convention nationale, des visites domiciliaires avaient été faites dans les villes et dans les campagnes avec l'appareil le plus menaçant. La force départementale bordelaise, dissoute presque aussitôt que formée, une administration de département faible et irrésolue, une municipalité divisée et tremblante, une masse de citoyens sans point central, ne manifestant que des velléités dont le seul effet était d'indiquer plus surement aux coups des tyrans ce qu'il y avait dans le pays de gens éclairés et capables d'une forte détermination; toutes ces circonstances assuraient un succès facile aux émissaires que la montagne avait envoyés de Paris. Ils soufflaient dans Bordeaux l'espionnage, la délation, la calomnie et tous les fléaux de l'anarchie; ils épouvantaient les hommes intègres et timides; ils divisaient les citoyens. Les trésors de l'état, répandus par eux à pleines mains, attiraient à leur suite cette multitude de gens sans aveu et sans principes, qui marchent toujours à côté des imposteurs. Ils agissaient avec toutes les forces du gou-

vernement, et Bordeaux était abandonné aux siennes. AN II.

Tout peuple, qui veut conserver sa liberté, doit être perpétuellement en garde contre les usurpations de son gouvernement, sur-tout si ce peuple est répandu sur une vaste surface. La force du gouvernement présente sans cesse une masse inexpugnable, tandis que les citoyens n'ont par-tout qu'un morcellement de forces à lui opposer. Cette disposition qui assure la tranquillité publique, lorsque le gouvernement, soumis lui-même aux lois, met son bonheur et sa gloire à les faire exécuter, précipite bientôt l'état vers sa ruine, si les magistrats suprêmes veulent franchir les bornes de leur autorité. Réuni à une faction, il est aisé au gouvernement d'anéantir la liberté par les moyens qu'avait employés Robespierre. La force même lui est souvent inutile ; il peut tuer la liberté par l'arme seule de la calomnie. L'article le plus essentiel de la constitution d'un grand peuple doit donc être la garantie qui défend la souveraineté contre les atteintes du gouvernement.

Bordeaux manquait de subsistances. Les commissaires retenaient dans les marchés voisins les grains nécessaires à sa consommation, et accusaient, dans leurs proclamations, la négligence des administrations de la

ville. En même tems ils faisaient arriver
1793. quelques secours, dont ils se donnaient tout le mérite, et ne manquaient pas de promettre l'abondance, lorsque Bordeaux, disaient-ils, serait rentré dans le devoir. Il n'en fallut pas davantage pour capter la bienveillance du peuple et pour lui rendre ses magistrats odieux.

Les jacobins, à force d'intrigues, étaient parvenus à dominer dans une des sections de Bordeaux, appelée la section de Francklin. Ils poussèrent l'impudeur jusqu'à ne vouloir accorder des subsistances qu'à cette section exclusivement. Par-tout ailleurs les ouvriers et leurs femmes passaient les nuits à la porte des boulangers pour obtenir quelques onces de pain. Cette section de Francklin était devenue pour la montagne une citadelle où la principale artillerie de la ville était enfermée, et d'où l'on menaçait la sureté publique.

Dans cet état, il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie. Quatre à cinq cents jeunes gens s'étaient réunis pour former un club en opposition à celui des jacobins, qui tenait ses séances dans la section de Francklin; au club des jeunes gens se réunirent environ trois mille gardes nationales et environ trois cents cavaliers. Quelques hommes, distingués par leurs lumières, étaient à la tête de ce rassemblement. Ils ne cessaient de répéter

à leurs concitoyens qu'il n'y avait de salut pour eux que dans une contenance ferme. Connaissant parfaitement la politique de leurs ennemis, ils s'attendaient à tous les excès de la vengeance, soit qu'ils cédassent ou qu'ils se défendissent sans succès. Ils voulaient donc gagner du tems par la résistance, dans l'espoir qu'il surviendrait peut-être des événemens capables de changer leur situation. Enfin, s'il fallait périr, ils disaient avec raison qu'il valait mieux que ce fût les armes à la main que sur un échafaud. — AN II.

On a prétendu que, dans cette réunion, existait un projet de livrer Bordeaux aux Anglais; c'est du moins le prétexte dont se servirent les commissaires montagnards, pour écraser cette superbe cité. Il est possible que quelques membres de la réunion aient eu cette arrière-pensée, mais elle ne fut point connue; et jamais on n'entendit une proposition semblable dans le club des jeunes Bordelais. Ils ne voulaient pas briser un joug pour en recevoir un autre. Le département de la Gironde, dès le principe de la révolution, s'était prononcé, de la manière la plus décidée, en faveur de la liberté. La jeunesse Bordelaise avait, plus d'une fois, renversé les bataillons vendéens et son nom seul semait l'effroi parmi les rebelles. Les négocians de Bor-

1793. deaux n'auraient jamais cessé d'être de très-bons, de très-généreux républicains, si le gouvernement, dont le premier devoir est de protéger la vie et les propriétés des sujets, avait assuré aux Bordelais qu'ils ne seraient pas assassinés, parce qu'ils étaient riches, et leurs enfans dépouillés de leur héritage, parce que leurs pères avaient été assassinés. Les plus artificieux royalistes ne pouvaient se flatter d'attirer aucun Bordelais dans leurs opinions, qu'en présentant à des pères de familles, réduits au désespoir, les forces et la garantie que le gouvernement français leur devait, et qu'il ne leur offrait pas.

La perte de Bordeaux était jurée. La dissention s'était mise parmi le peuple, réduit aux horreurs de la famine. Ce peuple, qui avait dicté à ses magistrats les résolutions prises à la nouvelle de la journée du deux juin, et qui leur avait promis son appui, quel que fût le résultat de ces résolutions, passait ouvertement des murmures à la sédition. On menaçait les membres du département de les livrer aux commissaires de la convention; les magistrats espéraient eux-mêmes qu'une prompte soumission appaiserait le courroux de la montagne, et qu'elle épargnerait une commune qui s'était signalée plus que toute autre, par ses efforts en faveur de la révolution.

Dans ces circonstances, une députation envoyée, par le club des jeunes gens, à la section de Franklin, pour concerter des mesures conciliatrices, y fut arrêtée. A cette nouvelle, on court aux armes de toutes parts; le sang allait couler; la municipalité, ayant à sa tête le maire Saige, se rendant sur la place, arrêta ce sacrifice. A la vue des magistrats, les jeunes gens de Bordeaux baissèrent leurs armes; leurs compagnons leur furent rendus: mais, en même tems, le maire Saige, homme généralement estimé, se servit de son ascendant pour engager à se dissoudre un club que les jacobins ne désignaient que sous le nom d'un rassemblement séditieux, quoique son établissement fût conforme aux lois alors existantes. AN II.

Saige fut une des premières victimes de son zèle. A peine eut-on écarté un rassemblement qui servait d'épouvantail contre les jacobins, que la section de Franklin redoubla d'audace. La garde nationale s'empara de la maison où siégeait le département, comme d'une ville prise d'assaut; les membres de cette administration prirent la fuite, et ce foyer, où brillaient encore quelques étincelles d'esprit public, fut éteint.

L'armée révolutionnaire de la Réole était commandée par les généraux Brune et Janet, lorsque les représentans lui donnèrent ordre

de s'approcher de Bordeaux ; les citoyens
1793. sortaient en foule au devant d'elle, aux cris de vive la république. Le général Brune, frappé de cette conduite, et prévoyant qu'il allait devenir l'instrument des maratistes, donna sa démission.

A peine Ysabeau et Tallien étaient dans la ville, qu'après avoir désarmé les Bordelais, ils créèrent une commission militaire, pour exécuter le décret de mise hors la loi. Des brigands, à la tête d'hommes stipendiés, portaient l'effroi dans toutes les maisons. Le paisible sommeil ne fut plus un bien dont aucun Bordelais eût la jouissance. Le bruit des incarcérations nocturnes éclatait tous les matins. Ils remplirent les habitans de stupeur et d'épouvante. Un mauvais génie semblait s'être emparé de la ville, et ne se plaire qu'à porter ses coups dans l'ombre. Des magistrats jacobins avaient succédé à ceux qui avaient la confiance publique, qu'on venait de destituer et de jeter dans les prisons.

Au sein de la consternation générale, on voit tout-à-coup paraître le buste de Marat, coiffé d'un bonnet rouge, et porté triomphalement par un comédien que suivait une foule d'hommes inconnus dans la ville. On regardait d'un œil morne cette étrange procession, qualifiée de fête popu-

laire. Le triomphe de ce nouveau *Teutatès*, annonçait que des hommes allaient être sacrifiés. An II.

Ces présages se vérifièrent bientôt. A peine la députation de Bordeaux avait été massacrée dans les murs de Paris, que le pillage et la proscription commencèrent chez les Bordelais. La ville fut dévastée avec la plus horrible barbarie.

Le Maire Saige fut immolé sans aucune forme de procès. On l'accusait d'avoir été nommé, par les sections, membre de la commission populaire, à laquelle il n'avait jamais assisté. Traduit devant la commission militaire, on se contenta de reconnaître l'identité de sa personne, et on l'envoya au supplice. Pendant cinq mois, les personnes les plus distinguées de Bordeaux périrent de la même manière. On compta, parmi les proscrits, les députés Guadet, Salles, Grange-Neuve et Barbaroux. Le frère de Guadet, âgé de trente ans, son père, âgé de soixante et dix ans, et sa tante, âgée de soixante et trois ans, subirent la mort, en vertu du décret qui mettait hors la loi les individus qui donneraient asyle aux proscrits. Le député Birotteau avait cru se garantir de la mort en s'engageant, en qualité de matelot, sur un corsaire qui se trouvait alors dans le port de Bordeaux. Il partait pour

1793. la course, lorsque le commissaire montagnard Garreau eut la curiosité d'examiner ce navire. Le capitaine, pour faire honneur au représentant du peuple, ordonna à tout son équipage de se ranger sur le tillac. Garreau reconnaît son collègue malgré son déguisement, le fait arrêter, et deux heures après, sa tête tombait sur un échafaud.

Ceux des négocians, des propriétaires, des capitalistes, contre lesquels les commissaires Tallien et Ysabeau montraient moins d'acharnement, rachetaient leur vie par le sacrifice de leur fortune. Bordeaux fut ruiné sans ressources. Les exécutions avaient lieu au sein de la disette la plus affreuse; les Bordelais étaient réduits à deux livres de très-mauvais pain par semaine. La mauvaise foi des commissaires, qui avaient promis des vivres, se trouvait évidente; cependant, le prestige était tel, ou la terreur si grande, que la multitude n'osait se permettre aucune plainte.

Les clubistes de la section de Francklin, à l'exemple des jacobins de Paris, criaient sans cesse que l'action de la guillotine n'était pas assez prompte pour détruire tous les aristocrates; ils accusaient même de modérantisme Tallien et Ysabeau; ces deux représentans avaient suspendu la commission militaire à l'occasion de deux jugemens dont

la scélératesse était frappante. Le comité de salut public, auquel ils avaient expédié une copie de leur arrêté, répondit en substance: « Que s'il est des circonstances où l'humanité réclame quelques égards, elles ne doivent jamais atténuer la vigueur du gouvernement....... Etait-il politique de proclamer votre arrêté dans Bordeaux, où l'aristocratie mercantile a machiné le fédéralisme et tué l'esprit révolutionnaire? Le comité a donc cru utile de suspendre cet arrêté. Il vous fait en même tems quelques observations rapides, vous les comparerez avec la situation politique des lieux où vous êtes. » Ces observations étaient qu'il n'était pas tems de consulter *la justice*; qu'il fallait révolutionner Bordeaux comme on avait révolutionné Lyon.

Un jeune homme de dix-huit ans, fils du député Julien de la Drome, fut envoyé à Bordeaux avec les pouvoirs les plus étendus, par le comité de salut public, pour examiner la conduite de Tallien et d'Ysabeau. Accompagné de la force armée, il cerne leurs maisons et leur signifie l'ordre de quitter Bordeaux. Les deux représentans obéissent, et Julien s'empare de la toute puissance.

Tallien vint à Paris avec la fille du banquier espagnol Gabarus. Robespierre, convaincu que les tendres sentimens qu'elle avait inspirés à Tallien, étaient le principe du mo-

dérantisme qu'on lui reprochait, la fit mettre
1793. en prison d'où elle ne sortit qu'après la journée du 9 thermidor, époque où Tallien l'épousa. Les grands événemens tiennent souvent aux plus petites causes. La rigueur exercée par Robespierre, en cette occasion, fut peut-être un des principaux véhicules de sa chûte.

Après le départ de Tallien et d'Ysabeau, la commission militaire reprit ses fonctions, et, plus expéditive qu'auparavant, elle conduisait à l'échafaud trente ou quarante individus à-la-fois. En quelques jours, trois cent cinquante Bordelais furent assassinés; le tribunal de Bordeaux égalait celui de Paris en férocité, lorsque le 9 thermidor vint fermer ces boucheries humaines.

Ysabeau, qui fut alors renvoyé à Bordeaux, s'occupa de la révision des jugemens de la commission militaire; les biens de plusieurs condamnés furent restitués à leurs familles.

CHAPITRE III.

Supplice de Jeanne Roland.

Des scènes d'une nature aussi désespérante avaient lieu dans Paris. Les derniers mois de l'année 1793 seront à jamais fameux

par les innombrables incarcérations qui furent faites à cette époque dans la capitale. An II.
Le sang des vingt-deux députés fumait encore, lorsque Marie-Jeanne Philipon, femme du ministre Roland, fut conduite à la conciergerie, pour y subir les ridicules formalités d'un procès dérisoire, avant de monter sur l'échafaud.

J'ai déjà parlé de cette femme, digne d'un meilleur sort. Son mari s'était soustrait par la fuite, le 2 juin, aux recherches de ses persécuteurs; les plaisans observèrent à cette occasion, qu'en sauvant son corps, il avait laissé à Paris son ame. Madame Roland possédait en effet des talens supérieurs. Ceux qui venaient arrêter son mari, la conduisirent en prison; elle obtint sa liberté; mais, arrêtée de nouveau par les ordres formels de Robespierre, on lui délivra son acte d'accusation.

Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle y conserva une inébranlable fermeté, malgré l'indécence avec laquelle on lui fit des questions si injurieuses, que des larmes d'indignation s'échappèrent de ses yeux. Elle était vêtue de blanc, et avec soin, le jour de sa mort; sa physionomie paraissait non-seulement tranquille, mais elle avait quelquefois l'air de la gaîté, pour donner le change à un individu destiné à

périr avec elle, et qui ne se résignait point
1793. à la mort aussi courageusement.

Cet infortuné, dont tout le crime était son opulence, devait épouser incessamment une jeune personne dont il était tendrement aimé, et il emportait au tombeau l'idée funeste que son amante ne survivrait pas à la nouvelle imprévue du sort qui l'accablait : cette sinistre réflexion empoisonnait ses derniers momens.

Lorsque plusieurs individus allaient ensemble à la guillotine, comme on ne pouvait les exécuter que les uns après les autres, celui dont le tour n'arrivait que le dernier, éprouvait un supplice presqu'égal à celui de la mort, toutes les fois que, la hache tombant, il voyait ruissseler le sang sur l'échafaud. Dans ces tristes circonstances, mourir le premier était considéré comme une faveur. Elle avait été accordée à madame Roland, en considération de son sexe ; mais, lorsqu'elle apperçut les dispositions morales de son compagnon d'infortune, elle pria le bourreau de lui donner son tour. Le bourreau lui ayant répondu qu'il lui avait été ordonné de la tuer la première........ mais vous ne pouvez pas, répliqua-t-elle en souriant, refuser à une femme sa dernière requête. En effet il lui accorda sa demande.

Elle avait prédit que son mari ne lui sur-

vivrait pas ; sa prédiction fut accomplie. Dès que Roland, qui s'était tenu caché jusqu'alors, apprit la mort de sa femme, il trancha le cours de sa vie. Son corps sanglant fut trouvé sur la grande route de Paris à Rouen ; les papiérs qu'on tira de ses poches furent portés au comité de surete générale, et n'ont jamais vu le jour. Sa fille, jeune enfant de trois ans, trouva un asyle chez un ami de ses infortunés parens, dans une époque où il était extrêmement dangereux de se charger des enfans des proscrits. An II.

CHAPITRE IV.

Mort de Rabaut-Saint-Etienne et de sa femme. Mort de Barnave et de Duport-Dutertre.

Quelques jours après, Girey-Dupré, collaborateur de Brissot dans le journal intitulé le *Patriote français*, et son ami Boisguyon, furent amenés de Bordeaux avec quelques autres prisonniers meurtris de leurs fers. Girey-Dupré, échappé le 2 juin aux poursuites de la municipalité de Paris, s'était réfugié à Caen, et avait suivi, jusques dans le département de la Gironde, les députés proscrits, qui avaient choisi leur asyle dans

1793. les environs des Pyrénées. Ne se trouvant pas nommément dans la liste des individus mis hors la loi, la commission militaire de Bordeaux l'avait renvoyé devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il mourut sans y faire attention : tout entier au plaisir d'être, on eût dit qu'il ignorait le sort qui l'attendait. Il ne répondit que ces mots dans son interrogatoire : « J'ai eu des liaisons intimes avec Brissot ; j'atteste que s'il n'a pas vécu comme Aristide, il est mort comme Sidney. » Les juges consignèrent dans leur procès-verbal, comme criminelle, une réponse qui faisait honneur à l'accusé.

L'ame de Boisguyon n'était pas d'une trempe aussi forte que celle de son compagnon d'infortune. Il écrivit à Robespierre pour le faire souvenir que, dans un tems où ses jours étaient menacés, il lui avait servi d'appui. Le tyran avait oublié les services rendus ; il ne répondit point, et ne daigna faire un signe pour l'arracher à ses bourreaux.

Rabaut-Saint-Etienne, un des hommes les plus éclairés dont la révolution ait fait sortir les talens et le caractère, était rapporteur de la commission des douze, créée par la convention, pour examiner les complots qui menaçaient de la dissoudre avant le 31 mai. On se souvient que toutes les fois qu'il se présentait à la tribune pour faire son rapport, les montagnards

montagnards faisaient tant de bruit, qu'il ne pût jamais parvenir à se faire entendre avant l'époque où ses collègues et les députés de la Gironde furent arrachés à la convention. Absent de l'assemblée le 2 juin, il échappa à ceux qui venaient pour lui signifier le décret prononcé contre lui. Il se cacha chez un ami avec son frère Rabaut - Pommier, un des soixante-treize députés arrêtés pour avoir signé une protestation. An II.

Pour se mettre à l'abri de toutes les recherches, les deux frères avaient élevé de leurs mains un mur qui coupait une chambre en deux. L'entrée de ce réduit fut masqué par des rayons de bibliothèque. On ne se serait probablement jamais douté de cette invention, si le charpentier, employé pour quelques ouvrages de son art, n'avait eu la perfidie de trahir ce secret. Rabaut ne fut conduit au tribunal révolutionnaire que pour la forme. Sa femme se tua elle-même, ne pouvant supporter la perte d'un époux qu'elle aimait tendrement. Son frère fut long-tems enfermé dans un cachot de la conciergerie, avec trois autres victimes de la montagne. Il ne se trouvait, dans ce souterrain, qu'un lit pour les quatre prisonniers. Rabaut-Pommier fut souvent contraint de coucher sur la terre. L'humidité lui fit contracter des infirmités si douloureuses, qu'on désespéra long-tems de

sa vie. L'ami généreux, qui avait donné un
1793. asyle aux deux frères, fut traîné en prison avec son épouse, et tous deux condamnés à périr sur un échafaud, pour expier cette preuve héroïque d'attachement à des amis malheureux.

Barnave et Duport-Dutertre furent envoyés à l'échafaud le 29 novembre. L'un et l'autre ne répondirent rien à toutes les questions insignifiantes qui leur furent faites par le tribunal révolutionnaire.

CHAPITRE V.

Mort de Bailly et de Clavière.

Vers le même tems, Clavière et Bailly, l'un et l'autre arrêtés à la suite des événemens du 2 juin, reçurent leur acte d'accusation. Clavière, voyant ses plus mortels ennemis parmi les témoins qui devaient déposer contre lui, se perça le cœur d'un coup de couteau. Bailly était destiné au supplice de la plus longue et de la plus douloureuse agonie. Il devait être exécuté dans le Champ-de-Mars; mais par un raffinement de barbarie, et sous prétexte que cette place ne devait pas être souillée de son sang, on transporta l'échafaud au bord de la Seine. Cette opération dura trois heures,

durant lesquelles il fut en butte aux plus grossières insultes de la part d'une horde de désœuvrés qui assistaient régulièrement aux assassinats publics. C'était le 21 brumaire; une pluie froide qui tombait, augmentait l'horreur de la situation du condamné. Un des cannibales qui s'amusaient à le torturer, lui dit : Bailly, tu paraissais avoir du courage, et tu trembles aujourd'hui : c'est de froid, répondit le sage. An II.

CHAPITRE VI.

Précis des événemens hostiles pendant les premiers mois de l'an deux.

Lorsque le sang des Français, égorgés par les Français, inondait les principales villes de France, les Prussiens faisaient des excursions dans l'Alsace. Les Autrichiens, maîtres de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy et de Landrecies, menaçaient la Champagne et la Picardie. Les Espagnols investissaient Perpignan; et cette place enlevée, il ne restait aucune barrière qui pût les empêcher de s'avancer jusqu'au bord du Rhône. Les Piémontais étaient entrés dans le Mont-blanc; les Anglais se fortifiaient dans Toulon, et attendaient, pour ravager les côtes de Provence,

1793. les renforts qu'on leur promettait de Naples, de Rome, de Florence, de Milan, de Turin, de Trieste, et que leurs vaisseaux devaient transporter. La guerre de la Vendée, qu'on avait présentée comme terminée dans les derniers jours de vendémiaire, devenait plus meurtrière et plus embarrassante.

On a vu précédemment que, pour faire face à ces nombreux assaillans, la convention avait ordonné la levée générale de tous les jeunes gens, depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, et qu'elle s'était procurée, par cette voie, la plus redoutable armée qui jamais eût porté les armes.

Quelle que soit la divergence des opinions politiques sur les événemens de la révolution française, il n'en peut exister relativement au tribut de gloire et d'applaudissemens qu'ont mérité les armées de la république. Au milieu des dissentions entre les chefs qui, successivement, possédèrent la puissance suprême, et des sanglans résultats que produisirent leurs rivalités, s'embarrassant fort peu de la montagne et de la plaine, elles chassèrent les ennemis du territoire français, et versèrent sur eux les maux qu'ils voulaient faire à la France; laissant quelquefois aux ennemis intérieurs le soin de veiller sur l'administration de l'état. La composition de ces braves légions ne ressemblait pas à celle des

anciennes armées, où le paresseux allait chercher, sous l'uniforme, une dispense de travailler. Tous ces guerriers, dans l'âge où l'ardeur pour la gloire militaire, et la passion pour la liberté, se font sentir avec le plus de force, étaient encore excités, dans la carrière, par les regards de leurs concitoyens. AN II.

Les guerriers français se précipitaient au milieu des dangers, avec un enthousiasme que ne partageaient pas les soldats mercenaires qu'ils avaient à combattre. Leur invincible valeur imprima, sur la révolution française, un caractère d'héroïsme, que des malheurs particuliers, quelque grands qu'ils fussent, ne pouvaient affaiblir. Mais, pendant les premiers mois de l'an deux, une partie de cette belliqueuse jeunesse n'était pas armée; d'ailleurs, malgré son ardeur martiale, son entrée dans la carrière qu'elle allait parcourir, devait être précédée de quelques instructions préalables dans l'art de la tactique. Les ennemis de la France profitaient de ces délais, pour faire des progrès qui devaient bientôt trouver leur terme.

1793.

CHAPITRE VII.

Suite de la guerre de la Vendée.

Dans le tems qu'à la tribune de la convention des orateurs assuraient que la guerre était terminée dans la Vendée, la mésintelligence entre les chefs des armées républicaines, et l'excès des barbaries qu'ils autorisaient, avaient rallié en corps d'armée, dans ce malheureux pays, tous les hommes en état de porter les armes. Un général de division, nommé Tunck, qui, loin de passer sa vie dans la mollesse, à l'exemple des états-majors de Rossignol et de Ronsin, bivouaquait avec les soldats, pour les endurcir à la fatigue, ranimer leur courage, et les conduire à la victoire, était devenu l'objet de l'envie des autres généraux.

Dès qu'on s'apperçut qu'il voulait sérieusement terminer la guerre, on l'environna de pièges et d'obstacles. Ses ressources furent paralysées. Cependant, avec peu de moyens, forçant la nature, il avait obtenu plusieurs succès importans. Il fut destitué au moment même, où, le vingt-quatre frimaire, il battait complétement les Vendéens, à quelques lieues de Luçon. Dès-lors, les insurgés eurent

par-tout l'avantage ; ils s'emparèrent de l'isle de Noirmoutier, de Machecoul, de l'isle Bouin et de Montaigu ; brûlèrent huit milliers de poudre, qui se trouvaient dans cette dernière ville ; un magasin immense de riz et de pain, et des effets de campement, valant plusieurs millions. L'armée républicaine fut réduite à coucher dans la boue, tandis que ses généraux, gabionnés d'histrions et de courtisannes, la conduisaient à une boucherie perpétuelle. En vain la garnison de Mayence, envoyée à l'armée de l'Ouest, après la prise de cette place par les Prussiens, opposait aux insurgés une bravoure intrépide. Non-seulement on la priva des généraux Canclaux et Aubert-Dubayet, qui avaient sa confiance, mais, dans toutes les occasions, la réduisant à lutter seule contre des forces supérieures, on l'affaiblissait insensiblement, au sein même de ses victoires. AN II.

CHAPITRE VIII.

L'armée des Vendéens passe la Loire.

Sur ces entrefaites, et lorsque tous les journaux retentissaient de la détresse des Vendéens, on apprit que leur armée avait

1793. passé la Loire, et que, s'étant réunie aux mécontens de la Basse-Bretagne, dont j'ai déjà parlé, sous le nom de chouans, elle dévastait les départemens du Morbihan, de la Manche et d'Ille et Vilaine. La ville de Nantes n'évita de tomber sous le joug des insurgés, que par l'héroïque courage des habitans, abandonnés à leurs seules forces par les généraux républicains ; on prétendait même que cet abandon était combiné avec les commissaires montagnards, accoutumés à spéculer sur les malheurs publics, et à toutes les noirceurs du plus affreux machiavélisme. Si Nantes avait succombé sous les attaques des Vendéens, ils auraient publié que les royalistes de cette ville avaient ouvert eux-mêmes les portes aux rebelles, et, d'après cette assertion, les soldats de Rossignol et de Ronsin en auraient fait le siège qui eût fini, comme celui de Lyon, par le pillage et la destruction de cette importante cité.

Les Vendéens, repoussés par les Nantais, après avoir saccagé Ingrandes, Ancenis, Varade, s'emparèrent de Craon, de Châteaugontier et de Laval, où les plus cruelles atrocités furent par eux commises. Le général l'Echelle, donné pour collègue à Ronsin et à Rossignol, avait rassemblé quelques forces pour résister à ce torrent ; elles furent enveloppées et taillées en pièces, parce que

Rossignol, au lieu de les soutenir, s'occupait à désarmer les habitans de la Guerche, commune du département d'Ille et Vilaine, dont l'attachement au régime républicain était reconnu, et qui, deux fois, avait marché en masse au secours de Nantes. Ces républicains furent réduits à l'impuissance de se défendre. AN II.

Par-tout où Rossignol portait ses pas; il imprimait le découragement et le désespoir. De la Guerche, il s'était transporté à Vitré, susceptible, par sa position, d'une défense opiniâtre, et qu'il désarma, en ordonnant à sa garnison de se replier sur Ren nes. Les habitans de Vitré, en recevant cet ordre, firent des remontrances aussi pressantes que vaines; ils offraient de défendre seuls la place contre les efforts de l'armée royale, pourvu qu'on leur laissât des armes et des munitions de guerre; leurs propositions furent rejetées avec un mépris insultant. Un détachement de Vendéens surprit cette ville sans défense, il égorgea une partie des habitans, et pilla tout ce qu'il put emporter.

Une garnison de cinq mille hommes défendait Fougères. Le dix-neuvième bataillon d'infanterie légère en faisait partie. Il est envoyé seul à Ernée, avec ordre de reprendre ce poste, occupé par quinze mille insurgés. Cette troupe, sans raisonner son obéissance,

se soumet à sa destinée. Elle livre aux ennemis
1793. un combat aussi terrible qu'inégal, mais le grand nombre l'emporte sur la valeur. De huit cents hommes, dont ce bataillon était composé, six cents restèrent sur le champ de bataille; une compagnie de canonniers de Paris fut massacrée toute entière.

Cette catastrophe, aussi funeste qu'inévitable, avait jeté la consternation parmi les soldats de la garnison de Fougères. Le général l'augmenta par ses dispositions perfides. Les bataillons furent disséminés, à une demi-lieue les uns des autres, dans les villages qui avoisinaient la place. Quand on observait à Rossignol que cette tactique ferait tailler son armée en pièces, il répondait, avec un rire sardonique : *N'avez-vous pas juré de mourir à votre poste* ? Ces guerriers y moururent. Les Spartiates ne s'étaient pas conduits différemment aux Thermopyles.

L'armée royale, maitresse de Fougères, s'était portée à Antrain, à Bazouges, à Dol et à Saint-Aubin du Cormier. Le nord des départemens de la Manche, d'Ille et Villaine lui était assujetti; la Bretagne entière eût probablement subi le même sort, si le conventionnel Phelippeaux n'eût fait occuper le fort de Château-Neuf et celui de Saint-Servan que Rossignol abandonnait, et qui offrait aux insurgés une position inex-

pugnable qui pouvait entraîner la perte de Saint-Malo. AN II.

Le but principal de l'armée vendéenne, en se portant à la droite de la Loire, était de conquérir un port de mer à la faveur duquel ses communications fussent plus faciles avec l'Angleterre, et sur-tout avec les isles de Gersey et de Grenesey. Les généraux de cette armée résolurent d'attaquer Granville : ils se flattaient d'être favorisés par une escadre anglaise qui paraissait dans la Manche ; mais elle ne s'approcha pas des côtes de France. Les assaillans, dépourvus d'artillerie de siège, prirent le parti de livrer un assaut général qui dura quarante-huit heures, et durant lequel les faubourgs de Granville furent brûlés. Le courage des assiégés l'emporta sur les efforts des assiégeans, ils furent contraints de renoncer à leur entreprise et prirent la fuite dans le plus extrême désordre.

Déjà une partie de l'armée vendéenne avait été battue à Pontorson. Les marais de Dol, dans lesquels les vaincus s'étaient réfugiés, devaient leur servir de tombeau ; mais Rossignol, resté immobile dans Rennes au lieu de voler au secours de Granville, négligea encore l'occasion précieuse d'atteindre l'ennemi au passage périlleux de Dol. L'avantage de Pontorson fut suivi de la plus funeste défaite

auprès de Laval. La première colonne, com-
1793. mandée par Westermann, combattit seule : Rossignol tint les deux autres éloignées du champ de bataille.

Au nombre des victimes sacrifiées dans cette malheureuse journée, on compta neuf cents Brestois, presque tous pères de famille, qui étaient dans le département du Finistère les plus fermes colonnes de la république, et tout le quarante-unième régiment. Cette action fut une des plus désastreuses ; elle releva les espérances des insurgés, grossit leurs phalanges de tous les ennemis secrets de la révolution qui se trouvaient dans les départemens vendéisés ; elle décida dans le Morbihan une insurrection qui se déclara quelques jours après. Les vendéens repassèrent tranquillement la Loire. Ici commence un nouveau cour d'atrocités qui confond la raison humaine, sur-tout lorsqu'on réfléchit aux affreux principes d'où résultait la dévastation d'une des plus belles provinces de France.

Mais si le chancre de la Vendée continuait à ronger la république, les lauriers dont se couvraient sur toutes les frontières les jeunes guerriers chargés de défendre la patrie contre ses ennemis extérieurs, annonçaient aux moins clair-voyans que la prolongation de cette guerre intérieure avait des causes étran-

gères à l'art des combats, et que le bras des soldats était arrêté par les combinaisons insidieuses d'un genre d'hommes auxquels il importait que cette guerre ne fût pas terminée. La plus brillante expédition des républicains était la conquête de Toulon. An IV.

CHAPITRE IX.

Prise de Toulon par les Français.

La destruction de la marine française, la ruine du commerce des Français et l'anéantissement de leurs manufactures, tel fut le but de l'Angleterre en employant ses trésors et toutes ses forces à faire naître et à perpétuer la coalition contre la France. Ce desir de ruiner la France fut de tout tems l'objet des négociations, des alliances, des guerres et des traités du ministère anglais. Cette constante jalousie embrâsa cinq fois l'Europe dans l'espace d'un siècle, en 1688, en 1702, en 1743, en 1755 et enfin en 1792. Les Anglais sont les ennemis des Français républicains, ils l'étaient des Français royalistes; ils le seront des Français quelle que soit la forme de leur gouvernement.

Jamais les Anglais ne s'employèrent de bonne foi, soit à rétablir les Bourbons sur

leur trône détruit, soit à favoriser les autres
1793. vues de la coalition ; ils ne songèrent qu'à ruiner la France, toutes leurs expéditions concoururent à remplir le même but.

J'ai parlé du siége de Dunkerque, par le duc d'Yorck, les coalisés étaient parvenus à pénétrer sur le territoire français ; les généraux autrichiens proposaient d'assiéger les places qui leur ouvraient le chemin de Paris et assuraient leurs derrières, lorsqu'ils reçoivent ordre de se replier et d'attaquer Dunkerque. Dunkerque était loin de pouvoir remplir le but de la campagne, il ne donnait aux coalisés qu'un point insignifiant et sans utilité ; ce plan contrariait même celui qui était convenu. N'importe, c'est sur Dunkerque qu'il fallut marcher ; ainsi l'avait décidé le cabinet de Londres, qui s'occupait de la destruction de la marine et du commerce des Français plus que des intérêts de la ligue ; le cabinet de Londres fournissait les subsides, il fallut obéir.

Le général anglais s'était ménagé des intelligences dans la place ; il comptait sur une insurrection. Plein d'une vaine confiance, il arrive et se fait battre par un soldat français sorti à peine des rangs. Une fuite précipitée est sa seule ressource ; le second fils du roi d'Angleterre eût été pris sans les efforts courageux des émigrés français qui

lui firent un rempart de leurs corps, lors même qu'il trahissait leur cause. An II.

Leur conduite à Toulon ne fut pas différente de celle qu'ils avaient tenue en Flandres. Ils entrèrent dans Toulon en traîtres, ils s'y conduisirent en pirates et l'abandonnèrent en lâches; mais ils sentaient bien que tôt ou tard ils seraient forcés de rendre cette place importante. Ils crurent donc n'avoir rien de mieux à faire, pendant la courte durée de leur occupation, que de la détruire, et de détruire avec elle les ressources immenses que renfermait son arsenal. Si l'intérêt de la coalition parut le prétexte de l'envahissement de Toulon, la destruction de ce département de la marine française fut le but exclusif auquel tendait le ministère anglais. De-là l'horrible incendie du port et de l'arsenal, après en avoir enlevé tout ce qu'ils purent; de-là le vol des vaisseaux français, saisis au nom du roi de France, et qui augmentèrent la marine anglaise.

Mais comment expliquer le refus que les Anglais firent de permettre au roi de Sardaigne de marcher au secours de Lyon avec toutes les forces que la coalition pouvait lui confier? La crainte qu'ils avaient que cette puissante division, en obligeant l'armée conventionnelle à lever le siège, ne parvînt à opérer les plus grands changemens dans

1793. les dispositions des départemens méridionaux, révoltés contre le régime de la terreur, la crainte plus cruelle encore qu'ils avaient de voir Lyon, la première des villes manufacturières de France, échapper aux horreurs de l'incendie et de la dévastation, déterminèrent ce refus mystérieux et l'ordre formel qui fut donné au roi de Sardaigne de faire marcher la plus grande partie de son armée sur Nice et le reste sur Toulon, disposition à laquelle il faut attribuer l'issue du siége de Lyon.

Les Anglais n'eurent jamais la volonté de conserver Toulon pour le roi de France; si tel avait été leur dessein, ils auraient admis parmi eux les émigrés français qui offraient de défendre la place, mais Pitt craignait qu'avec ce secours dangereux, il ne fût plus exclusivement le maître de Toulon, et qu'il ne pût pas détruire ce port comme il se proposait de le faire.

Les Anglais étaient à peine entrés dans Toulon, que les commissaires conventionnels à Marseille, Barras et Fréron, faisaient leurs dispositions pour enlever cette place de vive force. Ils écrivaient à la convention, le 29 août: Il ne faut pas s'endormir, donnez des ordres prompts pour que l'expédition de Lyon terminée, les troupes qui y sont employées viennent renforcer les nôtres. Considérez

l'obstination

l'obstination des Lyonnais, l'invasion du Mont-Blanc par les Piémontais, le silence observateur des Bordelais, les échecs de la Vendée, l'évacuation de Valenciennes, le siège de Dunkerque, l'agitation de la Bretagne; telles sont les branches de la coalition avec laquelle nos ennemis veulent rétablir la royauté en France: pour subvenir aux frais du siège de Toulon, nous avons arrêté un emprunt de quatre millions sur le commerce de Marseille.

AN II.

En recevant cette lettre, la convention envoya à Marseille les assignats nécessaires pour l'équipement des volontaires appelés de tous les départemens du sud, pour concourir au siège de Toulon.

Pendant que ces forces se rassemblaient, le général Cartaux fit attaquer les gorges d'Ollioudes, défendues par les restes de l'armée départementale et quelques détachemens anglais ou espagnols. Ce poste fut enlevé le 10 septembre; des-lors, les coalisés se concentrèrent sur la défensive dans les forts qui protégeaient Toulon. Cette place, dont le duc de Savoye et le prince Eugène avaient été contraints de lever le siège en 1707, lorsqu'elle n'était défendue que par ses fortifications ordinaires, semblait inexpugnable par les nouveaux moyens de défense imaginés par les Anglais. Les forts Faron, Balagnier, la Malgue et

l'Eguillete sont dominés par de hautes mon-
1793. tagnes qui enveloppent Toulon ; les Anglais, par un travail opiniâtre, avaient garni ces hauteurs de redoutes dont les feux croisés semblaient interdire toute approche. Ils avaient construit un nouveau fort à Malbouquet, des camps furent formés à Saint-Roch, à l'Eguillete et à Balagnier ; celui-ci, qui devint le plus considérable, fut appelé par les Anglais le Grand-Camp, et par les Français le petit Gibraltar. Les redoutes étaient défendues par la plus redoutable artillerie tirée des vaisseaux français qu'on avait désarmés. On comptait dans Toulon dix-huit mille combattans Anglais, Espagnols, Italiens.

Les Anglais avaient retenu en ôtage les deux conventionnels Bayle et Beauvais, et les familles de deux autres membres de la convention. Un tribunal fut établi par eux pour juger militairement les individus accusés d'être attachés à la montagne ; quelques-uns d'eux furent condamnés à être pendus ; les autres remplirent les prisons. Leur nombre devint bientôt si grand, que le commissaire anglais Elliot, craignant que les dispositions que nécessitait l'intérêt de leur sureté, ne nuisissent à la défense de la place, résolut de les déporter ; ils furent embarqués au nombre de six mille sur quatre vaisseaux

de ligne français qu'on avait désarmés et expédiés pour l'Angleterre. Pour ne pas trop affaiblir la garnison, leur escorte n'était pas nombreuse. Les Français firent prisonniers leurs conducteurs; deux des vaisseaux entrèrent dans le port de Brest, un à Rochefort, et le quatrième à Lorient. An III

Le siége traîna en longueur, jusqu'à l'époque de la prise de Lyon. Pendant cet intervalle, les représentans Barras et Fréron rassemblaient devant la place les jeunes gens de la réquisition, levés dans les départemens voisins, et qui n'avaient pas encore été envoyés aux frontières; cette jeunesse bouillante était admirable pour l'opération audacieuse dans laquelle les généraux avaient résolu de négliger la méthode d'un siége régulier, pour employer cette impétuosité avec laquelle les Français enlevèrent Berg-op-Zoom, sous le maréchal de Lowendal, et Port-Mahon, sous le maréchal de Richelieu. L'armée assiégeante était d'ailleurs munie d'une immense artillerie, en canons et en mortiers. On en avait fait venir, malgré la difficulté des chemins, d'Embrun, de Mont-Lyon, Mont-Dauphin, de Briançon, et des autres places sur la frontière des Alpes.

Après la prise de Lyon, vingt-cinq mille hommes, employés à ce siége, prirent la

M 2

1793. route de Provence. Le commandement général de l'armée assiégeante fut alors confié au général Dugommier, qui fut remplacé, dans les Pyrénées-Orientales, par le général Doppet.

La division la plus prononcée régnait dans Toulon, non-seulement entre les Anglais et les Espagnols, mais entre les Toulonnais et les troupes étrangères; les Toulonnais demandaient que la constitution de 1791 fût proclamée dans la ville, et que les autorités publiques, organisées en conséquence, prissent la direction générale des affaires, au nom de Louis XVII, sous l'autorité du comte de Provence et du comte d'Artois: les commissaires Anglais Elliot et O-Hara firent une réponse, dans laquelle, à travers son style entortillé, on voyait que le roi d'Angleterre ne se proposait rien moins que de garder Toulon. Quelques coups de fusils avaient été tirés entre les postes anglais et les postes espagnols, et ces derniers faisaient leurs dispositions pour abandonner la place et les côtes de France. Les Toulonnais, menacés de subir le joug de l'Angleterre, demandaient à être transportés avec leurs familles et leurs effets en Espagne ou en Italie.

Dans la nuit du 29 au 30 brumaire, les Français entendirent un bruit extraordinaire

dans la ville de Toulon. On semblait distinguer les cris des hommes, des femmes et des enfans, qui se battaient les uns contre les autres. La générale battait, le tocsin sonnait, les forts tiraient à coups redoublés sur la ville; des soldats assurèrent avoir vu des Espagnols charger sur leurs vaisseaux des marchandises, des canons, et faire tous les préparatifs d'un départ prochain. Ces dissentions annonçaient le triomphe des assaillans. AN II.

Toutes les forces françaises étant enfin réunies, l'attaque générale commença, le huit frimaire, avec une vigueur et une constance dont les Français seuls étaient capables. Ces guerriers, résolus de vaincre tous les obstacles, se précipitaient au milieu des feux et des bayonnettes. L'assaut, commencé pendant le jour, se continuait pendant la nuit sans aucune interruption. Les troupes fatiguées étaient remplacées par des troupes fraîches. Les Français étaient parvenus à construire, entre les forts des Pomets et de Malbouquet, une redoute à laquelle fut donnée le nom de batterie de la convention. Le commissaire anglais O-Hara fut fait prisonnier, en voulant s'emparer de ce poste.

Pendant que l'infanterie française attaquait les redoutes ennemies, le feu des batteries

1793. embrâsait la ville. La principale redoute fut enlevée de vive force, le 27 frimaire, à 6 heures du matin, et tous ses défenseurs passèrent au fil de l'épée. Parmi les officiers qui se distinguèrent dans cette rencontre, on fit sur-tout mention d'Arena, de Cervoni, et du célèbre Bonaparte qui commandait l'artillerie. A la nouvelle de la prise de la redoute qui couvrait le Grand-Camp, la terreur se répand dans Toulon. Elle augmente, lorsqu'on apprend que les Anglais font leurs dispositions pour mettre à la voile. Dans le même tems, la division commandée par le général Lapoype, se portant sur la montagne de Faron, enlevait dans cette partie tous les ouvrages construits par les Anglais, malgré les feux croisés de l'ennemi, la difficulté des chemins, et la pluie qui tombait en torrens.

Après quatre jours et quatre nuits de combats perpétuels, les ennemis, ayant évacué successivement tous les forts, prenaient leurs mesures pour abandonner la place. Les colonnes françaises en étaient maitresses le 30 frimaire, à 7 heures du matin. La précipitation avec laquelle les Anglais s'étaient embarqués, conduisant avec eux ceux des habitans de Toulon attachés à leur fortune, ne leur avait pas permis d'amener à leur suite la belle escadre française qui se

trouvait dans le port; trois vaisseaux seulement, le Commerce, de Marseille, le Puissant et le Pompée devinrent leur proie; neuf autres furent brûlés par eux; la république conserva le reste. AN II.

Toulon offrait le spectacle le plus affreux. Les Anglais avaient mis le feu, non-seulement à l'escadre, mais à l'arsenal et à la corderie. Ce ne fut pas sans peine qu'on vint à bout de conserver l'arsenal avec les magasins de toute espèce qu'il renfermait. Les Français laissèrent pendant quelques jours flotter le drapeau des ennemis sur tous les forts. A cette vue, des navires qui apportaient des secours aux Anglais, ignorant que la place avait changé de maîtres, se trouvèrent pris comme dans des filets. Ils arrivaient avec confiance, et leur surprise était extrême, lorsqu'ils se voyaient au pouvoir des Français.

CHAPITRE X.

Détails donnés par Sidney-Smith, sur la reprise de Toulon par les Français.

UNE lettre de Sidney-Smith à l'amiral Hood, datée du huit décembre, fait connaître toute la perfidie que, dans cette oc-

casion, déployèrent les Anglais. « Confor-
1793. mément à vos ordres je me suis rendu à l'arsenal de Toulon ; j'ai fait les préparatifs nécessaires pour incendier les vaisseaux et les approvisionnemens français. Tous les bâtimens propres à cette expédition furent bientôt disposés. L'entrée du bassin était en sureté, par les précautions que le gouverneur avait prises. Je n'ai pas cru devoir inquiéter les gens du port, à raison du peu de forces que j'avais avec moi, et parce que cela nous eût peut-être empêché d'accomplir notre objet principal. »

» Des galériens, au nombre de six cents, nous regardaient avec des démonstrations qui indiquaient évidemment le projet de s'opposer à nous, ce qui nous mit dans la nécessité de pointer les canons de nos chaloupes sur leur bagne, et sur tous les points par où ils pouvaient nous assaillir. Nous les assurâmes qu'ils n'avaient rien à redouter, s'ils restaient tranquilles. »

» Les Français commençaient alors un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie du fort de Malbosquet et des redoutes environnantes ; ce feu tint les galériens en respect, et produisit, en notre faveur, l'avantage d'empêcher les habitans de Toulon, attachés au parti républicain, de sortir de leurs maisons. Il arrêta aussi un instant nos opérations ;

mais bientôt nous redoublâmes d'activité. L'ennemi continuait de tirer sur la ville, en s'approchant des remparts ; il se trouva assez près à l'entrée de la nuit, pour, du poste de la Boulangerie, faire sur nous un feu qui nous inquiétait. De tems en tems nous faisions de la baie quelques décharges, pour cacher notre petit nombre. Une chaloupe canonnière fut placée d'un côté, et nous dirigeâmes deux pièces de campagne vers la porte des ouvriers ; car c'étaient ceux que nous redoutions le plus. » An II.

» Vers les neuf heures, j'eus la satisfaction de voir le lieutenant Gore commencer à manœuvrer dans le brûlot le Vulcain. Les soldats et les canons qu'il avait avec lui, nous rassurèrent contre les entreprises des galériens. Nous n'entendions, dans le bagne, que les coups de marteau, avec lesquels ceux qui étaient encore enchaînés, brisaient leurs fers. Je crus ne devoir pas m'opposer aux moyens de fuite qu'ils se ménageaient pour l'instant où les flammes gagneraient jusqu'à eux. »

» Dans cette situation, nous attendions avec anxiété le moment convenu avec sir Elliot pour commencer l'incendie. Le lieutenant Tupper fut chargé de brûler le grand magasin, et ceux qui renfermaient la poix, le goudron, le suif et l'huile. Il y réussit parfaitement ; le magasin à chanvres se trouva

enveloppé dans les mêmes flammes. Le tems
1793. très-calme en arrêta d'abord les progrès; mais deux cent cinquante tonneaux de goudron, répandus sur les bois de sapin, propagèrent bientôt l'incendie avec une grande activité dans tout le quartier dont Tupper était chargé. »

» L'atelier des mâtures fut en même tems livré aux flammes par Midleton, lieutenant du vaisseau la Bretagne. Le lieutenant Paters bravait le feu avec une intrépidité étonnante, pour compléter l'ouvrage dans les endroits où la flamme n'avait pas bien pris. Je fus obligé de lui ordonner de revenir; un moment plus tard tout moyen de retraite lui était coupé. Sa situation était d'autant plus périlleuse, que le feu des Français avait redoublé, aussitôt que les flammes, en nous éclairant, leur avaient indiqué ceux qu'ils avaient intérêt de combattre. »

» Le lieutenant Broumouge, avec le détachement qu'il commandait, protégea notre retraite. Le feu de nos brûlots était principalement dirigé vers les endroits d'où nous avions à craindre l'approche des Français. Au milieu du fracas des boulets et du plus terrible incendie, leurs chants républicains perçaient les airs jusqu'au moment où nous fûmes sur le point d'être abymés, eux et nous, par l'explosion de plusieurs milliers de barils de

poudre à bord de la frégate l'Iris, qui se trouvait dans la rade intérieure, et à laquelle les Espagnols mirent imprudemment le feu, au lieu de la couler bas suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu. » AN II.

» J'avais commandé aux officiers espagnols d'incendier les vaisseaux français qui se trouvaient dans le bassin devant la ville. Les obstacles qu'ils rencontrèrent, les firent renoncer à ce projet. J'en renouvelai la tentative, lorsque nos opérations furent terminées à l'arsenal; mais je fus repoussé. »

» Nous nous disposions à brûler le Thémistocle, vaisseau de 74, qui était dans l'intérieur de la rade; mais lorsque nous en approchions, les républicains français, que nous avions enfermés sur ce vaisseau, s'en étaient emparés avec la ferme résolution de faire résistance. Dans ce moment, l'explosion d'un vaisseau chargé de poudre, fut encore plus violente que celle de la frégate l'Iris, et nous courûmes le plus grand danger. »

» J'avais fait mettre le feu à tous les bâtimens qui se trouvaient à ma portée, et toutes les matières combustibles que j'avais préparées, étaient consumées, lorsque je fis route vers la flotte. La précision avec laquelle le feu a été mis à mon premier signal, ses progrès et sa durée sont les plus fortes preuves que chaque officier et chaque soldat ont fait,

1793. dans cette occasion périlleuse, tous les efforts qu'on pouvait attendre d'eux. ».

» Je puis vous assurer que le feu a été mis à dix vaisseaux de ligne au moins. La perte du grand magasin, d'une quantité immense de poix, de goudron, de résine, de chanvres, de bois, de cordages et de poudre à canon, rendra très-difficile l'équipement du peu de vaisseaux qui restent. Je suis fâché d'avoir été obligé d'en épargner quelques-uns; mais j'espère que votre seigneurie sera contente de ce que j'ai fait avec peu de moyens, dans un tems circonscrit, et pressé par des forces bien supérieures aux miennes. »

Après la prise de Toulon, le général Lapoype fut accusé, par le député Maignet, d'avoir proposé qu'on rétablît les murs du fort Saint-Nicolas à Marseille. Ce général, mandé à la barre de la convention pour rendre compte de sa conduite, trouva un défenseur dans la personne même de son accusateur. Maignet se souvint que ce propos n'avait pas été tenu par Lapoype, mais par Bonaparte, commandant de l'artillerie; cette affaire n'eut pas de suites. Mais dans un tems où la terreur et la mort planaient sur toutes les têtes, il ne fallait qu'un mot pour priver la France d'un homme qui devait être le plus ferme soutien de sa liberté.

1794.
AN II.

CHAPITRE XI.

La prise de Toulon change la face de la guerre. Les Espagnols évacuent le territoire de France. Défaite des Prussiens et des Piémontais. Les Français s'emparent du Palatinat.

LA prise de Toulon changeait véritablement la face de la guerre, en rompant toutes les combinaisons auxquelles la possession de cette forteresse, par les Anglais, servait de base, et dont l'objet était de porter le théâtre de la guerre en Provence et en Languedoc; mais l'importance de cet événement, extrême par ses suites directes, l'était encore davantage par l'inconcevable enthousiasme qu'il répandait dans toutes les armées. Du Var à Brest, des Pyrénées au bord du Rhin, au cri qui s'élève, *Toulon est pris*, *les Anglais sont en fuite*, le génie de la victoire, planant sur nos frontières, semble animer tous nos soldats.

Vers les Pyrénées, les Espagnols, en possession du fort Saint-Elne, de Bagnols, de Port-Vendre et de Collioure, menaçaient de s'emparer prochainement non-seulement de tout le département des Pyrénées-Orientales,

mais d'une partie du Bas-Languedoc. Les
1794. vainqueurs de Toulon volent sur les bords de Tel ; les Espagnols sont forcés à s'éloigner de ce fleuve, et Perpignan est en sureté. Bientôt Collioure et Port-Vendre sont attaqués par mer et par terre ; les Espagnols, poursuivis de toutes parts, évacuent le territoire de France.

Dans les Alpes, Kellermann avait à peine soumis Lyon, qu'il forçait les Piémontais d'abandonner la Savoie, après avoir perdu environ deux mille hommes dans différens combats, et les préparatifs immenses qu'ils avaient faits pour pénétrer en France. Cette perte mettait la cour de Turin dans la plus grande détresse ; l'argent manquait absolument en Piémont, et des murmures se faisaient entendre de toutes parts ; le roi de Sardaigne n'était pas à se repentir d'être entré dans la coalition, mais ses liaisons avec les cours de Vienne et de Londres ne lui permettaient pas de reculer.

Le général de brigade Soret, commandant le camp de Tournoux, dans la vallée de Barcelonnete, jugeant d'après les dispositions des Piémontais, qu'ils se disposaient à faire retraite, se transporte, le 23 brumaire, avec de forts détachemens en avant de Megrone et sur les hauteurs de Malamort ; on poursuit les Croates qui formaient les avant-postes des ennemis,

on les force d'évacuer successivement les villages de l'Arche, de Malboisset, de Maison-Neane et toutes les redoutes en avant du camp de la Madeleine, où les Piémontais s'étaient repliés, couverts par une chaîne de retranchemens presque inaccessibles. La nuit qui approchait, ne permettait pas au général Soret d'attaquer ce camp redoutable par sa position, il se contenta d'occuper le terrain que l'ennemi avait abandonné, et employa la nuit à se procurer des renforts. An II.

Le 24, il marche sur deux colonnes; celle de gauche, précédée de quelques compagnies d'éclaireurs, devait s'avancer par les hauteurs du Levrier et du Bec-de-Lièvre. Elle était commandée par le chef du quatrième bataillon de l'Isère, Malin-Larivoine. Celle du Bec, commandée par le chef du premier bataillon de l'Isère, Fiorella, sous les ordres du général Gouvion, devait suivre les hauteurs et soutenir les compagnies de tirailleurs, portés en avant, qui formaient depuis l'escarpement jusqu'au pied de la montagne une ligne de feu contre laquelle le canon de l'ennemi avait peu de prise. Un corps de réserve, commandé par l'adjudant-général Comin, précédé de deux pièces de canon, s'avançait trois cents pas en arrière des colonnes, en prenant les positions les plus favorables.

Les Piémontais, assaillis de toutes parts,

abandonnèrent précipitamment le camp de
1794. la Madeleine pour se retirer sous le canon de Dumont.

Sur le Rhin, les Prussiens s'étaient rendus maîtres des lignes de Lauterbourg et assiégeaient Landau. Les deux armées du Rhin et de la Moselle se réunirent sous le commandement du général Hoche. Les ennemis sont entièrement défaits à Geisberg et à Kelesberg : le général divisionnaire Desaix enlève successivement les postes de Lauterbourg, d'Haguenback et de Weissembourg. Le siège de Landau est levé. Pichegru entra le premier dans cette place. Vainqueur dans plusieurs occasions importantes, il annonçait ces grands talens qu'il développa bientôt dans sa campagne de Hollande. Les Prussiens et les Autrichiens évacuent avec précipitation les positions qu'ils occupaient encore en Alsace. Nos troupes s'emparent de Germeishein, place importante pour la conservation de Landau, et poursuivant leurs conquêtes, Spire, Neustad, Keizerslautern, Frankenstad et Worms ouvrent leurs portes, et les Français, maîtres des bords du Rhin, forment des magasins jusqu'à la vue de Mayence.

La même impression se faisait sentir dans l'armée du Nord, commandée par le général Jourdan. Le prince de Cobourg, forcé de

lever

lever le siège de Maubeuge, s'était retranché dans une vaste forêt entre Landrecie et le Quesnoi, et se voyait réduit à une humiliante défensive. La mauvaise saison ne permettait pas de l'attaquer dans la position qu'il occupait, mais les désavantages qu'il éprouvait dans toutes les occasions particulières qui avaient lieu presque tous les jours entre les corps avancés, annonçaient qu'au retour de la belle saison, les Autrichiens seraient forçés d'abandonner non-seulement les places par eux conquises dans le Hainaut français, mais toutes les provinces des Pays-Bas dont ils ne devaient la possession qu'à la perfidie de Dumourier. An II.

Les Hollandais qui, faute de discipline et de courage ou par mauvaise volonté, avaient abandonné les Autrichiens au siége de Maubeuge, s'étaient retirés sur Menin, tandis que les Anglais, sous les ordres du duc d'Yorck, se ralliaient dans la West-Flandre, après la bataille de Hoods-Cootte. Leur quartier-général était à Dixmude, ce qui n'avait pas empêché les Français, maîtres des bords de la Lys, de faire le siége de Nieuport; ils auraient pris cette place, si le général Matheus, en lâchant à propos les écluses, et en inondant tous les environs, n'avait forcé l'armée assaillante à renvoyer cette entreprise au printems.

1794. Dans le même tems les rebelles de la Vendée avaient été défaits. Ils avaient perdu presque toute leur artillerie et Laroche-Jaquelin leur général. La renommée commançait à parler de Charette qui, sous les ordres de Joseph de Puisaye, commanda les Vendéens depuis cette époque jusqu'au moment qu'il tomba dans les mains des républicains en 1796. L'isle de Noirmoutier était regardée comme la place d'armes de l'armée royale. Située proche de la partie méridionale de la Bretagne, elle a cinq milles de circonférence, et la ville assez bien fortifiée pouvait opposer une défense d'autant plus vigoureuse, que les troupes anglaises avaient toute facilité d'y débarquer en sureté, si la cour de Londres avait voulu favoriser d'une manière efficace l'insurrection vendéenne.

On parlait, depuis le mois de juin, d'une expédition de cette nature confiée par le cabinet de Saint-James au comte de Moyra, qui devait secourir les royalistes avec un corps de dix mille Anglais et de six mille Hessois; et c'était pour la favoriser que l'armée vendéenne, passant à la droite de la Loire, avait attaqué Granville. Le comité de salut public, pour prévenir cette jonction, fit attaquer l'isle de Noirmoutier, le 12 nivose. Les troupes, embarquées à trois heures du matin sur des chaloupes et des gabarres,

se précipitaient par trois points différens, sous le commandement des généraux Axo et Dutrui; les généraux ne firent pas la résistance qu'on attendait d'eux: douze cents hommes se rendirent à discrétion après avoir jeté leurs armes. Les principaux chefs vendéens, Delbec, Dubois, Tingry, d'Hauterive et de Mussey furent faits prisonniers. Moyra se retira sans avoir rien tenté, et depuis lors les Vendéens affaiblis n'exécutèrent plus que de faibles entreprises. An II.

CHAPITRE XII.

Conduite tenue dans Marseille et dans Toulon par les commissaires montagnards.

Toulon et Marseille étaient alors en proie à tout ce que le génie de la destruction peut inventer pour le malheur de l'espèce humaine. J'ai parlé des horreurs commises par Fréron dans Marseille vers le tems où les Anglais furent introduits dans le port de Toulon, j'ai observé en même tems que, tandis que, couvrant les côtes de Provence de prisons et d'échafauds, il préparait ces fermens de discorde et de vengeances qui se développèrent dans la suite, il n'osait cependant se livrer à toute la férocité de ses projets, dans

1794. la crainte que, par représailles, les Anglais ne fissent combler le port de Toulon. La prise de cette ville, en faisant disparaître cette appréhension, avait mis à découvert la noirceur de son caractère, ou plutôt les fureurs insensées de la faction dévastatrice dont il était le fougueux agent. Le tribunal révolutionnaire qu'il avait établi quelques jours après l'entrée du général Cartaux dans Marseille, portait dans toute la Provence la désolation et la mort. Cependant il n'avait pas appaisé la soif du sang humain dont le commissaire jacobin était dévoré : il lui substitua une commission militaire encore plus antropophage.

On ne soupçonnerait jamais de quelle manière s'exécutèrent alors les assassinats judiciaires. Le député jacobin Moïse Bayle, qui n'est pas suspect, nous l'apprend dans une note qu'il publia le 9 termidor. Cette commission, composée de six individus, jugeait à trois, sans accusateur public ni jurés. Elle faisait monter de la prison ceux qu'elle voulait envoyer à la mort. Après leur avoir demandé leur nom, leur profession et quelle était leur fortune, on les faisait descendre pour être placés sur une charrette qui se trouvait devant la porte du palais de justice..... Les juges paraissaient ensuite sur un balcon, d'où ils prononçaient la sentence de

mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par Fréron.

Ce n'était pas aux délits ni aux opinions que la commission militaire déclarait la guerre, ce n'était pas même aux seules richesses, aux talens ou à la vertu comme dans d'autres villes, on en voulait à la population entière. Fréron se plaignait de n'avoir pas assez d'ouvriers pour détruire les édifices qui décoraient Marseille. Il avait été question de combler le magnifique port de cette ville et de le remplacer par celui de Cette, le plus mauvais de la Méditerranée. Marseille ne serait aujourd'hui qu'un désert, si les comités de gouvernement n'avaient mis un frein à la passion dévastatrice de leurs commissaires.

Un tableau de ces horreurs, qui étonneront les races futures, fut présenté au public en messidor l'an 4, dans une brochure intitulée : *Isnard, député des Basses-Alpes, à Fréron.* Je crois devoir en copier quelques morceaux qui jettent un grand jour sur les événemens que je dois rapporter dans la suite de cette histoire.

« Fréron, tu crois faire oublier tes crimes en retraçant des actes de vengeances qui en ont été la suite. Insensé ! ces récits t'accusent; ce sont tes actions criminelles qui ont enfanté ces réactions malheureuses dont tu te rends l'historien, et dont tu fus aussi le

premier provocateur après le neuf thermidor. »

1794. » Sans toi, l'olivier, qui embellit les climats où je reçus le jour, n'eût jamais cessé d'être l'arbre de la paix. Le plaisir et le bonheur reposeraient sous nos treilles, les échos retentiraient comme jadis du chant des troubadours; et la danse folâtre, au son du tambourin, fixerait encore sous nos orangers odorans l'amour et les jeux. Tu as banni la gaîté de la Provence; ta main homicide étendit sur les beaux rivages de la Méditerranée le crêpe funèbre qui les couvre. »

» A chaque pas que j'ai fait dans le Midi, j'ai trouvé les traces du sang que tu y as fait répandre, les pierres même publient tes cruautés, et par-tout où je rencontre un crime, je retrouve Fréron. J'entre dans Marseille, je visite l'ancien édifice des Acoules, je trouve ses tours abattues; je demande si c'est le feu du ciel qui les a frappées, on me dit: non, c'est Fréron. Je porte mes pas vers le quartier Saint-Fereol, je veux voir ce temple qui embélissait la ville, et ne trouvant que des décombres, je demande quelle main a renversé ces colonnes; on me dit: celle de Fréron. Je me suis rendu à la salle des concerts, et ne la trouvant plus; quel vandale, me suis-je écrié, a fait disparaître cet asyle des arts?

on m'a dit : c'est Fréron. Arrivé devant la bourse, mes yeux veulent admirer les chef-d'œuvres de Puget ; un artiste me dit : Fréron les a détruits. » AN II.

» Lorsqu'entouré de pétitionnaires qui pleuraient leurs parens, leurs amis, je leur disais : quel tyran ordonna la mort de vos proches et le pillage de vos propriétés ? tous répondaient : c'est Fréron. Quelquefois, après avoir employé toute la journée à essuyer les larmes de ces infortunés, je m'endormais accablé de douleur ; au milieu du sommeil et des ténèbres, un nom importun venait frapper mes oreilles. Une nuit je crus voir le spectre du crime, errant au milieu des échafauds, des ruines, des prisons, des sépulcres ; le spectre semblait me dire : je suis Fréron. »

» Arrivé le 7 prairial an 3, à Marseille, lorsqu'on massacrait les prisonniers du fort Saint-Jean, je vole à la défense de ceux qui peuvent être secourus, je leur demande : quels sont vos assassins ? ils me répondent, c'est la jeunesse de Fréron qui nous massacre aujourd'hui, parce que dans d'autre tems nous avons massacré nous-mêmes par ordre de Fréron. »

« J'ai vu débarquer les malheureuses victimes du 31 mai ; j'ai voulu savoir quel persécuteur les avait forcés à s'éloigner de

1794. leur patrie, elles ont prononcé le nom de Fréron. J'ai rencontré sur les débris d'une montagne, élevée par la main des hommes, un autel ensanglanté ; j'ai cru qu'on y adorait le Dieu de mes pères, et que ce sang était l'emblême de celui qui coula pour sauver le monde. Non, m'a-t-on dit, on adorait en ces lieux une divinité nouvelle, que nous apporta Fréron : le dieu Marat.... Ce sang, que tu vois, est celui de tes frères, qu'immola Fréron. »

« J'entre dans Toulon désert ; je demande, qui dépeupla cette cité ? on me nomme encore Fréron. Je me promenais un jour au Champ-de-Mars, je vois, sur un mur, l'empreinte de mille coups de feu, j'en demande la cause ; un vieillard s'approche, et me dit : »

« C'est ici que Fréron a commis des forfaits, auxquels vous refuserez peut-être d'ajouter foi. Le crime du 2 juin venait de se consommer ; les ardens républicains de ces contrées, indignés du triomphe de la montagne, s'insurgent pour venger la convention. Leur cause était juste, mais ils furent vaincus. La montagne les proscrivit en masse ; elle mit hors la loi la force départementale, et les habitans qui avaient pris quelque part à ce qu'on appelait fédéralisme. Fréron se chargea d'exécuter cette affreuse proscription. »

« C'en était fait de cette commune : déjà les subsistances lui étaient coupées du côté de terre; elle ne pouvait s'en procurer que par mer, mais les Anglais interceptaient l'arrivée de tout navire vivrier; il fallait fléchir, ou devant la montagne, ou devant l'amiral Hood. Celle-là nous apportait des échafauds, celui-ci promettait de les briser. L'une nous donnait la famine, l'autre nous offrait des subsistances. Fréron nous présentait cette constitution de 1793, écrite par le bourreau, sous la dictée de Robespierre. Hood proposait de nous soumettre aux lois portées par la constituante. Quelques intrigans profitent des circonstances pour séduire la multitude égarée par la faim et par le désespoir. Elle préféra du pain à la mort, la constition de 1791 au code anarchique de 1793. Quelle que soit cette faute, la montagne et Fréron doivent se la reprocher; leur usurpation et leur cruauté en furent la seule cause. »

« Toulon est attaqué, et des prodiges de valeur illustrent les assiégeans. L'Anglais s'éloigne. Avec lui s'enfuient et le petit nombre de Français qui avaient concouru à livrer ou à défendre la ville, les nombreux accusés de fédéralisme, et tous les citoyens riches, timides ou prévoyans. Il ne resta que les habitans qui se reposaient sur leur

1794. innocence. Quel coupable eût eu l'audace de braver l'explosion de la vengeance ? »

« Fréron est dans nos murs, il fait publier que tous les bons citoyens aient à se rendre au Champ-de-Mars, sous peine de mort. J'étais un bon citoyen, mon fils l'était aussi. Nous marchons au Champ-de-Mars. Trois mille de mes compatriotes y arrivaient en même tems. O trahison ! ô crime ! Fréron nous rassemblait pour nous assassiner. Ce monstre était à cheval, entouré de canons, de troupes, et d'une centaine de forcenés, adorateurs du dieu Marat. Fréron dit à ses bourreaux : *parcourez la foule, séparez-en ceux que vous voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur.* Les cannibales s'élancent dans les rangs, ils choisissent leurs victimes au gré du caprice, des passions, du hasard. L'un saisit son ennemi, l'autre son rival, un troisième son créancier ; tous s'attachent à ceux qu'ils croient riches. On m'arrache des bras de mon fils ; je suis entraîné au milieu de plusieurs centaines de victimes. Fréron donne un signal, le feu tonne de toutes parts ; le meurtre est consommé ! »

« La terre s'abreuve de sang, l'air retentit des cris du désespoir. Les mourans se roulent sur des cadavres, et retombent. Tout-à-coup, par ordre du tyran, une voix s'écrie : *que*

ceux qui ne sont pas morts se lèvent. Les blessés se redressent, dans l'espoir qu'on va les secourir ; on les foudroie de nouveau, et bientôt le fer moissonne ce qu'épargna le feu. Je n'étais que blessé, j'imitai l'immobilité des cadavres, et on me crut mort. » An II.

« La nuit vint couvrir de son ombre cette horrible boucherie. Des harpies, précédant les corbeaux, et plus rapaces qu'eux, accouraient dépouiller les morts. Ils les foulaient aux pieds, pour arracher les étoffes et les métaux ; je fus, comme les autres, laissé nud sur cette place. »

« Après que ces dévorateurs eurent abandonné nos chairs aux oiseaux de proie, lorsqu'aucune voix humaine ne troublait le silence de la mort, j'ose remuer ; je me dégage, j'écoute, je regarde avec attention à la faible lumière des étoiles ; je n'entends d'autre bruit que les derniers soupirs d'un mourant. Je ne vois auprès de moi que quelques chiens acharnés sur un cadavre. A force d'examiner, j'apperçois un infortuné qui s'agite ; il m'appèle par un long soupir : je réponds par un long gémissement. Appuyés sur nos genoux, et nous traînant de corps morts en corps morts, nous avançons l'un vers l'autre..., déjà nos mains se touchent, il me parle, le son de sa voix me trouble.... Ciel ! c'était mon fils !..... Je m'évanouis

sur son sein.... Il me rappèle à la vie ; nos
1794. cœurs se pressent, nos pleurs se confondent ; appuyés l'un sur l'autre, nous essayons de marcher.

« Nous arrivons avant le jour à une campagne, où l'on nous donna l'hospitalité. Le lendemain j'entendis une nouvelle explosion ; plus de huit cents malheureux avaient été massacrés sans jugement. Graces à la providence, nous avons échappé, mon fils et moi, à la rage du tyran. ».

« Après ce cruel récit, je dis à cet infortuné : les crimes dont tu me parles, sont impossibles ; la nature humaine n'atteignit jamais cet excès d'atrocité. Il me répondit : si vous ne croyez pas à mon témoignage, ajoutez foi à celui de mon assassin. Il me présente alors les lettres de Fréron à son collègue Moïse Bayle. J'y lus ces phrases, datées de Toulon :

Cela va bien ici ; nous avons requis douze mille maçons pour démolir et raser la ville : tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes ; il y a déjà huit cents Toulonnais de fusillés.

Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille par Albite et par Cartaux ; si on eût fait fusiller, comme ici, huit cents conspirateurs, dès l'entrée des

troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes. An. IX.

Signé Fréron.

» A cette lecture, mes cheveux se dressaient sur ma tête. Quoi! Fréron, tu as démoli le toit de mes pères, tu as fait massacrer, sans jugement, huit cents victimes! Ta main en a signé l'aveu, et tu respires encore! et tu oses te plaindre qu'aucun Français ne t'a choisi pour le représenter! Tigre, va dans les forêts siéger avec les bêtes féroces, ou plutôt descends dans les enfers pour y représenter le crime! Tremble, malheureux, tes forfaits ne resteront pas impunis! La justice s'avance; l'échafaud te réclame. Mais, non, tu souillerais l'échafaud lui-même; goûte un tourment plus affreux que la mort, celui de vivre courbé sous le poids de tant de crimes, d'opprobre, d'exécration. Que les serpens de Tysiphone s'emparent de ton cœur, et le rongent. Qu'une furie vengeresse vienne, à chaque moment de la nuit, te réveiller en sursaut, et que la femme qui partage ta couche, s'arrache épouvantée de tes bras sanglans. »

» Monstre! si la terre pouvait s'entr'ouvrir sous les pas d'un mortel coupable, elle t'eût englouti!....... S'il était un degré de

crime qui provoquât la foudre des cieux ;
1794. elle t'eût consumé ! »

CHAPITRE XIII.

Etat politique de l'intérieur de la France, depuis la prise de Toulon jusqu'en thermidor.

C'est une observation de Montesquieu, qu'il n'y a point d'état qui menace si fort les autres d'une conquête, que celui dans lequel la guerre civile exerce ses horreurs. Tout le monde y devient soldat. D'ailleurs, il se forme souvent des grands hommes au sein de ces secousses tumultueuses, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour, chacun se place et se met à son rang, au lieu que, dans un autre tems, on est placé, et presque toujours de travers.

Lorsque sous Marius, Sylla, Pompée, César, Antoine, Auguste, le sang romain, versé par les bourreaux, ruisselait dans toutes les villes d'Italie, Rome toujours plus terrible achevait de détruire les royaumes qui restaient encore en Europe et dans une partie de l'Asie. Ainsi, parmi nous, dans le même tems où nos armées montraient par-tout un front invincible, un petit nombre d'assassins te-

gnaient sous leurs pieds la république française, prosternée et tremblante. La suprême puissance du comité de salut public et de Robespierre était si universellement reconnue, depuis les antiques forêts des Ardennes jusqu'aux rivages embaumés de Nice, et depuis les rives sanglantes de la Loire jusqu'aux neiges des Pyrénées, que le génie de la liberté expirante penchait humblement sa tête, sous le formidable couteau de la guillotine. An II.

Chez les Romains, subjugués par le despotisme impérial, les formes du gouvernement républicain survécurent à la liberté publique anéantie. Les préteurs jugeaient les procès; les édiles présidaient aux fêtes publiques; les années étaient intitulées du nom des consuls qui continuaient de se montrer en public vêtus de la robe prétexte, et précédés des licteurs armés de faisceaux et de verges; les pères conscrits s'assemblaient dans les Basiliques, et donnaient des sénatus-consuls. Un étranger, qui serait venu à Rome sous l'empire de l'ombrageux Tibère, trompé par les apparences du gouvernement municipal dont il était témoin, aurait cru que cette capitale, très-opulente et très-magnifique, était encore la ville-reine.

La même contrariété régnait en France. La convention nationale s'assemblait tous les jours; ses comités lui rendaient compte des affaires à la manière accoutumée. Les minis-

tres Bouchotte, d'Albarade, Destournelles,
1794. Deforgues et Paré, semblaient exercer le pouvoir exécutif, du moins jusqu'au 1.er floréal, que leurs places furent supprimées. Les juges ordinaires étaient assis dans les tribunaux; les administrateurs de départemens et de districts occupaient leur local ordinaire : cependant, depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire, toute cette hiérarchie de pouvoirs constitués n'était que le vain simulacre d'une administration publique qui n'existait plus. Le pouvoir souverain, et même le pouvoir despotique, résidait dans le sein du comité de salut public, et dans la main de Robespierre, qui dirigeait ce comité, sans que cette étrange innovation eût été sanctionnée par aucun acte particulier de la volonté publique. Ce phénomène, arrivé sous nos yeux, explique la faculté avec laquelle, dans les mouvemens tumultueux du peuple, ceux qui surent se rendre maîtres de l'esprit de la multitude, parvinrent à opprimer leur patrie.

Le levier de la puissance de Robespierre se trouvait dans les assemblées populaires, affiliées aux jacobins de Paris. A peine concevons-nous aujourd'hui l'engoûment dont cet homme était l'objet. Ce fut une confiance sans bornes, qui ressemblait au fanatisme religieux. Helvétius disait que si la peste avait des places, de l'argent et des terres à distribuer, elle

AN II.

elle trouverait des flagorneurs dévoués à son culte, qui porteraient la bassesse jusqu'à préconiser ses ravages. Robespierre était une peste publique ; mais, dans sa délirante manière d'opérer un nivellement de pauvreté, la *sans-culotisation générale*, l'extinction des richesses territoriales et la ruine du commerce national, il faut convenir que jamais on ne mania, d'une main plus adroite, l'arme morale que fournit, dans les tems de troubles, l'envie que les pauvres portent aux riches : en cela était principalement le talent de Robespierre.

En proclamant sans cesse que le propriétaire était l'ennemi du non-propriétaire, Robespierre colorait, aux yeux de la multitude, l'envahissement de la souveraineté nationale, du prétexte spécieux de ne travailler que pour le peuple. Sans annoncer expressément l'établissement prochain de la loi agraire, toutes ses vues politiques paraissaient tendre à ce but. Un de ses affidés écrivait à la commission populaire d'Orange : Vous pouvez tout donner aux sans-culottes, tout incarcérer, tout déporter, tout fusiller, tout guillotiner. Un autre se plaignant de l'étrange abus qu'on faisait de ces maximes dans plusieurs départemens, Robespierre lui répondit : *Les sans-culottes ne dérobent aucune chose, car tout leur appartient.*

1794. Les gens sans foi, sans aveu, sans moyens, sans talens, se ralliaient en foule sous les drapeaux d'un homme qui mettait, dans leurs mains, toutes les fortunes particulières et ceux qui les avaient possédées jusqu'alors. Est-il surprenant que, de toutes les parties de la France, des associations populaires et quelques magistrats lâches ou pervers accablassent Robespierre de félicitations et d'hommages? On les vit proposer un corps de licteurs, pour former la garde du Néron français. Il refusa cette garde avec la même bonne foi que César refusa, dans Rome, l'offre intempestive d'une couronne. Les jacobins lui auraient volontiers voté des prières publiques dans les temples, s'ils avaient cru à la divinité.

Ces sociétés populaires se considéraient comme le peuple français; c'est dans leurs assemblées que les individus, qu'on distinguait par leur mérite ou leurs richesses, étaient signalés comme des ennemis publics, par des hommes dont tout le patriotisme consistait dans du linge bien sale, un pantalon déchiré et crasseux, des cheveux en désordre, un bonnet rouge ou une perruque noire. On ressuscita le vieux terme de muscadin, qui signifiait un *fat*, dans le langage des *précieuses ridicules*. Quiconque était assez hardi pour se montrer dans les rues, habillé avec un peu de soin, était

traité de muscadin, et sous ce titre, poursuivi, accablé d'injures, s'il évitait d'être incarcéré. Toute femme qui portait un chapeau, était une muscadine. Cependant, par une contradiction singulière, Robespierre, à cette époque, ne paraissait jamais que vêtu proprement, et même avec une sorte d'élégance. Ce chef des sans-culottes n'adopta jamais leur costume. Sa figure sinistre, loin d'être enveloppée d'une perruque noire, était décorée de cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés. C'était, peut-être, pour cacher l'agitation de son ame malfaisante, que ses yeux auraient pu trahir, qu'il les masquait d'une paire de lunettes verdâtres, qu'il portait toujours. An II.

Les proscriptions arrêtées dans les sociétés populaires étaient exécutées par les armées révolutionnaires; et si dans quelques circonstances on avait besoin des formes juridiques, les tribunaux révolutionnaires s'en chargeaient. On a trouvé, dans les papiers de Robespierre, plusieurs lettres qui nous instruisent des procédures observées dans ces cours de justice. Je crois devoir en transcrire un exemple que fournit le rapport de Courtois, sur l'inventaire fait chez Robespierre, après son supplice.

« Un homme, ayant des affaires pressantes dans son pays, demandait un passe-port pour

y aller. On le remettait de jour en jour. Notre
1794. homme s'impatientait. Un des membres du comité dit à un de ses collègues : ce pétitionnaire est trop pressé de quitter Paris, pour qu'il n'y ait pas quelque chose contre lui. Il m'est suspect, je suis d'avis qu'il soit mis en prison; on l'y mit à l'instant. Cet homme resta dans les maisons d'arrêt, par la même raison qui l'y avait fait entrer, parce que l'arrêté du comité de salut public, qui permettait aux comités révolutionnaires d'incarcérer, leur défendait de mettre aucun individu en liberté, sans une autorisation supérieure.

J'ai déjà observé que, dès qu'un homme était suspect à un comité révolutionnaire, il était mis provisoirement en prison. Le comité faisait inventaire chez lui, enlevait or, bijoux et tout ce qui convenait aux explorateurs. Il posait ensuite les scellés sur les portes de l'appartement vide. On a vu, précédemment, la manière dont la justice criminelle était rendue dans les tribunaux révolutionnaires; elle devint encore plus expéditive, lorsqu'en vertu de la loi du 22 prairial, ces tribunaux furent autorisés à juger sans instruction exacte, et sans écouter les défenseurs des accusés.

Tous les fils de ce gouvernement aboutissaient au comité de salut public, com-

posé des jacobins qui avaient le plus d'influence dans la société-mère. Ceux qui expliquaient la nature de cette administration publique, par sa marche ostensible, regardaient les individus qui composaient les comités de gouvernement, comme les ministres de Robespierre. Cette opinion était générale pendant les six mois qui précédèrent la révolution du neuf thermidor. Les manœuvres qui amenèrent cet événement, ont expliqué ce théorème politique. An II.

CHAPITRE XIV.

Machiavélisme réciproque de Robespierre et du comité de salut public. Causes éloignées de la révolution du neuf thermidor.

Robespierre se servait du comité de salut public pour parvenir à la dictature qu'il convoitait, et le comité de salut public se servait de Robespierre pour parvenir à un gouvernement patricial. Les uns et les autres étaient d'accord dans l'affreux projet d'un bouleversement général, au sein duquel ils se flattaient d'affermir leur autorité. Ils étaient encore d'accord dans les moyens

d'exécution, et ces liaisons très-fortes, très-
1794. étendues, cachaient si bien les vues contraires des uns et des autres, que les yeux les plus exercés devaient être trompés par les apparences.

Nos projets doivent être combinés avec tant d'adresse, disaient les membres du comité de salut public, que les fils de la trame que nous ourdissons, passent presque tous par les mains de Robespierre. Il doit être le métier sur lequel ces fils reposent, de manière que, lorsque le mouvement sera donné par nous au mécanisme, la machine qui le recevra, paraisse l'imprimer. Alors, tout l'avantage sera pour nous, et le péril pour un autre. Si nous sommes vainqueurs, il nous sera tres-facile de briser l'instrument, et si nous échouons, l'instrument mis par nous en œuvre sera encore brisé par la convention qui ne connaîtra pas les mains cachées sous la contexture de la toile.

Robespierre, de son côté, se voyant investi de la confiance publique la plus prononcée, flattait, en particulier, l'ambition de tous ses collègues au comité de salut public, tandis qu'il prenait des mesures pour les faire décapiter les uns après les autres. Un conspirateur, se trouvant perpétuellement obligé de cacher sa marche, son plus grand embarras consiste dans la nécessité d'établir

souvent la puissance de ses rivaux pour assurer la sienne. An II.

C'était l'état d'anxiété où se trouvaient les membres du comité de salut public et Robespierre. L'on voulait accoutumer les Français à n'obéir désormais qu'à douze hommes, afin de les rapprocher de l'obéissance à un seul; dans cette vue, il se déclarait le champion du comité de salut public. Les autres, convaincus qu'il était plus aisé de dépouiller un seul homme, qu'un sénat composé de sept cents personnes, travaillaïent à augmenter perpétuellement l'influence de Robespierre; ils ornaient la victime qu'ils voulaient conduire à l'autel.

Le plan ainsi conçu, Robespierre d'un côté, et le comité de salut public de l'autre, s'adjoignirent ces apôtres du crime, ces missionnaires de la mort, qui soufflèrent sur le sol français la destruction et l'aridité. Ils ne rentraient dans le repaire qui les avait vomis, que lorsque, les yeux étincelans de la joie des tigres gorgés de carnage, ils avaient de nouvelles instructions à prendre. Ces plans dévastateurs étaient conduits par des agens principaux et par des agens secondaires. Il était de simples démolisseurs, de simples assassins et des régisseurs en chef d'assassinats et de ruines. Les premiers se prenaient indistinctement parmi tous les jacobins de

Paris ou des provinces ; les autres sortaient
1794. exclusivement du sein de la convention. On leur partageait les rôles au comité de salut public, et ceux-ci choisissaient à leur tour les coopérateurs qui les secondaient dans les massacres et la dévastation des différentes contrées de la France. Les pouvoirs des agens principaux furent illimités ; la toute puissance ne sembla les entourer, qu'afin que leurs forfaits ne pussent être arrêtés par aucune autorité.

Couthon, un des auteurs des malheurs de Lyon, demandait à être adjoint aux commissaires jacobins qui dévastaient Toulon. On a vu précédemment que Barras et Fréron n'avaient pas besoin de ce secours pour détruire cette ville. Couthon écrivait à Robespierre : Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville disparaisse du sol de la liberté, Toulon brûlé, je reviens auprès de vous, et j'y prends racine jusqu'à la fin de la révolution. J'ai déjà parlé de la manière dont Fréron procédait à cette destruction générale ; j'ajouterai quelques circonstances tirées d'une brochure intitulée : *Réponse de Durand-Maillane au mémoire de Fréron sur le Midi.*

» Les fusillades de Toulon furent continuées durant plusieurs jours, sans préjudice de la guillotine qui coupait la tête aux fem-

mes et aux enfans. Beaussier, vieillard de 94 ans, fut porté sur une chaise à bras sur l'échafaud. Une femme qui venait d'accoucher, fut arrachée de son lit pour être traînée à la mort; ses cris, son état, arrachaient des pleurs aux soldats même. Delor, officier retiré, qui avait perdu un bras au service, se trouvait par hasard dans Toulon un jour où se faisaient les exécutions générales; il fut mitraillé avec les autres : son fils, après avoir fait d'inutiles efforts pour l'arracher à son malheur, ne voulut pas le quitter, et fut fusillé avec lui. Clerin, maître charpentier de la marine, âgé de 70 ans, rendait encore les services les plus précieux à l'arsenal; sur la proclamation qui invitait tous les bons citoyens de se rendre au Champ-de-Mars, il s'y transporta, et périt avec les autres. Enfin, des habitans de la campagne qui étaient venus, après la prise de Toulon, prendre part à la joie commune causée par cette conquête, s'étant rendus au Champ-de-Mars comme bons citoyens, furent enveloppés dans la destruction générale. »

» La population de Toulon, qui montait à vingt-huit mille ames avant cette époque, fut réduite à sept ou huit mille, et cette ville, à laquelle les jacobins avaient donné le nom de Port-de-la-Montagne, serait demeurée entièrement déserte, si les sans-culottes,

1794. restés seuls après l'incendie et les fusillades, n'avaient trouvé plus agréable d'habiter les maisons superbes et commodes dont ils s'étaient emparés, et dont la fuite des propriétaires leur laissait le choix dans un pays où ils avaient leurs habitudes, que d'aller habiter au hasard des pays qu'ils ne connaissaient pas. »

CHAPITRE XV.

Cruautés exercées par Carrier.

CARRIER avait le département de l'Ouest. Au nom de Carrier, la carte fumante de la Vendée se déroule toute entière sous mes yeux. Des milliers de salamandres, au milieu du plus vaste incendie qui fût jamais, applaudissent à la ruine de la France, comme Néron chantait la ruine de Troye au milieu de Rome embrâsée par ses émissaires. J'entends le pétillement de la flamme qui dévore les bestiaux, les manufactures, les bleds, les hameaux, les villes et les hommes. Les débris des châteaux se réunissent aux débris des chaumières : déplorable égalité qui n'existe que dans des ruines ! Je vois, à la lueur de l'embrâsement, ceux même qui l'ont allumé, fondre, comme des oiseaux

de proie, à travers des murs enflammés, des maisons croulantes sur les métaux enterrés dans les débris. L'asyle du patriote est aussi peu respecté que l'habitation du conspirateur. Le brigand pris les armes à la main, et le colon paisible qui réclame la protection des lois, sont précipités dans le même gouffre. On fusille sans distinction l'ennemi public et l'ami généreux qui conduisait nos soldats à la victoire, ou qui leur procurait des indications sures et les subsistances dont on manquait. An II.

Mon œil étonné parcourt les vastes et superbes plaines de la Vendée, dont les immenses productions refluaient sur les contrées voisines. Quelle profonde solitude! Les troupeaux ne bondissent plus dans ces prairies abandonnées. Le laboureur, par ses chants joyeux, ne hâte plus les pas du bœuf qui traçait de pénibles sillons. Des forêts, aussi anciennes que le monde, ont ployé leurs têtes sous la hache; la flamme a dévoré leurs troncs dépouillés; l'habitant des airs trouve à peine une branche verdoyante pour se reposer. Des ruines remplacent des habitations rustiques, séjour de la paix, de l'innocence et du bonheur; le croassement du corbeau, le cri glapissant de la chouette s'y font entendre seuls. Des ronces parasites ont couvert des champs jadis fertiles; des ossemens hu-

mains sont épars sur leur surface ; le crêpe
1794. de la mort couvre ces malheureuses contrées ; il se déchire, et le nom de Carrier, gravé en caractère de sang, s'offre aux regards du voyageur.

Qu'avait donc fait ce pays pour mériter une si terrible réprobation ? Etait-il habité par des êtres en horreur au genre humain ? Ouvrons les fastes sanglans de l'anarchie, nous y trouverons les causes fatales de cette proscription.

La convention, comme la France entière, gémissait sous le joug d'une faction orgueilleuse qui, du sommet d'une montagne révolutionnaire, lançait ses foudres destructeurs, et menaçait d'engloutir la France sous ses éruptions volcaniques. Dejà d'horribles catastrophes avaient annoncé sa funeste puissance d'extermination ; une dernière explosion plus violente mit le comble au désespoir universel. La terreur fut solemnellement proclamée comme ressort du gouvernement, et ce décret répandit à-la-fois, sur tous les points de la république, l'attente et l'effroi d'un prochain anéantissement ; mais il semblait impossible de trouver des agens pour mettre cette loi en exécution.

C'en est fait ; de l'antre des jacobins s'élancent au loin les nombreux génies de la destruction ; ils se partagent tous les dépar-

temens de la république. Nantes devient le siége du despotisme sanguinaire de Carrier: c'est-là qu'une maison, dont il a chassé le propriétaire, devient pour ce nouveau Cacus, une caverne d'où sortent les forfaits révolutionnaires. Dans les fastes les plus reculés du monde, dans toutes les pages des siècles barbares, on trouverait à peine des traits qui pussent se rapprocher des horreurs commises, sous le masque du patriotisme, par le comité révolutionnaire, établi à Nantes par Carrier, le 17 vendémiaire. An II.

Non-seulement, comme dans Bordeaux, dans Marseille, dans Strasbourg et dans presque toutes les grandes communes, les impositions les plus arbitraires avaient anéanti toutes les ressources des habitans; non-seulement tous les citoyens qu'on supposait aisés, étaient jetés dans les fers et livrés à la mort, lorsqu'ils refusaient de payer le prix qu'on avait mis à leur liberté, mais bientôt on se permit des infamies auxquelles il semble impossible d'ajouter foi. Serait-il des contrées où le crime et le malheur seraient héréditaires? Cette réflexion douloureuse n'est que trop justifiée par le tableau des calamités humaines.

Ce n'est point la première fois que les bords de la Loire furent le théâtre de toutes les horreurs qu'entraînent le fanatisme

et l'oppression. On sait que les Druides te-
1794. naient leurs plus célèbres écoles dans la Bretagne. Là, ils enseignaient la philosophie et la théologie. Là, dans leurs sacrifices solemnels, ils érigeaient de grandes et hideuses statues d'osier, dans lesquelles on enfermait les malheureux condamnés à la mort. Plaute, faisant allusion à ces cérémonies barbares, s'exprime en ces termes : « Lorsqu'on veut, pour s'enrichir, dépouiller et massacrer impunément ses voisins, il faut aller sur les rives de la Loire. Tous les crimes y sont permis ; des prêtres imposteurs prononcent au pied d'un chêne des sentences de mort qu'on écrit avec des ossemens humains, et ces sentences frappent rarement des coupables. »

L'homme sensible révoque en doute ces horreurs anciennes : on les regarderait comme romanesques, si nous n'avions été témoins de plus grandes atrocités.

Ce n'était pas assez pour Carrier de faire fusiller en masse et sans forme de procès les habitans de la Vendée, armés ou non armés, que les troupes avaient amenés dans Nantes, et dont les prisons regorgeaient ; trouvant ces exécutions trop lentes à son gré, il résolut de jeter vivans dans la Loire les prisonniers, hommes, enfans, femmes, vieillards, sans faire aucune distinction des innocens et

des coupables. Cette exécrable décision fut exécutée ; on entraînait ces infortunés par centaines, liés sur des gabarres, et on les engloutissait sous les eaux. Bientôt, perfectionnant l'art des assassinats, on fit construire des bateaux à soupapes, qui s'ouvraient lorsqu'ils étaient remplis de prisonniers des deux sexes qui devaient être submergés. Ces horribles exécutions se faisaient pendant la nuit ; mais les bourreaux se familiarisant avec le crime, bravèrent dans la suite l'opinion publique ; les noyades furent faites en plein jour, en présence d'un peuple consterné, qui n'osait ouvrir la bouche pour se plaindre. An II.

Pour parvenir à ce résultat, Carrier avait créé une troupe révolutionnaire, qui prit le titre de bataillon de Marat. Le comité révolutionnaire reçut ordre de Carrier, le 10 pluviose, de faire incarcérer, sous vingt-quatre heures, tous les Nantais qui avaient exercé le commerce depuis la révolution. Peuple, avait-il dit un jour dans la société populaire : prends ta massue, écrase tous ces gros négocians qui se sont enrichis du fruit de tes sueurs, enfonce ces magasins qui regorgent de richesses ; mais au défaut du peuple, je saurai bien faire justice de ces vampires ; leur tête roulera sur l'échafaud national. Bientôt les prisons ne suffirent plus

pour contenir les individus des deux sexes
1794. qu'on incarcérait. Des maisons religieuses furent converties à cet usage. Chaque jour des infortunés des deux sexes périssaient par la guillotine. Cependant, les maisons d'arrêts étaient tellement encombrées, que souvent jusqu'à trente détenus périrent en un jour dans une seule prison. La corruption, devenue contagieuse, s'étendit au dehors ; ce n'étaient plus des maisons d'arrêts, mais des lazarets pestilentiels. Quarante malheureux, dévoués à la mort, consentirent à les nétoyer, pour racheter leur vie au prix de ces dangers ; quelques-uns moururent dans leur opération, les autres furent indignement fusillés par ordre de Carrier.

Une proclamation de ce député assurait une amnistie aux rebelles de la Vendée qui se rendraient à Nantes ; quatre-vingts cavaliers arrivent dans cette commune avec armes et bagages, rejetant le blâme de leur insurrection sur ceux qui les avaient séduits ; ils furent fusillés dans la plaine de Mauve. Le même sort était destiné à un second détachement de cavalerie et à un corps nombreux d'infanterie qui s'étaient rendus sur la foi de l'amnistie.

Cinq cents enfans des deux sexes, dont les parens avaient été exterminés, sont conduits dans la même plaine pour y être

fusillés.

fusillés. Jamais spectacle ne fut plus attendrisssant et plus effroyable. Les plus âgés de ces enfans n'avaient pas quatorze ans; la petitesse de leur taille en met un grand nombre à l'abri des coups de feu; ils délient leurs liens, et cherchent un réfuge jusques dans les bataillons de leurs bourreaux; mais la nature est muette; un officier, qui ose demander grace, périt au milieu de ceux que vainement il voulait sauver. An II.

Au milieu de ces vastes assassinats, cent trente-deux Nantais avaient été choisis pour être jugés par le tribunal révolutionnaire de Paris; quelques-uns d'eux périrent dans la route. Des circonstances particulières ayant retardé le jugement des autres, la journée du 9 thermidor leur sauva la vie, et l'instruction de leur procès, qui suivit cette époque, conduisit, sous le glaive de la loi, et le comité révolutionnaire de Nantes et Carrier qui en avait été l'instituteur.

Transportons-nous sur les bords de la Loire. Ses flots conduisaient à la mer les cadavres des individus de tout sexe et de tout âge. Les enfans à la mamelle ne trouvent point de grace auprès de leurs bourreaux; en vain les mères, au moment de la submersion, demandent à genoux qu'on épargne ces innocentes victimes; ce sont des louve-

teaux qu'il faut étouffer, s'écrient les fidèles
1794. échos de la morale de Carrier.

Les premiers qui subirent ce supplice, furent quatre-vingts prêtres du département de la Nièvre, condamnés à la déportation. Transférés d'abord à Angers, delà à Nantes, Carrier les fit conduire sur une gabarre, où, selon ses expressions, *le décret de déportation fut exécuté verticalement.* Parmi ces prêtres, deux furent roulés vivans sur les rives du fleuve, où des matelots les accueillirent; le comité en étant instruit, les fit rentrer dans les prisons, et ils disparurent.

Dans les premiers tems, ceux qui furent noyés, étaient livrés à la mort revêtus de leurs habits; les exécuteurs, conduits par l'avarice ou par un rafinement de cruauté, les dépouillèrent dans la suite de leurs vêtemens, avant de les abandonner dans les gabarres. Enfin on les attachait nuds, un homme avec une femme, ce qu'on appelait *un mariage républicain;* et Carrier, assis à table, sur un bateau voisin, dévorait de ses yeux lascifs la nudité de ses victimes, qu'il osait accoupler dans la mort, voulant sans doute faire une double insulte à la nature, en rappelant l'idée de la reproduction des êtres au sein de la destruction.

AN II.

CHAPITRE XVI.

Cruautés exercées par Lebon.

DANS le même tems, Joseph Lebon, l'ami et le compatriote de Robespierre, promenait les supplices et la mort dans Arras. Quel tableau déchirant ! C'est ici l'heure du carnage ; je marche sur des cendres et des ruines ; mes oreilles sont effrayées par les gémissemens, par les cris d'angoisse d'une génération toute entière ; j'assiste à sa douloureuse agonie. Ce sont des membres de la convention qui président à ces fêtes de cannibales, où, les yeux rouges et brûlans d'une joie féroce, ils n'entendent autour d'eux que les déchiremens de la douleur. Assis, comme le frère de Thieste, à d'horribles banquets, ou plongés dans les plus sales voluptés, ils buvaient à longs traits l'oubli des souffrances de leurs semblables. Pleurons sur les victimes, mais osons les contempler : une éloquente leçon sortira des tombeaux pour instruire nos derniers neveux. Osons rechercher les bourreaux de nos frères ; signalons à la postérité, non les linéamens de leurs visages, mais le caractère affreux de leurs ames viles ; que la nature et l'humanité outragées

nous prêtent un pinceau de feu pour les
1794. empreindre sur la toile de l'histoire.....

Ce n'étaient pas seulement les prêtres et les nobles que le désolateur du Nord portait sans distinction sur l'échafaud, il fit arrêter tous les négocians d'Arras et de Cambrai, et les plus riches laboureurs des campagnes environnantes, sous prétexte que si les circonstances ne les avaient pas conduits à prendre une part active dans les conspirations ourdies contre la république, ils n'en étaient pas moins contre-révolutionnaires dans le fond de leur cœur. Ces victimes furent entassées, comme celles de Nantes, dans des cachots putrides. Les effets qu'elles avaient apportés, pour se précautionner contre le besoin pendant leur captivité, leur furent enlevés : Lebon prit des mesures pour les faire mourir de faim.

Il avait ordonné de fusiller quiconque, un jour de dimanche, paraîtrait dans les rues habillé avec plus de soin que les autres jours. Cet ordre était exécuté, dans Cambrai et dans Arras, par des soldats de l'armée révolutionnaire qui traitaient avec le dernier outrage les hommes et sur-tout les femmes qui leur paraissaient en contravention. Une jeune fille fut mise toute nue en présence de Lebon, et dans cet état traînée dans les rues d'Arras et ensuite en prison. Sa commission révolu-

tionnaire n'était composée que des jacobins les plus féroces ; cependant, malgré leur appétit sanguinaire, Lebon se plaignait de leur modération ; et quand il arrivait aux juges de renvoyer absous quelqu'un de ceux qu'il envoyait devant leur tribunal, ce monstre les menaçait de les faire guillotiner eux-mêmes.

Mais rien n'égale le crime dont Lebon fut accusé par la commune d'Arras, dans une adresse présentée à la convention quelques jours après le supplice de Robespierre. La femme d'un proscrit, parvenue jusqu'à lui, sollicitait la grace de son époux. L'infortunée, tremblante aux génoux d'un scélérat qui jouissait de sa douleur, versait des larmes de désespoir. Dans cette situation qui la rendait plus intéressante, Lebon parut ému. Elle se flattait que la voix de la nature s'était fait entendre au fond de son cœur, lorsque la relevant, et lui ordonnant de s'asseoir, il lui déclare que le seul moyen de sauver son mari était de se livrer à ses lubriques fureurs. Cette proposition fait sur elle l'impression qu'on attribuait à la tête de Méduse ; mais bientôt cachant son indignation, elle sort sans proférer une seule parole.

Arrivée dans sa maison, elle apprend que son mari venait d'être conduit devant la

commission révolutionnaire, et qu'il serait
1794. décapité dans quelques heures. A cette nouvelle, son délire la ramène chez Lebon. Ses pleurs sont ses seules paroles. Lebon, abusant de la faiblesse d'une infortunée, dont l'excès de la douleur a troublé la raison, la presse dans ses bras dégoûtans; il veut triompher de sa victime en présentant d'une main l'absolution du mari, tandis qu'il fait de nouveaux efforts; il fut vainqueur dans cette affreuse lutte: celle qui avait reçu ses homicides embrassemens va chercher son époux qu'elle ramène au milieu de ses enfans.

Le mari est arrêté de nouveau pendant la nuit. La femme, persuadée que c'est une méprise, se rend chez Lebon, attend jusqu'à dix heures, entre enfin. Lebon, sans l'écouter, jetant sur elle un regard méprisant, lui remet un billet de cinq francs, comme le prix de sa complaisance. La rage s'empare de cette épouse désolée. Elle veut se jeter sur le tigre qui l'a déshonorée; Lebon crie au meurtre, la garde arrive, se saisit de cette femme, elle est conduite au tribunal où l'on condamnait son mari. L'un et l'autre furent décapités une heure après. Lebon debout, à une fenêtre, en face de l'échafaud, assistait à leur supplice. Caligula, du rapport de Suétone, disait de Césonie: cette belle tête serait coupée, *si je*

le commandais. Lébon réalisa ce que le tyran des Romains n'avait présenté qu'en image, au milieu des caresses de l'amour. An II.

Toutes les villes commerçantes et nourricières de la république offraient les mêmes larmes à essuyer, le même sang à étancher. Chacune avait son tribunal révolutionnaire, et chaque tribunal avait son Dumas et son Fouquier. Ces tribunaux étaient, pour la plupart, des colonies d'égorgeurs, sorties du tribunal de Paris, qui servait de modèle pour le choix des individus qui les composaient, et pour le mode des jugemens qu'ils rendaient.

L'instrument terrible de la mort, destiné à la punition du crime et à l'effroi des coupables, s'est reproduit, comme une plante vénéneuse, sur tous les points de la France. C'était la conjuration de la folie et de la fureur, contre l'innocence, le génie et la vertu; l'insurrection du brigandage contre les propriétés. C'était le règne des vengeances et des passions abjectes. Comment pénétrer à travers des torrens de feu sous ces murs sapés par la hache, et qui, en s'écroulant, menacent nos têtes ! Comment envisager ces nouveaux Arimanes, qui se disputèrent, pendant dix-huit mois, les lambeaux de notre patrie désolée ! Lyon, cité fameuse par ton commerce, quels sont les Vendales, qui,

le fer et la foudre à la main, détruisirent
1794. les superbes bâtimens dont ton enceinte était décorée ? C'en est donc fait, ta ruine est jurée ! En détruisant une ville rebelle, écrit Collot-d'Herbois, on consolide toutes les autres ; voilà ses principes : Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la poudre ; voilà ses exploits. Le projet de Collot était de disséminer le reste de la population de Lyon sur la surface de la France, alors on eût dit, avec vérité, Lyon n'est plus... Lyon ! au récit lamentable des scènes affreuses qui se sont succédées dans tes murs foudroyés, un cri de douleur a percé le ciel ! Les idées se confondent. Quels législateurs, grand Dieu ! Si l'érèbe des anciens avait eu sa législation, aurait-on pu la peindre plus inhumaine ? . . . .

En examinant ces hommes, dans lesquels on voyait respirer la stupidité la plus féroce, on était tenté de croire que les monstres des forêts avaient abandonné leur repaires pour ravager nos villes ; mais, en revenant à des idées plus naturelles, on appercevait, à découvert, que le but de ces niveleurs était, comme nous l'avons dit, la ruine de toutes les propriétés, et l'établissement, non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère en France.

Les jacobins avaient osé publier que la

France républicaine ne pouvait nourrir la moitié de ses habitans. Cette infernale doctrine est contenue toute entière dans les papiers trouvés chez Robespierre, telle que la mirent en pratique les Tallien, les Carrier, les Maignet, les Duquesnoi, les Duhem, les Pinet, les Julien (de Toulouse), les Monestier, les Garnier (de Saintes), les Fréron, les Javogne. AN III.

Eh quoi! quand la chûte de l'orgueil, de la naissance et des préjugés rend à tous les Français l'exercice de leur industrie; quand le travail est en honneur et la paresse regardée comme un crime, le sol de la France ne nourrirait pas ses habitans! Non, sans doute, si vous rompez tous les liens commerciaux; si vous enterrez les richessez de vos villes sous les débris de leurs maisons renversées; si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux du génie; si vous brûlez les manufactures, si vous convertissez les provinces les plus fertiles en arides et hideux déserts; si vous traitez les Français, devenus libres, comme on traitait les serfs, sous le régime de la féodalité; alors la France, malgré les prodigieux avantages qu'elle tient de la nature, pourra devenir un pays malheureux et inhabitable. Mais toi, propagandiste infâme de ce déplorable système, quel est ton droit de vie et de mort sur tes frères? L'homme

1794. instruit, l'homme vertueux, l'homme riche, doivent-ils le tribut de leur sang à la féroce ineptie ? Tu parles d'égalité ! mais, si tu la fondes sur la mort, entre toi-même dans le tombeau, et les beaux jours renaîtront sur cette terre désolée, quand ton souffle ne l'empoisonnera plus !

CHAPITRE XVII.

Conduite de Maignet dans le département de Vaucluse.

QUELLES voix plaintives et lamentables sortent des rochers qui dominent les rives du Rhône ? Quels sombres gémissemens, quels cris de mort, répétés par les échos, se font entendre auprès de la fontaine de Vaucluse ? Comment les eaux argentées de la Sorgue sont-elles changées en flots de sang ? Dans ces climats fortunés, la nature, autrefois si riante, s'est entourée d'un crêpe. Les oliviers ont perdu leur fraîcheur éternelle. Les neiges du mont Ventoux, aussi anciennes que le monde, se fondent à la chaleur des flammes qui dévorent la ville de Bedouin; et le soleil, si brillant dans ces contrées, caché par les vapeurs de sang qui s'élèvent de la terre, offre à l'œil effrayé un cercle

obscur et rougeâtre, tracé sur l'azur noirci des cieux. Le caractère des habitans n'est plus le même; courbés sous la verge de la terreur, les généreux descendans des Phocéens ont porté des chaînes. Le sombre désespoir règne dans ces plaines verdoyantes où, depuis Pétrarque, les échos ne répétaient que les soupirs de la tendresse. Les Troubadours n'osent même entonner sur leurs flûtes des chants de deuil. An II.

Quel génie malfaisant a répandu ses funestes influences sur ces contrées? Maignet, ton nom est prononcé. La terre semble revomir les cadavres; les morts se lèvent devant toi et t'accusent dans leur silence. Ce fut Maignet qui forma la commission d'Orange autorisée à juger révolutionnairement, sans assistance de jurés, sans instruction écrite, et qui fit périr quinze mille individus dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Ce fut Maignet qui détruisit une ville entière, parce qu'un inconnu, peut-être par ses ordres secrets, y avait coupé, pendant la nuit, l'arbre de la liberté. Soixante-trois habitans de Bedouin furent décapités; tous les autres hommes, femmes, enfans, vieillards, chassés de leurs domiciles, furent contraints d'errer à l'aventure dans les cavernes des environs, tandis que la flamme dévorait leurs demeures. Cent

1794. cinquante jeunes gens de Bedouin combattaient alors sur les frontières les ennemis de l'état. A leur retour, chargés de lauriers et de blessures, ils ne retrouveront ni leurs parens, ni les jeunes vierges qu'ils devaient choisir pour leurs épouses ; ils chercheront même le local où fut placé leur berceau. Etrangers dans leur patrie, après avoir versé leur sang pour elle, quelles mains essuieront leurs larmes ? quelles consolations adouciront leur désespoir ?

CHAPITRE XVIII.

Projet formé par les jacobins, de détruire la moitié de la population de la France.

Il est impossible de faire entrer dans ce tableau historique un simple sommaire des écrits qui déposent du projet formé par Robespierre, de détruire plus de la moitié de la population de la France. Il faudrait analyser deux cents lettres trouvées chez ce grand coupable. Toutes sont revêtues du caractère de la vérité, mais dans les unes, on gémit sur les progrès effrayans de cette doctrine qui menaçait d'infester, comme une lèpre, tout le corps social, tandis que dans les autres, d'ardens jacobins s'applaudissaient des progrès de la contagion.

J'entasserais des volumes, si je voulais parler individuellement de tous les êtres intéressans sacrifiés par les bourreaux de l'humanité dans la seule ville de Paris. Ma mémoire gardera éternellement le douloureux souvenir de ces jours épouvantables, où non-seulement la haine et la vengeance désignaient les victimes, mais où je voyais se réaliser, sous mes yeux, le tableau que Suétone nous présente de l'ancienne Rome, sous Caligula, lorsque des millions de citoyens périssaient d'après les listes émargées en caractères hiéroglyphiques par le tyran, et confiées à ses trop fidèles bourreaux. De dix en dix jours, Caligula signait les sentences de mort contre ceux qu'il avait entassés dans les prisons : c'est ce qu'il appelait purger son livre de compte. *Decimo quoque die, numerum puniendorum in custodia suscribens, rationem se purgare dicebat.* Ainsi, chaque décade, Dumas et Fouquier recevaient la liste de ceux qui devaient être envoyés à la mort.

An II.

Nous avons vu ces charrettes encombrées d'hommes et de femmes, qui, sans s'être jamais connus, même de nom, étaient condamnés, et périssaient ensemble, comme complices du même crime. Nous avons vu conduire au même échafaud, le prêtre, le noble, le marchand et le laboureur ; la vieillesse,

1794. privée des sens qui lui auraient été nécessaires pour conspirer, et la jeunesse, incapable de commettre un crime. Hommes sensibles, on vous appelait apitoyeurs, quand les derniers soupirs des mourans, quand le douloureux spectacle de l'innocence égorgée par le crime appelaient vos larmes. Les tyrans qui vous opprimaient, ne vous permettaient pas même de rougir pour eux. La moindre émotion, causée sur votre visage par ce massacre journalier, eût été l'infaillible signal de votre proscription. L'homme sensible est un monstre aux yeux de l'homme barbare; n'espérant pas d'en faire son complice, il le dévoue froidement à la mort.

CHAPITRE XIX.

Etat d'anxiété dans lequel se trouvait la faction Orléaniste. Supplice de Hébert, de Chaumette, de Gobel, de Ronsin.

J'AI déjà observé que depuis l'incarcération du duc d'Orléans, la faction des cordeliers, privée des ressources qui l'alimentaient jusqu'alors, se cachait avec tant de soin, qu'elle paraissait presque détruite. Qelques chefs de ce parti faisaient assidûment leur cour à Robespierre. Danton, gardant

mieux son caractère, rejetait toute liaison avec celui qui fut son rival, et que peut-être, il ne désespérait pas encore de supplanter par un de ces coups de la fortune qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. D'ailleurs, Danton, conduit par les circonstances à faire une étude approfondie du caractère de Robespierre, n'ignorait pas qu'une imperturbabilité d'envie et de haine le distinguait éminemment; il disait à ses amis que Robespierre était une bête féroce que rien ne pouvait apprivoiser, qu'il fallait qu'elle fût dévorée, ou qu'on fût dévoré par elle.

AN II.

Depuis que les projets des Orléanistes avaient été dévoilés à la convention, surtout depuis la dispersion de la maison d'Orléans, les cordeliers semblaient n'avoir aucun but principal. Ils firent des efforts dans la suite pour mettre à leur tête le duc d'Yorck, le duc de Brunswick, ou un des enfans du roi d'Espagne, aux mêmes conditions qu'ils avaient proposées au duc d'Orléans; mais quelques mois avant la journée du neuf thermidor, ils ne paraissaient unis entr'eux que par la haine qu'ils portaient aux partisans de Robespierre, qui les avaient démasqués, haine d'autant plus profonde et plus active, qu'ils la cachaient sous les dehors d'une perfide bienveillance.

Toute la conduite de Robespierre prouve
1794. que les intentions secrètes de ses ennemis ne lui échappaiènt pas, et qu'il n'était point là dupe des feintes caresses qu'ils lui faisaient. Parmi les papiers qui furent trouvés chez lui, on remarque une note écrite de sa main, dans laquelle il signale, comme chefs d'une coalition formée pour le perdre, Delmas, Dubois-Crancé, Thuriot, Bourdon, de l'Oise, Léonard Bourdon et quelques-autres montagnards. Tous sont peints dans cette note avec les couleurs les plus noires. Voici le portrait qu'il fait de Bourdon de l'Oise; « Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et des furies. »

Les historiens qui nous ont transmis les troubles d'Angleterre qui précédèrent le supplice de Charles I.er, ont presque tous assuré que ce prince aurait évité le sort qu'on lui destinait, s'il eût refusé de signer la sentence qui condamnait à mort son ministre, le comte de Straffort. Cet exemple n'avait fait aucune impression sur les meneurs du club des cordeliers. Danton, Lacroix, Fabre-d'Eglantine, Camille Desmoulins, persuadés qu'avec beaucoup de finesse ils pourraient écarter d'eux les dangers qui les menaçaient, en s'enveloppant des services qu'ils

qu'ils paraissaient avoir rendus à la révolution, n'avaient fait aucun effort pour arracher à la guillotine ceux de leur parti que Robespierre y poussait successivement. An. II.

Danton prenait l'air de la campagne, lorsque Carra et Sillery accompagnaient sur l'échafaud les députés de la Gironde, et que le duc d'Orléans partageait leur supplice quelques jours après. Il se cacha de même, lorsque Chabot, Bazire, Delaunay, Julien et Fabre-d'Eglantine furent arrêtés sous différens prétextes, et que la voix publique, se faisant enfin entendre, jeta sous le glaive de la loi plusieurs dévastateurs de la Vendée. Danton n'appercevait pas la hache révolutionnaire qui s'approchait de sa tête, et qui allait bientôt l'atteindre.

J'ai parlé d'une députation de la section de Guillaume Tell, qui avait osé dire à la barre de la convention : « Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. » Le lendemain, une députation des jacobins ajoutait : « Laissez la salutaire terreur à l'ordre du jour, effrayez les malveillans avec cette Méduse, rapportez le décret qui accorde aux députés la faculté d'être entendus dans la convention avant de pouvoir être livrés au tribunal révolutionnaire. » Bazire et Chabot se distinguèrent parmi ceux qui applaudirent

à cette motion, dont ils devaient être les
1794. premières victimes.

Un décret confisqua les biens des individus qui, étant accusés de crimes révolutionnaires, se donnaient la mort; un autre envoyait à l'échafaud ceux qui, ayant des enfans émigrés, ne prouveraient pas avoir fait ce qui dépendait d'eux pour les empêcher de sortir de France. Enfin, Saint-Just fit entendre ces paroles dans la tribune: « La pitié est un signe de trahison; ce qui constitue la république, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. » En conséquence, il fit prononcer la peine de mort contre ceux qui altéreraient la forme du gouvernement révolutionnaire, ou qui y résisteraient, ceux qui donneraient asyle aux prévenus de conspiration, ceux qui communiqueraient avec les prisonniers. Il fit prononcer la confiscation des biens des gens suspects qui devaient être retenus dans les prisons jusqu'à la paix, et bannis à perpétuité à cette époque.

Au moyen de l'accroissement de terreur que produisaient ces nouveaux actes de tyrannie, Robespierre se vit en état de frapper tous ses ennemis. Il épiait le moment de sacrifier Danton à sa sureté. Les applaudissemens avec lesquels le public vit conduire à l'échafaud plusieurs charretées d'orléanistes, dont les uns avaient exercé leurs fureurs dans les pro-

vinces de l'Ouest et dans la Belgique, et les autres faisaient partie de la municipalité de Paris, lui offrirent cette occasion desirée. An II.

La faction de la montagne se réunissait aux cordeliers, aux jacobins et à la maison commune de Paris. Il arriva de cette subdivision, que la municipalité, mise en action par la montagne entière pour faire la journée du deux juin, voulait en recueillir le fruit. « Sans nous, disaient Hébert et Chaumette à leurs amis, la montagne était écrasée par les Brissotins; ce que nous avons fait pour elle, pourquoi ne le ferions-nous pas pour nous? » En conséquence, il s'était formé dans les cordeliers un parti qui ne reconnaissait pas Danton pour son chef. Cette faction, disposant des forces de la capitale, pouvait en un clin-d'œil opérer une insurrection capable de disperser le corps législatif.

Cette faction avait dirigé le pillage des épiciers de Paris, dont j'ai parlé dans les livres précédens; pour soulever le peuple, elle avait jeté publiquement dans la Seine des morceaux de pain : ce qui donna lieu d'arrêter un agent de change, accusé d'amonceler du pain chez lui, et de le perdre pour augmenter la disette. Le prévenu fut guillotiné. D'après une visite domiciliaire, faite chez lui, on trouva environ deux livres de morceaux de pain amassés par sa cuisinière,

qui les destinait à la nourriture des poules
1794. d'une fruitière sa voisine. C'était encore cette faction qui, après avoir engagé l'évêque Gobel à faire une abjuration publique de son état, fit traîner dans la fange les objets du culte de la religion chrétienne, et, sur les débris de ce système religieux, voulait ériger le culte de la raison. Chaumette ordonna la fête de la Raison, qui fut célébrée le 20 brumaire. Les musiciens et les plus célèbres artistes de Paris eurent ordre d'y concourir, sous peine d'être déclarés suspects. La divinité *Raison*, représentée par la chanteuse Maillard, était portée, par quatre hommes, sur un fauteuil entouré de guirlandes de chênes. Un bonnet rouge couvrait sa tête, et un manteau bleu voltigeait sur ses épaules; elle s'appuyait sur une pique. De jeunes femmes, vêtues de blanc, ceintes d'un large ruban tricolor, la tête ornée de fleurs, marchaient devant elle. Une multitude d'hommes et de femmes, coiffés du bonnet rouge, suivaient la déesse, en faisant retentir les airs de chants patriotiques. Cette procession se rendit dans l'église de Notre-Dame, où la nouvelle divinité fut solemnellement installée.

Cet événement avait procuré au parti de la municipalité de Paris la dénomination de faction des athées. Assurément, si Chau-

mette, fils d'un cordonnier de Nevers, et qui n'avait reçu aucune éducation, était athée, il ne le savait pas lui-même; il n'eût pu lire une page de Spinosa. Hébert était encore plus ignorant; garçon du théâtre de la république, aurait-il embrassé, dans les coulisses, une secte dont les opinions, selon l'observation de Charron, exigent une certaine force de tête, et beaucoup de lumière ou de lecture. AN II.

Ceux qui composaient cette faction, avaient toujours passé pour les plus ardens provocateurs de toutes les mesures sanguinaires. Les partisans de Danton et ceux de Robespierre, qui se réunirent pour les envoyer à l'échafaud, se flattaient que leur supplice, en conciliant la faveur publique à ceux qui l'auraient ordonné, concourraient aux vues ultérieures qu'ils n'osaient encore développer.

Ronsin, commandant l'armée révolutionnaire de Paris; Hébert, agent national; Anacharsis Cloots, député à la convention; Vincent, secrétaire-général du département de la guerre; Momoro, administrateur du département; Péreira, Desfieux, Proly, Ducroquet, Dubuisson et quelques autres montagnards non moins féroces qu'eux; furent arrêtés le même jour. Le rapport que fit Barrère à cette occasion, est remarquable par les éloges qu'il prodiguait à Robespierre.

1794. Pour prouver que Hébert était un conspirateur, il lut deux lettres qu'on avait interceptées. L'une portait : les jacobins, guidés par Robespierre, font tout ce qu'ils peuvent pour conserver la confiance du peuple; et l'autre : on travaille à dépopulariser Robespierre. Si on y parvient, je ne crois plus à aucune réputation ; c'est de tous les hommes qui ont figuré dans la révolution, celui qui a possédé au plus haut degré la confiance du peuple.

Ces coupables furent exécutés le 24 ventose. On était surpris de ne pas voir, au milieu d'eux, Pache, considéré généralement comme un des principaux auteurs des malheurs de la Vendée; mais ceux qui regardaient ce coup frappé par Robespierre comme une combinaison de la plus profonde politique, pensaient que son juste supplice n'était que différé par des raisons qui seraient connues un jour. Le licenciement de l'armée révolutionnaire, qui eut lieu quatre jours après l'exécution de Hebert et de Ronsin; le supplice de Gobel, de Chaumette, des deux Grammont, père et fils; achevaient de persuader à un grand nombre de personnes que Robespierre avait caché ses vues avec beaucoup d'art, pour parvenir par des voies extraordinaires au bonheur de la France. Gobel, depuis sa honteuse apostasie, était

regardé comme l'ennemi de Dieu et des hommes; les calomnies de Chaumette contre les prisonniers, et son industrie à les torturer, excitaient contre lui l'indignation générale. Quant aux Grammont, on les avait toujours vu se mêler aux bourreaux pendant les exécutions, injurier avec une joie féroce tous les infortunés que le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud. AN II.

Le jour de l'exécution de Hébert et de ses complices, Camille-Desmoulins fut rencontré sur le Pont-Neuf par deux de ses amis; je sors, leur dit-il, de la mairie pour savoir si on a pris les mesures convenables, afin que le supplice de ces scélérats d'hébertistes ne soit pas troublé par le peuple. Ces coquins ont toute la canaille pour eux; mais je leur prépare un tour de mon métier; j'ai donné l'idée de porter au bout d'une pique les *fourneaux du père Duchène*. Vous vous jouez de la vie des hommes, lui répondit-on, mais ne craignez-vous pas que le même sort qui écrase aujourd'hui Hébert, ne vous soit réservé?

1794.

CHAPITRE XX.

Procès de Danton et de Camille-Desmoulins.

Depuis la mort de Hébert et de Chaumette, les partisans de Robespierre et ceux de Danton, partageaient seuls la montagne; mais Barrère, Billaut, Carnot, Collot, Prieur, Lindet, Robespierre, Couthon, Saint-Just et Jambon-Saint-André, qui, depuis le mois de frimaire, composaient le comité de salut public, étaient presque tous ennemis de Danton.

Danton, Lacroix, Fabre-Desglantine, Camille-Desmoulins, réduits à un rôle subalterne, travaillaient secrétement à renverser ce parti dans l'opinion publique; pour y parvenir, il fallait saper sa base fondamentale, la terreur : Camille-Desmoulins fut chargé de cette attaque morale. Les numéros d'un journal qu'il publia, sous le nom du *Vieux Cordelier*, proposaient le systême de la clémence et de l'équité, comme le seul qui pût fermer les plaies de la république. Ce journal paraissait plusieurs fois par décade; il faisait d'autant plus d'impression, que ses principes contrastaient davantage avec les exécutions sanglantes qui chaque

jour effrayaient les citoyens. On ne concevait pas quel serait le résultat de cette guerre de plume, lorsque pendant la nuit du 10 au 11 germinal, Danton, Lacroix, Camille-Desmoulins, Hérault-Séchelles furent arrêtés par ordre du comité de salut public; et le lendemain, Saint-Just prononça contr'eux un de ces discours vagues dans lesquels, à l'aide d'un vain cliquetis de paroles, les jacobins avaient coutume d'envelopper dans une conspiration, par eux nouvellement découverte, ceux qu'ils avaient résolu de perdre.

AN II.

Danton, conduit devant le tribunal révolutionnaire dont il était lui-même l'instituteur, éprouva toute la férocité de ces tigres habillés en juges, qui ne connaissaient d'autres lois que les caprices du comité qui les salariait. Ainsi, la providence, qui gouverne le monde, permettait que le crime fût puni par le crime. Lacroix, Hérault-Séchelles, Camille-Desmoulins, Westermann, Fabre-Desglantine, Chabot, Bazire, Delaunay, l'abbé d'Espagnac et quelques autres personnages moins connus, mis en jugement avec Danton, étaient regardés dans le public comme les partisans plus ou moins chauds de la maison d'Orléans; mais on fut surpris de voir au milieu d'eux le républicain Phelippeaux, qui n'avait jamais eu de relations avec les cordeliers, et dont tout le crime était

d'avoir dévoilé les horreurs dont se ren-
1794. daient coupables, dans la Vendée, les jacobins des deux factions anarchiste et orléaniste.

Le supplice de Camille-Desmoulins surprit aussi quelques observateurs qui ne connaissaient pas toute la noirceur du caractère de Robespierre. Camille-Desmoulins vivait, avant la révolution, des odes et des sonnets qu'il composait en l'honneur des ministres en place ou de leurs maitresses. Ses lâches flagorneries l'avaient rendu si méprisable, que les avocats de Paris refusèrent de l'admettre sur leur tableau. Il se vendit au duc d'Orléans, lorsque la révolution se décida, et vécut des aumônes que lui faisaient Mirabeau et Lafayette, jusqu'à son mariage avec une bâtarde de l'abbé Terrai, à laquelle Sillery, qui l'entretenait, assura quelques mille livres de rente.

Desmoulins avait un extérieur désagréable, la prononciation pénible, la voix rude, nul talent oratoire; mais il écrivait avec beaude facilité, et maniait l'arme de la plaisanterie d'une manière originale. Il fut le Hébert des premiers jours de la révolution. Dans un journal intitulé : *Courier du Brabant*, il prenait le titre de *procureur-général de la lanterne*; et en cette qualité, il dénonçait aux assassins quiconque n'était pas de son avis.

Personne ne jouissait au club des cordeliers d'une réputation plus affermie que le folliculaire Hébert, surnommé le *père Duchène*. On prétend qu'il voulait se servir de sa popularité pour ruiner celle de Robespierre. Ce projet était chimérique ; mais Robespierre, excessivement jaloux, résolut d'envoyer à la mort un homme qui lui faisait ombrage. En le perdant il songeait sans doute plus à sa haine qu'à sa sureté ; car, dans sa position, Hébert ne pouvait lui nuire. AN II.

Camille-Desmoulins se chargea de montrer à nud l'ame hideuse de Hébert. Un ami particulier de Desmoulins m'a assuré tenir de lui qu'il avait spécialement reçu cette mission de Robespierre. Cette ruse eut un succès complet. Le mépris et la haine enveloppèrent de toutes parts l'immoral Hébert ; alors Robespierre le frappa : mais, Desmoulins ayant censuré les opérations jacobines dans les numéros de son Vieux Cordelier, Robespierre brisa l'instrument dont il s'était servi lui-même.

Quoique l'opinion publique s'accordât avec la diatribe de Saint-Just, en accusant les cordeliers d'avoir fait tous leurs efforts pour porter sur le trône de France le duc d'Orléans ou ses enfans, il n'était pas moins certain que la conviction de ce crime d'état ne



1794. naissait pas de l'acte d'accusation, rédigé contre les prévenus, et que si on ne leur eût pas refusé la parole, rien ne leur était plus aisé que de rejeter sur leurs accusateurs la défaveur dont on les accablait. Mais dès qu'ils voulurent ouvrir la bouche pour repousser les inculpations, les huées avec lesquelles furent reçues leurs défenses, dûrent les convaincre que leur perte était décidée.

Danton et Lacroix, que les jurés refusaient d'entendre, ayant insisté avec un peu de chaleur, l'accusateur public, transformant en rébellion les justes réclamations de deux malheureux qui demandaient à éclairer la conscience de leurs juges, les fit mettre hors des débats, et l'arrêt de mort fut prononcé contre tous les accusés.

CHAPITRE XXI.

Portrait de Danton.

DANTON tenait de la nature des formes athlétiques et colossales, une ame douée d'énergie, une imagination ardente et une voix très-forte, sans être sonore ni flexible. Mais à ces avantages se joignait une figure hideuse, et qui devenait encore plus repoussante, quand il voulait adoucir, par des ma-

nières gauchement polies, l'âpreté de ses regards.

Pourvu, quelques années avant la révolution, d'une charge d'avocat au conseil, ce moyen de fortune ne lui avait pas réussi, soit que son indolence naturelle eût écarté les occasions que le barreau lui offrait de s'enrichir, ou que ses talens ne fussent pas tournés vers les formes judiciaires; sa charge n'était pas encore payée, lorsque la suppression en fut pononcée par la constituante. Il se trouvait absolument sans fortune, et son total dénûment, après avoir joui de quelque aisance au moins en apparence, le tourmentait de ce besoin du mieux être qui servit de véhicule à tous les intrigans.

La section des cordeliers fut le théâtre des premiers succès politiques de ce chef de parti. Les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étaient aussi étrangers que les leçons de la philosophie moderne sur les principes qui constituent le meilleur gouvernement des nations, et jamais il n'avait recueilli, dans ses propres méditations, ces vastes développemens de combinaisons qu'exige le passage d'un grand peuple à une nouvelle organisation sociale.

Danton ne savait presque rien; mais dans un tems où les règles particulières adaptées par les anciens à l'éloquence des tribunes

étaient peu connues en France, son imagi-
1794. nation exaltée et quelques mouvemens oratoires singulièrement appropriés à sa figure, à sa voix, à sa stature, devaient faire un grand effet sur la masse de ces auditeurs qui, animés du génie de la liberté ou du desir de faire parler d'eux, étaient presque tous emportés par une effervescence générale.

Par l'effet de toutes les révolutions, furent tirés de l'obscurité des hommes que leurs caractères ou leurs besoins jetèrent dans des écarts funestes aux autres et à eux-mêmes. On pourrait leur appliquer les traits du tableau que Salluste nous a laissé des complices de Catilina. Sans leur prêter des vues qu'ils pouvaient ne pas avoir, et dont l'invraisemblance eût frappé tous les yeux, il les peignit comme des hommes perdus de débauche, ruinés par leurs profusions ou flétris par la justice, et dont l'objet, en sapant les bases du gouvernement romain, était moins l'introduction d'un gouvernement nouveau, que l'espoir de s'enrichir au sein des ruines de leur patrie.

Danton eut avec Catilina quelques traits frappans de ressemblance. Ciceron en fait ce portrait dans sa harangue pour M. Cœlius. « Sans avoir de grandes qualités, Catilina savait en présenter l'apparence. Il se donnait

pour tout devoué aux gens de bien, malgré ses liaisons publiques avec une foule de scélérats. Son penchant le portait aux plaisirs, son indolence au repos, son intérêt aux affaires. Plus hardi qu'habile, plus ambitieux que politique, plus capable de former de pernicieux desseins que de les conduire; quelque chose d'étonnant, c'est le talent qu'il avait de se faire des amis et de les cultiver. En toute rencontre, on le voyait prêt à partager avec eux son crédit, son argent, ses jouissances et tous les fruits de ses crimes. Accoutumé à se plier au vœu des circonstances, il se montrait réservé avec les sérieux, gai avec les enjoués, grave avec les vieillards, complaisant avec la jeunesse, entreprenant avec les scélérats, débauché avec les libertins; un caractère qui se développait sous tant de faces différentes, devait séduire non-seulement les hommes pervers et audacieux, mais quelques honnêtes gens éblouis par de faux dehors. »

J'épargnerai à mes lecteurs des rapprochemens également inutiles pour ceux qui ont connu Danton, et pour ceux qui ne l'ont pas connu. Les grandes places de la révolution étaient prises dans le système d'un gouvernement représentatif et en même tems monarchique; Danton qui voulait une grande place, conçut le projet de donner

une nouvelle tournure à l'esprit d'innovation
1794. qui circulait alors.

Le club des cordeliers fut fondé par lui, vers l'époque de la prise de la Bastille. Il prit le titre de *club des droits de l'homme* dans un tems ou la déclaration de ces droits n'était pas encore rédigée par la constitution ; comme les jacobins s'instituèrent les *amis de la constitution* qui n'était pas faite.

Je ne saurais assurer précisément que dès-lors Danton était vendu au duc d'Orléans, et que le club des cordeliers fût l'intermédiaire par lequel le mauvais génie de ce prince devait communiquer avec les passions corrosives chargées d'en propager l'influence pestilentielle sur le sol français ; mais il est certain qu'à cette époque Danton était lié avec la plupart de ceux qui furent les meneurs de la faction orléaniste, que le Palais-Royal était le volcan qui vomissait la laye révolutionnaire, que les relations les plus suivies, les plus intimes, s'établirent entre le Palais-Royal et le club des cordeliers, dès l'instant de sa naissance.

Lorsque Lafayette, en fournissant des alimens au luxe de Mirabeau, qui n'avait feint d'embrasser avec chaleur le parti populaire, que pour trafiquer de ses talens, eut acheté la confiance de ce député, la cour tourna ses

ses moyens de corruption vers Danton, regardé comme un démagogue redoutable. Il fut question de lui faire entrevoir la charge de garde-des-sceaux comme le prix des services qu'il pouvait rendre. Mirabeau, qui fut chargé de cette singulière négociation, parut peu surpris de l'indifférence philosophique avec laquelle ses offres furent reçues; on prétend même que le peu de mystère avec lequel il s'exprimait en cette rencontre, fut une des causes de sa mort attribuée au poison. An II.

Cependant la cour, ouvrant les yeux sur le changement subit opéré dans la fortune de Danton, que Garat appelait un grand seigneur de la sans-culotterie, en découvrit la cause dans les manœuvres du duc d'Orléans, qui ne s'arrêtait pas à de simples promesses éloignées et peu certaines : le ministre Bertrand offrit de l'or; Danton en prenait de tous côtés, et resta attaché au parti d'Orléans.

Personne ne contribua plus activement que Danton aux événemens du 10 août et du 2 septembre, dont l'étroite connexion n'a jamais été un problême. Porté presqu'en même tems au ministère et à la convention, il préféra le poste dans lequel il pouvait rendre de plus grands services au parti qui le payait. J'ai déjà observé que Robespierre

1794. et Danton établirent de concert le club des cordeliers. Ces deux hommes, également faux et ambitieux, cachaient à peine le desir mutuel qu'ils avaient de se supplanter. Si Danton se flattait d'obtenir le principal crédit sous le règne du duc d'Orléans, Robespierre se croyait assez de talens pour culbuter le duc d'Orléans et son chancelier, et pour se mettre à leur place.

Danton ne possédait pas le talent d'écrire, jamais il n'a fait imprimer un discours; mais, lorsqu'il improvisait, quelques saillies heureuses, soutenues par une voix imposante et une figure révolutionnaire, commandaient l'attention. Si ses idées demandaient un plus long développement, il faisait parler Fabre-d'Eglantine, auquel ses essais dans l'art scénique avaient donné quelqu'intelligence de ces formes oratoires qui conviennent aux tribunes. Il employait encore Camille-Desmoulins, dont les discours renfermaient un germe de talent que l'étude et la méditation auraient développé, s'il n'eût pas été dévoré par la révolution.

Robespierre était l'organe le plus ordinaire du club des cordeliers. Il abandonna cette fonction, lorsque, d'Orléans relégué dans la citadelle de Marseille, ses biens immenses furent mis dans les mains de la nation. Ce coup terrible, porté à la faction orléa-

niste, ne l'abattit pas entièrement. D'Orléans, pour assurer son existence contre les coups du sort, avait placé des fonds considérables en Angleterre; ils étaient à la disposition du duc de Chartres, lieutenant-général dans l'armée de la Belgique, et servaient d'aliment aux machinations du club des cordeliers. Robespierre tergiversait; mais, dans le même tems, la défection de Dumourier ayant entraîné le duc de Chartres hors du territoire français, Robespierre, dégagé des considérations particulières qui dirigeaient sa conduite équivoque, jeta son masque. Danton resta chef des Orléanistes; soit que Robespierre l'ayant prévenu par sa brusque désertion, il se crut obligé, par une espèce de point d'honneur, à la défense d'un parti que la fortune abandonnait, ou que sa rivalité avec Robespierre dirigeât sa conduite. Mais dès-lors la marche tortueuse qu'il tint constamment, décélait l'embarras de sa position.

AN II.

Ses partisans ont vainement prétendu que ses fureurs démagogiques n'étaient qu'un voile révolutionnaire sous lequel il cachait les véritables sentimens de son cœur sensible et généreux. Plus vainement encore, a-t-on avancé qu'il mourut victime d'une conspiration que, dans le silence des champs et de la retraite, il avait formée, pour ramener

1794. en France le triomphe et le règne de la paix. Les hommes publics ne sont point jugés par de vaines assertions dénuées de preuves, mais par la série de leurs actions, par le tissu de leur conduite.

Danton, fourbe par calcul, féroce par ambition, destructeur par système, franchit toutes les barrières de la morale sociale. Personne ne porta plus loin que lui la soif du sang humain; coriphée de la démagogie, il en alluma les passions effrénées. Par lui, furent demandés les comités révolutionnaires, le tribunal révolutionnaire, l'armée révolutionnaire, les ressources révolutionnaires, les citoyens révolutionnaires payés à quarante sous par jour, pour troubler les sections de Paris. Comme Neptune, il frappa de tout côté avec son trident, et toutes les tempêtes de la révolution furent soulevées; ministre de la justice, il fut l'auteur des massacres de septembre 1792; membre du comité de salut public, il fut l'auteur du deux juin 1793. Plusieurs voulurent ces deux journées, mais Danton en calcula les affreux préliminaires, et les résultats plus affreux encore.

Danton connaissait toute l'étendue de la haine que lui portait Robespierre; il en fut la victime, parce qu'avec un fond égal de scélératesse, la profonde indolence de son caractère éloignait de lui cette imper-

turbabilité de moyens, employés par son rival, pour consommer ses vengeances. Mais s'il eût triomphé, la nature de sa conduite précédente, l'immoralité des hommes qui l'environnaient, et l'atrocité de ses motions aux cordeliers, n'assurent que trop, que, dans son système de domination, il se fût abreuvé de sang comme Robespierre. AN II.

J'ai vu passer les charrettes qui conduisaient, au lieu de l'exécution, des hommes regardés, quelques jours auparavant, comme ceux qui devaient affermir la révolution. Quelques-uns gardaient une attitude ferme et tranquille, d'autres ne laissaient voir, sur leur visage, que ce dépit humiliant éprouvé par un scélérat qui se trouve pris dans le piège qu'il avait tendu sous les pieds de son ennemi. Ce sentiment se peignait avec l'expression la plus frappante sur la physionomie décomposée de Danton. Camille-Desmoulins paraissait indigné de la fourberie de Robespierre qui ne lui avait jamais fait tant d'amitié que la veille de son incarcération. Bazire et Chabot tentaient de parler au peuple qui les environnait; le bruit qui se faisait autour d'eux, couvrait leur voix, quoique très-forte. On entendit seulement qu'ils disaient que, si Marat n'avait pas été assassiné, on l'eût accusé comme eux de conspiration, et qu'avec eux il marcherait

au supplice. La multitude regardait comme
1794. blasphématoire une assertion dont, quelques jours après, la vérité n'était contestée par personne. Ils furent exécutés le dix-sept germinal.

CHAPITRE XXII.

Loi du 22 prairial, qui supprime les interrogatoires et défenseurs officieux dans les procès révolutionnaires.

Jusqu'alors le tribunal révolutionnaire de Paris avait observé quelques formes juridiques. Il ne poussait pas l'oubli des bienséances jusqu'à réunir dans le même procès soixante à quatre-vingts individus qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger dans quelques heures. Ces malheureuses victimes, aveuglées jusqu'au dernier moment par l'espérance, et leurées d'une idée de justice, voyaient un appareil légal se déployer devant elles; un acte d'accusation; une liste de jurés; des témoins; des défenseurs officieux chèrement payés. Descendant dans l'intérieur de leur conscience, ils n'y trouvaient que consolation et tranquillité; ceux surtout qui arrivaient des départemens éloignés, discutaient leur cause avec confiance. Un

vieux conseiller au parlement de Toulouse disait, avant de monter à l'audience, qu'il allait étrangement embarrasser ses juges. Un autre citait le droit romain. AN II.

Depuis le procès de Danton, ces formalités furent supprimées. La loi du 22 prairial fit tomber le masque dont se couvrait le tribunal révolutionnaire ; les accusés n'eurent plus de défenseurs : il fut décrété que la seule preuve nécessaire pour condamner, serait toute espèce de document, soit matériel, soit moral, et qu'aucun accusé ne pourrait être mis en liberté, sans qu'il eût été référé au comité de salut public, qui prononcerait sur la décision du tribunal.

Le juré Antonelle, celui qui, dans le procès de vingt-deux députés républicains, avait déclaré que sa conscience était suffisamment instruite pour les condamner, sans les entendre, passa dans le public pour avoir provoqué ce décret, en publiant des notes dans lesquelles il avançait textuellement que les jurés révolutionnaires, dans la manifestation de leurs votes, devaient moins consulter leur conviction que le desir du peuple; et qu'ainsi, lorsque le peuple demandait la tête d'un accusé, les jurés révolutionnaires étaient tenus de la donner.

La canaille des huissiers, des sous-greffiers, composée d'anciens recors, dont

1794. quelques-uns savaient à peine lire, se jouaient sans pudeur de la vie des hommes ; sans examiner les pièces qui s'accumulaient d'une manière effrayante, on voyait un garçon de bureau prendre les noms des prévenus ; c'est tout ce qu'on voulait, puisqu'il ne s'agissait que de listes de proscriptions. Les infâmes insultaient encore, dans leur griffonnage barbare, à ceux qu'ils assassinaient. Une femme reçut un acte d'accusation sur lequel était écrit : *tête à guillotiner sans rémission*.

Ces actes illigibles n'étaient pas ortographiés; on n'y trouvait aucune construction de phrases françaises. Souvent un prévenu recevait l'acte d'accusation dressé pour un autre. L'huissier, s'appercevant de l'erreur, ne faisait que changer le nom, et quelquefois il ne le changeait pas. Ces actes étaient imprimés avec un protocole commun à tous ; il n'y restait que quelques lignes à remplir, et dans ce peu de mots se commettaient impunément les méprises les moins croyables. La duchesse douairière de Biron fut jugée sur un acte d'accusation rédigé contre son homme d'affaires. Un jeune homme de vingt ans fut conduit au supplice comme ayant un fils qui portait les armes contre sa patrie. Un jeune homme de seize ans, nommé Mellet, s'entend appeler dans la cour du

Luxembourg ; il va joindre les tristes compagnons de son sort : c'était le nom de Bellay, âgé de quatre-vingts ans, que portait la liste de proscription. Le jeune homme arrive en présence du tribunal, la méprise était évidente ; on lui demande son âge : il répond seize ans. Tu en as bien quatre-vingts pour le crime, réplique le sanguinaire président, et il l'envoie à l'échafaud. An II.

De tous les coins de la France on charriait les victimes à la Conciergerie ; elle se remplissait et se vidait sans cesse par les massacres journaliers ou par les transféremens dans d'autres prisons. Ses translations se faisaient pendant les ténèbres, dans la crainte, sans doute, que la sensibilité des spectateurs ne fût émue par l'état déplorable des prisonniers. Cinquante ou soixante malheureux, étroitement garrotés, conduits par des hommes d'un regard farouche, qui, tenant d'une main un sabre nud, et de l'autre une torche allumée, erraient ainsi pendant le silence des nuits. Le passant, que le hasard conduisait à leur rencontre, devait concentrer toute pitié dans le fond de son ame, s'il voulait conserver sa liberté. Un soupir échappé pouvait le réunir aux infortunés qui composaient cette marche lugubre. Les prisons, multipliées dans tous les quartiers de Paris, étaient le séjour de

1794. toutes les souffrances. Le comité de salut public avait calculé quelle portion d'air et de lumière suffisait aux proscrits qu'on y renfermait, pour que leur vie, prolongée dans les douleurs, ne s'éteignît pas tout-à-coup. Le désespoir, sous les voûtes de ces sepulcres, se présentait avec les formes les plus affreuses; l'un finissait sa déplorable existence par le poison; l'autre s'enfonçait un clou dans le cœur; celui-ci s'ouvrait les veines avec le premier instrument tranchant qui tombait sous sa main; celui-là se brisait la tête contre les barreaux de sa croisée; plusieurs perdaient la raison, et ceux auxquels la trempe de leur ame donnait la force de supporter leur infortune, attendaient les bourreaux, ou se livraient eux-mêmes aux espions chargés de leur tendre des pièges.

Chaque maison d'arrêt de Paris était taxée d'avance à un certain nombre déterminé de victimes. Le sang y était mis en réquisition. Des guichetiers, chargés d'actes d'accusation, les colportaient de chambre en chambre au milieu de la nuit. Les prisonniers arrachés au sommeil par la voix insultante de ces Cerbères, se croyaient tous arrivés à leur dernière heure; ainsi, ces mandats de mort, destinés à trente personnes, en effrayaient six cents.

CHAPITRE XXIII.

Assassinats juridiques commis dans Paris.

D'ABORD les bourreaux avaient entassé quinze victimes dans leurs charrettes, que Barrère appelait *les bières des vivans* ; Bientôt on en mit trente, et, lorsque le supplice de Robespierre vînt arracher la France à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour faire périr à la fois cent cinquante personnes. Déjà un aqueduc, qui devait absorber le sang, avait été creusé à la barrière du faubourg Saint-Antoine.

C'était vers les trois heures après-midi que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal, et marchaient lentement sous de longues voutes, au milieu des spectateurs, qui, pour les voir passer, se rangeaient en haie avec une avidité inconcevable. L'homme serait-il donc un animal aussi cruel qu'asservissable ? On vit quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, et trente-trois du parlement de Toulouse, allant à la mort aussi gravement, qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. On les accusait de conspiration ; leur vrai crime était une protestation aussi ridi-

1794. cule que vaine, faite secrétement par eux contre toutes les innovations qui s'étaient succédées en France, depuis que la constituante avait détruit les anciennes cours de magistrature. On vit quarante fermiers-généraux montrer, dans leurs derniers momens, une fermeté qu'ils ne devaient pas attendre de la mollesse de leur vie. Ils furent condamnés pour avoir mêlé de l'eau dans le tabac qui se vendait par leurs ordres. On vit le duc du Châtelet, Custines, père et fils, Brunet, Houchard, Biron, Lamarlière, Luckner et d'autres guerriers que la victoire avait couronnés, entourés d'une armée de gendarmes qui les conduisaient à la mort. Leur condamnation faisait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles; aucune plainte ne sortait de leur bouche; ils marchaient silencieusement, et sans témoigner leur indignation; ils ne savaient que mourir.

Dans ce hachis d'hommes qu'on appelait *fournées*, furent souvent réunis les individus les plus opposés de système ou d'habitudes; Duport-Dutertre avec Barnave, Thouret avec Déprémenil, Chapelier avec la vieille duchesse de Grammont, Gobel avec Hébert. Des générations entières furent détruites en un jour. Malesherbes, âgé de quatre-vingts ans, périt avec sa sœur, sa fille, son gendre, la fille et le fils de sa fille. Montmorin monta

sur l'échafaud accompagné de son fils. Quatre Brienne furent égorgés en même tems, avec la sœur de Louis XVI, accusée d'avoir envoyé quelques bijoux à ses frères; il n'y eut dans cette *fournée* que la sœur du dernier roi d'interrogée ; les autres accusés se plaignaient en vain de ne l'être pas ; cela suffit, répondit Dumas, *à la mort*. Cette exécution eut lieu le 21 floréal. An II.

La fureur des anarchistes semblait particuliérement dirigée contre ce sexe faible que la nature a confié spécialement à la garde de l'homme ; le sang des femmes coulait chaque jour sur l'échafaud. Pour avoir dansé à un bal donné par le roi de Prusse à Verdun, quatorze jeunes filles furent condamnées à la mort. Lorsqu'on les conduisait à l'échafaud, elles ressemblaient à de jeunes vierges parées pour une fête publique.

La jeune Bois-Bérenger, dont le père, la mère, la sœur avaient reçu leur acte d'accusation au Luxembourg, semblait avoir été oubliée par les bourreaux de sa famille. Combien cette funeste préférence lui causa de larmes ! « Dieu, s'écriait-elle dans son désespoir, je suis donc condamnée à survivre à tout ce qui m'attachait à la vie ? » Elle se jetait alternativement au cou de ses malheureux parens, et les arrosait de ses larmes ; sa douleur était si vive, qu'on eût dit qu'elle

seule était condamnée à la mort. Enfin son acte
1794. d'accusation arrive; son affliction cesse pour la laisser toute entière au plaisir douloureux de consoler ses parens. A leur départ pour la conciergerie, elle tenait étroitement embrassée sa mère infortunée; elle l'encourageait par ses discours et par son exemple; elle soutint ses forces affaiblies jusqu'au moment où, parvenue au pied de l'échafaud, le bourreau se saisit d'elle pour l'attacher à la planche fatale.

Vingt-deux paysannes, dont les maris avaient été égorgés dans la Vendée, enfermées dans les cachots de la conciergerie, entendirent leur sentence sans faire paraître la moindre émotion. Une d'entr'elles allaitait un enfant; on le lui arrache au moment même qu'il suçait une nourriture dont le bourreau allait tarir la source. L'infortunée fit retentir les airs des cris perçans que lui arrachait l'amour maternel; ce fut en vain, elle ne trouva que dans la mort le terme des violens accès de son désespoir.

Une femme sexagénaire, amenée de la même province, avait été déposée dans la cour de la conciergerie, chargée d'un collier de fer qui comprimait les muscles de son cou, et arrêtait sa respiration. Elle lève sa tête mourante, et jetant autour d'elle des regards inquiets, elle cherche sa fille, âgée

de dix-sept ans, sa triste compagne d'infortune, étendue comme elle sur le pavé. « Adélaide, ma chère Adélaide, respires-tu encore ? Oui, ma tendre mère, je survis à tant de maux, mon sort n'a rien qui m'épouvante, je suis jeune et assez forte pour le supporter ; mais votre âge, vos malheurs, tout me fait craindre pour vos jours précieux. Mais j'espère que nous mourrons ensemble. Tes vœux seront exaucés, ma fille, reprend cette respectable mère ; déjà l'échafaud se dresse, la mort nous appèle. Bientôt nous rejoindrons, dans une vie plus heureuse, ton jeune frère et mon époux. » En effet, on les détache pour les conduire au tribunal ; elles se précipitent dans les bras l'une de l'autre, et marchent au supplice.

Une loi avait ordonné à tous les nobles de sortir de Paris dans trois jours, sous peine de la vie. Une femme, surprise en contravention, fut conduite à la conciergerie. Depuis trois jours, elle n'avait pris aucune nourriture ; sa raison était égarée. Née dans l'opulence, elle trouvait à peine depuis un an, dans son travail journalier, de quoi ne pas mourir de faim. N'osant se confier à personne depuis la promulgation de la loi nouvelle, la mort était son unique ressource ; elle venait la demander en se dénonçant elle-même. Sa paleur extrême, causée par les

chagrins et par l'inanition, n'empêchait pas
1794. d'appercevoir sur son visage les traces de la décence, de la jeunesse et même de la beauté. Ses malheurs n'étaient pas à leur comble; elle devait être instruite à la conciergerie que son époux, dont elle ignorait le sort, venait de périr sur un échafaud; son acte d'accusation lui apprit qu'elle était veuve..... Elle fut rejoindre son époux,

Sous les Romains, l'accusé qui prévenait sa condamnation par une mort volontaire, conservait ses biens pour ses enfans. Robespierre et Cambon, craignant que quelques pères de familles n'eussent recours à ce moyen pour sauver leurs enfans de la misère, avaient *déjoué* un complot si funeste aux revenus de la république, en faisant déclarer, par une loi, qu'un suicide commis dans les prisons serait considéré comme un projet de conspiration; précaution naturelle, puisque le bénéfice des confiscations avait contribué en grande partie à multiplier les assassinats juridiques. Parmi les titres pompeux dont les jacobins décoraient la guillotine, celui de *planche aux assignats* était le plus ordinairement en usage. Cambon disait que la république battait monnaie sur la place de la Révolution. D'après la nouvelle loi, les suicides de Roland et de Clavière ne devaient pas sauver leur fortune de la voracité des tyrans.

Dans

Dans quelques occasions, les doux sentimens de la nature éclataient et semblaient vouloir contraster avec la sombre apathie qui glaçait tous les cœurs. Une loi, récemment publiée, obligeait tous les marchands de graver, sur leurs portes, la nature, la qualité et la quantité de marchandises existantes dans leurs magasins ou dans leurs boutiques. Un marchand de vin, que des affaires pressées forçaient à s'absenter de chez lui, recommanda cette inscription à son fils, qui, par oubli, omit de placer une déclaration exacte; mais on prouva clairement qu'il n'y avait pas eu d'intention de fraude. Les jurés scrupuleux du tribunal révolutionnaire décidèrent, *sur leur conscience*, que le marchand de vin était coupable.

Dans cette circonstance, ils jugèrent l'intention par le fait, quoiqu'ils eussent coutume de juger presque toujours le fait par l'intention. L'innocent prisonnier se préparait à sa dernière heure, lorsque la convention fut informée des circonstances de ce jugement. Elle négligea, dans cette occasion, les formalités d'usage, dans la crainte que le décret qui cassait la sentence, n'arrivât trop tard. Non-seulement elle dépêcha un de ses officiers, mais plusieurs députés coururent arrêter l'exécution.

L'officier, porteur de l'ordre, m'a dit,

1794. qu'en sortant du palais des Tuileries, il vit l'échafaud dressé et environné par la multitude. A peine arrivait-il aux premiers arbres du jardin, que le fatal couteau descendait. Il redoubla de célérité; mais avant qu'il eut atteint le bout de l'allée, une seconde tête fut coupée. Une troisième victime montait sur l'échafaud; et le messager, hors d'haleine, n'avait plus la force de se faire entendre. Il arriva sur la place, lorsqu'on faisait monter le quatrième; il appèle le bourreau, en se précipitant à travers la foule. Le prisonnier était lié à la planche mortuaire, lorsque le cri de grace se fait entendre, répété par tous les spectateurs; l'officier lui demande son nom, le captif le lui dit; et l'officier ayant répondu, *hélas! ce n'est pas vous!* il se soumit à son sort. Le porteur de grace, éprouvant l'angoisse la plus cuisante, fut obligé de s'éloigner. Il trouva dans la prison celui qu'il cherchait; le malheureux attendait le retour de la charrette; ses cheveux étaient coupés, ses mains étaient liées derrière son dos; il éprouvait tous les douloureux préliminaires de la mort à laquelle il était condamné. Sa femme et neuf enfans déploraient, devant le palais de justice, la triste destinée d'un mari et d'un père. Un instant sécha les larmes de cette famille désolée. Tableau touchant que je voudrais présenter souvent à mes lecteurs, pour

faire diversion aux sentimens pénibles qu'ils éprouvent, en lisant des événemens qu'on voudrait pouvoir effacer des pages de notre histoire.

An II.

CHAPITRE XXIV.

Portrait de Robespierre.

Une classe, particulièrement persécutée par les anarchistes, fut celle des gens de lettres, contre lesquels Robespierre réunissait la jalousie de la rivalité aux fureurs de la tyrannie.

L'ascendant que cet homme eut si longtems sur la marche de la révolution, exige quelques développemens à son sujet. Robespierre, dans les jours de sa puissance, était comparé à Caton et au sage Aristide; après sa chûte, les uns en firent un Cromwel, les autres un Sylla. On l'a mal jugé avant et après son supplice.

Robespierre fut dévoré, dès sa plus tendre enfance, du violent desir de parvenir à une grande réputation par son éloquence, et la nature ne lui en avait pas refusé les moyens. Lui et son frère étaient restés orphelins en bas âge dans Arras; l'évêque de cette ville leur procura une éducation soignée. Robes-

1794. pierre se distingua par son application à ses premières études, et des applaudissemens encouragèrent ses espérances. Il vint faire à Paris son cours de droit; son protecteur, persuadé que ce jeune homme n'avait pas les talens nécessaires pour parvenir à de grands succès dans la capitale, ou peut-être effrayé des dépenses qu'il lui occasionnait dans Paris, lui ordonna de revenir dans sa ville natale, où il pouvait exercer les fonctions d'avocat sur un théâtre moins brillant.

Robespierre, contraint de renoncer à la gloire et aux honneurs dont il s'était flatté de jouir parmi les plus célèbres orateurs de Paris, sentit vivement cette humiliation; mais il renferma sa disgrace au fond de son ame vindicative; et jamais on n'eût parlé de lui, si la révolution n'avait fait éclore les germes pestilentiels que renfermait son ame.

Ce monstre fut plus féroce que Néron, et presque aussi crédule que Claude. Son abord était froid, son maintien gêné, son regard sinistre, sa conversation sans intérêt; un tempérament irascible, un esprit étroit, un caractère pusillanime, semblaient le circonscrire dans la médiocrité. Ses succès de quatre ans, surprenans sans doute au premier aspect, et lorsqu'on les compare à la nature de ses moyens, furent l'effet des circonstances, autant que de ses haines profondes et de ses jalou-

sies meurtrières. Il eut, à un degré suprême, le talent de haïr et la volonté de dominer. Il voulait être tyran, bien plus ardemment que la plupart des hommes ne savent être libres. Cette volonté vive, inflexible, toujours agissante, tint lieu de génie à bien d'autres oppresseurs de l'humanité. An II.

Toujours placé, depuis 1789, à côté d'illustres rivaux, Robespierre eut constamment la conscience de son infériorité ; ce fut un malheur pour lui et pour les autres. Les fréquentes humiliations qu'il reçut dans l'assemblée constituante, augmentèrent dans son ame de boue, le fiel homicide qui fut depuis le principe actif de son ambition.

Cependant, des vues ambitieuses supposaient une certaine hardiesse, une sorte d'élévation dont son ame était incapable. Cartouche égorgeait de ses propres mains les victimes dont il convoitait les dépouilles. La nature l'avait doué de cette force ou de cette habitude qui met l'homme au-dessus du remords et fait taire les alarmes de la conscience. Robespierre était au-dessous de ce scélérat. Pour commettre soi-même le crime, il faut de l'énergie, il n'en faut point pour desirer le malheur de ses semblables, et jouir des forfaits que d'autres commettent. Robespierre, réunissant les extrêmes, était en même tems féroce et lâche.

1794. Ses partisans, abusant de son extrême vanité, fomentaient avec art ses projets vagues de vengeance et de domination. Il tomba dans le piège qui lui était tendu, sans se rendre compte de la nature des projets dont on le berçait, ni des circonstances qui pouvaient les faire réussir.

Ce ne fut point par des combinaisons savantes, par une suite de calculs politiques, que, s'avançant vers la tyrannie, ses mains se trouvèrent armées du sceptre dont il fit un sanglant abus; son parti et les événemens firent tout pour lui.

Robespierre, que la nature avait maltraité du côté de l'ame et du caractère, ne l'était guères moins à l'égard des formes extérieures du corps, et jamais factieux n'eut aussi peu de moyens de se faire suivre, même par la populace.

Parmi les conspirateurs dont l'histoire nous a transmis les entreprises, plusieurs, sans doute, n'eurent ni dans leur cœur, ni dans leur esprit des ressources capables de seconder leur ambition, mais du moins la nature les avait pourvus de ces avantages extérieurs qui attirent l'attention de la multitude. Le duc de Beaufort mérita le surnom de *roi des halles*, par des manières franches et ouvertes, par une physionomie noble, par une taille avantageuse; c'était le charme dont il se

servait pour exciter ou pour appaiser à son gré les émeutes populaires. Les historiens rapportent qu'il ne pouvait se montrer en public sans que les femmes du quartier n'accourussent autour de lui, frappées de la beauté de sa figure. AN. 61.

La taille de Robespierre, mal dessinée, sans justesse dans ses proportions, sans grace dans ses contours, était au-dessous de la médiocre. Un mouvement convulsif habituel se manifestait dans ses mains, dans son cou, dans ses yeux, dans ses épaules; sa physionomie n'avait point d'expression; il portait sur son visage livide et sur son front, qu'il ridait fréquemment, les marques d'un tempérament billieux et sanguinaire. Ses manières étaient brutales, sa démarche en même tems brusque et pesante; les inflexions de sa voix aigre et glapissante, frappaient désagréablement les oreilles; il criait plutôt qu'il ne parlait, et l'accent de sa province achevait de dépouiller ses discours de toute mélodie.

Haïr, envier, calomnier, proscrire, voilà ce que fit Robespierre pendant la révolution. Voilà ce qu'il put faire; il était incapable de toute autre influence. Jamais on ne le vit concevoir aucun projet de loi; il ne proposait rien, mais il combattait tout, et le secret de sa politique s'accordait merveilleusement avec ses conceptions législatives.

1794. Il évitait avec soin la responsabilité des mouvemens insurrectionnels, et, mettant à profit sa lâcheté, sa poltronnerie, il se tenait en mesure, soit pour se déclarer contre ce qui n'avait pas réussi, soit pour s'approprier les succès.

Ses ennemis, conduits par la haine qu'ils lui portaient, lui ont contesté toute espèce de talent; l'art d'improviser lui fut en effet inconnu. Si on excepte quelques occasions où ses affections vindicatives l'inspirèrent assez heureusement, tout ce qu'il disait, à la tribune des jacobins ou à celle de la convention, n'était qu'un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode et sur-tout sans conclusion. Il se plaignait, il se lamentait, il gémissait sans cesse des malheurs de la patrie et de la misère du peuple, et jamais il n'avait un remède à proposer. Il criait perpétuellement à la calomnie, et il ne cessait de calomnier tous ceux qui lui faisaient ombrage. Personne, autant que lui, ne s'est écarté de la véritable éloquence des tribunes; mais pour ses discours, médités dans le cabinet ou corrigés par ses amis, ils ne méritaient ni les adulations que leur prodiguait Camille-Desmoulins, ni le mépris dont quelques critiques se sont efforcés de les couvrir.

On ne peut nier que Robespierre n'ait souvent donné aux idées d'autrui des formes

originales. Les discours qu'il prononça au sujet du procès du roi, furent vivement applaudis dans son parti. Les règles de la morale, de l'humanité et même de la politique, s'y trouvaient blessées à chaque page. Le sentiment principal, que l'orateur laissait échapper de son ame, était une féroce impatience de voir couler le sang qu'il demandait : on pouvait même conjecturer que le vrai motif qui produisit la chaleur de ses harangues, fût la folle espérance que l'orateur parviendrait plus aisément au rang suprême après la mort de Louis XVI. Mais le style en est correct, les idées n'en sont point gigantesques. Ces discours ne sont pas infectés de ce néologisme, preuve certaine de la dépravation du goût, et qui fit en grande partie la réputation de Mirabeau. Le discours que prononça Robespierre, sur l'Etre-Suprême, au milieu des inepties les plus ridicules, les plus dégoûtantes, offrit plusieurs traits, peut-être même certaines pages qui décèlent le bon écrivain ; on trouve dans quelques autres, avec une précision assez exacte, sinon l'ensemble de l'organisation sociale, du moins quelques-unes des relations qui existent entre les élémens dont elle se compose. AN II.

Jaloux, orgueilleux, opiniâtre, sanguinaire, insensible à l'amitié, envieux de ses

propres adulateurs, assassin de ses complices
1794. dès qu'il n'avait plus besoin d'eux, tribun séditieux lorsqu'il n'exerçait pas l'autorité suprême, exécrable tyran dès qu'il l'eut usurpée; tel fut Maximilien Robespierre. Il aurait immolé sans remords les trois quarts des Français pour réaliser sur l'autre quart son système de gouvernement et ses projets d'élévation. Sa vanité était si puérile, qu'il regardait son prénom de Maximilien comme le gage des grandeurs auxquelles il se croyait destiné.

On parlait de son désintéressement; Robespierre n'étalait pas à la vérité le luxe en même tems insolent et cynique qui distinguait les Danton, les Chabot, les Fabre-d'Eglantine; mais, n'ayant aucun patrimoine, ce n'était pas avec son traitement de conventionnel, qu'il avait acquis une imprimerie, qu'il soudoyait des hordes de brigands auxquelles était confiée la garde de sa personne, et qu'il donnait des festins somptueux à S.t Cloud, à Conflans, à Issy ou dans sa maison au bout des Champs-Elysées. On parlait de la modestie de ses mœurs; Robespierre gardait le célibat parce que le lien et la chasteté du mariage ne convenaient pas à son goût pour le libertinage : mais chacun sait qu'il vivait publiquement avec la fille de son hôte, et que cette liaison ne l'em-

pêchait pas de terminer chacune de ses orgies par une débauche nocturne avec des prostituées. An II.

CHAPITRE XXV.

Conjuration de Robespierre contre les gens de lettres.

La haine implacable de Robespierre, envers tous les hommes distingués par leurs talens, était enracinée dans son ame basse et jalouse lorsqu'il usurpa les pouvoirs de la dictature. Ils lui étaient odieux moins parce qu'ils rivalisaient les talens littéraires qu'il prétendait posséder, que parce qu'ils étaient en état de calculer ses projets de domination et d'en arrêter les suites. Il dénoncait à la multitude les gens de lettres non-seulement comme les plus dangereux ennemis de la liberté, mais comme des hommes incapables de s'élever à la hauteur de la révolution; et pour les rendre encore plus odieux et plus suspects, ses émissaires étaient chargés de déclamer contre eux, sous la dénomination d'hommes d'état, qui, dans le vocabulaire des anarchistes, était synonime de contre-révolutionnaire.

On n'a jamais approfondi quelles furent les

liaisons de Robespierre avec une prétendue
1794. prophétesse, appelée Catherine Théos, et qui, sous la direction du chartreux Gerle, ex-constituant, voulait en imposer à la crédule ignorance, en feignant des révélations qui promettaient la régénération des mœurs et de la fortune publique sous le règne d'or d'un nouveau Saturne, précisément lorsque Robespierre, après avoir écrasé la faction qu'on appelait des athées, semblait être le seul régulateur de la république; mais il est certain qu'un rapport, ayant été fait à la convention, dans lequel Catherine Théos était accusée d'entretenir des correspondances avec les ennemis de la France, la chaleur avec laquelle Robespierre écarta ces accusations, annonçait l'intérêt qu'il prenait aux prophéties et à la prophétesse. Il est certain encore que Robespierre, dans son discours prononcé à la fête de l'Etre-Suprême, jetant la défaveur sur toutes les classes instruites ou industrieuses de l'état, prétendait, en s'appuyant sur les institutions des Spartiates, avant que ces républicains eussent connu les jouissances du luxe, que pour consolider en France une république également formidable au dehors et tranquille au dedans, il ne fallait que des hommes accoutumés au travail corporel, et dont il est si facile de surprendre la religion.

C'était pour réussir dans ce projet, sur lequel Robespierre fondait l'espérance de sa grandeur, qu'il voulait proscrire tous les savans, tous les gens de lettres, tous les artistes et généralement tous les individus qui avaient reçu quelqu'éducation. Mercier et de Sales, enfermés treize mois dans les prisons, ne dûrent la conservation de leurs jours qu'à la révolution du 9 thermidor. AN II.

Je vous ai vu disparaître, Condorcet, Raynal, Champfort, Florian, Vicq-d'Azir, noms chers aux sciences et aux arts! Champfort, un des apôtres de la révolution, mais doué d'une sensibilité trop vive pour supporter les horreurs dont les anarchistes souillaient cette cause honorable, se délivra de cet odieux spectacle en terminant volontairement sa vie. Florian, incarcéré et condamné au tourment de voir périr tous ses amis, n'eut pas la force de supporter cette douloureuse épreuve; sa plume avait tracé les plus riantes images de la vie champêtre; mais quand il se vit environné par le crime et par la misère, son imagination blessée hâta le moment de sa mort. Vicq-d'Azir périt dans un accès de désespoir. Condorcet, poursuivi et mis hors la loi après le 2 juin, se cachait de caverne en caverne; la misère et le chagrin y terminèrent sa vie.

Vous futes immolés, Malesherbes, Nico-

1794. Comment étouffer les remords tardifs d'une conscience bourrelée ! Comment repousser une image sanglante, qui, dans le silence des nuits, vient sans doute troubler son sommeil, en répétant ces paroles de la bible : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère Abel ?*

CHAPITRE XXVI.

Ces tems déplorables offrent des exemples de vertus héroïques.

Si la France, sous l'implacable tyrannie de Robespierre, fut souillée de crimes sans exemple, elle présenta aussi des traits de vertu extraordinaires, et des preuves de grandeur d'ame au-dessus de tous les éloges. Un jeune homme était renfermé dans la même

du Miroir, le fit traduire, à la journée de fructidor, dans les marais de la Guyanne, où il perdit la vie. Chénier fit de vains efforts pour me traiter de la même manière ; j'avais, par une espèce d'instinct, abandonné quelques mois auparavant un journal que je dirigeais ; mais mon frère ayant été nommé, l'an six, député au conseil des cinq cents par le département des Hautes-Alpes, Chénier se vengea de moi en la personne de mon frère ; il le fit comprendre parmi les députés dont le directoire commandait la radiation, et mon frère fut exclu de la représentation nationale par la loi du 22 floréal an 6.

fusa de dire cette parole, de peur de déplaire à Robespierre qu'il célébrait dans ses vers. André Chénier fut guillotiné, et son père mourut de désespoir. Sans doute que la frayeur avait glacé la langue de Marie-Joseph Chénier au fond de son palais; mais à quels longs et désespérans repentirs ne doit-il pas être livré! Quels douloureux souvenirs!

AN II.

---

ouvrage, Marie-Joseph Chénier publia un petit poëme sous le titre d'*Epître à la Calomnie*, dans lequel, osant jeter des fleurs sur la tombe ensanglantée de son malheureux frère, il semble présenter à la mémoire des hommes l'exemple de Caracalla, plaçant Geta au rang des dieux. Un journal rendit compte de cette production en ces termes : Je ne parlerai pas du mérite littéraire de Chénier, je laisse cette tâche à son collègue Louvet. J'annonce seulement que je me propose aussi de versifier une satyre dédiée à l'Impudence, dans la personne de ce poëte. Je peindrai Chénier faisant aujourd'hui l'éloge de Mirabeau, et chassant Mirabeau du Panthéon durant le règne de la terreur, pour lui substituer Marat. S'élevant aujourd'hui, dans ses vers, contre les honteux suppôts de l'anarchie, après avoir procuré à Marat, par ses motions, l'honneur de l'apothéose; versant des larmes hypocrites sur la tombe de son frère, et servant lui-même de marche-pied à Collot-d'Herbois, qui fit assassiner André Chénier pour avoir tourné en plaisanterie la fête des soldats de Château-Vieux, dont Marie-Joseph Chénier fut le provocateur. Ces faits conduiront bien plus sûrement Chénier à l'immortalité, que les sons discordans de sa muse burlesque; *Extrait du Miroir, n.° 218.* Chénier, pour se venger du jeune Beaulieu, rédacteur

1794. Colly s'y présentait chaque jour soir et matin pour s'entretenir de sa mère qui était condamnée, mais dont la grossesse avancée avait reculé l'exécution, jusqu'après son accouchement. Ce pieux enfant, victime du malheur au printems de sa vie, se collant contre terre devant la bouche de cet égoût infect, y articulait les tendres expressions de l'amour filial. Son frère, enfant de trois ans, qu'on avait permis à sa mère de garder auprès d'elle jusqu'à ses derniers instans, se plaçait à l'autre bouche de l'égoût, et répondait pour sa mère, lorsqu'elle se trouvait trop incommodée pour le faire elle-même. L'instant vint où cette mère, prête à consommer son sacrifice, fit passer à son fils, à travers l'égoût, sa longue et superbe chevelure, seule succession dont elle put disposer. Elle donna à son jeune enfant le dernier baiser, et fut conduite à l'échafaud, sur lequel, quelques mois auparavant, son époux avait perdu la vie.

CHAPITRE XXVII.

La scène de carnage.

Les exécutions se faisaient entre le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées. La terre,

ne pouvait aspirer tout le sang versé par les bourreaux ; il allait lentement se mêler aux eaux de la Seine. Plusieurs heures après les massacres, les pieds des passans s'imprimaient sur le pavé sanglant de la place. Les promenades des Champs - Elysées et des Tuileries étaient presque abandonnées. Les habitans des rues où chaque jour on conduisait les victimes, fatigués du déchirant spectacle qu'on leur donnait, faisaient entendre des plaintes. Un grand nombre d'individus désertaient leurs maisons à l'heure où le funèbre cortège devait passer. Les marchands fermaient leurs boutiques ; les mères de famille se réfugiaient avec leurs enfans dans les endroits les plus reculés de leur habitation, afin que leurs oreilles ne fussent point frappées du bruit des applaudissemens dont les jacobins et les jacobines faisaient retentir l'air à la vue des proscrits.

AN II.

Robespierre, aussi ombrageux que cruel, effrayé de ces murmures, craignit un soulèvement. L'échafaud fut dressé sur la place de la Bastille. Le peuple du quartier Saint-Antoine éprouva bientôt les mêmes sentimens qu'avait manifestés le peuple de la rue Saint-Honoré. Le moyen d'appaiser les murmures était de mettre un terme à ces hécatombes humaines. Robespierre fit reculer le théâtre du carnage jusqu'à la barrière du Trône.

Depuis lors le nombre des suppliciés fut
1794. encore augmenté. Les forces des bourreaux s'épuisaient, leurs bras se lassaient, le fatal couteau lui-même s'émoussait, et les dernières victimes qui en étaient frappées chaque jour, expiraient dans un long martyre en poussant des cris aigus.

Toutes les horreurs que le génie du mal pouvait inventer, s'accumulaient sur la France. Je crois devoir traduire un passage tiré des discours de Ciceron contre Verrès. L'orateur romain semble peindre les tems déplorables que je parcours en frissonnant. En le lisant, on voit s'évanouir l'intervalle des siècles; ces tems déplorables touchent au nôtre. « On plonge dans les prisons les malheureux que Verrès a condamnés. Leur supplice s'apprête. On tourmente d'avance leurs parens, leurs amis, en les privant de la consolation de voir leurs enfans; ils ne peuvent leur porter les habits, la nourriture dont ils ont besoin. Étendus à la porte des prisons, les pères, les mères y passent les nuits entières. On leur refusait la liberté d'embrasser leurs enfans; ils ne demandaient que la permission de recevoir leurs derniers soupirs. »

» Devant la porte, se tenaient le guichetier et le bourreau du préteur. C'était le licteur Sertius qui comptait par ses doigts la douleur

et les larmes convulsives de ces infortunés, et en recueillait un tribut. Pour entrer, vous donnerez tant; pour porter de la nourriture, vous donnerez tant. Tous payaient. — Ecoutez, vieillard, vous aimez bien tendrement votre fils, n'est-ce pas? — Si je l'aime! — Eh bien! que me donnerez-vous pour le tuer d'un seul coup, afin qu'il ne souffre pas long-tems, afin que je ne le frappe pas plusieurs fois, afin qu'il meure sans aucune douleur? On payait encore le licteur pour cet épouvantable service. O désespoir! O douleur inconcevable! Un père, une mère étaient forcés de payer, non pour racheter la vie de leurs enfans, mais pour hâter leur mort; et les victimes elles-mêmes tâchaient d'obtenir à prix d'or de Sertius, cette insigne faveur d'être tués d'un seul coup. Ils demandaient à leurs parens, pour dernier gage de leurs affections, de rendre pour de l'argent le bourreau moins cruel. »

AN II.

Le fer de la guillotine, n'allant pas assez vîte au gré du comité de salut public, on parla d'un glaive qui frapperait neuf têtes à-la-fois. L'expérience en fut faite à Bicêtre, mais elle ne réussit pas. Au défaut de cet instrument destructif, il fut proposé publiquement, dans le club des jacobins, de traîner au Champ-de-Mars trois mille proscrits à-la-fois, liés les uns aux autres,

et de faire tirer sur eux le canon chargé
1794. à mitraille. Il est probable que ce projet aurait eu son exécution, sans l'événement du 9 thermidor.

On assure que, pour tirer un nouveau parti de ces boucheries perpétuelles, Barrère avait imaginé une spéculation digne de ces tems de démence et d'horreur ; des tanneries furent établies à Meudon. Ma plume s'arrête malgré moi. Il n'est pas prouvé que Barrère ait converti en cuir la peau des hommes et des femmes égorgés à la barrière Saint-Antoine, qu'il ait porté lui-même des vêtemens qui résultèrent de ce procédé. Je ne saurais m'arrêter sur une abomination dont les atrocités anciennes n'ont donné aucun exemple.

Les massacres toujours augmentant, et que chaque jour renouvelait, parvinrent à éteindre dans tous les cœurs l'amour de la vie, ce sentiment si inséparablement identifié avec la nature de l'homme ; *on ne meurt jamais à propos*, disait madame de Sevigné. Elle eût parlé différemment sous le règne de Robespiere ; chacun, soupirant après la paix du tombeau, voulait perdre dans les eaux du Léthé le souvenir des maux passés et l'effroi qu'inspirait l'avenir.

Rien ne dut causer plus d'effroi aux tyrans, que la sérénité avec laquelle leurs

victimes marchaient au supplice. Les fastes de l'histoire offrent à l'admiration de la An. II. postérité l'exemple d'anciens philosophes qui reçurent la mort sans que leur courage fût ébranlé ; s'ils eussent été conduits sur l'échafaud avec les victimes de Robespierre, confondus dans la foule, ils auraient vu avec étonnement des individus de tout état, de tout sexe, de tout âge, montrer, jusqu'au dernier moment, autant de mépris qu'eux pour la mort. Socrate, expirant au milieu de ses amis, Séneque et Lucain descendant doucement dans la tombe, ont moins de droit à notre admiration qu'une foule de jeunes femmes qui, dans toute la fraîcheur et tout l'éclat de leur printems, recevant le coup fatal avec indifférence, ressemblaient à des anges qui s'envolaient au ciel.

Si ce débordement de sang humain n'eût été arrêté, je ne doute pas que des hommes ne se fussent précipités d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine, mais j'ai vu plusieurs femmes qui, n'osant se tuer, avaient crié vive le roi, et chargeaient, par ce stratagême, le tribunal révolutionnaire du soin de terminer leurs jours, les unes pour ne pas survivre à un époux, d'autres à un amant ou à un frère, d'autres par dégoût de la vie, et très-peu par fanatisme royal. Disons-le, à la honte des hommes,



ce furent les femmes qui, dans ces jours de
1794. mort, montrèrent le plus intrépide courage;
elles découvrirent de nouvelles ames, elles
reculèrent les bornes connues de la nature.

CHAPITRE XXVIII.

Causes prochaines de la révolution du neuf thermidor.

Le tems arrivait où ce débordement de crime devait enfin s'arrêter. Pour éclairer les lecteurs sur les causes secrètes de cet événement, il est nécessaire de lui rappeler que, depuis la révolution, la politique des dominateurs consista toujours à mettre les partis aux prises, les uns contre les autres, et à les asservir, en les tenant dans une lutte perpétuelle. Par ce moyen, Robespierre dominait exclusivement. Cependant, les hommes versés dans les affaires s'appercevaient que sa marche était embarrassée par des entraves secrètes; trop faible devant le colosse des puissances qui l'environnait, il voulait cependant écarter les étais qui lui aidaient à le soutenir. Cet instant périlleux fut celui de sa défaite; étonné lui-même de son élévation précaire, il la mesurait par la hauteur de sa chûte. Il n'osait plus sortir

de sa maison qu'accompagné de nombreux satellites. Son caractère s'assombrissait ; son teint se composait de la lividité de l'envieux, et de la pâleur du criminel. L'assassin de sa patrie ne rêvait qu'assassinats ; son sommeil était celui de Néron. Les douze appartemens de Cromwel ne lui auraient pas suffi pour échapper à lui-même, à cette furie invisible, qui, sous ses fouets sanglans, faisait tournoyer son cœur féroce. Ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout redoublait son épouvante. An II.

Une jeune fille veut-elle voir de près ce que c'est qu'un tyran, il prétend que son projet était de l'assassiner ; il assure que toute la famille de l'infortunée Cécile Renaut a trempé dans ce complot imaginaire. On égorge jusqu'à son vieux père pour châtier en lui la curiosité de sa fille. Soixante individus des deux sexes, enchaînés depuis six mois dans les prisons, sont désignés comme complices d'une jeune personne avec laquelle ils n'ont jamais eu aucun rapport, comme complice d'un assassinat qu'on supposait tenté pendant qu'ils étaient en prison. Le tribunal révolutionnaire les revêt du manteau pourpré des assassins. Leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore. Soixante personnes sont immolées aux soupçons d'une bête féroce ; toutes les assemblées

populaires accablent de félicitations le monstre
1794. conservé.

CHAPITRE XXIX.

Fête de l'Être suprême.

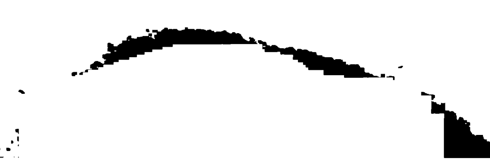
Au milieu des cadavres dont la France était remplie, le plus détestable des hommes osa lever ses mains teintes de sang vers l'Être suprême dont il avait renversé les temples, dispersé les autels, assassiné les ministres. Aucun souverain de l'univers ne jouissait alors d'une autorité comparable à celle de Robespierre. Les jacobins lui composaient une garde imposante. Les membres de la municipalité de Paris, le tribunal révolutionnaire, et des légions de brigands qu'il envoyait dans les sections, l'assuraient d'être obéi dans la capitale.

Dans les départemens, les sociétés affiliées à celle des jacobins, et les commissaires montagnards qui brûlaient comme lui d'ardeur pour le carnage et la destruction, lui facilitaient l'oppression de la France entière. D'ailleurs, quel parti ne pouvait-il pas tirer des armées elles-mêmes, à l'aide des jacobins qui remplissaient presque toutes les places considérables. La convention,

en décrétant, sur sa demande, qu'une fête serait célébrée au Champ-de-Mars en l'honneur de l'Être suprême, et l'élevant à la présidence, lui donna occasion de faire, dans cette cérémonie, les fonctions de grand-prêtre. An II.

Robespierre, vêtu d'un habit bleu à collet rouge, parut dans le Champ-de-Mars, sur le sommet d'un rocher, construit avec du bois et du plâtre ; c'est là, qu'agitant d'une main un bouquet, et de l'autre son chapeau, il invoqua l'auteur de la nature. Les nombreux spectateurs, auxquels Robespierre avait ravi à l'un un fils, à l'autre un père, à celui-ci un ami, à celui-là une épouse, sollicitaient en même tems, par leurs vœux, une éclatante vengeance de tous les assassinats qu'il avait commis. Leur prière pénétra la voûte des cieux, et l'invocation de Robespierre fut rejetée. Dans ce moment, la main de l'Être suprême écrivit sa réprobation.

Robespierre, effrayé par le cri de sa conscience, ne respirait, ne s'agitait, que pour repousser le coup dont il se croyait menacé. Il ne voyait autour de lui que des morts et des mourans ; il n'entendait que les gémissemens lugubres de ses victimes, que la voix souterraine des tombeaux qui l'appelaient. Insensible aux hommages de ses flatteurs, il errait au milieu des complices de ses



1794. crimes, il les empoisonnait de ses fureurs.
On veut m'assassiner, s'écriait-il à la tribune de la convention et à celle des jacobins, j'épuiserai la coupe de Socrate, j'abandonne mes jours, et cet abandon de la vie n'était, dans la bouche du lâche, qu'un regret de la quitter; il n'est plus le tems où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui provoquait la discussion d'un projet proposé par son comité, Robespierre semblait dire : vois-tu dans ce regard l'épée de Damoclès suspendue sur ta tête? Sa menace n'est aujourd'hui qu'un cri de grace; ses mouvemens sont les frissons de l'agonie. Des caractères foudroyans, gravés par des mains ennemies, s'offrent par-tout à ses regards; dans la convention et chez lui, ces mains invisibles écrivent la condamnation du tyran.

Plusieurs lettres, trouvées dans ses papiers après sa mort, semblent annoncer que, désespérant d'abattre le comité de salut pupublic, seule autorité qui paraissait rivaliser avec la sienne, il voulait abandonner un ouvrage entrepris par lui sans en avoir calculé tous les dangers, et qu'il faisait secrétement ses préparatifs pour se retirer en Angleterre. Il pouvait avoir suivi l'exemple du duc d'Orléans qui, se défiant de la fortune, avait placé des fonds à Londres sans di-

minuer ses efforts pour se placer sur le trône de France. An II.

Il pouvait aussi avoir des indices des mesures secrètes que prenait le comité de salut public pour arracher de ses mains le sceptre du pouvoir. Lecointre publia, dans le tems, une brochure qui contenait des renseignemens sur cette singulière intrigue, dont les principales circonstances n'ont jamais été connues. Mais Robespierre n'avait-il pas percé le mystère à l'ombre duquel elle se tramait, lorsque le 3 thermidor il prononçait dans le club des jacobins un discours sulphureux, dans lequel, après avoir tonné contre les prétendues persécutions exercées envers les patriotes de sa trempe, il faisait entrevoir un nouveau deux juin comme la seule mesure qui pût sauver la république.

Fleuriot-Lescot, digne successeur de Page, à la mairie de Paris, Henriot, chef de la force armée parisienne, et la plupart des municipaux de Paris se préparaient à effectuer ce mouvement, qui devait écraser le reste du parti Orléaniste. Une lettre de Henriot, annonce que, dès le mois de messidor, ce mouvement était combiné. « Camarade, écrivait-il, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai. Va, les hommes qui aiment la patrie, s'entendent à demi-



1794. mot; je voudrais que le secret de l'opération fût dans nos deux têtes, il serait bien gardé. *Ton frère, le général* HENRIOT.

Quelques jours après le neuf thermidor, il parut un pamphlet sous le titre de *vie de Robespierre*. On y assurait que le nouveau 2 juin avait été fixé, par le Catilina moderne, au jour choisi par les jacobins, pour porter en triomphe dans le Panthéon les cendres d'un enfant de seize ans, tué au bord de la Durance par un accident ordinaire, et dont les anarchistes avaient fait un martyr de la liberté. Au milieu de la marche triomphale, les conjurés auraient ménagé une rumeur, pendant laquelle la convention devait être assaillie, dispersée, et les députés proscrits et frappés de mort.

D'autres assurent que le comité de sureté générale ayant fait arrêter un juré au tribunal révolutionnaire, on trouva dans ses papiers une liste de proscription dressée par Robespierre, et dans laquelle se trouvaient les principaux meneurs du parti orléaniste, Barrère, Billaut, Collot, Lecointre, Legendre, Tallien, Fréron, Bourdon (de l'Oise), Garnier (de l'Aube), Cambon et quelques autres. Ces hommes qui, dans toutes les occasions, tremblaient devant Robespierre, ne pouvaient plus douter qu'ils ne fussent

dévoués à la mort ; trouvant du courage dans la fatalité de leur situation, ils se décidèrent à brusquer l'attaque. L'issue du combat était incertaine : mais quel risque courait-on de tenter la fortune ? Si on succombait on trouvait la mort ; on la trouvait non moins surement en restant dans l'inaction. An II

CHAPITRE XXX.

Journée du 8 thermidor.

Le 8 thermidor, Robespierre monte à la tribune de la convention, il prononce un long discours dans lequel, après avoir exalté son désintéressement, ses travaux, son patriotisme, il se déchaîne contre les principales opérations du gouvernement ; il signale comme les ennemis du peuple ceux de ses collègues qu'il avait proscrits : quelques-uns furent nommés dans sa harangue, et les autres si bien désignés qu'ils ne pouvaient se méconnaître. Il finit par annoncer qu'il proposerait le lendemain les seules mesures qui pussent sauver la république.

Les proscrits, alors convaincus que leur mort était jurée, rassemblaient leurs forces. La séance fut orageuse ; mais des deux côtés on s'observa plutôt qu'on ne se combattit

sérieusement. Bourdon, de l'Oise, demanda
1794. le renvoi du discours de Robespierre aux comités de salut public et de sureté générale. Cambon se plaignit de ce que Robespierre l'avait inculpé : Robespierre répondit qu'il avait attaqué le systême actuel des finances, et non l'auteur du systême. D'un autre côté, Couthon combattait la motion de Bourdon, de l'Oise; il ajouta : « Depuis long-tems il existe un systême de calomnie contre les anciens athlètes de la révolution : la convention, dans sa majorité, est un modèle de la perfection humaine; mais il est encore parmi nous quelques individus indignes de la qualité de représentant du peuple. Méfiez-vous des intrigans, et que dès aujourd'hui la ligne de démarcation soit prononcée. »

Dans le parti des proscrits, Fréron montra quelque courage, s'écria : « Si vous voulez connaître la vérité, rétablissez la liberté des opinions dans cette enceinte. Quel est celui qui parlera librement, lorsqu'il craindra d'être arrêté au sortir de la séance ? Je demande le rapport du décret qui accorde au comité de salut public le droit de faire arrêter arbitrairement les députés de la convention.» Billaut, qui voulait bien que Robespierre fût mis à mort, mais qui ne voulait pas qu'on dépouillât le comité de salut public du

du droit d'égorger un député sans l'entendre, frémit de la proposition de Fréron. Il la réfuta par ce raisonnement : « Si la proposition de Fréron était adoptée, la convention tomberait dans un profond avilissement. Celui que la crainte empêche de dire son avis, n'est pas digne de représenter le peuple Français. » AN II.

La séance se passa en débats de cette nature ; Robespierre eut même l'avantage. Il fut décrété que son discours serait imprimé sans passer par les comités.

Le soir au club des jacobins, Couthon venant à l'appui du discours prononcé par Robespierre à la convention, demandait un nouveau scrutin épuratoire, sans déguiser qu'il fallait exclure de la société-mère les membres des comités de salut public et de sureté générale qu'il accusait de trahison. Cette épithète de traître était dans cet instant un arrêt de mort. Le président du tribunal révolutionnaire Dumas, étendant plus loin cette sentence, proposa de chasser de la convention les hommes impurs, désignant par cette qualification tous les ennemis de Robespierre.

Paris était dans cette agitation sourde qu'enfante les grands événemens, où la multitude joue un rôle principal. L'heure était venue où la lutte entre Robespierre

1794. et le comité de salut public allait se terminer. J'ai déjà parlé des ressorts secrets que les orléanistes, dont le parti était moins écrasé qu'abattu par Robespierre, faisaient mouvoir, pour hâter une explosion dont ils espéraient de profiter en se saisissant des rênes ensanglantées du pouvoir. Des préparatifs considérables se faisaient sous la conduite du peintre David, sur la place du Panthéon et dans d'autres endroits, pour la fête du jeune Viala. Quelques jacobins indiscrets, qui regardaient la perte des cordeliers comme certaine, disaient à demi-voix dans les assemblées de section, que le jour de fête qu'on allait célébrer pouvait bien être un jour de deuil, et que les torches triomphales du héros de la Durance ne pouvaient avoir une destination plus heureuse que celle d'éclairer le supplice des ennemis de Robespierre.

CHAPITRE XXXI.

Journée du 9 thermidor.

Le 9 thermidor à midi, Saint-Just ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, montait à la tribune : sa démarche incertaine, son regard farouche, son air embarrassé,

décélaient les mouvemens de son ame. Il declame en général contre presque tous les membres des comités du gouvernement. « J'étais chargé, ajoute-t-il, de vous faire un rapport sur les scandaleuses déviations qui tourmentent depuis quelque tems l'opinion du peuple ; mais les remèdes que je devais vous proposer sont impuissans pour guérir les maux de la république. Un peu de baume ne suffit pas pour une cure aussi difficile. Il faut tailler dans le vif et couper les membres gangrenés »

A ces mots plusieurs voix interrompent l'orateur, et s'élèvent en même tems contre lui. Tallien, Fréron et Billaut dénoncent Robespierre comme voulant usurper la dictature. Ils présentent à l'appui de leur assertion une correspondance surprise à Genève, entre Robespierre et un membre du parlement d'Angleterre, dont le résultat était qu'il se formait un parti dans la Grande-Bretagne, prêt à reconnaître la puissance absolue de Robespierre en France, sous une dénomination quelconque, à condition que la religion serait rétablie, les propriétaires favorisés, le commerce encouragé et les prétentions des sans-culottes réprimées. Robespierre s'élance à la tribune ; on l'en fait descendre en lui déclarant qu'il n'aurait la parole qu'à son tour.... Tallien continue :

1794. « J'apperçois que le voile se déchire ; les conspirateurs démasqués seront bientôt anéantis. J'ai gardé jusqu'à présent le silence, parce que je savais que Robespierre destinait la mort à tous les députés dont il avait à se plaindre. Mais hier, lorsqu'assistant à la séance des jacobins, j'entendis le président du tribunal révolutionnaire menacer la convention entière, je résolus de parler, dût-on m'arracher la vie en sortant de cette enceinte. Je n'attaque pas un individu seulement, mais j'appèle l'attention du corps législatif sur le plus vaste et le plus désastreux complot qu'on ait jamais ourdi en France depuis la révolution. C'est dans la maison de Robespierre que les préparatifs sont faits pour un nouveau 2 juin. Les noms des représentans qui doivent être immolés sont écrits de la main de ce traître. Je demande un décret d'accusation contre lui, contre Henriot, et que la convention reste en permanence. »

On allait mettre aux voix ces propostions : Robespierre insiste de nouveau pour avoir la parole ; quelques-uns de ses partisans réunis autour de lui, joignent leurs instances aux siennes. Il se fait un moment de tumulte : Lebas en profite pour s'emparer de la tribune. Il profère quelques paroles inarticulées contre Tallien, contre Fréron, et veut prouver

qu'un vaste projet de vengeance a seul dicté les inculpations qui viennent d'être amoncelées sur la tête d'un homme regardé par tous les patriotes comme le meilleur ami du peuple et le plus ferme appui de la liberté. Bientôt sa voix est étouffée par des clameurs prolongées : *A bas le tyran* ! s'écrie-t-on de toutes parts. AN II.

Robespierre, promenant ses regards inquiets sur l'assemblée et sur les tribunes, cherchait les causes du discrédit dans lequel il tombait subitement ; elles étaient dans la nature des choses. Tout-puissant, lorsque les jacobins, réunis sous ses lois et sous celles du comité de salut public, comprimaient ses ennemis, cette union, qui avait fait sa force, ne subsistait plus. Une partie des jacobins, qui se joignaient au comité de salut public et aux cordeliers pour le dénoncer, se montraient ses plus redoutables ennemis. Les partisans de d'Orléans et de Danton, confondus chez les jacobins pour échapper à la proscription de la faction cordelière, saisissaient avidement l'occasion que leur offrait la fortune de venger leur querelle privée, tandis qu'un parti nombreux de l'assemblée, désigné sous le nom de *parti du ventre*, se prononçait contre le chef des assassins.

La même division régnait dans les tribunes. Robespierre fut donc généralement aban-

donné. Ce fut à qui trouverait des torts à un
1794. homme regardé, deux jours auparavant, comme l'inébranlable colonne de la république.

CHAPITRE XXXII.

Robespierre et ses complices sont décrétés d'accusation.

La convention, après avoir décrété la permanence, et publié une proclamation pour instruire les habitans de Paris de l'état des choses, ordonna d'arrêter Henriot, commandant de la garde parisienne, Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et quelques autres individus, dont les noms ne méritent pas de passer à la postérité. Aimard, commandant de la cavalerie, est nommé provisoirement chef de la force armée. La séance se prolonge durant la nuit; la discussion s'anime de plus en plus. Tous les traits sont décochés contre Robespierre; tous les regards sont tournés sur lui.

Vadier s'exprime en ces termes : Robespierre est un tyran qui a pris tous les masques, qui s'est attaché à tous les conspirateurs, et qui les a dans la suite abandonnés, pour éloigner de lui les soupçons. Il a composé le

tribunal révolutionnaire, sans en référer au comité de gouvernement. Vous avez rendu un décret pour mettre en jugement les auteurs d'une conspiration, Robespierre a défendu à l'accusateur public de suivre cette affaire. Ce magistrat m'a répondu, ce n'est pas *ils*, mais *il* qui s'y oppose, et je ne peux faire autrement. Robespierre entretient une armée d'espions qui s'introduisent par-tout. Si l'on témoigne quelque inquiétude sur la marche de Robespierre, il raisonne modestement ainsi: Je suis le meilleur ami du peuple, et le plus grand défenseur de la liberté. On m'attaque, donc on conspire, donc il faut se défaire de ces censeurs. Néron raisonnait-il autrement?

Jusqu'alors Robespierre avait opposé, à l'orage qui le menaçait, un calme apparent; mais lorsque la tempête gronde sur sa tête coupable, que les charges alléguées contre lui se succèdent, se multiplient, agité par les furies vengeresses des forfaits, il réclame, avec des cris forcenés, la parole ou la mort. Plusieurs fois il répète cette alternative. Tu mérites mille fois la mort, lui est-il répondu de toutes parts. Alors il insulte la convention entière; il menace le président. Bientôt l'amour de la vie l'emportant sur la fureur qui le transporte, ou plutôt égaré par son désespoir, oubliant la montagne qui l'abandonnait, il s'adresse aux deputés que, si souvent,

1794. il avait désignés sous le nom de *crapauds du marais* : c'est de vous, hommes purs, que je réclame la justice due à tout accusé, et non à ces brigands, en montrant de la main les montagnards. Chacun refuse de l'écouter. Il monte à la tribune; il en descend; il retombe assis sur son siége, comme affaissé sous le poids de ses crimes. La rage est dans ses yeux; sa bouche écumante vomit des blasphêmes; sa voix s'épaissit; il balbutie, au lieu de parler. Un de ses collègues, assis à ses côtés, lui dit : tu ne vois donc pas que le sang de Danton coule dans ta bouche, pour étouffer ta voix ?

Cette lutte se termine. Le décret d'accusation est lancé contre le chef des anarchistes. Je dois partager le sort de mon frère, s'écrie Robespierre le jeune : c'était le sujet de la discussion qui se suivait alors avec une grande vivacité. Elle finit, en rendant le décret contre Robespierre commun à Robespierre le jeune, à Couthon, à Saint-Just et à Lebas. Ils descendirent à la barre, et furent conduits au comité de sureté générale.

An II.

CHAPITRE XXXIII.

Les habitans de Paris se rassemblent pour combiner les mesures qu'ils doivent prendre. Séance de la municipalité de Paris. Les députés, décrétés d'accusation, s'y rendent.

COMME on voit, au milieu d'une nuit profonde, des voyageurs incertains chercher leur route à travers des rochers et des précipices; s'il se présente à leurs yeux un conducteur instruit et fidèle, ils se livrent à ses conseils, et continuent avec sécurité leur voyage; ainsi les habitans de Paris, livrés à la plus déchirante incertitude, attendaient les guides qui devaient les conduire dans leur marche.

Des convulsions intestines dans les assemblées sectionales et dans les sociétés populaires; le langage audacieux du crime et le silence de la vertu consternée; les échafauds chaque jour abreuvés du sang innocent; la proscription générale des individus composant la classe de la société chez laquelle les lumières étaient le plus généralement répandues; le peuple démoralisé; la propriété, la sureté, et tous les avantages que les hommes

doivent retirer de leur association civile, ou-
1794. vertement violés ; tous ces symptômes de l'anarchie répandaient la teinte la plus lugubre sur la surface de Paris.

Dans ces circonstances, le bruit circulait sourdement qu'un nouveau 2 juin allait mutiler la convention, et que les poignards se dirigeaient contre les soixante-treize députés détenus à Port-Libre. On entrevoyait la fatale réaction que cet événement pouvait avoir sur les restes de la fortune publique. L'expérience du passé aggrave les maux qu'on lit dans l'avenir. Les marchands, après avoir fermé leurs boutiques, s'étaient rendus les uns à leurs sections, les autres à la place où se rassemblait leur bataillon. Tous voyaient le péril, et voulaient l'éviter. On se rappelait les propos tenus par les jacobins ; on les combinait avec le mouvement qui se préparait. Quelques-uns paraissaient vouloir attendre l'événement pour se décider ; d'autres, moins timides, concertaient les mesures qu'il convenait de prendre. Les premières communications se faisaient avec une extrême réserve. La crainte, inspirée par les jacobins, était tellement enracinée dans les ames, que chacun tremblait de rencontrer un espion dans celui auquel il expliquait ses pensées. Bientôt la confiance s'établit entre des citoyens qu'animait un véritable amour du bien public ; cette

réunion de sentimens fit le succès de cette journée, mais les obstacles étaient très-grands. An II.

D'un côté, le conseil général de la commune de Paris, dévoué à Robespierre, et de l'autre, le club des jacobins, formaient deux foyers capables de causer l'embrâsement le plus redoutable. Henriot, à la tête de son état-major, parcourait à cheval les principales rues, en criant *aux armes, réunion à la commune, on égorge les patriotes*; un détachement de gendarmes arrête ce grouppe, et le conduit au comité de sureté générale; bientôt un nombreux rassemblement de séditieux, précédé de deux municipaux en écharpe, force l'enceinte du comité, et met en liberté les conspirateurs.

Henriot se porte à la place du Carrousel, donne ses ordres aux hommes armés qui occupent le poste, et cherche à les égarer par les moyens que lui donne sa place. Il avait écrit aux commandans de légion la circulaire suivante : « Le conseil général de la commune vient d'arrêter que le général de la force armée dirigera le peuple contre ceux qui oppriment les patriotes; en conséquence, tu établiras sur-le-champ une réserve de deux cents hommes prêts à marcher aux ordres du maire de Paris ».

Le conseil de la commune s'était assemblé sur l'invitation de Fleuriot-Lescot. Une adresse



fut rédigée pour être envoyée aux sections, en ces termes : « La patrie est plus que jamais en danger ; des scélérats oppriment la convention ; on poursuit Robespierre, qui fit décréter le principe consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame ; Saint-Just et Lebas, qui firent triompher sur le Rhin les armées de la république ; Couthon, dont l'ame est enflammée du feu du patriotisme ; Robespierre, le jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Quels sont leurs ennemis ? Un vicomte de Barras, un Amar, ci-devant noble ; un Collot-d'Herbois, comédien, qui, dans l'ancien régime, avait volé la caisse de sa troupe ; un Bourdon (de l'Oise), qui calomnia sans cesse la commune de Paris ; un Barrère, qui appartint tour-à-tour à toutes les factions, un Fréron, un Tallien, amis de l'infâme Danton : voilà les scélérats que la commune de Paris dénonce. Peuple ! lève-toi ; ne perds pas le fruit du 10 août et du 2 juin ; précipitons au tombeau tous les traîtres. »

1794.

On appèle dans le conseil tous les individus qui avaient composé la municipalité du 10 août ; on demande aux jacobins un renfort de ses tribunes et même de ses femmes révolutionnaires.

Un comité d'insurrection avait été nommé pour servir de centre à la force publique ; sa première opération fut d'inviter les deux

Robespierre, Danton, Saint-Just et Lebas, de se rendre à la maison commune; ils y furent reçus en triomphe. Des émissaires avaient été députés aux quarante-huit sections, pour les inviter à correspondre intimement avec le comité d'insurrection. Les prisons s'ouvraient et se fermaient à la voix des municipaux. On se proposait d'envoyer des hommes surs à la poste, pour ouvrir les paquets suspects; on prenait des mesures pour mettre les scellés sur les presses de quelques journalistes, ainsi que pour arrêter les journalistes eux-mêmes, et les députés dont l'influence inspirait une plus grande appréhension aux jacobins : il était question de fermer les barrières. An II.

Enfin le conseil général, après avoir proclamé l'insurrection, venait de publier ce manifeste : « Le 9 thermidor an deux, la commune révolutionnaire ordonne, au nom du peuple, à tous les citoyens de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle; d'arrêter tous ceux qui, abusant de la qualité de représentans du peuple, font des proclamations perfides, et mettent hors la loi ses défenseurs; déclare que tous ceux qui n'obéiront pas à cet ordre *suprême*, seront traités comme ennemis du peuple. »

Signé, *Payan*, *Louvet*, *Arthur*, *Chatelet*, *Coffinhal*, *Grenard*, *Lerebour*.



Les ordres sont donnés pour rassembler
1794. devant la maison commune une force armée redoutable. On ne se contente pas des bataillons de Paris; des secours sont demandés aux municipalités voisines. On prépare une proclamation aux armées; cependant, malgré ces mesures, personne n'appercevait cet ensemble de volontés, ni cet enthousiasme qui rendent dangereux un grand mouvement populaire. Des obstacles secrets arrêtaient la marche des insurgés, et favorisaient l'action du gouvernement.

CHAPITRE XXXIV.

Séance des jacobins.

JAMAIS la séance des jacobins n'avait été ni plus nombreuse, ni plus bruyante que celle du 8 thermidor. Non-seulement les hommes offraient le sacrifice de leur vie en holocauste à la *sainte montagne*, mais les femmes révolutionnaires, dont les tribunes étaient remplies, voulaient partager les périls et la gloire de leurs frères. Leurs bras étaient armés de poignards qu'elles agitaient dans les airs; quelques-unes même furent blessées dans ce simulacre d'exercice militaire auquel elles n'étaient pas accoutumées.

Mais si les jacobins et les jacobines étaient d'accord pour exterminer ce qu'on appelait le *marais* de l'assemblée nationale, on se divisait déjà pour le partage des dépouilles. L'envie agitait ses couleuvres au milieu de cette société de désorganisateurs; le plus grand nombre voulait que le mouvement révolutionnaire tournât au profit de Robespierre. Les partisans du comité de salut public se trouvaient dans une minorité qui devait leur paraître de mauvaise augure; mais les passions qui agissent avec le plus de force sur le cœur de l'homme, l'amour de la vie et celui de la domination, se réunissaient pour augmenter leur énergie. Il s'agissait pour eux de régner ou de périr, et dans cette alternative, toutes les ressources de la ruse étaient appelées au secours de la force qui leur manquait. D'ailleurs les partisans de Danton et de d'Orléans, qui, mêlés avec les jacobins, et cachant avec soin leurs sentimens, attendaient l'instant de la vengeance, se réunissaient alors aux ennemis de Robespierre, et en augmentaient l'influence. An II.

Elle se fit sentir dès le commencement de la séance du 9 thermidor. D'un côté, les principaux agens du parti anarchique se trouvant à la municipalité, à l'état major de l'armée parisienne, et dans quelques sections qu'il était le plus important d'influencer, lais-

saient un vide irréparable dans la *société-*
1794. *mère*; de l'autre, les ennemis de Robespierre s'y étaient rassemblés dans le plus grand nombre possible. Cependant le seul nom de Robespierre avait un tel poids, que presque personne n'osait se déclarer ouvertement contre lui; on se contentait de quelques attaques indirectes; elles faisaient d'autant plus d'impression, qu'elles étaient fondées sur des principes généraux de modération qu'on ne pouvait contester.

On observait que l'insurrection pouvait avoir les suites les moins attendues; que la convention avait évidemment le droit de décréter d'accusation un ou plusieurs de ses membres; qu'elle avait exercé ce droit sur Marat, sans que cet événement eût occasionné dans Paris un mouvement populaire. Pourquoi, ajoutait-on, Robespierre, suivant les traces de Marat, ne se présenterait-il pas avec confiance devant le tribunal révolutionnaire, *redoutable aux traîtres seuls*? N'existe-t-il pas encore des couronnes civiques pour ceindre son front aussitôt qu'il aura confondu ses calomniateurs? Cet argument, très-concluant par lui-même, empruntait une nouvelle force de l'absence des principaux affidés de Robespierre. Le tems qu'il fallait employer en actions, se consumait en déclamations vaines et puériles. Les nouvelles

nouvelles contradictoires qu'on recevait, de momens en momens, augmentaient l'anxiété générale. Quelques jacobins sortaient de la salle pour s'instruire du véritable état de l'insurrection; d'autres, pour répandre leurs opinions; d'autres enfin, pour se mettre en sureté. AN II.

Vers les sept heures du soir, la salle ne pouvait pas contenir les spectateurs; et, malgré le serment qu'on avait fait de ne pas désemparer avant que les traîtres fussent anéantis, peu de membres restaient dans l'assemblée vers minuit.

La société avait arrêté qu'une correspondance active serait entretenue avec le conseil municipal. Elle avait reçu avec transport une députation du comité d'insurrection, qui lui déclarait qu'au son du tocsin le peuple s'assemblait de toutes parts pour écraser ses ennemis, et que les rênes du gouvernement étaient dans les mains de ce comité. Une seconde députation annonçait que la générale battait, et qu'Henriot avait fait passer à la commission des poudres une injonction de ne délivrer des munitions de guerre que sur les ordres du maire; qu'il avait changé le mot d'ordre; que la place de Grève était remplie de canons, et que toute la gendarmerie montait à cheval pour faire respecter les magistrats du peuple.

1794. A minuit, des commissaires avaient été chargés de recommander aux officiers municipaux de prendre les mesures les plus exactes pour la sureté des barrières. L'arrêté qui contenait les pouvoirs de ces commissaires était signé Froment, vice-président, Cazalés, secrétaire. Ce fut la dernière mesure vigoureuse prise par les jacobins dans cette journée.

CHAPITRE XXXV.

Tous les gens de bien se réunissent à la convention pour comprimer les anarchistes.

La convention, instruite de la révolte des municipaux, avait mis hors la loi tous fonctionnaires publics qui prendraient les armes contre le corps législatif, tous les individus qui s'opposeraient à l'exécution des décrets lancés contre Robespierre et ses complices. Ce fut l'objet d'une proclamation publiée lorsque le tocsin sonnait à la maison commune. Barras, Fréron, Ferraud, Rovère, Delmas, Léonard Bourdon, et Bourdon de l'Oise, avaient été nommés pour diriger la force armée.

Ces commissaires se présentaient successi-

vement devant tous les postes. Les yeux s'étaient ouverts sur les manœuvres des anarchistes. On se ralliait généralement à la convention. Deux députés arrivent à la section des Gravilliers. Le bataillon, sous les armes, attendait que le gouvernement lui fit connaître les ennemis qu'il devait combattre. A la voix des représentans, les citoyens se mettent en marche avec leurs canons ; ils sont renforcés sur-le-champ par les détachemens nombreux des sections environnantes. An II.

Toutes les rues aboutissant à la place de Grève sont occupées dans le plus profond silence. Cependant quelques particuliers avaient été chargés de sonder les dispositions des corps armés qui occupaient la place. Séduits au premier abord par les partisans de Robespierre, ils commençaient à sentir le mauvais effet que pouvait avoir leur erreur. Le rassemblement robespierrien se dissipait insensiblement de lui-même. Les ténèbres de la nuit cachaient une partie de ce changement ; il ne fut clairement apperçu, que lorsqu'à la nouvelle du danger, les municipaux ayant fait le signal de prendre les armes, les grouppes dispersés dans la maison commune et dans la place de Grève se rassemblèrent. Frappés de leur petit nombre, des bruits vagues et exagérateurs grossissant les phalanges qui s'approchaient, augmentaient encore leur

embarras. En vain des motionneurs anar-
1794. chistes, lancés par les municipaux dans la place, tentaient de stimuler l'ardeur éteinte des assistans par les phrases bannales dont les jacobins se servaient ordinairement pour échauffer l'esprit de la multitude ; d'autres motionneurs péroraient en sens contraire ; les paroles étaient neutralisées par des paroles.

Les assaillans s'avançaient peu-à-peu; déjà les têtes de leurs colonnes paraissaient dans la place. Débouchant à la fois par toutes les issues, leurs armes brillaient au clair de la lune. Tout-à-coup au silence profond qu'ils observaient, succède le cri général : *vive la république*. Les citoyens rassemblés dans la place répondent par la même acclamation. Toutes les troupes se réunissent; les municipaux restent presque seuls dans l'enceinte de la maison commune. En vain ils voudraient fermer les portes de ce vaste édifice, une batterie de canons est sur le point de les briser.

An II.

CHAPITRE XXXVI.

Legendre se rend aux jacobins, engage les clubistes à se retirer. Ils accourent dans leurs sections respectives.

Il se passait une autre scène aux jacobins. Malgré le nombre des clubistes qui avaient successivement abandonné l'assemblée, elle restait délibérante, et continuait de correspondre avec la municipalité. Les choses tournaient de manière qu'il allait être démontré que ce club n'était qu'un rassemblement de factieux, soumis à la peine portée contre les individus qui entravaient, dans cette circonstance, les mesures de la convention. Les jacobins allaient perdre, par une imprudence de quelques heures, le fruit de leur astucieuse conduite pendant plusieurs années. Cette catastrophe, ardemment desirée par les vrais républicains, n'entrait dans les vues ni des partisans du comité de salut public, ni de ceux de Danton. Les uns et les autres ne se réunissaient contre Robespierre, que pour prendre sa place. Ils avaient besoin des sociétés populaires presque toutes affiliées au club des jacobins de Paris : il était instant de prendre un parti décisif.

1794. Legendre, un des premiers élèves de Danton, fut chargé de cette commission délicate. Accompagné de peu de personnes, il se rend aux jacobins, monte à la tribune, développe avec une éloquence agreste les dangers qui menacent la société jacobine, si, dans l'épineuse conjoncture où l'on se trouve, elle prolonge plus long-tems sa séance. Aux exhortations il joint les menaces, tandis que ceux dont il était accompagné, confondus dans la foule, faisaient confidence à leurs voisins qu'une force armée redoutable s'avançait pour enlever jacobins et jacobines. Ce bruit qui circule rapidement, soutenu par les mauvaises nouvelles qu'on recevait de la municipalité, donnait le plus grand poids aux observations de Legendre : un esprit de terreur se saisit de l'assemblée.

Les jacobins les plus voisins de la porte sortent les premiers comme pour examiner ce qui se passe au dehors ; les autres prennent la même route. Les tribunes se vident ; chacun semble craindre de rester le dernier dans la salle. Elle est, en quelques minutes, entièrement évacuée. Legendre sort le dernier, ferme la porte, prend les clefs, et les porte à la convention. Il déclara que des malveillans, probablement royalistes, s'étant introduits dans la salle des jacobins, avaient pris, en leur nom, des arrêtés séditieux ; qu'instruit

d'une abominable supercherie, capable d'affaiblir la juste réputation de patriotisme acquise par les jacobins, il s'était transporté dans ce rassemblement, et qu'à sa voix, non-seulement le peu de jacobins qu'on avait séduits s'étaient retirés, mais que les factieux eux-mêmes, craignant les suites de leur attentat, avaient vidé la place. AN II.

Cette tournure était d'une fausseté palpable. Chacun savait qu'on n'entrait aux Jacobins qu'en montrant à la porte une carte dont chaque clubiste était pourvu et qu'il changeait tous les trois mois; mais l'évidence des faits particuliers n'est pas d'un grand poids dans les vastes commotions politiques. C'est bien dans ces occasions qu'on peut dire avec vérité : *malheur aux vaincus*. Le parti victorieux arrange les événemens de la manière qu'il lui convient, force les ennemis au silence, brise la plume de l'écrivain qui, voulant parler en leur faveur, n'aurait pas sur la poitrine la triple cuirasse dont parle un poëte latin; la vérité se cache, elle devient bientôt problématique, et l'erreur, prenant le caractère de l'opinion publique, va tromper la postérité.

Le voile bénévole jeté par Legendre sur la société jacobine, ne pouvait s'etendre sur l'individu qui la présidait durant cette séance. Il fut seul sacrifié. Les jacobins, après avoir

louvoyé durant quelque tems, reprirent in-
1794. sensiblement leur allure ordinaire. Cependant plusieurs coups qui leur furent successivement portés, diminuèrent leur vigueur; ils n'eurent jamais, après le 9 thermidor, le crédit dont ils jouissaient précédemment.

Tandis que les jacobins accouraient dans leurs sections respectives, afin d'être en mesure d'alléguer un jour leur *alibi*, d'assurer qu'ils n'avaient pas assisté à la séance nocturne du 9 thermidor, les portes de la maison commune avaient été forcées, les conspirateurs éperdus cherchaient en vain leur salut dans une fuite désormais impraticable. Robespierre l'aîné, voulant se défendre contre un gendarme qui l'arrêtait, reçoit un coup de feu qui lui fracasse la mâchoire inférieure; Robespierre le jeune se précipite des fenêtres de la maison commune, ses membres sont brisés dans sa chûte; Lebas fut tué par ceux qui se jetaient sur lui; les autres proscrits s'étaient cachés dans les lieux les plus obscurs; l'un est arraché d'une cheminée, l'autre d'une armoire, un troisième d'un égout: tous sont conduits en prison. La convention, instruite de ces événemens, renouvelle le décret qui met les conspirateurs hors la loi, et ne suspend sa séance qu'à cinq heures du matin le 10 thermidor.

An II.

CHAPITRE XXXVII.

Dix thermidor. Supplice de Robespierre et de ses complices.

Robespierre, blessé grièvement, fut placé par les gendarmes sur un fauteuil de cuir rouge. Sa machoire inférieure s'était détachée de la supérieure par l'effet du coup qu'il avait reçu. Pour les rapprocher l'une de l'autre, on passa sous son menton une bande de toile qui fut nouée sur sa tête Il fut porté dans cet état au comité de sureté générale et couché sur une table. Le malheureux, le visage pâle, la tête ouverte, les traits hideusement défigurés, rendant son sang à gros bouillons par les yeux, les narines et la bouche, reçut pendant deux heures dans cet endroit les injures et les malédictions de ceux qui l'environnaient. Il paraissait souffrir avec patience la fièvre ardente qui le dévorait, et les douleurs aiguës que lui causait sa blessure. Il ne lui échappa aucune plainte, il ne répondit à aucune des questions que lui firent ses collègues. On le transporta à l'Hôtel-Dieu à travers des flots de peuple qui se pressaient sur son passage;

1794. et lorsqu'un chirurgien eut mis un appareil sur sa plaie, on le porta dans les prisons de la Conciergerie.

Aux premiers rayons du soleil, la garde nationale parisienne était encore sous les armes. La joie était peinte sur tous les visages, lorsque, sans examiner les causes secrètes de la catastrophe qui venait de s'opérer, on ne la considérait que sous l'aspect d'un événement inattendu dont les suites heureuses allaient tarir les fleuves de sang qui, depuis plus d'un an, inondaient la France.

A six heures du soir, les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, Fleuriot-Lescot, Payan, membre du tribunal révolutionnaire; Vihiers, président des jacobins, et quinze autres membres de la municipalité furent punis de mort sur la place appelée de la Révolution ou de la Concorde.

Jamais on n'avait vu sur le passage des suppliciés une telle affluence de spectateurs, les rues étaient engorgées; on voyait des hommes montés jusque sur le faîte des maisons. La charrette qui portait les deux Robespierre, Couthon et Henriot attirait surtout les regards. Henriot n'avait pour vêtement qu'une chemise, un gillet et un pantalon couvert de sang et de boue. Le voilà, disait la multitude, tel qu'il était lorsqu'il sortit du séminaire de Saint-Firmin,

après avoir égorgé les prêtres enfermés dans cette enceinte. An II.

Robespierre, couvert du même habit bleu qu'il portait le jour où, dans le Champ-de-Mars, il avait proclamé l'existence de l'Être suprême, laissait tomber sur sa poitrine sa tête que rendait horriblement diforme le linge sale et sanglant qui l'enveloppait. Ses compagnons, défigurés, ressemblaient moins à des criminels qu'à des bêtes féroces qu'on avait prises dans un piége, et dont on n'avait pu se saisir qu'en les mutilant. On ne saurait peindre l'expression de la joie publique qui se propageait au milieu du spectacle le plus hideux. Le concours tumultueux du peuple forçait fréquemment le cortège de s'arrêter. Le nom de Robespierre, chargé d'imprécations, volait dans toutes les bouches. Une femme, fendant la foule dans un de ces interstices, s'avance au pied de la charrette; apostrophant Robespierre d'une voix qui retentit au loin, elle lui crie : Ton supplice m'enivre de joie, descends aux enfers avec les malédictions de toutes les épouses et de toutes les mères de familles.

L'horrible difformité avec laquelle ces criminels paraissaient en public au dernier moment de leur vie, faisait naître des réflexions particulières; la justice divine semblait exercer ses vengeances sur des monstres

qui, s'étant baignés dans le sang pendant
1794. leur vie, en étaient couverts lorsqu'ils entraient dans la tombe. Robespierre était réservé à une souffrance singulière. Le bourreau, après l'avoir étendu sur la planche, arracha brusquement l'appareil mis sur sa blessure; il jeta le cri d'un tigre. La mâchoire inférieure se détachant de la supérieure, et laissant jaillir par la plaie des fontaines de sang, présenta l'image la plus horrible.

Les corps des suppliciés furent jetés dans des fosses larges et profondes que Robespierre avait fait creuser pour renfermer les restes sanglans de plusieurs milliers de victimes devouées à la mort comme complices d'une prétendue conjuration générale, dénoncée à la tribune de la convention, par Elie Lacoste, sous le nom de conjuration du baron de Batz. Ainsi l'éternel arbitre des destinées des hommes avait ordonné que ces êtres féroces qui, depuis dix-huit mois, couvraient la France de ruines, creuseraient eux-mêmes le tombeau qui devait les engloutir.

Telles furent les principales circonstances d'un mouvement populaire célébré à juste titre, parce qu'il tarit les larmes ou qu'il diminua les infortunes de plusieurs milliers de Français, mais dont le résultat trompa les combinaisons de tous ceux qui en avaient

dirigé les ressorts. Robespierre, qui se croyait au moment d'être porté au pouvoir suprême par le vœu de la multitude, fut abandonné et périt sur un échafaud. Les officiers municipaux de Paris qu'il avait leurrés du fol espoir d'obtenir dans le gouvernement français le rang dont jouissait le sénat de Rome, furent enveloppés dans sa proscription. Quatre-vingts d'entr'eux, exécutés les jours suivans, présentèrent un dernier exemple des hécatombes humaines que nous ne verrons plus sans doute. AN II.

Mais ce qui épouvante la pensée, c'est que Robespierre ne tomba que parce que les montagnards s'étaient divisés; si quelque harmonie eût regné parmi eux, la sanglante oppression qui pesait sur la France durerait peut-être encore. Deux triumvirats se préparaient à continuer le cours de l'horrible tyrannie, en se déclarant les ennemis de Robespierre qu'ils avaient quelquefois surpassés en férocité.

Le comité de salut public fut vainqueur, non par ses propres forces, mais par les secours donnés par des hommes qui ne prétendaient pas consolider sa puissance en ruinant celle de Robespierre; il fit donc de vains efforts pour s'emparer de la dictature que les orléanistes se préparaient à lui disputer.

Il s'établit une nouvelle lutte entre les
1794. jacobins et les cordeliers ; lutte sanglante, dans laquelle les deux factions, se traînant respectivement à l'échafaud, perdaient peu-à-peu une partie de leurs forces. La journée du 9 thermidor aurait pu être nommée la journée des dupes.

LIVRE SEIZIÈME.

An II.

CHAPITRE PREMIER.

Evénemens qui accompagnèrent le neuf thermidor.

ELOIGNONS nos regards de ces tems horribles, où le sol entier de ma patrie ne présentait que l'aspect redoutable d'un volcan immense, qui dévorait la masse de l'empire français, et le rejetait par lambeaux sur les empires voisins; la France allait périr, en ensevelissant l'Europe sous ses ruines. J'ai osé crayonner l'incroyable histoire de ces jours malheureux; mais comment classer tant de forfaits, dont le nom même était inconnu jusqu'à nous. Comment peindre une sanglante anarchie, sans frein comme sans vues politiques, qui détruisait tous les anciens rapports sociaux, sans leur en substituer d'autres; un bouleversement général, au sein duquel toutes les passions s'agitèrent à-la-fois, sur une vaste contrée, comme les vents sur la surface de la mer; un chaos universel, dont l'action funeste, confondant tous les élémens du

monde moral, ouvrait une vaste carrière aux
1794. agitateurs qui voulaient profiter du bouleversement de la fortune publique, pour établir leur fortune particulière.

La même fermentation, sur les débris des explosions passées, en faisait craindre sans cesse de nouvelles. Cent villes déclarées en état de siège ; trente départemens soumis au régime militaire ; des provinces entières mises hors la loi ; des contributions forcées ; des réquisitions forcées ; du papier forcé ;

Toutes les conventions trompées ; des lois abusives, remontant vers le passé, au lieu de se diriger vers l'avenir ; un demi-million d'hommes privés de leur liberté ; des assassinats juridiques tenant lieu de finances ; les dépenses nationales absorbant toutes les fortunes particulières ; des lois, aussi insensées qu'atroces, arrêtant jusqu'aux travaux de l'agriculture, et préparant la plus longue et la plus déplorable famine, dans le pays le plus fertile et le plus industrieux de l'univers ; d'un côté, le crime, dans toute sa laideur et dans toute sa bassesse, se jouant sans but, sans objet, de toutes les idées morales, pour le seul plaisir de tourmenter les hommes ; de l'autre, la plus misérable lâcheté, la plus apathique insouciance, rampant aux genoux des plus infâmes scélérats ; ici, un gouvernement parlant de liberté à un peuple abbattu

sous

sous le poids de ses chaînes ; là, ce même peuple dansant autour des échafauds sur lesquels des monstres, sans entrailles, l'assassinaient en détail ; que ne pouvais-je effacer, du souvenir des hommes, ce déluge d'atrocités ! An II.

Environné de ruines éparses, et les yeux perpétuellement attachés sur le tombeau ouvert devant moi, je trempais mes pinceaux dans le sang. Heureux, dans mon travail pénible, en instruisant nos neveux, de les prémunir contre les fautes que firent leurs pères.

Peut-être la postérité m'accusera-t-elle d'avoir mis trop de ménagement dans mes récits ; cependant presque tous les journaux qui dominent aujourd'hui, se sont réunis pour présenter mon ouvrage comme une satyre amère dictée par la morosité, ou par des vues anti-républicaines. Déplorable condition de l'écrivain, de vivre dans un tems où l'on ne saurait prononcer le nom d'un vice, ou rappeler un forfait, sans être soupçonné de montrer du doigt quelque important personnage, ou de faire la satyre du gouvernement !

Généreux Français, vouez à l'infamie l'écrivain imposteur, qui, dans ses phrases rangées avec art, eût voulu séduire votre bonne foi ou votre inexpérience. Mais si j'ai écrit sous la dictée de ma conscience et de la vérité ; quand même le brûlant amour de la patrie



m'aurait quelquefois égaré dans les jugemens
1794. que j'ai portés des hommes ou des choses, songez aux circonstances épineuses au milieu desquelles j'écrivais cette histoire, et plaignez l'écrivain qui, dans ces jours d'anarchie où les lois étaient insuffisantes et obscures, pouvait, chaque jour, tomber victime de la politique ou des factions dévoilées.

Les opérations de la convention nationale de France étonneront les races futures. On se demandera comment des hommes, presque tous obscurs jusqu'alors, devenus tout-à-coup des législateurs à vastes conceptions, ou des guerriers pleins d'audace, ont pu bouleverser l'Europe et changer son système ; comment, pendant une dictature de trois années, ils ont employé en même tems une énergie, une grandeur et une férocité, qui surpassent le courage des anciens Romains et les fureurs des premiers Césars.

Au milieu des ruines fumantes qui les environnaient de toutes parts, et qui menaçaient à chaque instant de les engloutir, proclamant les institutions républicaines dans leur patrie, tandis que leur main signait l'arrêt de mort du successeur de soixante rois, ils jetaient le gant à tous les monarques de l'Europe épouvantée. Guillaume le Conquérant, brûlant ses vaisseaux, après avoir pris terre sur les rives d'Albion, ne se plaçait pas,

avec plus d'intrépidité, entre la victoire et la mort. An II.

Sans argent, sans crédit, sans généraux, sans flotte, sans armée; trahis par Dumourier, Valenciennes aux Autrichiens, Toulon aux Anglais, le roi de Prusse sous les murs de Landau, les Espagnols sous ceux de Perpignan, le roi de Sardaigne rentrant dans la Savoie, la plus désastreuse et la plus étendue des insurrections dévorant les départemens de l'ouest, la convention rend un décret, et soudain la France entière devient un vaste atelier d'armes et de munitions de guerre; elle se hérisse de bayonnettes. Un million de combattans volent sur les frontières; des soldats, sortis des rangs, se présentent pour les commander; et ces généraux d'un jour, devenus l'admiration des gens du métier, battent les compagnons du grand Frédéric.

Le roi de Prusse est défait sous Landau, les Autrichiens sous Charleroi, les Anglais à Hoods-Cootes, les Espagnols à Perpignan, les Piémontais sur les sommités des Alpes; le drapeau tricolor flotte sur les murs embrâsés de Toulon. Au sud, les Alpes et les Pyrénées sont escaladées, la moitié des provinces Sardes sont envahies; la Biscaye, la Haute-Navarre, la Catalogne sont entamées, l'Espagne entière est menacée; au nord, la Belgique, le pays de Liège et l'Allemagne à

la gauche du Rhin, tombent sous les efforts
1794. de nos guerriers. De nouveaux miracles s'opèrent ; la Hollande est conquise au cœur de l'hiver par des troupes nouvellement levées, qui bivouaquaient dans les glaces amoncelées. Ce que Louis XIV, dans toute sa grandeur, n'eût osé concevoir, est exécuté par les fondateurs de la république française. Les étendards républicains sont arborés sur le Rhin, depuis Basle jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer.

C'est au milieu de la plus vaste tempête; c'est lorsque la France nageait dans le sang de ses habitans tournant leur fureur les uns contre les autres, que la convention opérait une partie de ces choses extraordinaires. Elle aurait ravagé et soumis le monde ; mais elle épuisa sur elle-même sa dévorante énergie. Quatre partis tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ont été lancés tour-à-tour sous le couteau de la guillotine par un cinquième parti méprisé de tous, qui, toujours rangé du côté du plus fort, se conservait en frappant, au gré des circonstances, les royalistes ou les républicains, la *montagne* ou la *plaine*.

Jamais tant d'événemens ne s'étaient pressés dans un espace de tems aussi étroit que celui qui renferme les lustres révolutionnaires dont j'ai tracé l'histoire. Des siècles entiers sem-



blent s'être écoulés devant moi et sous ma plume.

J'ai vu des factions sanglantes naître, dominer et périr, remplacées par d'autres factions qui partageaient le sort des premières; et, lorsque je méditais sur les malheurs de Rome, depuis la dictature de Sylla jusqu'à l'empire de Domitien, gravés dans la mémoire des hommes par Tacite, par Salluste, par Suétone, j'envisageais les ouvrages de ces célèbres historiens comme des prophéties qui annonçaient nos destinées.

Tacite ne faisait-il pas le tableau frappant de la domination de Robespierre, lorsqu'il peignait la capitale du monde en proie aux plus affreuses barbaries; les mers qui baignaient l'empire romain, couvertes d'exilés, et les écueils sur lesquels ils traînaient leur douloureuse existence, teints de leur sang? « On était coupable en aspirant aux magistratures; on était coupable en les refusant. L'opulence était un crime, la vertu était un crime encore plus grand. On suscitait les serviteurs contre leurs maîtres, les affranchis contre leurs patrons, et si quelque citoyen n'avait point d'ennemis, on se servait de ses connaissances, de ses amis même pour le pousser sur l'échafaud. » *Tac. hist.*

Suétone rapporte que Domitien fit mettre à mort le philosophe Hermogène, de Tarse,

qui s'était exprimé dans ses ouvrages avec
1794. une franchise républicaine, et que sa proscription s'étendit sur les libraires qui avaient vendu des copies de ses écrits. Ainsi nous avons vu les jacobins frapper de la hache révolutionnaire les Condorcet, les Bailly, les Linguet, les Lavoisier, et ruiner des pères de famille, en brisant des presses qui avaient été employées à publier des écrits qui leur déplaisaient.

Salluste ne semble-t-il pas écrire l'histoire de notre révolution, lorsqu'il parle de ces tables funestes sur lesquelles des tyrans inscrivaient des milliers de victimes destinées à la mort? « Les lois, les jugemens, le trésor public, l'administration des provinces sont à la disposition d'un seul homme; la puissance de vie et de mort, sur tous les citoyens, réside dans sa volonté arbitraire: aussi vous avez vu les victimes humaines qu'il a immolées, et les tombeaux, asyles silencieux de la mort, inondés du sang des vivans..... Il est le seul, depuis qu'il existe des hommes, qui ait prononcé des peines contre les enfans à naître, afin que le malheur d'être victimes de l'injustice leur fût assuré avant l'existence; et, pour comble d'horreur, l'excès de son audace a placé sa sureté dans sa fureur même, tandis que, dans la crainte d'un joug encore plus pesant, vous

n'osiez penser à recouvrer votre liberté. » *Sallust.*

An II.

La dévastation des provinces romaines par Sylla ne semble-t-elle pas avoir servi de modèle à la dévastation de nos départemens par les montagnards ? Robespierre n'avait-il pas, comme Sylla, des lieutenans féroces qui promenaient à ses ordres, jusqu'aux extrémités de notre territoire, la famine et la destruction. Le tyran de Rome s'était transporté dans Préneste, après la capitulation de cette ville, pour y exercer ses vengeances : ainsi Collot-d'Herbois se transporta dans Lyon, pour en faire égorger les habitans sous ses yeux. Que dis-je ! Il les égorgea de ses mains. Parmi les soldats qu'on forçait à fusiller les proscrits, il s'en trouvá un qui laissait entrevoir la répugnance avec laquelle il se prêtait à l'horrible ministère dont il était chargé. Sa main tremblante supportait à peine son arme chargée du plomb homicide ; sa contenance était incertaine ; le trouble de ses yeux annonçait le trouble de son ame éperdue ; il détournait la tête, en tirant ses coups au hasard. Collot s'approche de lui, arrache le fusil qu'il tenait dans ses mains, et assassinant lui-même une des victimes qu'il avait condamnée à la mort, lui dit : Voilà comment frappe un républicain.

J'ai vu le commerce le plus florissant, anéanti

1794. sous le poids des taxes révolutionnaires ; la famine pâle et dévorante, amenée avec un art digne des enfers sur le sol de la France ; les finances d'une nation riche et industrieuse, dilapidées, anéanties ; les cités les plus célèbres, les plus populeuses, dévastées, démolies ; les provinces les plus fertiles, changées en désert hideux ; mille bastilles nouvelles, perpétuellement ouvertes, soit pour fournir aux échafauds leur proie quotidienne, soit pour enfermer les captifs qu'on y précipitait en foule.

J'ai vu toutes les atrocités que le despotisme déguisé en démocratie peut accumuler sur une nation ; des tribunaux d'égorgeurs établis dans toutes les villes, les rues obstruées par les charretées de victimes traînées chaque jour à la mort, des fosses larges et profondes creusées pour en dévorer les restes sanglans, l'anarchie moissonner la génération présente, tandis qu'une guerre, provoquée par l'ineptie la plus stupide, moissonnait, au sein de ses triomphes les plus éclatans, l'espoir de la génération suivante.

Dans un siècle éclairé du flambeau de la philosophie, les bases antiques de l'instruction publique se sont écroulées en France ; les temples de la morale ont été fermés, les autels d'une religion consolatrice ont

été brisés, on a voulu successivement leur substituer le culte du maratisme, de la vérité, de la raison, de la théophilantropie; vaines tentatives! l'irréligion, comme un poison dissolvant, a isolé tous les hommes, dégradé les rapports qui les attachaient ensemble, et détaché le faisceau social. AN II.

J'ai vu des êtres moitié tigres et moitié renards, un bonnet rouge sur la tête, un bandeau sur les yeux et un poignard dans les mains, abattre les monumens élevés au souverain architecte de l'univers, traîner dans la fange les instrumens destinés au culte public, forcer les ministres de la religion chrétienne, par l'aspect d'une mort inévitable ou d'un isolement pire que la mort, d'avilir leurs fonctions et leurs personnes, en se déclarant charlatans et trompeurs; les mêmes hommes qui venaient de brûler les images révérées dans les temples, et d'égorger les ministres qui les desservaient, offrir à la vénération du peuple le buste hideux du plus sanguinaire des démagogues, et par la plus inconvevable dérision, après la chûte de ce culte abominable, oser s'affubler des couleurs nationales; et, levant vers le ciel leurs mains teintes de sang, se proclamer les prêtres d'une nouvelle religion.

Un peuple malheureux, qui cherchait, qui préconisait la liberté, se comparait aux

1794. Grecs et aux Romains, tandis que sa tête était courbée sous un joug plus pesant que ne fut jamais celui d'Aristion dans Athènes, de Caligula dans Rome. Ce peuple ne voulait reconnaître d'autre autorité que celle des lois, d'autre supériorité que celle des vertus et des talens ; cependant les emplois du gouvernement comme les éloges de la patrie, se prodiguaient aux plus ignorans et aux plus pervers ; il élevait des autels à la concorde, et ces autels étaient placés dans le temple de la mort ; il faisait des invocations à la nature, tandis que ses conducteurs, profanant jusqu'à la sainteté des foyers domestiques consacrés à l'hospitalité, vouaient à l'échafaud quiconque eût donné asyle à un proscrit, fût-on lié avec lui par les nœuds les plus sacrés ; on prêchait l'humanité sur des monceaux de cadavres.

Cependant la victoire couronnait constamment les drapeaux français ; mais les hommes envoyés sur les frontières manquaient dans les manufactures, dans les atteliers, dans les campagnes. Le commerce anéanti, l'agriculture négligée, les assignats multipliés sans mesure, tous les objets d'indispensable nécessité montaient rapidement à des prix où les consommateurs ne pouvaient atteindre. Il était peu de propriétaires dont les revenus fussent suffisans pour alimenter leurs familles.

On voyait des héritages en vente de toutes parts ; heureux celui qui avait profité de son ancienne opulence pour se procurer des objets de luxe ou d'agrément, regardés comme superflus, et dont l'utilité se démontrait alors, parce que le père de famille trouvait dans leur vente une ressource qui le dispensait d'aliéner les plus précieux immeubles, dont les fruits devaient passer à la postérité. La misère désespérante, après avoir bravé les petites fortunes qui jusqu'alors avaient bravé l'indigence dans le sein d'une heureuse médiocrité, s'attachait à des familles qui semblaient être à l'abri de ce redoutable fléau. L'inquiétude se montrait sur les visages des citoyens les plus arrangés dans leurs affaires, lorsque des flots d'agioteurs, et d'autres sang-sues qui s'engraissaient dans les malheurs publics, ne cachaient pas leur joie féroce et insultante.

Un peuple victorieux aurait-il à craindre des revers ? L'orgueilleuse Europe est-elle assez puissante pour nous imposer des lois ? Viendrait-elle disperser les débris de la France après avoir pompé ses trésors ? A cette horrible idée, mon sang s'allume dans mes veines. Français ! la France cesserait-elle d'exister pour vous ? Vieillards, hâtez-vous de descendre dans la tombe, pour ne pas survivre à l'honneur ; jeunes filles, renon-

1794. cez pour jamais aux doux liens de l'hyménée; si vos enfans ne doivent pas naître Français ! Contemplez la malheureuse Pologne ; mais, où m'égarent des craintes illusoires !

Ah ! si, déposant nos haines insensées, nous renoncions pour jamais à ces odieuses dénominations qu'enfantèrent l'égarement ou la fureur, pour ne former qu'un faisceau de trente millions de frères, que bientôt l'aigle autrichienne et le léopard britannique pâliraient devant nous ! Fils de Chatam, ne vante plus ta politique fausse et cruelle; le sol fertile de la France n'existe-t-il pas encore, et prétendrais-tu avoir détruit l'industrie des Français ?

De toutes parts j'entends retentir les cris de la victoire; de toutes parts fuient les puissances ennemies devant nos armées triomphantes ! Nos valeureux guerriers ont dicté des lois à un peuple magnanime, qui durant quarante années, résista aux efforts du puissant Philippe, secondé de ses vieilles bandes espagnoles et des trésors de l'Amérique. Les institutions populaires fondées par les compagnons de Guillaume Tell ont été rétablies dans l'Helvétie; la moitié de l'Italie fut subjuguée par nos armes, et cette nombreuse coalition qui se vantait de démembrer la France, se démembre elle-même.

Si la France s'affaiblit au milieu d'une suite

de triomphes si prodigieux, qu'on chercherait vainement tant d'héroïsme dans les fastes des nations anciennes et modernes, c'est à nos dissentions intérieures qu'il faut attribuer ces funestes effets, et non aux efforts de nos ennemis extérieurs. Le remède aux maux de l'état est dans nos mains. Le sang et les larmes ont abreuvé trop long-tems notre patrie; que la source empoisonnée en soit tarie à jamais! Hommes faibles, inconséquens, et sujets à l'erreur, tous, oui tous, nous avons besoin d'une mutuelle indulgence.

O nature! mère commune de tous les êtres créés, que ne peux tu ranimer les victimes que la faulx aveugle de la mort a frappées, ou que ne puis-je évoquer les ombres généreuses des martyrs de la liberté! Eloquent Vergniaux, courageux Phelippeaux, vertueux Feraud, vos manes ne sauraient-elles être appaisées que par le supplice des monstres qui vous arrachèrent la vie au milieu de votre carrière!

Vous tous qui fûtes les témoins des derniers instans des républicains immolés par le démon de la discorde, vous savez que leur dernier vœu, leur vœu suprême, fut en faveur de la félicité de leur pays. Vingt représentans du peuple montèrent à l'échafaud, en faisant retentir les airs d'hymnes patrio-

tiques. Loin de songer à leurs vils ennemis ;
1794. leurs yeux brillaient du noble orgueil de sceller de leur sang la république qu'ils avaient fondée. C'est l'affermissement de la république qu'ils vous demandent du fond de leurs tombeaux, et non une vengeance inutile.

Que les noms de jacobins, de feuillans, de cordeliers, de girondins, d'anarchistes, de brissotins, de fédéralistes, de compagnons de Jésus ou du Soleil, qui furent le principe ou l'occasion de tant de meurtres, ne soient plus prononcés !

Qu'importe qu'il vive, ce misérable que la bêtise, l'égarement ou la misère rendirent criminel ? Une funeste expérience nous apprend, en politique, par quel enchaînement fatal l'erreur enfante le crime. Quand la main de fer de la révolution précipitait ces hommes trompés dans un profond abyme, pouvaient-ils se retenir dans la chûte ?

Mais en engageant les victimes de la révolution à faire un entier et généreux sacrifice de leurs ressentimens à la tranquillité publique, puisse le développement des causes et des effets de nos funestes dissentions ouvrir les yeux à tous les Français sur notre situation présente, et les prémunir contre les nouvelles catastrophes dont les désorganisateurs que j'ai démasqués pourraient nous menacer dans la suite !

Une révolution totale dans le gouvernement d'un vaste empire ne saurait s'opérer sans un bouleversement plus ou moins complet des fortunes particulières ; l'histoire de tous les anciens empires nous instruit de cette vérité. Comment concilier ensemble celui qui attaque, qui détruit les anciens abus, et celui qui les défend comme son héritage ? Les effets d'une révolution peuvent être salutaires ; mais ses actes sont cruels et désastreux ; le trouble et le sang les environnent. Une révolution amène une guerre intestine, et la guerre intestine alimente une révolution ; ces deux fléaux, attachés à la même existence, ne peuvent tomber que du même coup. Nos neveux, en sillonnant la terre, trouveront par-tout des vestiges de nos fureurs ; le soc de leurs charrues brisera des cranes humains, soulévera les ossemens de leurs pères, disséminés sur la France comme sur un vaste cimetière. Abandonnons ces noires images.

Parmi les victimes de Robespierre, Hérault-Séchelles, Bazire, Camille-des-Moulins, Danton, périrent pour n'avoir pas voulu consentir qu'un seul cueillît les fruits d'un champ qu'ils avaient défriché en commun. Quant à Chabot, Lacroix, Fabre-d'Eglantines et quelques autres jacobins aussi déhontés, leurs rapines étaient si manifestes

et si multipliées, que le tyran n'aurait pu
1794. les épargner, sans afficher une partialité capable de renverser de fond en comble l'échafaudage de vertu dont il faisait parade ; les uns furent sacrifiés pour s'être opposés aux usurpations de Robespierre, les autres pour en avoir voulu partager les avantages. On les accuse de trahison ; il fallait bien donner à leur supplice une apparence d'équité.

Qu'en coûtait-il d'ailleurs de les accuser ? On parlait à un peuple qui ne pouvait ni ne voulait voir la vérité ; on parlait à un corps législatif dont aucun membre n'aurait osé démentir l'accusation, dans la crainte de la partager. Lorsque Saint-Just prononça le discours qui conduisit Danton à *l'échafaud*, Courtois, cousin de ce député, n'eut pas le courage d'ouvrir la bouche pour le défendre ; Legendre osa seul proférer quelques paroles insignifiantes ; mais à la voix de Robespierre, il se retira bientôt, et abandonna lâchement celui qui avait été son protecteur.

Ce n'était pas à la tribune de la convention que les accusateurs étaient tenus de fournir les preuves de ce qu'ils avançaient. Les pièces devaient être renvoyées au tribunal révolutionnaire, et ce tribunal, autorisé, indépendamment des preuves, à juger d'après sa conviction intérieure, ou d'après la volonté de

la

la multitude qui assistait aux audiences, était encore dispensé de motiver ses jugemens. An II.

Un homme sans courage, sans talens supérieurs, porté au pouvoir par l'hypocrisie de la popularité, aidé par quelques hommes aussi féroces et plus vils que lui, portait ainsi la mort dans les familles.

Robespierre périt à son tour, parce que l'étendue de sa puissance épouvantait ses complices autant que ses ennemis. Déjà plusieurs de ses partisans avaient été sacrifiés par lui; les autres craignaient le même sort, ils s'unirent pour abattre l'idole qu'ils avaient élevée. La puissance de Robespierre paraissait à son comble; il allait, comme dit Schakespear, quitter le dernier échellon et porter sa tête dans les nues. Quelques mains frappent cette échelle de grandeur, l'usurpateur est précipité. Si le neuf thermidor eût été l'ouvrage de la convention entière, complice par sa faiblesse des horreurs, dont le peuple attendait avec justice la vengeance la plus prompte et la plus complette, elle se fût hâtée de punir, d'une manière exemplaire, ces féroces jacobins qui, après avoir déchiré de leurs mains le sein de leur patrie, avaient encore des appuis dans le gouvernement, et menaçaient à chaque instant de reprendre leur sceptre abhorré.

1794.

CHAPITRE II.

Conduite qu'eût tenue Robespierre, si la victoire eût couronné ses projets.

UNE proclamation, publiée le dix thermidor, annonçait clairement que le parti, qui avait dirigé la révolution du 2 juin l'an premier, dominait encore dans l'assemblée. On y lisait cette phrase remarquable : Le 31 mai, le peuple fit sa révolution ; la convention a fait la sienne le 9 thermidor : la liberté applaudit également à toutes les deux.

Les victimes, entassées dans les cachots par Robespierre, rentrent dans leurs maisons; les échafauds sont renversés ; le sang cesse de couler ; l'innocence respire ; des cris de joie retentissent dans tous les départemens ; les assassins fuient, épouvantés à leur tour ; mais, par-tout reconnus à leurs regards farouches, à leurs mains teintes de sang, quelques-uns d'eux sont saisis et chargés de fers; tels furent les bienfaits de la journée du 9 thermidor. Ces bienfaits appartiennent tellement à cette journée, que je suis convaincu qu'elle les eût également éclairés, si, par l'effet d'un événement contraire, Robespierre eût terrassé ses rivaux. Le comité de salut public, vain-

queur dans cette lutte, rendit Robespierre responsable de tous les crimes commis depuis le 2 juin. AN II.

Vilate, un des jurés au tribunal révolutionnaire, nous apprend, dans une brochure intitulée, *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor*, que le projet de Robespierre était de porter sur l'échafaud Thuriot, Guffroi, Rovère, Lecointre, Panis, Cambon, Monestier, Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, Duval, Audouin, Léonard Bourdon, Vadier, Vouland et Barrère. Depuis près d'un mois, Robespierre n'assistait pas aux séances du comité de salut public; il avait prononcé plusieurs discours aux jacobins, dans lesquels il semblait de bonne foi résolu d'arrêter le torrent dévastateur qui dévorait la France.

C'est un problême, s'il n'en excitait pas sourdement l'action, à dessein d'avoir le suprême mérite, aux yeux de la France, d'être le dieu libérateur, qui seul fermerait l'abyme de la destruction, et ramenerait les hommes à l'espoir du bonheur; mais il est certain que, s'il eût triomphé de ses ennemis, rien ne lui était plus facile que de leur attribuer les flots de sang dont la France était inondée, et que son intérêt, dans un instant où tous les genoux fléchissaient devant lui, était d'accoutumer les peuples à sa domination par un sys-

tême de clémence. Ainsi Octave, surnommé
1794. Auguste, après avoir fait couler des flots de sang pour parvenir au pouvoir souverain, employa toute sa politique, sur le trône, à faire oublier les proscriptions par la douceur de son gouvernement.

Dans les premiers jours qui suivirent le 9 thermidor, un grand nombre d'hommes, accusés des plus abominables assassinats, remplissaient les prisons. Lorsqu'il fut question de les mettre en jugement, les obstacles invincibles qu'on rencontra, apprirent, aux amis de l'humanité, que la chûte de Robespierre n'avait rompu que quelques anneaux de la lourde chaîne qui pesait sur la France.

On s'attendait du moins que, dans le sein de la convention, allaient être prochainement réintégrés, non-seulement les soixante-treize députés incarcérés à Paris, mais tous ceux que leurs opinions avaient ensevelis, depuis le deux juin de l'année précédente, dans les solitudes les plus écartées. Ces députés en étaient persuadés eux-mêmes. Les liaisons que j'entretenais avec plusieurs d'entr'eux, me rendirent dépositaire de ce sentiment pendant les rares séances qu'il m'était permis de faire dans leur honorable prison. Ce ne fut pas sans peine que, dévoilant à leurs yeux le tissu d'intrigues dont la catastrophe

de Robespierre avait été la suite, je parvins à leur faire comprendre qu'ils attribuaient en vain au dessein formé de ramener, dans la république, la paix et le bonheur, un événement heureux qu'on devait au développement des passions les plus corrosives; mais j'ajoutais que la guerre, que ce changement devait infailliblement allumer entre les deux factions désorganisatrices, fournirait, au parti républicain de la convention, des moyens de prendre le timon de l'état, et qu'il en profiterait sans doute pour briser leurs fers. L'événement justifia, quelques mois après, ma prédiction.

Il est incontestable que la catastrophe de Robespierre n'avait que très-peu diminué les forces de la faction anarchiste. Quelques pamphlets qui circulaient à cette époque, en instruisaient même le public assez ouvertement. Cette odieuse faction n'avait fait que changer de chefs. S'ils s'étaient réunis avec quelques autres meneurs connus par leurs liaisons précédentes avec d'Orléans et avec Danton, ils eussent probablement ramené, sous d'autres formes, le règne de la terreur, aidés par les sociétés populaires. Mais comme je l'ai observé dans les livres précédens, une haine invincible, que les partisans de Danton avaient vouée à ceux de Robespierre, l'emportant sur toute autre considération, s'op-

1794. posa constamment à une coalition qui menaçait la France d'être transformée de nouveau en un océan de sang.

La société des jacobins, un instant étourdie par le coup qui avait anéanti son chef, n'avait pas tardé à reprendre ses espérances et son audace. Son antre, fermé pendant la nuit du 9 au 10 thermidor, se rouvrit bientôt. Les jacobins du 9 thermidor, disait Collot-d'Herbois, ne furent pas les vieux et fidèles jacobins; ceux-ci vont reprendre leur lustre. Jacobins, reprenez votre ancienne énergie, s'écriait l'un d'eux, en les invitant au développement de leurs anciennes fureurs; et Billaut, menacé, annonçait le *réveil prochain et terrible du lion*; mais la discorde, qui avait établi son empire dans la société-mère, rognait les griffes du lion.

La tribune des jacobins fut souvent l'arène dans laquelle les athlètes de Robespierre et de Danton se portèrent les coups les plus violens, s'accusant réciproquement d'une série de crimes atroces, dont le seul récit excitait l'horreur la plus profonde. En vain les accusés s'efforçaient à rejeter tous les détails révoltans de leur conduite révolutionnaire sur les députés que la convention avait proscrits le 9 thermidor, il fut bientôt démontré que la désolation de la France était l'ouvrage des deux comités de salut public,

de sureté générale et de leurs sanguinaires agens. An II.

Un décret ordonna l'incarcération de Lebon et du peintre David : Lebon fut guillotiné dans la suite. Bientôt Lecointre (de Versailles), se rendant l'organe de la faction orléaniste, dénonça Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, du comité de salut public, Amar, Vadier et Voulland, du comité de sureté générale. La montagne eut le crédit d'arrêter cette première accusation : Lecointre fut même déclaré calomniateur par un décret du 14 fructidor. La montagne voulait bien abandonner quelques assassins subalternes pour appaiser les murmures du peuple ; mais à l'égard des grands criminels, les montagnards, après avoir été les instrumens habituels et serviles de leurs fureurs, prévoyaient les dangers d'une responsabilité solidaire. Le *parti du ventre*, paisible et apathique spectateur des malheurs publics, y avait concouru en autorisant les lois révolutionnaires ; il appréhendait une juste récrimination. Tous craignaient, en prononçant la mort des désorganisateurs en chef, de se déclarer coupables, et que le même échafaud n'attendît les juges et les accusés.

Les jacobins en furent quittes pour déclarer, à la barre de la convention, qu'ils ne reconnaissaient pas pour leurs frères l'assem-

1794. blage des conspirateurs qui avaient souillé ; pendant la nuit du 9 thermidor, le lieu des séances de la société-mère. Un scrutin épuratoire fut ordonné. Nul ne fut admis dans le club sans prouver que pendant le mouvement révolutionnaire, il était dans l'assemblée de sa section. La dérision de cette mesure frappait en vain tous les regards. Ce certificat s'accordait sur le témoignage de deux citoyens ; les jacobins se servaient de témoins les uns aux autres, ils prouvaient qu'ils n'avaient pas assisté à la séance jacobine, quoiqu'ils n'en fussent sortis pour accourir dans leurs sections respectives, qu'au moment où Legendre, en leur apprenant le mauvais succès des efforts de Robespierre, les exhorta de pourvoir à leur sureté. La convention se contenta de cette tournure ; les *frères et amis* continuèrent à repandre leurs poisons désorganisateurs.

CHAPITRE III.

Forme du gouvernement après le 9 thermidor.

L'ENTHOUSIASME général qu'avait produit le 9 thermidor, donnait une grande prépondérance aux ennemis des jacobins ; ils l'atté-

nuaient avec art en mettant en usage leur maxime favorite, de se réunir toutes les fois qu'il s'agissait de combattre les antagonistes communs des deux factions désorganisatrices. La convention se partageait sur les maximes qui devaient présider au gouvernement : les uns prêchaient la rigueur, les autres la modération. Dans la situation où se trouvait la France, la possibilité du retour à la justice paraissait un problême. Les uns craignaient d'enhardir les conspirateurs, en se relâchant des moyens révolutionnaires ; les autres, ne pouvant croire à la générosité d'un peuple dont la patience avait été mise aux plus rudes épreuves, redoutaient sa vengence, dès que la terreur cesserait de comprimer son énergie.

Cette rigueur était en effet la sauve-garde de ceux qui la prêchaient. Le brigand qui vient de commettre un meurtre voudrait anéantir tous les témoins de son crime. Ainsi se conduisaient les monstres qui avaient régné pendant la terreur. Les premiers délits produisirent tous les autres. Les massacres du 2 septembre amenèrent la perte des hommes qui en provoquaient la poursuite. L'assassinat de ces généreuses victimes fut suivi de la mort des individus qui soutenaient la même cause ; et tant de sang, répandu par les tyrans, leur rendit la tyrannie de plus en plus nécessaire. Poursuivis sans cesse par

la crainte de la punition, ils se cuirassaient
1794. avec de nouveaux crimes; chaque attentat exigeait d'eux un attentat nouveau.

A l'appui du système de la terreur, la montagne citait les choses étonnantes que la France avait exécutées; quels coups en effet n'avait-elle pas frappés à l'extérieur ? Au milieu du plus vaste, du plus inconcevable bouleversement, la nation avait puni d'un bras nerveux la politique européenne qui semblait se complaire au spectacle de nos déchiremens intérieurs. Le bien et le mal sortaient ensemble de la boîte de Pandore. Les Français, pour fuir les Français, se jetèrent dans les armées; la crainte de l'échafaud fit braver les canons des ennemis; les propriétés individuelles devinrent celles du gouvernement; et, du découragement général, résulta une force gigantesque à laquelle rien ne pouvait résister. L'Europe, humiliée, vaincue, perdit l'espérance d'un démembrement auquel tendaient tous ses efforts.

Le gouvernement révolutionnaire subsista adouci, mitigé, mais conservant les formes arbitraires qui, dans un instant, pouvaient lui rendre sa première férocité, si les circonstances avaient permis aux montagnards de déployer de nouveau leur affreux système. Un nouveau tribunal révolutionnaire fut institué, moins pour punir que pour pallier

les crimes des terroristes. A la tête de cette institution, on plaça Dopsent, membre du tribunal de Fouquier-Tinville, et qui avait été un des plus fougueux agens du 31 mai et du 2 juin. Un gouvernement provisoire agit sans règle et sans méthode; les opérations les plus meurtrières de l'agiotage furent tolérées, sinon ouvertement favorisées par ce gouvernement. On vit des conventionnels proposer l'abolition de la peine de mort, parce qu'ils sentaient, d'après la conviction de leur conscience, que ce supplice pouvait leur être destiné un jour. Les partis s'observaient, et méditaient respectivement la ruine les uns des autres. Des équivoques perfides changèrent quelques décrets bienfaisans qu'avait rendus le corps législatif, en instrumens de persécutions. On voulut même effacer la flétrissure dont le nom de Robespierre était irrévocablement couvert. Le peuple, fatigué de révolutions et impatient de vengeances, poursuivant dans quelques départemens les agens de la terreur comme des bêtes féroces, se mit à la place des lois et de la justice qu'on lui promettait chaque jour, et que chaque jour il attendait en vain. Le sang humain coula de nouveau; tels furent les élémens des nouveaux malheurs qui devaient peser sur la France.

1794.

CHAPITRE IV.

Procès de quatre-vingts Nantais, Procès de leurs dénonciateurs.

PARMI les victimes infortunées qui sollicitaient leur jugement, on comptait quatre-vingt-quatorze détenus, reste de cent trente-deux Nantais envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris, par Carrier et par le comité révolutionnaire de Nantes. Ils étaient frappés de l'accusation banale d'avoir favorisé le fédéralisme. On vit, dans cette cause, parmi les témoins qui déposaient contre les accusés, les juges qui avaient signé l'ordre de les fusiller, sans qu'aucune discussion eût précédé cette sentence. Mais, tandis que ces assassins osaient poursuivre leurs victimes jusque sous la main de la justice, le bruit des atrocités commises par ce comité révolutionnaire retentissait jusque dans le sanctuaire des lois. Non-seulement les accusés furent honorablement acquittés, mais les accusateurs, contraints d'avouer leurs crimes, dévoilés aux yeux du public, furent arrêtés à leur tour et mis en jugement.

Jamais cause plus extraordinaiaire par ses horribles circonstances ne fut examinée avec

plus de solemnité. L'instruction, continuée durant près de trois mois, mit en évidence les horreurs de tous les genres que se permettaient les jacobins pour désorganiser entièrement la France. An II.

Un médecin de Nantes déposa que la dévastation de cette ville datait de l'établissement du comité révolutionnaire dans lequel Carrier n'avait admis que les hommes les plus immoraux. Carrier, le sabre nud à la main, lorsqu'il parlait à la tribune de la société populaire, favorisait ouvertement l'envie que les pauvres portent naturellement aux riches, enflammant toutes les passions haineuses d'un auditoire trop peu instruit pour apprécier les sophismes du prédicateur d'anarchie. Le témoin parla d'un placard collé sur toutes les murailles de Nantes, qui portait défense, sous peine de mort, aux pères, aux mères, aux femmes, aux enfans des détenus, de solliciter en faveur d'aucun prisonnier. Non-seulement des hommes, mais des femmes enceintes, des jeunes filles et des enfans à la mamelle, furent fusillés comme coupables de conspiration envers la république. La garde nationale fut employée pendant six semaines à couvrir de terre les fosses dans lesquelles étaient renfermés les cadavres des individus massacrés.

1794. Philippe Tronjoli, président du tribunal criminel de Nantes, après avoir retracé les mêmes cruautés, s'étendit sur les noyades dont j'ai parlé dans les livres précédens. Il compta plus de six cents enfans livrés à la fureur des flots dans vingt-trois expéditions de cette nature. A l'époque du cinq frimaire, les membres de la compagnie révolutionnaire, qui portait le nom de Marat, se plaignaient d'avoir les bras fatigués des coups de sabres qu'ils donnaient aux malheureux qu'on noyait, et qui tachaient d'atteindre le rivage en nageant. Il ajouta que les ordres de Carrier étaient de massacrer généralement tous les habitans de la Vendée, soit qu'ils eussent été pris les armes à la main, ou qu'ils se fussent soumis d'eux-mêmes aux lois de la république, et que le principal crime des agens administratifs qui composaient le comité révolutionnaire, était d'avoir exécuté ponctuellement les ordres de ce monstre.

L'instruction de cette affaire se trouvait arrêtée par l'importance des déclarations faites par les accusés. Ils convenaient des atrocités qui leur étaient attribuées, mais ils observaient que n'étant que les exécuteurs des ordres révolutionnaires du député Carrier, revêtu d'un plein pouvoir conventionnel, il devait seul répondre à la justice de la moralité de ses ordonnances.

CHAPITRE V.

Procès du député Carrier.

CARRIER se défendait à la tribune de la convention, en prétendant que, chargé de la mission la plus rigoureuse dans les circonstances les plus difficiles, il avait suivi avec scrupule les instructions qu'il tenait des comités de gouvernement. Il se défendait à la tribune des jacobins en accusant les dénonciateurs de modérantisme. Il convenait que les provinces de l'Ouest avaient été le théâtre des scènes les plus affligeantes pour l'humanité, mais, selon lui, ces horreurs, ordonnées au sein des plus fâcheuses hostilités pour arrêter des horreurs encore plus grandes, devaient être couvertes du voile révolutionnaire ; il faisait les peintures les plus affreuses des horreurs que les révoltés de la Vendée se permettaient non-seulement envers les soldats républicains qui tombaient dans leurs mains, mais contre les communes du pays qui passaient pour être attachées au nouveau régime.

Au surplus, il protestait de son ardeur patriotique connue de tous les jacobins ; il n'avait, disait-il, pour ennemis que les aristo-

1794. crates de tous les genres qu'il avait poursuivis sans relâche au péril de sa vie. Les jacobins applaudissaient à ses discours, faisaient serment de l'accompagner en masse au tribunal révolutionnaire, s'il y était conduit par les intrigues des ennemis de la révolution, et de lui faire un rempart de leurs corps contre toutes les attaques dirigées contre lui.

Cependant, les pièces de la procédure se réunissaient pour représenter ce député comme l'auteur de toutes les abominations commises dans Nantes. Non-seulement les accusés demandaient qu'il fût mis en jugement et confronté avec eux, mais les jurés eux-mêmes exigeaient cet accessoire, sans lequel il leur était difficile d'asseoir leur jugement contre des prévenus qui prétendaient n'avoir agi que d'après une autorité légale.

D'un autre côté, si les Nantais parvenaient à faire condamner leur oppresseur Carrier, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon, Avignon, Arras, Toulouse, Troyes, Beaucaire, Dijon, Belley, Orange, auraient présenté les mêmes réclamations contre Tallien, Ysabeau, Garreau, Barras, Fréron, Legendre, Collot, Dubois-Crancé, André Dumont, Bernard (de Saintes), Javogues, Amar, Albite, Maignet, Lebon, Duquesnoi, Duhem, et presque tous les coryphées des deux factions

factions jacobines. Elles se réunirent pour émousser le coup qui leur était porté. An II.

Ceux qui, dans d'autres circonstances, avaient envoyé à la mort des charretées de députés, sans daigner les entendre, exigeaient alors un développement des formalités les plus multipliées, avant de lancer un décret d'accusation contre un homme que la voix publique chargeait des crimes les plus exécrables. Ils firent décider que toute dénonciation contre un député à la législature serait renvoyée aux comités de salut public, de sureté générale et de législation, réunis, et communiquée à l'accusé avant qu'il en fût rendu compte au corps législatif; que si les trois comités ne regardaient pas la dénonciation comme fondée, il n'y serait plus donné de suite; et, dans le cas contraire, ils déclareraient qu'il y avait lieu à examen.

Alors il devait être nommé, par la voie du sort, une commission de vingt-un députés, pour faire un rapport à la convention, après avoir entendu le prévenu. Sur ce rapport, la convention ne pourrait prononcer que la prise-de-corps contre le prévenu. Les pièces relatives au procès devaient être imprimées, de même que tous les mémoires que le prévenu jugerait convenable de publier pour sa défense. Le prévenu devait être présent à la discussion des articles servant de base à

l'acte d'accusation, lequel ne pouvait être
1794. rendu qu'à l'appel nominal. Enfin, le tribunal révolutionnaire était tenu de borner ses informations sur les faits précis insérés dans l'acte d'accusation, et sur lesquels le prévenu avait été entendu dans le sein du corps législatif.

Ce décret, qui bornait l'autorité du comité de salut public, fut rendu presque sans contradiction. Les montagnards qui l'avaient proposé, croyaient assurer, par les formes dilatoires qu'il contenait, non-seulement l'impunité de Carrier, mais celle de tous les désorganisateurs en chef, qui seraient poursuivis à la clameur publique. Les députés du côté droit de l'assemblée contestèrent peu, soit que, dans cette occasion où l'opinion publique se déclarait en leur faveur, ils crussent devoir montrer beaucoup de modération, ou qu'ils craignissent de compromettre leurs premiers succès, en s'opposant à une mesure réclamée simultanément par tous les jacobins de quelque parti qu'ils fussent. D'ailleurs, les républicains, soutenus dans ce moment par le parti du ventre, craignaient d'en être abandonnés au moindre tumulte qui pouvait arriver; peut-être aussi, connaissant la haine profonde que les dantonistes portaient aux robespierriens, et prévoyant que les passions particulières suffi-

raient seules pour arrêter une partie des effets de la loi que les montagnards réclamaient, jugèrent-ils inutile d'y mettre obstacle. An II.

En effet, malgré les efforts qui furent multipliés pour soustraire Carrier à sa destinée, il fut livré aux tribunaux criminels, et porta la peine de ses crimes; mais la plupart des membres du comité révolutionnaire de Nantes furent remis en liberté, malgré l'évidence des forfaits par eux commis.

CHAPITRE VI.

Les correspondances politiques entre les jacobins de Paris et ceux des provinces, sont interdites. Incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Explosion de la poudrerie de Grenelle.

J'AI déjà remarqué que, malgré l'espèce d'amnistie que les jacobins s'étaient procurée après la journée du neuf thermidor, leur crédit n'était plus le même. D'un côté, la guerre à outrance entre les partisans de Robespierre et ceux de Danton faisait rejaillir, sur la société entière, une portion du mépris versé à pleines mains sur quelques-uns de ses membres; de l'autre, l'exécution de cent municipaux de Paris avait privé les jacobins

d'une partie considérable de leurs orateurs ;
1794. d'autres étaient arrêtés dans presque toutes les grandes communes, comme agens de Robespierre, ou comme coupables de prévarications dans la Vendée. Un grand nombre d'individus qui n'avaient jacobinisé que pour obtenir des places lucratives, en jouissaient alors tranquillement dans les administrations, dans les armées, dans les tribunaux, et surtout dans la partie des fournitures où les fortunes étaient plus rapides. Devenus riches, non-seulement ils négligeaient d'assister aux séances de la société-mère, mais ils hâtaient, par leurs vœux, la destruction du jacobinique système qui tendait perpétuellement à renverser les fortunes.

Ces pertes affaiblissaient sensiblement la société-mère ; ses nouveaux meneurs n'avaient ni le caractère, ni l'autorité, ni même les talens révolutionnaires des anciens. Ses arrêtés prenaient une teinte ridiculement séditieuse ; les bisarres expédiens qu'elle prenait pour rendre communes ses décisions aux sociétés affiliées, n'étant plus soutenus par les armes de la terreur, ne laissaient appercevoir qu'une série de misérables intrigues ; la marche du gouvernement en était si évidemment entravée, que la convention se vit obligée d'interdire, par un décret, toute correspondance politique entre les sociétés

populaires de province, et les jacobins de Paris. Ainsi on coupait les cent bras de ce Briarée, avant de l'enchaîner à la terre. AN II.

A mesure que le pouvoir des jacobins déclinait, les clameurs se multipliaient contre eux de toutes parts. La flatterie leur attribuait auparavant les heureux succès auxquels ils n'avaient contribué d'aucune manière ; la malignité les rendait alors responsables des événemens qui leur étaient les plus étrangers. Ainsi les hommes gardent rarement un juste milieu dans le bien comme dans le mal.

La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés fut incendiée pendant la nuit du deux au trois fructidor. On attribua à la malveillance des jacobins la perte de ce monument littéraire, un des plus précieux de l'Europe, inappréciable sur-tout par les manuscrits et les éditions rares qu'il contenait. Cette perte était une suite de l'extrême négligence qu'on mettait dans le choix des emplacemens destinés aux établissemens publics, dont le voisinage pouvait être dangereux. Auprès d'une immense et superbe collection de livres, on avait rassemblé les matières les plus inflammables; de grands amas de charbon de terre; un atelier de cinquante foreries à bras pour les canons de fusil; une raffinerie de salpêtre; et un magasin de cinquante milliers de salpêtre raffiné. Le feu prit à la raffinerie, placée

précisément sous la bibliothèque, qui fut dé-
1794. truite en peu d'heures. On sauva quelques manuscrits ; ils furent déposés à la bibliothèque nationale, que l'Opéra brûlera un jour, si la bibliothèque ou l'Opéra ne sont transportés dans un autre local.

La même négligence occasionna un second malheur quelques jours après. Qui ne connaît les précautions multipliées, prises dans les places de guerre pour éviter l'explosion des poudres renfermées dans les magasins. Elles étaient entièrement négligées par les ouvriers qui travaillaient à la fabrication des poudres, dans une manufacture établie à Grenelle, auprès de l'Ecole militaire. Quelques-uns d'eux entraient dans cet atelier avec des souliers garnis de clous, sans tenir aucun état des représentations qu'on leur faisait sur les dangers qu'ils couraient.

L'explosion de ce laboratoire eut lieu le quatorze fructidor à sept heures et demie du matin, et l'ébranlement qui en fut la suite, se fit sentir dans tous les quartiers de Paris. On assure que quinze cents individus des deux sexes périrent dans cette occasion : malheur particulier qui aggravait les malheurs publics.

Malgré la guerre perpétuelle faite par les jacobins aux sciences et aux arts, et malgré le système de destruction qu'ils avaient constamment professé, il ne paraît pas que les

reproches qu'on leur faisait à l'occasion des deux événemens fâcheux que je viens de rapporter, eussent aucun fondement. Il n'en était pas de même à l'égard des réclamations multipliées qui parvenaient tous les jours dans les bureaux de la convention, de la part des victimes du régime de la terreur. An II.

De toutes les parties de la république, les corporations et les particuliers se réunissaient pour solliciter une éclatante justice des atrocités qui avaient souillé la révolution. Une coalition entre les chefs des deux factions jacobines arrêta constamment les efforts des députés républicains, pour appeler les regards de la justice sur des attentats dont les partisans de Danton, ceux de Robespierre et ceux de l'ancien comité de salut public étaient également coupables, et qu'on attribuait ouvertement aux agens les plus actifs de la révolution thermidorienne. Ce déni de justice exaspéra les passions, sur-tout dans les départemens du Sud. Les plaintes se changèrent en murmures; des murmures on passa aux voies de fait, lorsque l'occasion se présenta de satisfaire des vengeances particulières.

On verra, dans la suite, comment de nouveaux massacres signalèrent quelques provinces. Le sang jacobin coula en expiation de celui que les jacobins avait versé. Les eaux du Rhône furent ensanglantées, comme

est investi ; un combat s'engage à la porte
1794. et dans les environs : des pierres, lancées par les fenêtres, roulent dans la salle, blessent plusieurs individus. Quelques assaillans pénètrent dans les tribunes, et traitent les jacobines qui les remplissaient, comme, dans le tems de la terreur, elles avaient traité les femmes et les filles qu'elles rencontraient allant à la messe. Les portes de la salle allaient être forcées, lorsqu'une députation du corps législatif se présenta pour arrêter le désordre. Les jeunes gens, qu'on appelait *la jeunesse de Fréron*, se séparèrent avec assez de facilité ; mais en protestant que si les jacobins osaient tenir une nouvelle séance, on démolirait leur salle. Les jacobins montrèrent alors combien ils étaient lâches, lorsque le gouvernement ne les favorisait pas. Ils se retirent, le 3 frimaire, sans faire la moindre résistance. Les clefs de leur salle furent déposées, pour la seconde fois, dans les comités de la convention ; mais toutes les souplesses qu'ils mirent en œuvre, les jours suivans, pour obtenir la permission de se rassembler, furent inutiles ; la société resta dissoute, le lieu de leurs séances fut converti dans la suite en marché public.

An III.

CHAPITRE VIII.

Nouvelles réclamations contre les députés montagnards.

Cet événement contribua au rappel des soixante-treize députés incarcérés depuis le mois de brumaire de l'année précédente. D'autres causes concoururent au même effet. D'un côté, Lecointre (de Versailles), avait renouvelé sa dénonciation contre plusieurs des principaux membres des comités de salut public et de sureté générale, émules de Robespierre ; de l'autre, tous les rapports qui venaient des départemens, accusaient la plupart des représentans envoyés en mission, des cruautés les plus révoltantes. On chargeait sur-tout ceux qui avaient parcouru les départemens insurgés de l'Ouest, des malversations de tout genre auxquelles on attribuait la continuation de cette guerre désastreuse.

Une députation de la commune de Bedouin, département de Vaucluse, était venue à Paris, pour réclamer contre l'inconcevable traitement que lui avait fait éprouver le député Maignet, et dont j'ai parlé précédemment. On entendit, avec une surprise

mêlée d'horreur, les circonstances de cet
1794. événement que les jacobins avaient présenté sous des formes mensongères. Les députés dénonçaient ces prétendus patriotes accoutumés au pillage et à tous les genres de filouteries imaginées par les voleurs, pour vivre aux dépens d'autrui.

« Dans cette vue, ajouta l'orateur de la députation, des anarchistes arrachent, pendant la nuit, un arbre de la liberté, planté hors des murs de la commune. On assure que le président de la société populaire était lui-même à la tête de ceux qui furent chargés de cette expédition; et, le lendemain, ceux qui étaient coupables du délit, le rejettent sur de paisibles habitans qui n'en avaient aucune connaissance. »

» On sonne l'alarme par ordre du représentant Maignet, et des scélérats viennent porter le feu et le fer dans Bedouin. Un comité populaire s'établit à la hâte; ses agens se portent dans tous les lieux où l'avidité qui les dévore, leur promet un riche pillage. Cinq cents maisons sont livrées aux flammes. Des manufactures de soie très-florissantes sont détruites; le fruit de nos moissons est perdu sans profit pour la république. Ces atrocités sont commises avant même que des formes juridiques eussent constaté le délit qui pouvait leur servir de prétexte. Il se forme enfin un tribunal

de sang. La hache de la mort frappe indistinctement toutes les têtes. On exécute le même jour soixante individus des deux sexes, dont tout le crime est de ne pouvoir désigner les vrais coupables. Ce crime prétendu leur est commun avec tous leurs compatriotes; tous aussi sont condamnés à la mort. Les uns la subissent, les autres ne l'évitent qu'en fuyant loin de leur patrie, devenue un désert. Nos vieillards, nos femmes, nos enfans, errent depuis lors sur les montagnes qui nous environnent; les cavernes qui leur ont servi de retraite après l'incendie de nos habitations, retentissent des cris de leur désespoir; nous vous conjurons d'y mettre un terme ». An III.

Plusieurs députés demandaient en même tems la parole pour appuyer la pétition des habitans de Bedouin : Goupilleau (de Montaigu), monte à la tribune. Envoyé dans le département de Vaucluse depuis la journée du 9 thermidor, il avait vu de ses propres yeux une partie des horreurs dont se plaignaient les victimes infortunées des anarchistes. Il avait lu, sur des poteaux placés autour des maisons, que Maignet avait condamnées aux flammes, des affiches qui défendaient d'approcher de ces décombres sous peine de mort. Il savait que non-seulement les manufactures de Bedouin avaient été brû-

lées, mais qu'on avait jeté dans les flammes
1794. soixante milliers de soie ouvrée ou non ouvrée ; que des barils de poudre avaient été apportés, pour faire sauter une église neuve respectée par l'incendie ; que des bâtimens nationaux, remplis de grains et de farines, n'avaient pas même été ménagés. Il racontait un fait encore plus horrible.

Une fille de dix-huit ans, nommée Anne Saumont, se transporte chez le député Maignet, pour réclamer la liberté de son père. D'où es-tu, lui demande le barbare ? De Bedouin, répond la jeune fille. Aussitôt elle est arrêtée ; et, le lendemain, elle monte à l'échafaud avec toute sa famille. Goupilleau ajoutait qu'auprès d'Orange, il avait fait combler une fosse remplie de cadavres, et six autres destinées à recevoir douze mille victimes, auxquelles le 9 thermidor sauva la vie. On avait déjà fait venir quatre milliers de chaux pour les consumer. D'autres députés fournissaient de nouveaux traits de barbarie commis par la commission populaire d'Orange. Elle avait fait guillotiner une femme de quatre-vingt-dix ans, sourde, muette et aveugle, et un grand nombre d'enfans au-dessous de seize ans.

An III.

CHAPITRE IX.

Rappel dans la convention des soixante-treize députés emprisonnés par Robespierre.

On savait que tout détruire, pour tout asservir, était le système des anarchistes ; mais jamais on n'avait articulé à la tribune autant de preuves multipliées de leur profonde scélératesse. L'impression que faisait ce tableau, se lisait dans tous les yeux et sur la contenance de tous les spectateurs. On avait vu, dans d'autres circonstances, les montagnards couvrir par des vociférations éclatantes la voix de leurs accusateurs ; mais alors l'évidence de leurs crimes, ou plutôt l'embarras dans lequel se trouvaient plusieurs de leurs chefs spécialement inculpés, les réduisait au silence. Les efforts de la montagne se réunissaient pour sauver Barrère, Vouland, Collot, Billaud, Amar, Vadier, David, et les autres membres des comités de gouvernement attaqués par Lecointre, et dont le supplice aurait entraîné la destruction complette du parti robespierrien.

Dans cette perplexité, tandis que d'une part les montagnards cherchaient à atténuer

1794. peu-à-peu l'horreur qu'inspiraient leurs collègues, ils affectaient de l'autre une fausse modération pour abuser de la bonne foi de leurs antagonistes.

Les républicains en profitèrent pour faire décréter qu'il serait fourni aux habitans de Bedouin les secours nécessaires pour réédifier leurs maisons, retablir leurs manufactures, et que leurs persécuteurs seraient poursuivis devant les tribunaux. Profitant de leurs avantages, un décret fut rendu le 18 frimaire, qui rappelait dans le sein du corps législatif les soixante-treize députés incarcérés l'année précédente, pour avoir signé, après la journée du 2 juin, une protestation dont j'ai déjà parlé, et que je crois devoir insérer, parce qu'elle peint l'état où se trouvait la convention, et qu'elle est peu connue.

« Les représentans du peuple français soussignés, considérant qu'au milieu des événemens qui provoquent l'indignation de la république entière, ils ne peuvent garder le silence sur les attentats commis envers la représentation nationale, sans s'accuser eux-mêmes d'une honteuse faiblesse ou d'une complicité encore plus criminelle;

» Considérant que les mêmes conspirateurs qui, depuis l'époque où la république a été proclamée, n'ont cessé d'attaquer la représentation nationale, viennent enfin de

consommer

consommer leurs forfaits, en violant la majesté du peuple dans la personne de ses représentans, en dispersant, en enchaînant quelques-uns d'entr'eux, et en courbant les autres sous le joug de la plus audacieuse tyrannie; » AN III.

» Considérant que les chefs de cette faction, enhardis par une longue impunité, forts de leur audace et du nombre de leurs complices, se sont emparés de toutes les branches de la puissance exécutive, des trésors, des moyens de défense et des ressources de la nation, dont ils disposent à leur gré, et qu'ils tournent contr'elle; »

» Qu'ils ont à leurs ordres les chefs de la force armée et les autorités constituées de Paris, que la majorité des habitans de cette ville, intimidée par les excès d'une faction que la loi ne peut atteindre, effrayée par les proscriptions dont elle est menacée sans cesse, non-seulement ne peut pas réprimer les manœuvres des conspirateurs, mais que, souvent même par respect pour la loi, qui commande l'obéissance aux autorités constituées, elle se voit forcée de concourir en quelque sorte à l'exécution de leurs complots; »

» Considérant que telle est l'oppression sous laquelle gémit la convention nationale, qu'aucun de ses décrets ne peut être exécuté, s'il n'est approuvé ou dicté par les chefs de

cette faction ; que les conspirateurs se sont
1794. constitués les seuls organes de la volonté générale, et qu'ils ont rendu le reste de la représentation nationale, les instrumens passifs de leur volonté ; »

» Considérant que la convention nationale, après avoir été forcée d'investir d'une autorité illimitée les commissaires qu'elle a envoyés dans les départemens et aux armées, et que cette faction a exclusivement désignés, n'a pu réprimer les actes arbitraires qu'ils se sont permis, ni même formellement improuver les maximes incendiaires et désorganisatrices que la plupart d'entr'eux ont propagées ; »

» Considérant que non-seulement la convention nationale n'a pu faire poursuivre ni les dilapidateurs de la fortune publique, ni les scélérats qui ont commandé des assassinats et des pillages, mais encore que les conspirateurs, après avoir vu leurs projets échouer dans la nuit du dix au onze mars, en ont repris l'exécution avec plus de succès à l'époque des vingt, vingt-un, vingt-sept et trente-un mai, le premier et le deux juin dernier ; »

» Qu'à cette dernière époque, on a fait battre la générale, sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme ; que les barrières de la ville ont été fermées, toutes les communica-

tions interceptées, le secret des lettres violé, la salle de la convention bloquée par une force armée de plus de soixante mille hommes; qu'une artillerie formidable a été placée à toutes les avenues du palais national; qu'on y a établi des grils pour le service des canons, rougir des boulets, et former tous les préparatifs d'un assaut; » AN III.

» Que des bataillons, destinés pour la Vendée, et retenus à dessein dans les environs de Paris, se trouvèrent au nombre des assiégeans; que des satellites, dévoués aux conjurés, et préposés à l'exécution de leurs sanguinaires complots, occupèrent les postes les plus importans et les issues de la salle; qu'ils furent ouvertement récompensés de leur zèle par des distributions de vivres et d'argent; »

» Qu'au moment où la convention nationale se présenta en corps aux avenues du palais pour enjoindre à la force armée de se retirer, le commandant, investi par les conjurés de la plus insolente dictature, osa demander que les députés proscrits fussent livrés à la vengeance du peuple; et, que sur le refus de la convention, il eut l'atroce impudence de crier aux armes, et de mettre en péril la vie des représentans du peuple français; »

» Considérant enfin que c'est par des ma-

nœuvres de cette nature qu'on est parvenu
1794. à arracher à la convention, ou plutôt à la sixième partie des membres qui la composent, un décret qui prononce l'arrestation arbitraire, qui enlève à leurs fonctions, sans preuves, sans discussion, au mépris de toutes les formes, et par la violation la plus criminelle du droit des gens et de la souveraineté nationale, trente-deux représentans désignés et proscrits par les conspirateurs eux-mêmes; »

» Déclarent à leurs commettans, aux citoyens de tous les départemens, et au peuple français, dont les droits et la souveraineté ont été aussi audacieusement violés, que, depuis l'instant où l'intégrité de la représentation nationale a été rompue par un acte de violence, dont l'histoire des nations n'avait pas encore fourni d'exemple, ils n'ont pu ni dû prendre part aux délibérations de l'assemblée; »

» Que, réduits, par les circonstances malheureuses qui les entourent, à l'impossibilité d'opposer par leurs efforts individuels le moindre obstacle aux succès des conspirateurs, ils ne peuvent que dénoncer à la république entière les scènes odieuses dont ils ont tous été les témoins et les victimes. »

A Paris, le 6 juin l'an deux.

Signé Lauze-du-Perret, député des Bou-

ches - du - Rhône ; Ignace Cazeneuve, des Hautes-Alpes ; Laplaigne, député du département du Gers ; Chasselin, Girault, Duguet-d'Assé, Rouault, Dussaux, Lebreton, Defermont., Saurine, Queinée, Salmon, député de la Sarthe ; Lacaze, Corbel, Guitter, Ferroux, député du Jura, ayant déjà protesté, le 2 de ce mois, dans la convention ; Jacques-Antoine Rabaut, Foyelle, Derazet, Riberau, Aubri, Bailleul, Ruault, Obelin, Babey, député du Jura ; Blade, Maille, député des Basses-Alpes ; Peyre, Bohan, député du Finistère ; Fleuri, député des Côtes-du-Nord ; Vernier, député du Jura ; Grenot, député du Jura ; Jarri, député de la Loire-Inférieure ; Amyon, du Jura, ayant déjà protesté, le 2 de ce mois, dans la salle de la convention ; Laurenceot, député du Jura ; Laurencel, député de la Manche ; Serres, député des Hautes-Alpes ; Saladin, député de la Somme ; Chasset, Vallée, de l'Eure ; Sébastien Mercier, député de Seine et Oise ; Mazuyer, de Saône et Loire ; Royer, Duprat, député des Bouches-du-Rhône ; Lefèbvre, Olivier Gerente, Gorilhe, Varlet, Dubusc, Savary, Delamarre, Blangny, Dalray-Doublay, Philippe Delville, Massa, Faure, Hecquel, député de la Seine-Inférieure ; Descamps, Lefebvre, de la Seine-Inférieure ; Daunou, Perrier,

AN III.

député de l'Aude, ayant déjà protesté, le
1794. 2 de ce mois, dans la salle de la convention; Blaux, député de la Mozelle; Stadens, Bresson, député des Vosges; Marbot, Rouzel, de Haute-Garonne, ayant déjà protesté le 2 de ce mois; Tournier, de l'Aude, ayant déjà protesté le 2 de ce mois; Vincent, Blaviet, ayant déjà protesté le 2 de ce mois; Moysset, du Gers; Saint-Prix, Gamon, Soulignac, Brunel, d'Espinassy.

Le même décret rapportait ceux qui excluaient de la représentation nationale les députés Coupé, Devérité et Thomas Paine.

C'était un surcroît de forces pour les républicains; il n'était cependant pas suffisant pour les faire triompher de la *montagne*, lorsque les élémens divers dont elle était composée, se réunissaient vers le même but. Une députation de Bordeaux, venue à Paris pour demander le rapport du décret rendu au mois d'août de l'année précédente, qui ôtait son nom au département de la Gironde, et qui déclarait Bordeaux en état d'insurrection, n'osait pas présenter les événemens du deux juin sous le point de vue dont les avaient envisagés les soixante-treize députés dans leur protestation; ils se contentaient d'assurer que, si les Bordelais avaient été égarés, dans cette occasion, par des suggestions intéressées, leur patriotisme constant sollicitait l'ou-

bli de leur faute lavée dans leurs larmes et dans leur sang. An III.

Lorsque Lanjuinais, Isnard et plusieurs autres députés mis hors de la loi après le 2 juin, demandèrent par écrit, vers le même tems, la révocation de la proscription prononcée contre eux, il fut décidé, d'après le rapport des trois comités de salut public, de sureté générale et de législation, réunis, que ces députés ne rentreraient point dans le sein de la convention, mais que les tribunaux ne pourraient faire contr'eux aucune poursuite, en vertu des décrets qui les proscrivaient. Je n'examine pas la moralité de ce décret, qui déclarait en même tems les mêmes individus innocens et coupables pour le même fait; on le verra rapporté dans la suite : je me borne à peindre l'esprit qui régnait alors à la convention. Il était si versatile, que les députés eux-mêmes qui avaient signé la protestation dans laquelle ils faisaient ouvertement cause commune avec ceux qui sollicitaient vainement leur rentrée dans le corps législatif, assuraient alors que cette rentrée pouvait être dangereuse à la chose publique.

On eût dit que leur longue captivité avait émoussé leur énergie, ou que, satisfaits d'être rentrés dans le sein de la convention, ils craignaient qu'une nouvelle secousse ne les en exclust de nouveau. Il est vrai que non-seulement

1794. les jacobins, très-puissans dans cette assemblée, disaient hautement que le 9 thermidor n'était qu'un orage passager, et que la révolution reviendrait bientôt à son ancienne température, mais ils commençaient à être favorisés par le parti du ventre, par des raisons que je déduirai dans la suite.

La postérité demandera avec étonnement quelles étaient les opinions politiques de ces hommes du parti du ventre, qui condamnèrent successivement Brissot et Danton, Vergniaud et Robespierre, Phelippeaux et Carrier. Les variations de ce parti ont causé tous les maux de la France; on leur doit jusqu'aux malheureux événemens de vendémiaire, que je rapporterai bientôt. Les aveugles! ils se coalisaient avec des désorganisateurs, sans songer que ceux qui les adulaient momentanément, parce qu'ils avaient besoin de leurs secours, préparaient peut-être, dès-lors en secret, un mouvement révolutionnaire dans lequel ils devaient être exterminés. Plusieurs des soixante - treize grossirent ce parti. Il ne paraît pas que les uns et les autres fussent mus par cette terrible passion du pouvoir, qui avait transformé les montagnards en bêtes féroces; leurs ames apathiques ne s'élevaient pas à de hautes entreprises, ils ne voulaient que se perpétuer dans leurs places, et ramasser de l'argent.

Ans II et III.

CHAPITRE X.

Evénemens militaires pendant l'an deux et les premiers mois de l'an 3. Opérations des armées dans les Pyrénées.

A L'ÉPOQUE du 9 thermidor, les armées de la république étaient commandées, dans les Pyrénées orientales, par Dugommier; dans les Pyrénées occidentales, par Muller; celle des Alpes, par Kellermann; et celle d'Italie, par Massena. Pichegru commandait l'armée du Nord; Jourdan, celle de Sambre et Meuse; Moreau, celle de la Mozelle; et Michaud, celle du Rhin, qui avait en tête les Prussiens conduits par Karkreulth. Toutes les armées républicaines, animées par l'enthousiasme de la liberté, attaquaient partout les ennemis, et par-tout elles obtenaient des succès qu'on ne devait pas attendre du peu d'expérience qu'elles avaient dans la tactique militaire.

Les Espagnols, en abandonnant le territoire français, avaient conservé sur l'extrême frontière la forteresse de Bellegarde; elle fut reprise par les Français en vendémiaire. Les Espagnols, sous les ordres du comte de l'Union, se retranchèrent sur des mon-

1794. tagnes regardées comme inaccessibles. Dugommier les fait attaquer sur toute leur ligne, le 28 vendémiaire, et après quatre heures d'un combat opiniâtre, leurs rangs sont enfoncés à la bayonnette. L'artillerie, les équipages, le camp Espagnol, des tentes pour cinquante mille hommes, et une immense quantité d'approvisionnemens, restèrent au pouvoir des républicains; mais ces avantages compensèrent à peine la perte de leur général qui fut tué en combattant comme un soldat. Il eut pour successeur le général Pérignon qui, profitant de l'enthousiasme des troupes, vint assiéger Figuieras, une des plus fortes places de l'Espagne; cette ville ne fit pas la résistance qu'on attendait. Pérignon descend des Pyrénées avec la rapidité d'un torrent. La ville de Roses est assiégée. En vain les Espagnols réunissent leurs forces de mer à celles de terre pour la défense de cette ville, elle est enlevée par les Français après la résistance la plus opiniâtre. Alors les Français étendent leurs contributions dans toute la Catalogne, menaçant également la ville de Gironne, sur le Ter, et celle de Tortose, sur l'Ebre.

Dans le même tems, l'armée des Pyrénées occidentales pénétrait dans la province de Guipuscoa, s'emparait successivement de Fontarabie, du Port-Passage, de Saint-Sé-

bastien ; et, après avoir complettement battu les Espagnols dans les montagnes qui séparent la Biscaye de la Navarre, elle pénétrait jusqu'aux portes de Pampelune ; cette place prise, le chemin était ouvert aux troupes françaises jusqu'à Madrid. Ans II et III.

CHAPITRE XI.

Succès des armées des Alpes et d'Italie.

Les succès des armées des Alpes et d'Italie étaient encore plus considérables. Les Français, maîtres du comté de Nice, avaient résolu d'enlever au roi de Sardaigne le port de la ville d'Oneille, seule place qui lui restât pour communiquer avec les Anglais, ses protecteurs, et avec l'isle de Sardaigne. Oneille servait encore de retraite aux corsaires des puissances coalisées qui interceptaient le commerce de Marseille avec la côte de Gênes. La conduite de cette expédition avait été confiée aux représentans qui s'étaient distingués au siége de Toulon autant par leurs talens que par leur bravoure.

Il fallait traverser quelques lieues du territoire génois ; le sénat, qui voulait maintenir sa neutralité, étayait le refus qu'il faisait d'accorder le passage, de l'appréhension

assez bien fondée que les Autrichiens, sous
1794. les ordres du général Devins, n'exigeassent la même condescendance, et que la république ne devînt le théâtre de la guerre. Mais les argumens diplomatiques sont sans force devant la terrible raison du plus fort. Cependant les représentans français, soit pour gagner le gouvernement de Gênes, ou seulement pour tranquilliser le peuple, publièrent une proclamation dans laquelle, après avoir observé qu'informés des projets que méditaient les puissances d'Italie de s'emparer de l'état de Gênes pour en investir le roi de Sardaigne, et se procurer la facilité d'entrer en France, les généraux français se voyaient forcés de prévenir cette invasion, en traversant quelques portions du territoire génois; ils ajoutaient que, loin de suivre l'exemple des Anglais qui, foulant aux pieds les droits des gens et les droits les plus sacrés de l'humanité, avaient assassiné de sang-froid, dans le port de Gênes, sous les canons des remparts de cette place, des Français qui avaient droit à la protection de tout gouvernement, l'armée française respecterait religieusement les lois de la plus exacte neutralité.

« La présence des troupes françaises ne doit pas inquiéter le sénat de Gênes. Les Français en guerre avec les puissances qui ont follement entrepris de les asservir, sont les alliés des

peuples. Les génois trouveront dans chaque soldat français un ami sincère, comme les Français trouveront dans chaque Génois, un hôte bienveillant et humain. Si par hasard quelqu'individu tenait une conduite différente, que vos plaintes s'adressent aux représentans, ils vengeront à la fois votre injure et celle faite à la majesté du nom français. Que la même justice, aussi exacte et aussi sévère, soit de votre part rendue aux Français, et la bonne harmonie qui règne entre les deux nations ne sera pas altérée. »

Ans II et III.

Après cette proclamation, l'armée française marcha sur le territoire d'Oneille; les Piémontais occupaient la hauteur de Sainte-Agathe. La rapidité, avec laquelle ce poste fut enlevé, imprimait une telle épouvante, qu'Oneille ne fut pas défendue. Les troupes Sardes se retirèrent en désordre dans les gorges des Apennins. Les ennemis de la France avaient publié que dans tous les pays où les Français passaient, ils ruinaient les villes, dévastaient les campagnes et détruisaient la religion. Cette rumeur avait produit de si tristes effets, que quarante mille individus des deux sexes avaient abandonné la fertile vallée d'Oneille à l'approche des phalanges françaises; on ne rencontrait dans les villages qu'un petit nombre de femmes, d'enfans

et de vieillards. Cette émigration aurait pro-
1794. duit les plus fâcheux résultats, si elle n'eût été arrêtée par l'extrême prudence avec laquelle les vainqueurs se comportaient envers les piémontais qui n'avaient pas abandonné leur domicile. Les préjugés religieux, qui prêtaient le plus au ridicule, furent exactement respectés par les officiers et les soldats. Bientôt la vérité succéda à l'imposture; les hommes revenus dans leurs foyers se livrèrent à leurs travaux ordinaires; la mère, qui avait fui avec son nourrisson à travers les montagnes, revint auprès de son époux, ramenant avec elle son père infirme, dont elle assurait la marche chancelante.

Dans le même tems, toute la ligne de l'armée des Alpes attaquait les Piémontais retranchés sur les montagnes les plus inaccessibles; la gauche, sous les ordres du général Bagdelonne, enleva, le 5 floréal an deux, le petit Saint-Bernard et tous les postes qui le défendaient; l'attaque commença par trois redoutes établies sur le mont Valaisin. Les Français s'en rendirent maîtres, après avoir marché trois heures dans la neige sur les crêtes des montagnes. Alors on tourna les bouches à feu sur la redoute de la chapelle de Saint-Bernard, qui fut bientôt évacuée. Les Piémontais se retirèrent sur la ville d'Aost, au bord de la Doria. Le centre était chargé de forcer

le Mont-Cenis, défendu par toutes les troupes piémontaises qui avaient évacué le Mont-Blanc après la prise de Lyon. Pour réussir avec plus de facilité dans cette expédition, le commandant des chasseurs des Alpes, Laire, posté dans la vallée de Guéras, attaqua, dans la nuit du 21 au 22 floréal, le fort Mírabouck qui fit peu de résistance; cette conquête ouvrait, une route pour parvenir à Pignerol sans rencontrer d'autres obstacles que ceux qui naissaient de la difficulté des montagnes où l'artillerie et même la cavalerie ne pouvaient passer. Ans II et III.

Une division de trois mille hommes, assemblée à Briançon, se portait dans les vallées de Bardonanche et de Sezane; on s'empara d'Oulx, d'Occellum, dont parle César dans ses commentaires, et l'on s'avança jusque sous le canon d'Exiles. Le général Bagdelonne, maître du petit Saint-Bernard, devait attaquer le Mont-Cenis. Toutes les troupes s'étant rassemblées à Modène, sur les bords de la rivière d'Are, on gravit la montagne de Lasnebourg. Déjà le signal du combat était donné, et des torrens de feu roulent sur les Français. La colonne de droite, sous les ordres d'Herbin, capitaine des grenadiers du vingt-troisième bataillon d'infanterie, s'emparait, aux cris de vive la république, de la redoute des Rivets et de la Ramasse;

les bouches à feu qu'elle contenait, furent
1794. tournées contre l'ennemi; le pas de charge fut battu, et, la bayonnette en avant, on enleva toutes les redoutes.

La colonne de gauche, commandée par le général Bagdelonne et l'adjudant-général Conin, tournait l'ennemi par des précipices regardés comme impraticables. La jonction se fit. Alors les Piémontais, abandonnant dans une petite plaine, qui se trouve au sommet de la montagne, leur superbe et nombreuse artillerie, leurs équipages, et des magasins considérables de guerre et de bouche, se retirèrent en désordre par la descente rapide de la Novalèse; les Français établirent leurs avant-postes dans les villages de Ferrierés et de la Novalèse, à deux lieues de Suze. La droite de l'armée, commandée par le général Vaubois, pénétrant en Piémont par le col de l'Argentière, s'emparait de la vallée de Sture et du poste des Barricades; alors la communication fut établie entre l'armée des Alpes et celle d'Italie.

Les Français étaient maîtres, à l'époque du 9 thermidor an 2, du sommet des Alpes par-tout où ces montagnes étaient accessibles aux hommes, tant en Savoie que dans le comté de Nice; mais lorsqu'après avoir escaladé ces rochers, couverts d'une neige aussi ancienne que le monde, on voulait pénétrer dans

dans le Piémont, soit par le col de Tende ou par le Mont-Cenis, il fallait prendre la ville de Coni ou celle de Suze ; la difficulté de réussir dans l'une ou l'autre de ces entreprises était connue de tous les militaires. On sait que Coni avait été inutilement assiégée en 1744 par le prince de Conti, après une campagne très-brillante. Depuis lors, les fortifications de cette place étaient considérablement augmentées. La ville de Suze, bâtie dans un défilé appelé le Pas de Suze, n'était pas une place très-fortifiée par elle-même ; elle est gardée par deux forts, dont le plus considérable est celui de la Brunette, entouré de fortifications creusées dans le roc, impénétrables au canon, et défendues extérieurement par des mines creusées sous des ouvrages devant lesquels il est impossible d'ouvrir la tranchée.

Ans II et III.

Cependant, les obstacles qui s'opposaient à la conquête de ces deux places de guerre, étaient moins dans la bonté des fortifications que dans leur situation topographique. Toute place assiégée selon les règles de l'art sera prise infailliblement, pourvu que l'armée assiégeante, couverte par une armée d'observation, ne puisse être troublée dans ses travaux : l'ingénieur habile calcule même, à quelques jours près, dans quel intervalle de tems les bastions les plus redoutables

seront renversés. Mais dans les gorges des
1794. Alpes un siége ne peut être continué pendant long-tems; les neiges, qui couvrent tous ces défilés, les rendent inaccessibles jusqu'au mois de floréal aux convois d'artillerie, et, lorsque la fonte des neiges commence, les moindres ruisseaux se changent en fleuves rapides qu'il est impossible de franchir. Ce n'est que dans les premiers jours de messidor, et après l'écoulement des grosses eaux, qu'il est possible de rassembler, dans ces agrestes contrées, tous les préparatifs nécessaires pour tenter un siége considérable; mais, dès les premiers jours de vendémiaire, les neiges, qui commencent à tomber sur les montagnes, mettent fin à ces entreprises.

Ce furent ces difficultés locales qui sauvèrent Coni en 1744. Le commandant de cette forteresse, sachant que l'hiver combattrait bientôt en sa faveur, se défendait avec obstination; et, lorsque les Français, vainqueurs de Naples et du roi de Sardaigne, se flattaient de jouir de leur triomphe, l'abondance des neiges qui survint, le débordement de la Stura, et le froid rigoureux qui s'y faisait sentir, forcèrent le prince de Conti à revenir dans le comté de Nice avec une armée victorieuse, mais affaiblie.

Pour éviter cet inconvénient, on sait que les Français, s'étant rendus maîtres de nou-

veau du comté de Nice, après la révolution de Gênes en 1746, résolurent de pénétrer en Piémont par le mont Genèvre et le col d'Exiles ; cette entreprise, qui n'était pas moins hasardeuse, fut suivie de la défaite du chevalier de Belle-Isle au col de l'Assiète, sur le chemin d'Exiles, en 1747. Ans II et III.

Les républicains, maîtres de la Savoie, du comté de Nice et de la principauté d'Oneille, avaient à éviter tous les écueils sur lesquels échouèrent leurs prédécesseurs dans la même carrière. On résolut de suivre les bords de la mer, sur le chemin appelé la côte du Ponent, d'occuper le marquisat de Finale, quoique ce pays appartînt aux Génois, et de pénétrer dans le cœur du Piémont par le Mont-Ferrat, pays hérissé de rochers qui peuvent être considérés comme appartenant aux Alpes et aux Apennins.

Après avoir franchi quelques défilés que forment ces montagnes, on trouve la vallée qu'arrose le Tanaro, et qu'on pouvait suivre jusqu'à Albe ou à Mondovi. C'était le seul chemin par lequel il fût possible d'aller, en tout tems, de Provence en Italie ; mais ce chemin, bordé d'affreux précipices, où tout doit être porté à dos de mulet, et où, dans quelques endroits, quatre personnes ne peuvent passer de front, ce qui lui a fait donner le nom de *Corniche*, était encore exposé

sans cesse au feu des vaisseaux anglais. Il
1794. fallait d'ailleurs garder une communication de plus de cinquante lieues, et combattre perpétuellement entre des rochers, des précipices, des torrens, où quelques bataillons peuvent à chaque pas arrêter une armée entière, et où la difficulté des convois n'était pas un des moindres obstacles.

Les Autrichiens eurent le tems d'envoyer au roi de Sardaigne des renforts si considérables, que, quoique les Français, après avoir franchi tous les obstacles de la Corniche, se fussent déjà rendus maîtres d'Orméa, sur le Tanaro, et de quelques autres places moins importantes, il ne leur fut pas possible, pendant cette campagne, de pénétrer plus avant dans le Piémont; ils se bornèrent à conserver leurs conquêtes dans les montagnes.

CHAPITRE XII.

Prise de Trèves par l'armée de Sambre et Meuse.

L'ARMÉE du Rhin était opposée aux Prussiens, commandés par les généraux Sickendorf et Kalkreuth; elle s'avançait jusqu'aux portes de Mayence. Des négociations, plu-

sieurs fois entamées entre les ministres français et prussiens, et dont les liaisons territoriales entre le roi de Prusse et les princes de l'Empire avaient suspendu la conclusion, annonçaient cependant que la bonne harmonie ne tarderait pas à être rétablie entre les deux puissances; dans cette attente, la guerre se poussait avec peu de vigueur. Il n'en était pas de même sur les bords de la Moselle, où se trouvait l'armée de Sambre et Meuse, commandée par Jourdan; elle pénétrait de toutes parts dans l'électorat de Trèves.

Ans II et III.

Les troupes destinées à cette expédition avaient été partagées en trois camps; celui de la droite, commandé par le général Renaud, suivait la rive droite de la Sarre; celui de la gauche, aux ordres du général Ambert, cotoyait la Moselle entre cette rivière et le duché de Luxembourg; le centre marchait entre les deux rivières, ayant à sa suite les pontons nécessaires pour jeter des ponts au besoin sur la Moselle ou sur la Sarre.

La colonne de gauche rencontre les Autrichiens en avant de Remich, et les culbute à la bayonnette. Les ennemis se réfugient dans la forteresse de Luxembourg, et la communication entre cette place et l'armée autrichienne fut interceptée. De Remich, la même colonne se porta sur Greven-Macheren, que les Au-

trichiens abandonnèrent encore. Le centre
1794. et la droite de l'armée s'étaient réunis au pont de Consarbrick, gardé par un fort détachement, qui fut obligé de se replier sur la division autrichienne, retranchée sur la montagne verte, à peu de distance de la ville de Trèves.

Ce camp retranché, devant lequel Louis quatorze avait perdu, en un jour, quinze mille hommes, et que Beurnonville avait vainement attaqué en 1792, fut enlevé à la bayonnette, après un combat de deux heures. Les Autrichiens abandonnèrent Trèves, pour se retirer dans Coblentz et dans Mayence.

CHAPITRE XIII.

Opérations des armées de la Belgique.

Les plus grands coups se portaient dans la Belgique.

Les Autrichiens, retranchés dans une immense forêt entre les places par eux conquises l'année précédente dans le Hainaut français, semblaient inexpugnables dans cette position, aussi long-tems qu'ayant leurs derrières libres, ils pourraient tirer leurs subsistances et leurs munitions de la Flandre et de la Hollande, par la Sambre et par l'Es-

cant. Ils menaçaient à la fois Maubeuge à leur gauche, et Cambrai à leur droite.

Ans II et III.

Les puissances coalisées avaient ouvert la campagne, au nord et au nord-est de la France, avec trois cent mille combattans effectifs ; cent quarante mille hommes sous le prince de Saxe-Cobourg ; quarante mille sous le duc d'Yorck ; vingt mille Hollandais ; douze mille émigrés sous le prince de Condé ; soixante mille Autrichiens répandus dans les électorats de Trèves, de Mayence et de Cologne ; soixante-quatre mille Prussiens et vingt mille hommes de troupes d'empire à la droite du Rhin.

Dans un grand conseil tenu à Bruxelles, entre le duc d'Yorck, le prince de Cobourg et les généraux Clairfayt, Colloredo, Seckendorf et Walmoden, il avait été convenu que la cour de Londres serait sollicitée d'accorder au roi de Prusse une augmentation de subsides, sans laquelle ce prince paraissait déterminé à séparer ses intérêts de ceux de la coalition.

Les Français opposaient à leurs ennemis cinq cent mille hommes ; deux cent vingt mille sous les ordres de Pichegru, qui commandait les armées du Nord et de Moselle, et deux cent quatre-vingts conduits par Jourdan, qui avait sous ses ordres les armées de Sambre et Meuse et du Rhin. Pichegru était chargé des attaques qui devaient être tentées

dans la West-Flandre, tandis que Jourdan
1794. dirigerait les opérations sur les bords du Rhin, de la Meuse, de la Moselle et de la Sambre.

Pichegru était entré dans la Flandre maritime dès les premiers jours du printems. Le comte de Clairfayt, qui défendait cette partie de la Belgique, employa vainement toutes les ressources de la tactique pour arrêter les progrès des Français. Ils se présentèrent au mois de floréal devant Ypres, où les Autrichiens avaient enfermé une partie des munitions qu'ils destinaient pour la campagne. Pichegru avait partagé son armée en deux corps principaux, dont l'un, sous les ordres du général Souham, protégeait le siège. Trois fois Clairfayt attaqua l'armée d'observation, et trois fois il fut repoussé avec perte. La dernière attaque fut sur-tout extrêmement sanglante. Les Autrichiens se retirèrent sur Thien et Touront, abandonnant la ville d'Ypres, qui se rendit le 27 floréal au général Moreau. La garnison de six mille hommes resta prisonnière de guerre. Une mésintelligence, qui se mit entre le duc d'Yorck et le général Clairfayt, favorisait les succès des Français, qui se rendirent bientôt maîtres de toute la West-Flandre.

Cependant, le prince de Saxe-Cobourg, loin de songer à quitter sa position dans les bois, se fortifiait par de nouvelles redoutes.

Il faisait des préparatifs pour attaquer Maubeuge, aussitôt qu'il aurait reçu un renfort de trente mille Prussiens, qui venaient lentement du pays de Liège, en suivant les bords de la Meuse et de la Sambre. Jourdan résolut d'arrêter leur marche, en se rendant maître de Charleroi-sur-Sambre. Son avant-garde se présenta devant cette place le premier messidor, et dès le lendemain la tranchée fut ouverte.

Ans II et III.

C'était une de ces occasions décisives, où les Autrichiens ne pouvaient éviter de risquer une bataille. Le prince de Saxe-Cobourg, ayant rassemblé toutes les troupes qui n'étaient pas absolument nécessaires à la garde de son camp et des places de guerre dont il était le maître, fortifié d'ailleurs par dix mille Anglais qui venaient d'arriver, se mit en marche pour attaquer les Français sur les bords de la Sambre. Quelle que fût la diligence avec laquelle il avait formé son ordre d'attaque, le siège de Charleroi était poussé avec tant de vigueur, que la place, écrasée par les bombes, avait été contrainte de se rendre avant que les Autrichiens se présentassent pour la secourir. Ce revers, qui pouvait avoir contre eux les suites les plus funestes, augmentait leur énergie.

1794.

CHAPITRE XIV.

Bataille de Fleurus. Les Français se rendent maîtres des places conquises par les Autrichiens dans le Hainaut français.

Le sept messidor, le prince de Saxe-Cobourg, s'éloignant des bords de la Sambre, établit son camp entre Charleroi et Namur, dans ces plaines de Fleurus, où les Français remportèrent, pendant le dix-septième siècle, deux victoires célèbres; la première, en 1622, sur les Espagnols; et la seconde, en 1690, sur les Allemands. L'armée autrichienne, forte de cent mille hommes, n'était pas inférieure en nombre à celle des Français; mais elle eût été très-supérieure, si les Prussiens, qui s'avançaient, avaient eu le tems d'arriver. Jourdan prévint cet événement en attaquant l'armée impériale le huit messidor, le lendemain de la capitulation de Charleroi.

La droite des Impériaux était commandée par le prince d'Orange; la gauche, par le lieutenant-général comte de Beaulieu; le prince de Saxe-Cobourg conduisait le centre, et la cavalerie combattait sous les ordres du prince de Lambesc. Jourdan était au centre des Fran-

çais ; le général Marceau menait l'avant-garde ; le général Lefevre l'arrière-garde, et le général Dubois la cavalerie. Les deux armées traînaient à leur suite une artillerie formidable ; celle des Français était supérieure, mais les Autrichiens avaient une cavalerie plus nombreuse. La bataille commença avant le jour ; et la victoire, après quatorze heures de combat, était encore indécise.

Le général Jourdan, ayant rassemblé ses réserves et sa cavalerie légère, fit battre la charge sur toute la ligne à six heures du soir. Les Français fondent sur leurs ennemis avec autant d'ardeur que si la bataille ne faisait que commencer. Les Autrichiens ne résistèrent pas à ce choc ; forcés de toutes parts, ils prirent la fuite, laissant le champ de bataille jonché de dix mille cadavres. La principale force tomba sur la division anglaise, qui fut presque entièrement détruite. On assure que l'empereur, qui s'était rendu dans les Pays-Bas, au mois de germinal, pour la cérémonie de son inauguration au duché de Brabant, monta à cheval au commencement de la bataille de Fleurus, pour combattre en personne ; mais que, voyant la tournure que prenait l'affaire, il rentra dans sa voiture pour veiller à sa sureté.

On éprouva dans cette bataille que les aérostats, dont l'invention avait été regardée jus-

1794. qu'alors comme un objet plutôt d'agrément que d'utilité, pouvaient rendre de grands services à la guerre. Les Français se servirent d'une de ces machines, plusieurs fois élevée au-dessus de l'armée, pour connaître parfaitement toutes les positions de l'ennemi, et pour diriger leurs attaques avec certitude.

Jamais victoire ne fut ni plus complette, ni plus décisive. Les Prussiens n'arrivèrent, pendant la nuit suivante, que pour protéger les vaincus qui précipitaient leur fuite vers le Rhin, abandonnant une partie de leurs munitions dans la forêt de Mormale, et tous les ouvrages qu'ils avaient commencés dans les environs de Maubeuge. En moins de deux mois, la Belgique entière fut au pouvoir des vainqueurs, à l'exception de la forteresse de Luxembourg, dont on commença bientôt le siége, et qui ne se rendit que le 22 prairial l'an trois.

Les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies, conquises par les Autrichiens et les Prussiens, firent en vain quelque résistance; le drapeau tricolor y fut successivement arboré, pendant les mois de messidor, de thermidor et de fructidor.

Ans II et III.

CHAPITRE XV.

La Belgique et le pays de Liège rentrent sous les lois de la république.

Alors les armées françaises triomphaient complettement de la coalition. Le territoire de la république s'était aggrandi au-delà des Pyrénées, de la Cerdagne, de la province de Guipuscoa, et d'une partie de la Navarre et de la Catalogne; dans les Alpes, de toutes les vallées qui ouvraient le Piémont; et dans l'est et le nord, du Palatinat, de l'électorat de Trèves, du pays de Liège, de la Belgique autrichienne, et de la West-Flandre hollandaise.

Les généraux Jourdan et Pichegru, plaçant fièrement leurs noms à côté de ceux des plus célèbres capitaines anciens et modernes, contribuaient à l'envi à ces prodigieux succès, l'un au bord de l'Océan et de l'Escaut, l'autre le long de la Meuse, de la Moselle et du Rhin. Le second, maître d'Anvers et du fort de l'Ecluse, dont il avait chassé le duc d'Yorck, menaçait les provinces maritimes de la Hollande, tandis que le premier, poussant vers le Rhin les armées d'Autriche et de Prusse, empêchait qu'il ne fût donné aucun

secours aux Anglais cantonnés dans la Hol-
1794. lande, proprement dite, et dans quelques places de la Zélande.

Les Autrichiens et les Prussiens, après avoir abandonné la partie du pays de Liège, située à la gauche de la Meuse, s'étaient retranchés à la droite de ce fleuve auprès de la rivière d'Ayvaille, dont les bords escarpés offraient à peine quelques passages praticables pour la seule infanterie. Dans cette position, ils défendaient l'électorat de Cologne et les duchés de Limbourg et de Juliers. Ces postes furent attaqués, le 9 thermidor, par un corps de quarante-huit bataillons et de vingt escadrons aux ordres des généraux Schérer et Kleber, qui avaient passé la Meuse à Namur et à Huy. Quelques bataillons ennemis, placés en avant-postes sur l'Ourth, petite rivière qui se jette dans l'Ayvaille auprès de Sprimont, furent d'abord culbutés. Les Autrichiens occupaient deux camps sur la droite de l'Ayvaille, l'un à Sprimont, l'autre à Emeux. Toutes les hauteurs voisines étaient garnies de canons.

Après avoir franchi ces passages, il fallait marcher, pendant près d'une lieue, sous le feu d'une artillerie rasante, pour gagner la crête des montagnes. Jamais position ne parut plus imposante; l'art et la nature semblaient y réunir tous les obstacles qui peu-

vent être opposés à un ennemi victorieux. Ils furent forcés à la bayonnette, et presque sans perte de la part des assaillans. Les Allemands firent peu de résistance : effet physique de l'impression morale que produit sur l'esprit des soldats l'idée d'une bataille gagnée ou perdue. La bataille de Fleurus avait doublé la force de l'armée française, qui poursuivait par-tout ses ennemis.

Ans II et III.

Tandis que le général Schérer chassait les Autrichiens des rochers du Limbourg, les autres divisions de l'armée de Jourdan poussaient les ennemis jusques sous le glacis de Mastricht, et formaient l'investissement de cette place dont la conquête devait assurer toutes celles qu'on avait faites jusqu'alors, et faciliter l'invasion des contrées que les Allemands occupaient encore à la gauche du Rhin.

Depuis la bataille de Fleurus, la résistance que faisait l'armée combinée d'Autriche et de Prusse dans différens postes que la nature avait fortifiés sur son passage, n'avait d'autre objet que de mettre en sureté les immenses approvisionnemens qu'on avait faits pour elle. C'était dans cette vue que le prince de Saxe-Cobourg, forcé d'évacuer tout le Limbourg et une partie du duché de Juliers, s'était retranché de nouveau derrière la Roër, sa droite appuyée à la citadelle de Juliers, et

1794. sa gauche adossée à des montagnes garnies de canon.

Jourdan fit attaquer ces retranchemens, le 12 vendémiaire l'an trois. Son armée était divisée en quatre corps. L'avant-garde, commandée par Lefèvre, devait se porter sur Linnich, tandis que le corps de bataille attaquerait le camp formé sous Juliers. Dans le village de Haldenhoven, qui donna son nom à cette bataille, la droite, aux ordres de Schérer, devait forcer le passage de Duaren, et la gauche, menée par Kleber, avait ordre de s'emparer de Keensberg. Toutes les colonnes s'ébranlèrent avant le jour ; le camp de Haldnehoven et les redoutes furent emportés en moins de deux heures. Les ennemis pouvaient se défendre dans Juliers, dont la citadelle, flanquée de six bastions, était environnée de fossés pleins d'eau ; mais, soit qu'ils ne voulussent pas exposer la ville à un bombardement, ou que la frayeur eût saisi les soldats, ils profitèrent d'un brouillard épais qui s'éleva sur le soir, pour s'éloigner avec précipitation. Le lendemain, au lever du soleil, le drapeau tricolor flottait sur les murs de la citadelle.

Le reste de la campagne ne fut pour les Français qu'un enchaînement de triomphes. Les Autrichiens et les Prussiens s'étaient séparés ; les premiers, pour se rapprocher du

Rhin,

Rhin, depuis Cologne jusqu'à Coblentz, et les seconds, pour se rendre dans les duchés de Gueldres et de Clèves. Mais Jourdan ne leur donnait point de relâche. Cologne reçut les Français, dans ses murs, le 16 vendémiaire ; le prince de Saxe-Cobourg fut obligé de passer à la droite du Rhin. ANS II et III.

Toutes les phalanges républicaines, reparties le long de la Moselle, de la Meuse et de la Sambre, s'étaient réunies sur les bords du Rhin. La gauche de l'armée pénétra dans les duchés de Clèves et de Gueldres ; l'armée prussienne se retire au-delà du fleuve, et tout le pays se soumet à la république. La droite de l'armée achève de conquérir le Palatinat, l'électorat de Trèves et la partie de ceux de Cologne et de Mayence, qui était située à la gauche du Rhin ; elle s'empara de Coblentz, ville regardée, depuis plusieurs années, comme la résidence de la cour de France. Alors il ne restait plus aux Allemands, sur la gauche du Rhin, que les villes de Luxembourg et de Mayence ; la première était déjà investie, la seconde le fut bientôt.

Dans le même tems, une division, aux ordres du général Kleber, pressait le siége de Mastricht, défendue par une garnison de huit mille hommes. Les Autrichiens, regardant cette forteresse comme inexpugnable sur-tout pendant l'hiver, en avaient fait l'en-

trepôt de la plus grande partie de l'artillerie
1794. et des munitions de guerre qu'ils destinaient pour la campagne suivante. Mastricht fut enlevée, le 14 brumaire, après douze jours de tranchée ouverte; on y trouva trois cent soixante pièces de canon, près de quatre cents milliers de poudre et quatorze mille fusils, sans compter les armes de la garnison qui fut faite prisonnière de guerre.

CHAPITRE XVI.

Succès de l'armée du Nord. Invasion de la Hollande.

Les succès de l'armée du Nord n'étaient ni moins rapides ni moins brillans. En moins de deux mois elle s'était emparée de toute la Flandre hollandaise, et d'une partie du Brabant hollandais. Les drapeaux français flottaient sur les forteresses de l'Ecluse, du Sas-de-Gand, de Bois-le-Duc, de Crève-Cœur, de Hulth, d'Axel, de Schenk, de Nimègue, de Burick. On assiégeait Grave, dont la conquête allait rendre les Français maîtres du cours de la Meuse et du Rhin, jusqu'à leur embouchure.

La cour stadhoudérienne se trouvait alors dans une extrême perplexité. Attachée à la

coalition de Pilnitz autant par ses liaisons avec la cour de Londres, que par l'espérance d'obtenir de grands avantages, les premiers succès de Dumourier dans la Belgique l'avaient inclinée vers une neutralité qui n'était que simulée. Les opérations romanesques de ce général ne l'inquiétèrent qu'un moment. Bientôt les revers qu'il éprouva, et qu'on pouvait calculer, en éloignant les armées françaises du territoire batave, permirent au stadhouder de manifester ses véritables sentimens ; il se lia avec les cours coalisées, qui lui promirent des secours qu'elles n'étaient pas en mesure de lui donner.

Ans II et III.

Le moment du repentir arrivait ; non-seulement les Provinces-Unies pouvaient être en même tems envahies vers les bouches du Rhin et du côté de la Gueldre hollandaise, mais les dispositions particulières des Bataves donnaient encore de grandes inquiétudes au gouvernement.

J'ai parlé, dans les livres précédens, des négociations entamées par le comité de salut public avec des réfugiés bataves, victimes de la révolution arrivée dans leur patrie en 1787. Ces réfugiés avaient formé, dans Anvers, un comité révolutionnaire qui se transporta dans Bois-le-Duc, aussitôt que les Français furent maîtres de cette place Il entretenait une correspondance très-suivie avec

1794. une très-grande quantité de mécontens répandus dans les principales villes des Provinces-Unies. On assurait même qu'il existait des comités secrets d'insurrection dans Dordrecht, dans Amsterdam et dans d'autres endroits.

Le stadhouder n'était pas parvenu à s'assurer ministériellement de l'existence de ces comités, malgré le pouvoir dictatorial dont les états-généraux l'avaient investi; mais il ne pouvait se dissimuler que la fermentation qu'il avait lui-même occasionnée par la rigueur avec laquelle il avait profité de ses avantages en 1787, ne prît un caractère plus alarmant, à mesure que les Français s'approchaient du cœur de la Hollande. Les troupes britanniques, répandues le long du Vahal, du Lech, de l'Yssel, mécontentaient aussi les habitans par les opérations arbitraires qu'elles se permettaient. En général les Hollandais ne paraissaient pas éloignés d'acheter la paix avec la France par le sacrifice du stadhoudérat, qui avait toujours fait ombrage aux républicains rigides.

Pour augmenter la défense du pays, les Anglais avaient fait ouvrir les écluses dont ils avaient la garde, et les eaux du Rhin couvraient une partie des campagnes hollandaises : opération désastreuse pour les agri-

culteurs, dont elle ruinait les spéculations pour plusieurs années.

CHAPITRE XVII.

Négociations entre les états-généraux et le gouvernement français.

Dans ces circonstances, le gouvernement hollandais s'était déterminé à faire des propositions de paix à la convention nationale. 1795. An III. On offrait de reconnaître la république française, de lui payer quatre-vingts millions de florins de Hollande pour les frais de la guerre, et de lui garantir la Belgique, pourvu que le gouvernement français s'engageât non-seulement de ne pas troubler le gouvernement batave, mais d'en garantir textuellement la forme alors existante. Ces propositions étaient singulièrement favorables à la France, sous tous les rapports économiques et politiques; mais, dans la disposition des choses, elles ne pouvaient être admises. D'un côté, la réussite de cette négociation aurait mécontenté le parti anti-stadhoudérien devenu très-nombreux, et sur lequel les montagnards comptaient pour opérer, dans les marais de la Hollande, une révolution semblable à celle de France; de l'autre, on

1795. suspectait la sincérité de ces promesses, dont l'effet pouvait bien n'être que d'éloigner les armées françaises des bords du Rhin et de la Meuse, dans une saison rigoureuse durant laquelle le froid extraordinaire qui commençait à se faire sentir, pouvait couvrir de glaces épaisses tous les fleuves qui entouraient la Hollande, les vastes inondations qu'on avait pratiquées, et rendre inutiles les principales défenses du pays.

D'ailleurs les Hollandais eux-mêmes, qui desiraient la destruction du stadhoudérat, faisaient entendre assez clairement qu'avec de la fermeté le gouvernement français pouvait prétendre à des avantages plus considérables. Les propositions faites par les ministres des états-généraux et du stadhouder, furent éludées; Pichegru eut ordre de continuer la campagne pendant l'hiver.

Son armée, cantonnée depuis Bréda jusqu'à Nimègue, montait à cent mille hommes effectifs; le reste de ses forces occupait la Belgique et les places conquises de la Hollande. On s'occupait depuis quelque tems, dans Bois-le-Duc, à fabriquer une grande quantité de petits crampons propres à être adaptés sous les souliers des fantassins, ce qui indiquait que le général français méditait dans le silence quelque expédition inattendue.

An XII.

CHAPITRE XVIII.

Passage du Vahal par les Français. Prise de Grave.

Elle fut exécutée le 7 nivose. Les Anglais et les Hollandais furent attaqués dans une étendue d'environ douze lieues, depuis Grave jusqu'au-delà de la rivière de Mecrk. Toutes leurs redoutes, toutes leurs batteries furent emportées à la bayonnette. Le passage de la Meuse devant l'isle de Bommel fut effectué sur trois colonnes, sous les ordres des généraux Daendels, Soctisier et Grass. La ville de Bommel et le fort Saint-André furent enlevés.

Au Langstraat, trois bataillons seulement, se battant sur la glace qui couvrait les inondations, emportèrent les forts de Doweren, de Kapelle et de Waspier. Le général Bonneau force les lignes de Bréda; le général Lemaire, chargé de prendre à revers les ennemis, s'empare des postes d'Oudenbasch et de Sevenbergen; les ennemis fuient de toutes parts, abandonnant cent pièces de canons et une immense quantité de provisions de guerre et de bouche. La ville de Grave se rendit le jour suivant. Le quartier-général

de l'armée française s'établit dans l'isle de
1795. Bommel, et on fit les dispositions nécessaires pour pénétrer dans le cœur de la Hollande, dans un tems où les fleuves, ayant perdu leur fluidité par l'excès du froid, n'arrêtaient plus la marche de nos guerriers vers Amsterdam.

Le duc d'Yorck, qui avait commandé les Anglais et les Hanovriens pendant la campagne, s'était embarqué pour Londres vers le milieu de frimaire, laissant au comte de Walmoden le commandement d'une armée dont la position devenait tous les jours plus embarrassante.

La bataille du 7 nivose avait eu pour le parti stadhoudérien les suites les plus désastreuses. Les Français s'étant portés à la droite du Vahal, auprès de Nimègue, se rendirent maîtres des forts de Koodzembourg et de Sterrechans. Une division aux ordres du général Moreau, poussa les Anglais jusqu'au-delà du canal de Pandern, et brûla le pont qu'ils y avaient élevé; le général Bonneau s'emparait de la ville et des forts de Gertruidemberg, après un bombardement de quatre jours. Une autre division commandée par le général Devinter, passait en même tems le Vahal, vers le fort Saint-André, chassait l'ennemi de Thiel, et se portait sur Buren, au-delà de la Ling.

An III.

CHAPITRE XIX.

Dispositions des Hollandais ennemis de la maison d'Orange.

Ces succès augmentaient la confiance des ennemis de la maison stadhoudérienne. Ils s'assemblaient presque publiquement dans beaucoup de villes; le gouvernement était d'autant moins en mesure d'improuver leurs démarches, qu'il avait été fait dans l'assemblée des états-généraux la proposition d'abolir le stadhoudérat, puisque les Français ne voulaient faire la paix qu'à cette condition; le stadhouder paraissait se résigner à sa destinée. Le comité révolutionnaire, séant à Bois-le-Duc, déployait le caractère d'une puissance souveraine; non-seulement il informait presque ministériellement ses partisans dans Dordrecht, des projets du général français, mais il prouvait, par ses proclamations, que le maintien des lois bataves exigeait impérieusement une insurrection momentanée dans tous le pays.

Ces instances avaient déterminé une assemblée générale des commissaires de tous les comités d'insurrection, répandus dans les Provinces unies; elle eut lieu dans Rotterdam.

1795. Ce fut là qu'après la réception d'un courier du général Daendels, qui commandait dans Gorcum, et qui annonçait l'arrivée prochaine des Français, on fixa définitivement le mode de la révolution.

Malgré la force des armées françaises, la position des Hollandais qui voulaient changer la constitution de leur pays, était délicate. Non-seulement les Anglais, les Hanovriens et les Hessois occupaient dans la Hollande les postes les plus importans, mais toutes les villes étaient remplies des troupes du stadhouder, sorties de Bois-le-Duc, de Mastricht, de Venloo, de Gorcum, de Heusden et des autres forteresses occupées par les Français. D'après la capitulation de ces villes, ces troupes ne pouvaient servir contre la république; mais elles rendaient les services les plus importans au gouvernement de la Haye, en comprimant l'énergie révolutionnaire, et en mettant des obstacles aux rassemblemens anti-stadhoudériens.

Une insurrection générale fut jugée impraticable; on décida seulement qu'à l'approche des Français la ville de Dordrecht donnerait le signal d'une insurrection particulière, en désarmant la garnison et en destituant les magistrats, et que, dans le cas où la cour stadhoudérienne préviendrait cet événement, en renforçant la garnison de Rot-

terdam, deux commissaires du comité central d'insurrection se rendraient au camp français le plus voisin, pour prévenir le général des dispositions faites, et lui demander les forces nécesssaires pour vaincre la résistance majeure que pouvaient opposer les troupes stadhoudériennes. Ces commissaires devaient l'instruire en même tems que la ville de Rotterdam aurait soin de pourvoir les troupes françaises de tout ce qui leur serait nécessaire, et l'on prit dès-lors des mesures pour se fournir du pain et de la viande dont on aurait besoin.

Les troupes qui défendaient la Hollande, étaient partagées en trois corps d'armées: la première, composée de Hollandais, était cantonnée entre le Vahal et le Leck, depuis Alblas jusqu'à Herdan; les Anglais, les Hanovriens et les Hessois, retranchés dans des lignes sur les bords du Leck, protégeaient Utrecht; enfin, un corps d'Autrichiens, sous les ordres du comte de Clairfayt, s'étendait entre le Vahal et le Leck, depuis Culembourg jusqu'à Anheim. Cette dernière armée, entièrement défaite le 25 nivose, avait été forcée de se retirer au-delà de l'Yssel, laissant au pouvoir des Français tout le pays jusqu'à Gueldwmalsein.

Le froid était alors si excessif que tous les fleuves qui enveloppent la Hollande

étaient couverts d'une glace épaisse et so-
1795. lide, sur laquelle l'artillerie elle même pouvait passer sans danger. Pichegru faisait ses dispositions pour attaquer les lignes de la Grep, défendues par les ~~Français~~ Anglais; ces lignes forcées, Utrecht devait ouvrir ses portes aux Francais, et rien ne s'opposait à leur marche sur Amsterdam.

CHAPITRE XX.

Le stadhouder donne la démission de ses emplois, et se réfugie en Angleterre. Les Anglais abandonnent la Hollande.

Le vingt-sept nivose le stadhouder, désespérant de sa fortune, avait convoqué extraordinairement dans la Haye l'assemblée des états-généraux, et celle des états particuliers de Hollande. On décida qu'il serait envoyé sur-le-champ des plénipotentiaires au général français pour lui demander la paix. Le prince d'Orange offrait d'en faciliter la conclusion, en donnant volontairement la démission, non-seulement de ses charges civiles et militaires, mais aussi de celles que possédaient ses enfans. Les circonstances devenant incessamment plus fâcheuses, il donna cette démission le lendemain, à dix heures du matin;

et le même jour s'étant rendu à Scheveningue, petit village habité par des pêcheurs, il s'y embarqua dans une chaloupe avec sa famille, pour l'Angleterre. La cour de Londres lui assigna, pour son habitation, le château de Keu, à cinq milles de la capitale. An III.

Les commissaires, composant le comité central d'insurrection de Rotterdam, étaient informés que le général Daendels devait arriver pendant la nuit dans le bourg de Leerdan, bâti sur la rivière de Ling, à neuf lieues de Dordrecht. Trois d'entr'eux se rendirent au village de Harinxelt, par où les Français devaient passer; ils n'y trouvèrent qu'environ cent hommes venus de Verkenham sur la glace : le général Daendels avait tourné sur sa droite pour se porter sur Utrecht.

Ce mouvement était la suite de la retraite des Anglais et des Hanovriens qui venaient d'abandonner les lignes de la Grep pour se retrancher derrière l'Yssel.

Le général Pichegru était en marche pour faire son entrée dans Utrecht, lorsqu'il reçut les commissaires du comité d'insurrection de Rotterdam; ils obtinrent aisément que la députation, envoyée de la Haye par les états-généraux et le stadhouder, ne serait pas écoutée. Cet événement avait décidé la retraite du prince d'Orange.

1795.

CHAPITRE XXI.

Les Français sont reçus dans Utrecht. Révolution de Hollande.

On fut informé dans Amsterdam, le 29 nivose, à dix heures du matin, que les Français étaient dans Utrecht. Le commandement militaire de cette capitale appartenait alors au collège des conseillers-députés de la Hollande. Sa première opération administrative avait été d'ordonner aux commandans de toutes les places fortes de n'opposer désormais aucune résistance aux armées françaises. Deux députés plénipotentiaires furent chargés de se rendre à Weder, pour concerter avec les généraux français, les opérations ultérieures.

Les Français n'éprouvèrent dès-lors aucun obstacle. Reçus par-tout comme des frères et des bienfaiteurs, les Hollandais s'empressaient, en les comblant de bons traitemens, de leur faire oublier leurs fatigues passées et les malheurs de la guerre.

Le 19 nivose, les Français furent reçus en même tems dans Amsterdam et dans Dordrecht. Les partisans du stadhouder n'osaient se montrer. Le peuple s'assemblait dans

les places publiques et dans les clubs. Il y fut décidé que les magistrats seraient sommés de se démettre sur-le-champ des emplois qu'ils tenaient de l'ancien mode de gouvernement, pour être remplacés par de nouveaux magistrats populaires. Ce changement fut exécuté dans Amsterdam le 20 nivose. La charge de gouverneur de la ville fut confiée au général Daendels. On créa une régence provisoire composée de vingt magistrats, chargés d'engrener les rouages du nouveau gouvernement. La même opération se répétait dans Dordrecht et dans Rotterdam. Le comité d'insurrection s'était chargé momentanément de l'administration municipale dans ces deux villes; il procura des vivres aux troupes françaises, organisa la garde nationale batave, établit une police provisoire; et, regardant sa mission comme terminée, lorsque le peuple eut nommé ses magistrats, il prononça sa dissolution, et les individus qui le composaient rentrèrent dans la vie privée.

Bientôt la révolution se propagea de ville en ville. Partout où les Français arrivaient, ils trouvaient la bourgeoisie sous les armes pour les recevoir avec honneur, les anciens magistrats dépossédés, et de nouvelles municipalités établies sur le modèle de celles de France.

En peu de jours les Français se virent

1795. maîtres de toutes les forteresses et de tous les ports des Provinces-Unies. Les flottes hollandaises et les vaisseaux que la cour de Londres avait chargés de munitions pour les troupes britanniques, retenus par les glaces dans le Texel et dans les bassins de Briel, d'Hellevoet-Sluis, d'Amsterdam et de Rotterdam, fournissaient aux Français des ressources inappréciables. Les Anglais ne pouvant s'embarquer sur les côtes bataves, furent obligés de gagner les bords de la mer d'Allemagne.

CHAPITRE XXII.

Les Français trouvent en Hollande des ressources immenses. Observations à ce sujet.

On avait trouvé à la Haye une fonderie magnifique ; à Delft, l'arsenal le plus considérable de l'Europe, à Dordrecht, six cent trente pièces de canons de bronze, quarante mille fusils neufs, des munitions de guerre et des provisions suffisantes pour fournir pendant six mois à tous les besoins d'une armée de cinquante mille hommes. Les cours de la maison de ville d'Amsterdam étaient remplies de métaux précieux ; Rotterdam renfermait de superbes chantiers, prêts à recevoir des vaisseaux de

de guerre en construction, et les bois nécessaires pour créer une escadre redoutable. Toutes les villes de Hollande renfermaient des magasins inappréciables de denrées et de marchandises, que la prudente économie du peuple batave réservait pour vendre avantageusement dans des tems de disette.

An III.

Les Français trouvaient avec profusion, dans les Provinces-Unies, tous les objets de première nécessité, qui commençaient à devenir rares en France. Le riz, qui valait alors trois livres à Paris, se donnait pour trois sous à Amsterdam. On y trouvait amoncelées des provisions immenses de comestibles de toute espèce, viandes salées, fromages, vin, huile, eau-de-vie, sucre et caffé. Quel parti devait tirer la France des richesses que le sort de la guerre mettait en son pouvoir? C'était le sujet de toutes les conversations.

Avant la réussite, un très-grand nombre de personnes ne parlaient de l'expédition de Hollande qu'avec le ton du mépris le plus affecté. A les entendre, l'exécution en était physiquement impossible. Cette terre, défendue par les Anglais, par les Allemands, et sur-tout par la mer, devait engloutir tous les téméraires assaillans qui oseraient y mettre un pied hostile. On prétendait même, à l'appui de cette opinion, que trente mille

1795. Français, qui s'étaient hasardés à passer le Vahal, avaient fini leur vie au sein des eaux.

Ces mêmes *Aristarques* se partageaient, après l'événement, en deux opinions différentes; les uns assuraient que les Français ne pouvaient tirer aucune utilité de cette conquête, parce que toutes les richesses de la Hollande avaient été transportées en Angleterre; les autres cherchaient à apitoyer les Français sur le sort des Bataves, qu'il fallait, disaient-ils, accoutumer, par les meilleurs traitemens, à la liberté française. Ils proposaient presque d'envoyer des métaux précieux, des denrées, des marchandises dans cette contrée, qui, depuis plusieurs siècles, est le dépôt général des richesses de tous les genres, éparses dans tous les points du globe.

Ces opinions étaient vivement combattues par les observateurs qui sentaient que le salut d'un état étant sa suprême loi, les Français devaient traiter la Hollande en pays de conquête. Les Anglais, entrant par surprise dans Toulon, avaient donné la mesure de la conduite qui devait être tenue par les vainqueurs à Amsterdam. Ils enlevèrent nos vaisseaux, ils incendièrent l'arsenal; ils auraient entièrement détruit cette ville et son superbe port, si le bouillant courage des armées

françaises ne les avait forcés de brusquer leur départ.

Mais Amsterdam s'était rendue volontairement aux Français. Le fait n'était pas exact ; la Hollande n'avait reçu les Français dans son sein que lorsqu'elle ne pouvait plus se défendre, et après avoir épuisé tous les moyens possibles de retarder la marche de ses vainqueurs. Au surplus, non-seulement Toulon s'était donnée volontairement, mais c'était sous la condition expresse et convenue que les Anglais respecteraient scrupuleusement toutes les parties d'un dépôt qui leur était provisoirement confié ; ils n'en ravirent pas moins tout ce qui leur convenait, et ils n'en incendièrent pas moins tout ce qui leur était impossible d'emporter.

D'ailleurs le parti que le gouvernement français avait à prendre dans cette occasion, lui était indiqué par la nécessité la plus dure, comme la plus impérieuse des lois. Une paix glorieuse, après la campagne la plus glorieuse, devait être le résultat de la conduite que nous allions tenir en Hollande. Il était certain que les puissances coalisées ne continuaient la guerre contre la France, que parce qu'elles calculaient que les armées prodigieuses avec lesquelles nous les accablions, diminuant chez nous la masse des agriculteurs et des

manufacturiers, il devait arriver que nous
1795. serions un jour embarrassés pour nourrir nos défenseurs.

C'était le texte de presque tous les discours prononcés par Pitt au parlement d'Angleterre. Ce célèbre diplomate ne proposait pas aux Anglais de continuer la guerre, parce qu'elle était fondée sur les règles de la justice, mais parce qu'elle était utile à la Grande-Bretagne, qui, supérieure par sa marine à tous les armemens que pouvait faire la France pendant qu'elle guerroyait l'Europe entière, s'était emparée d'une partie de Saint-Domingue, de la Martinique entière, de tous les établissemens français sur les côtes de Coromandel et de Malabar, et qui détruisait insensiblement le commerce *français*. *Pitt* assurait que la continuation des hostilités devait ruiner entièrement la France.

La conquête de la Hollande mettait en défaut les calculs de la politique britannique, si ce pays était traité en pays de conquête; il n'y avait donc pas à balancer. Les propriétés particulières devaient être respectées; mais il fallait transporter en France toutes les richesses publiques.

Les plus précieuses de ces richesses étaient les vaisseaux de guerre, tous les bois de construction, tous les apparaux, canons,

cordages, mâtures, les magasins de l'état et de la compagnie des Indes. On aurait sans doute crié à l'injustice; mais ceux-là même n'allaient-ils pas crier à l'ineptie, si la France perdait l'unique occasion que la fortune pouvait lui présenter dans la révolution, des événemens, de se procurer d'un seul coup toutes les ressources qui décident les succès à la guerre?

La Hollande pouvait fournir en denrées, en marchandises ou en métaux, plus de deux milliards valeur métallique. Avec cette somme le gouvernement français aurait rétabli ses finances de la manière la plus solide; il devenait l'arbitre de la paix ou de la guerre.

J'ai entendu ces hommes versés dans la politique, donner beaucoup plus de développement à ces réflexions. Ils observaient que les richesses de tout genre qui regorgeaient dans les villes de Hollande, n'y avaient été emmagasinées en grande partie que pour être employées contre nous. Le gouvernement français devait-il laisser aux Bataves ces moyens meurtriers? Etait-il raisonnable que nous eussions fait la conquête des Provinces-Unies à nos dépens? Amis ou ennemis, ajoutaient ces observateurs, les Hollandais devaient payer les frais immenses de notre expédition. Ennemis, leurs richesses publiques nous ap-

partenaient ; elles devaient réparer nos pertes, et assurer notre liberté ; amis, ils devaient s'empresser de nous offrir d'eux-mêmes tout ce que nous avions dépensé pour les mettre en état d'établir leur gouvernement actuel. Enfin devions-nous payer notre révolution et la leur ?

1795.

Ne nous trompons pas à de vaines démonstrations d'amitié, continuait-on ; les Hollandais sont intimement liés avec les Anglais, par leurs affaires, par leurs habitudes, par leur religion ; peut-être même la conduite qu'ils tiennent aujourd'hui avec nous, est-elle concertée secrétement avec la cour de Londres, en attendant que d'autres circonstances leur permettent d'agir différemment.

N'oublions pas, qu'après la campagne de la Belgique, on négligea de faire conduire en France les canons des fonderies, sur-tout celle de Malines évaluée douze millions tournois. Les Autrichiens les ont reprises après la trahison de Dumourier. Ces canons ont servi à foudroyer nos forteresses. Les mêmes événemens peuvent se renouveler ; si nous recevions quelque échec, l'immense quantité de munitions de guerre, que nous laissons en Hollande, servirait peut être contre nous à un usage aussi funeste, tandis qu'il est si facile de les faire conduire en France par les

paysans même des pays conquis, en laissant dans les places de guerre ce qui est nécessaire à la consommation des garnisons. AN III.

Mais, d'un autre côté, la manière affectueuse dont les Hollandais recevaient nos armées, nos liaisons précédentes avec le parti anti-stadhoudérien, qui pouvaient avoir facilité la conquête, et des ménagemens pour un peuple qui paraissait s'incorporer de lui-même à la révolution française, arrêtaient en mille manières une mesure qui pouvait être regardée comme la spoliation d'une nation amie, et qui était présentée par les gens intéressés à la faire rejeter, comme pouvant produire un soulévement dont les suites ne pouvaient être calculées.

On prit le parti de faire alliance avec la nation conquise, et de s'en rapporter à la loyauté de son nouveau gouvernement sur les indemnités que la France avait droit de réclamer. Pichegru eut ordre de poursuivre les Autrichiens et les Anglais, qui occupaient encore quelques positions dans les provinces d'Overyssel et de Groningue; ils se retirèrent en Allemagne.

Un peu de connaissance des hommes et des affaires aurait averti le comité de salut public que, quand même les Hollandais alliés des Français se seraient proposés de

bonne foi d'indemniser la France des dépenses
1795. énormes occasionnées par l'invasion des Provinces-Unies, leur nouvelle situation diplomatique les mettrait bientôt hors d'état de réaliser leurs promesses. Pouvait-on se dissimuler que les partisans du stadhouder, et en général les plus riches négocians de Hollande, feraient passer leurs capitaux en Angleterre, et s'y retireraient eux-mêmes pour se mettre à l'abri des commotions qui agitaient la France, et que les mêmes causes allaient produire dans les Provinces-Unies. Les liaisons de commerce qui existaient entre les Anglais et les Hollandais, en facilitant ce transport, annonçaient assez que la grande prospérité qui distinguait la Hollande, allait disparaître sur-le-champ.

D'ailleurs, le gouvernement hollandais, ami des Français, devenait nécessairement ennemi des Anglais; dès-lors, non-seulement toutes les colonies bataves étaient menacées d'une invasion prochaine, mais on pouvait prévoir que la plus grande partie des navires, qui transportaient dans les ports de la Hollande les richesses du monde, aborderaient en Angleterre, les uns de bonne volonté, les autres par force.

Qui ne sait que, dans le sol fangeux de la Hollande, ne consistaient ni la richesse, ni

la puissance des Hollandais, mais dans les établissemens qu'ils possédaient aux extrémités des deux Indes. La marine française, qui n'avait pas empêché les Anglais de s'emparer de la plupart des colonies françaises en Asie, en Afrique et en Amérique, pouvait-elle se flatter de protéger efficacement les possessions bataves ? On prévoyait aussi que les officiers des vaisseaux de guerre attachés au stadhouder, dont ils tenaient leurs grades militaires, se défendraient avec répugnance, ou peut-être se livreraient eux-mêmes aux Anglais, qui intercepteraient les flottes marchandes attendues au Texel. AN III.

Il devait donc arriver que, pendant la guerre, tout le fruit de la conquête de Hollande serait pour la cour de Londres, et que, lorsqu'il serait question de négociations pacifiques, les conquêtes faites par les Anglais sur les Hollandais alliés de la France, balançant celles des Français sur l'empereur, allié de la cour de Londres, rendraient difficiles les termes de la pacification ; ou que, si les Français, en faisant une paix particulière avec la maison d'Autriche, conservaient les Pays-Bas, les Anglais ne voudraient faire la paix avec la France qu'en conservant les colonies conquises par eux sur les Bataves.

Vers le tems où Pichegru entrait dans Ams-

1795. An III.

terdam, j'avais inséré ces réflexions dans le journal intitulé, *Annales patriotiques*, que je rédigeais alors sous le nom de Sébastien Mercier, et que je continuai de rédiger jusqu'aux événemens de vendémiaire ; on les méprisa. Les journaux jacobins prétendirent même qu'elles étaient dictées par le royalisme.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLEAU

Des membres de la convention nationale; qui ont composé les comités de salut public et de sureté générale.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

AN PREMIER, 7 avril. Barrère, Delmas, Bréard, Danton, Robert Lindet, Treilhard, Guyton-Morveau, Lacroix (d'Eure et Loire), Cambon.

11 mai. Les mêmes députés; on leur adjoint Jean-Bon Saint-André et Gasparin.

12 juin. Barrère-de-Vieusac, Delmas, Bréard, Danton, Cambon, Guyton-Morveau, Lacroix (d'Eure et Loire), Gasparin, Jean-Bon Saint-André.

11 juillet. Barrère-de-Vieusac, Gasparin, Couthon, Maximilien Robespierre, Saint-Just, Prieur (de la Marne), Robert Lindet, Hérault-Sechelles, Jean Bon Saint-André.

Le 13 août. Les mêmes députés.

Le 13 septembre. Les mêmes députés.

AN SECOND, 20 vendémiaire. Les mêmes députés.

22 brumaire. Les mêmes députés.

23 frimaire. Maximilien Robespierre, Barrère-de-Vieusac, Billaud-Varennes, Carnot, Collot-d'Herbois, Prieur (de la Marne), Robert Lindet, Couthon, Saint-Just, Jean-Bon Saint-André.

Nivose. Les mêmes députés.

Pluviose. Les mêmes députés.

Ventose. Les mêmes députés.

Germinal. Les mêmes députés.

Floréal. Les mêmes députés.

Prairial. Les mêmes députés.

Messidor, jusqu'au neuf thermidor, les mêmes députés.

14 thermidor. Carnot, Barrère-de-Vieusac, Collot-d'Herbois, Billaut-Varennes, Prieur (de la Côte-d'Or), Robert Lindet, Bréard, Essachériaux l'aîné, Laloi, Thuriot, Treilhard, Tallien.

15 fructidor. Fourcroi, Cochon, Delmas, Merlin, de Douay, Essachériaux l'aîné, Bréard, Laloi, Thuriot, Treilhard, Prieur (de la Côte-d'Or), Carnot, Robert Lindet.

AN TROISIÈME, 15 vendémiaire. Prieur (de la Marne), Guyton-Morveau, Richard, Fourcroi, Cochon, Delmas, Merlin, de Douay, Bréard, Essachériaux l'aîné, Laloy, Thuriot, Treilhard.

15 brumaire. Cambacérès, Pelet (de la Lozère), Carnot, Prieur (de la Marne), Guyton-Morveau, Richard, Fourcroy, Cochon, Delmas, Bréard, Merlin, de Douay, Thuriot.

15 frimaire. Carnot, Prieur (de la Marne), Merlin, de Douay, Richard, Dubois-Crancé, Boissy-d'Anglas, André Dumont, Cambacérès, Pelet (de la Lozère), Guyton-Morveau, Fourcroy, Delmas.

15 nivose. Carnot, Prieur (de la Marne), Dubois-Crancé, Bréard, Marec, Chazal, André Dumont, Cambacérès : Pelet (de la Lozère), Boissy-d'Anglas, Guyton-Morveau, Richard.

15 pluviose. Carnot, Merlin, de Douay, Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Bréard, Marec, Chazal, Boissy-d'Anglas, André Dumont, Dubois-Crancé, Cambacérès, Pelet (de la Lozère).

15 ventose. Sieyes, Laporte, Rewbel, Merlin, de Douay, Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Bréard, Marec, Charal, Boissy-d'Anglas, André Dumont, Dubois-Crancé.

15 germinal. Cambacérès, Aubry, Tallien, Creuzé-Latouche, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sieyes, Laporte, Rewbel, Merlin, de

Douay, Fourcroy, Lacombe (du Tarn), Bréard, Marec, Chazal.

15 floréal. Treilhard, Defermont, Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès, Aubry, Tallien, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sieyes, Laporte, Rewbel, Merlin, de Douay, Lacombe (du Tarn), Fourcroy.

15 prairial. Marec, Gamon, Larivière, Blad, Treilhard, Defermont, Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès, Aubry, Tallien, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sieyes, Rewbel.

15 messidor. Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure et Loir, Marec, Gamon, Henri Larivière, Blad, Treilhard, Defermont, Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès, Aubry, Tallien.

15 thermidor. Laréveillère-Lépaux, Cambacérès, Daunou, Berlier, Merlin, de Douay, Letourneur (de la Manche), Sieyes, Rewbel, Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure et Loir), Marec, Gamon, Henri Larivière, Blad.

15 fructidor. Les mêmes députés.

An quatrième, 15 vendémiaire. Chénier, Eschassériaux l'ainé, Jourdan, Thibaudeau, Laréveillère-Lépaux, Cambacérès, Daunou, Berlier, Sieyes, Rewbel, Merlin, de Douay, Letourneur (de la Manche), Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure et Loir.

Comité de sureté générale.

An premier, 21 janvier. Bazire, Lamarque, Chabot, Legendre, Bernard, de Saintes, Rovère, Ruamps, Maribon-Montaut, Tallien, Ingrand, Jean-Debry, Duhem. Ils restent au comité jusqu'au mois de septembre; on leur ajoint Lasource, Grangeneuve, Quinette, Drouet, Brérrd, Kervélégan.

11 septembre. Panis, Lavicomterie, Guffroi, Chabot, Alquier le jeune, Bazire, Garnier, de Saintes, Julien, de Toulouse.

AN SECOND, 3 vendémiaire. Rhul, Joseph Lebon, Lavicomterie, Amar, Voulland, Panis, Benoît, Guffroi, Moyse Bayle, Lebas, Vadier, David; on leur adjoint le 22, Laloy, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin).

Brumaire. Panis, Lavicomterie, Guffroi, Chabot, Lejeune, Garnier, de Saintes, Laloy, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Amar, Vadier, Voulland, David, Moyse Bayle.

Frimaire. Panis, Lavicomterie, Vadier, Amar, Voulland, Guffroi, Lejeune, Garnier, de Saintes, Laloy, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), David, Moyse Bayle.

Nivose. Voulland, Louis (du Bas-Rhin), Moyse Bayle, Laloy, Vadier, Lavicomterie, Dubarran, Elie Lacoste, Jagot, Guffroi, Amar, Cambon, David, Lebas, Panis.

Pluviose. Lavicomterie, Vadier, Amar, Voulland, Elie Lacoste, Guffroi, Dubarran, Louis (du Bas-Rhin), David, Moyse Bayle, Lebas, Guffroi, Laloy, Panis.

Ventose. Vadier, Voulland, Louis (du Bas-Rhin), Jagot, Amar, Rhul, Dubarran, David, Moyse Bayle, Lavicomterie, Lebas, Elie Lacoste, Guffroi, Laloy, Panis.

Germinal. Les mêmes députés.

Floréal. Voulland, Vadier, Amar, Elie Lacoste, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Lavicomterie, Moyse Bayle, Philippe Rhul, David, Panis.

Prairial. Vadier, Amar, Voulland, Elie Lacoste, Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Lavicomterie, Moyse Bayle, Philippe Rhul, David, Panis.

Messidor. Vadier, Amar, Voulland, Philippe Rhul, Jagot, Moyse Bayle, Lavicomterie, Elie Lacoste, David, Guffroi, Laloy, Panis.

Thermidor. Vadier, Moyse Bayle, Voulland, Elie Lacoste, Dubarran, Amar, Guffroi, Philippe Rhul, Legendre, Goupilleau, de Fontenai,

Merlin, de Thionville, André Dumont, Bernard, de Saintes, Louis (du Bas-Rhin).

Fructidor. Colombelle, Méauld, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Lesage-Sénault, Bourdon (de l'Oise), Amar, Dubarran, Guffroi, Philippe Rhul, Legendre, Goupilleau, de Fontenay, Merlin, de Thionville, André Dumont, Bernard, de Saintes, Louis (du Bas-Rhin).

An troisième, 15 vendémiaire. Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon, Colombelle, Méauld, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Panis, Goupilleau, de Fontenay, Merlin, de Thionville, André Dumont.

15 brumaire. Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon, Colombelle, Méauld, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Bourdon (de l'Oise).

15 frimaire. Legendre, Goupilleau, de Montaigu, Lomont, Bodin (de l'Indre), Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon, Méauld, Mathieu, Montmayou, Bourdon (de l'Oise).

15 nivose. Clauzel, Rovère, Guffroi, Vardon, Legendre, Goupilleau, de Montaigu, Bodin (de l'Indre), Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Bentabolle, Rewbel, Laporte, Reverchon.

15 pluviose. Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges), Clauzel, Rovère, Bourdon (de l'Oise), Guffroi, Vardon (du Calvados), Legendre, Lomont, Goupilleau (de Montaigu), Bodin (de l'Indre), Garnier (de l'Aube), Barras, Armand (de la Meuse), Laignelot, Philippe Rhul.

Ventose. Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Delcroi, Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges), Clauzel, Rovère, Guf-

froi, Legendre, Goupilleau, de Montaigu, Lomont, Boudin (de l'Indre).

Germinal. Courtois, Thibaudeau, Sevestre, Chénier, Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Delcroi, Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges), Clauzel, Rovère.

Floréal. Guyomar, Pierret, Kervélégan, Bergoingt, Courtois, Sevestre, Chénier, Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Delcroi, Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis, Perrin (des Vosges).

Prairial. Genevois, Lomont, Boudin, Kervélégan, Montmayou, Courtois, Pémartin, Pierret, Guyomar, Ysabeau, Calès, Gauthier (de l'Ain), Bergoingt, Sévestre, Chénier.

Messidor. Delaunay, d'Angers, Mariette, Perrin (des Vosges), Bailly (de Seine et Marne), Bailleul, Chénier, Sévestre, Courtois, Genevois, Pierret, Kervélégan, Pémartin, Guyomar, Calès, Bergoingt, Lomont, Rovère, Baudin.

Thermidor. Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bergoingt, Kervélégan, Guyomar, Pierret, Perrin (des Vosges), Rovère, Mariette, Bailly, Bailleul, Delaunay, Boudin.

Fructidor. Quirot, Montmayou, Colombelle, Hardy, Barras, Lomont, Rovère, Mariette, Boudin, Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay.

An quatrième, vendémiaire. Bordas, Guyomar, Roberjot, Kervélégan, Quirot, Montmayou, Colombelle, Hardy, Barras, Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay.

TABLE

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le tome cinquième.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

LIVRE SEIZIÈME.

Fin de la Table.

